

# **PLAN DE SECTEUR DU COEUR DE LA CAPITALE DU CANADA**

**Juin 2005**

Ce plan a été approuvé par le Conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale, le 30 juin 2005.

Une version remaniée de ce document sera disponible plus tard cette année.

---

Note au lecteur : Le plan de secteur du Coeur de la capitale est le résultat du travail du personnel de la CCN et de la firme Urban Strategies Inc. (Toronto). Le Plan reflète également les nombreux commentaires reçus lors des divers exercices de consultation interne et externe de 2003 à 2005.

## **Mot du président**

J'ai le plaisir de vous présenter le *Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada*. Il s'agit d'un document important du gouvernement fédéral visant à guider l'aménagement à long terme du cœur de la capitale du Canada. Ce Plan nous aidera à nous préparer aux nombreux défis et possibilités que nous réservent les prochaines décennies.

Le Plan transmet un message clair : dans une période où les ressources humaines et économiques se font plus rares et où les changements politiques, sociaux et technologiques s'accroissent : les particularités uniques du cœur de la capitale du Canada doivent être préservées et mises en valeur pour les générations futures.

Le Plan a été rédigé par la Commission de la capitale nationale pour le gouvernement fédéral. Il fournit une vision et des conseils stratégiques de haut niveau au gouvernement fédéral pour l'aménagement, la mise en valeur et la promotion de la partie la plus symbolique de la capitale du Canada, le cœur de la capitale. Le Plan présente les perspectives à long terme du gouvernement fédéral et de la CCN sur la vocation de ses terrains dans le secteur central.

À notre avis, la planification et l'aménagement du cœur de la capitale exigent le concours des différents gouvernements, des administrations locales, du secteur privé, de la population locale et de tous les Canadiens intéressés.

Dans cette optique, le contenu du Plan a été grandement amélioré par les idées et les suggestions recueillies dans le cadre du programme de consultation du public. Nous vous invitons à prendre connaissance du Plan et à participer à la réalisation de cette vision passionnante pour l'avenir de notre capitale.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à l'aménagement de la capitale du Canada.

Le président de la Commission de la capitale nationale,

Marcel Beaudry

## **La vision à l'horizon 2025**

*Imaginons le Cœur de la capitale comme un lieu harmonieux de travail, de résidence et de rassemblement, où l'on fêtera le Canada, un lieu qui communiquera le pays et offrira aux Canadiens et Canadiennes des endroits pour se rassembler et célébrer leur attachement au pays.<sup>1</sup>*

### **Imaginons le Cœur de la capitale du Canada en l'an 2025...**

Le Cœur de la capitale, doté de caractéristiques naturelles et urbaines remarquables, dégagera une identité forte et perceptible. L'«esprit du lieu» demeurera unique et perceptible. La cité parlementaire, dominée par les édifices du Parlement et la tour de la Paix, continuera le symbole le plus majestueux et le plus puissant de la capitale : l'agencement des édifices, impressionnants dans leur grandeur, au sommet d'un escarpement boisé, et tourné vers la puissante rivière des Outaouais. Les pelouses ouvertes entourant les édifices patrimoniaux exemplaires s'emplieront de gens impatients de visiter cet endroit unique, ce lieu patrimonial, ce site vibrant et représentatif de la démocratie canadienne. Une expression dégageant l'identité, la fierté et l'unité, les valeurs et l'avenir communs imprènera le lieu – malgré la distance de leur domicile, cet endroit appartiendra à tous les Canadiens et Canadiennes et tous s'y sentiront chez eux.

Un boulevard aménagé, le boulevard de la Confédération, s'allongera devant la colline du Parlement, et prendra vie grâce à de l'animation et à de l'interprétation, à la présence de monuments commémoratifs des figures marquantes du pays et des grands moments de l'histoire canadienne, et d'endroits où les gens peuvent se rassembler. Ce boulevard ceinturera le Cœur de la capitale, traversera la rivière des Outaouais et reliera un ensemble spectaculaire d'institutions et de musées nationaux d'une conception de qualité supérieure, qui raconteront l'histoire du pays et en exposeront les trésors. Ce sera le parcours de la découverte du Canada, de son histoire et de sa culture. Les scènes de la capitale le long de ce boulevard accueilleront des festivals et des célébrations pour le divertissement et l'enrichissement de tous.

Les perspectives visuelles vers le Nord, sur les collines de la Gatineau et sur la rivière des Outaouais, rapprocheront symboliquement la nature sauvage du Canada au Cœur de la capitale. Les visiteurs feront l'expérience d'un rare paysage urbain riche de vert et de bleu, d'espaces ouverts et de cours d'eau, qui feront ressortir la splendeur des coloris automnaux et qui en hiver se transformeront en un paradis de neige et de glace. La capitale sera une ville pour les quatre-saisons, qui offrira des expériences différentes selon le temps de l'année. Ce sera aussi une ville de lumières, où des symboles et des attraits merveilleusement illuminés animeront la nuit et inviteront à l'exploration, à la découverte et à l'appréciation. Un réseau intégré de parcs, de corridors

---

<sup>1</sup> *Plan de la capitale du Canada, 1999, et Reflet d'une nation - Vision de programmation et d'activités publiques pour le Cœur de la capitale, 2004*

d'espaces ouverts et de sentiers procureront un décor naturel au Cœur de la capitale et amèneront les gens vers la nature, vers les rives et sur les cours d'eau, d'où ils pourront ensuite se rendre aux destinations et aux endroits d'intérêt.

Le centre de la capitale sera relié et intégré aux secteurs et aux quartiers avoisinants, intéressants et animés, chacun ayant développé un caractère et une ambiance qui lui est propre. Des édifices patrimoniaux majestueux se mêleront à des constructions modernes, les uns et les autres abritant des bureaux du gouvernement, d'entreprises et d'organismes spéciaux. De nouveaux aménagements polyvalents restaureront et raccorderont les éléments du tissu urbain sur les Plaines LeBreton, de nouveaux projets résidentiels et institutionnels sur des emplacements centraux, la mise en valeur et la réutilisation des terrains et des bâtiments industriels patrimoniaux qui constituent le « lien des îles » entre Ottawa et Gatineau, à travers la chute des Chaudières, sera maintenant accessible au public, ainsi que le raccordement et l'intégration du Vieux Hull à la rive, à l'emplacement de l'ancienne usine des Papiers Scott.

Des réseaux pédestres et des espaces publics de toutes dimensions, sécuritaires et bien conçus, relieront les différents secteurs. Pour les gens, ces espaces publics représenteront des lieux privilégiés pour l'art et la culture, des parcours emplis d'histoire, d'anecdotes intéressantes et d'endroits où se reposer, s'asseoir et observer les alentours.

Des normes élevées d'intendance et de respect de l'environnement seront évidentes partout – dans la conception des édifices, des paysages et des rues, dans l'utilisation efficace de l'infrastructure, dans la restauration de sites choisis, dans les systèmes de transport en commun modernes et intégrés et dans le déplacement à l'intérieur du Cœur de la capitale et vers les secteurs urbains périphériques.

Il s'agira d'une ville, mais tellement plus que d'une ville : il s'agira de la capitale d'un pays fier et libre qui célébrera ses réalisations, l'identité et les aspirations de sa population dans un cadre naturel et bâti d'une grande beauté.

Pour atteindre cette vision, la capitale devra poursuivre son évolution pour les générations futures en donnant suite aux projets déjà entrepris et entretenir ce rêve sur ce qu'elle pourra devenir.

## Résumé du plan

Le *Plan de secteur du cœur de la capitale* représente l'énoncé principal de politiques du gouvernement fédéral en matière d'aménagement et de développement du Cœur de la capitale pour les vingt prochaines années.

Le Plan, élaboré par la Commission de la capitale nationale (CCN) au nom du gouvernement fédéral, est l'aboutissement d'un processus de planification qui a comporté trois étapes : une *Vision d'avenir pour le Cœur de la région de la capitale*, publiée en 1998; un *Concept du Cœur de la capitale du Canada*, publié en 2000; l'étape actuelle et finale (2003 – 2005), le *Plan de secteur du Cœur de la capitale*.

Le Plan s'appuie sur les documents qui l'ont précédé, de même que de nombreuses études et plans produits par la CCN, les autres ministères fédéraux et les autorités municipales et provinciales. Bien qu'il se concentre **sur les terrains fédéraux**, suivant l'esprit d'harmonisation intergouvernementale, il encourage les autres partenaires fédéraux et les administrations locales à reconnaître ses énoncés de politiques dans leurs propres plans.

Le Plan est un document axé sur l'avenir, avec pour horizon, l'année 2025 en ce qui a trait aux énoncés et initiatives mis de l'avant. Il est important de noter, que ce Plan souscrit aux multiples engagements qu'ont pris les divers intervenants, dont la CCN, pour édifier le Cœur de la capitale actuel. La réalisation de nombreux plans pour des secteurs particuliers et de divers projets d'aménagement a créé un Cœur de la capitale à la fois beau et fonctionnel. Le présent plan vise à poursuivre ce succès et à le surpasser.

Le Plan fixe des priorités d'interventions et cible les aires à caractère distinct qui devront faire l'objet d'une attention soutenue au cours des deux prochaines décennies. Les aires à caractère distinct, où le gouvernement fédéral et la CCN exerce un leadership en matière de planification, demeurent la priorité en ce qui a trait aux interventions et aux investissements fédéraux.

Le Plan reconnaît que le Cœur de la capitale demeure un lieu de rencontre en évolution constante, façonné par des décennies d'événements, d'études, de visions et de planification. Il cherche à préserver le rôle symbolique et fonctionnel du Cœur de la capitale en appuyant la mission de la CCN qui consiste à planifier l'aménagement physique et l'utilisation des terrains fédéraux dans la capitale et à

promouvoir et à animer la région au moyen d'activités de programmation, d'interprétation et de commémoration.

Le Plan a principalement pour objet de définir un cadre d'aménagement par le biais d'énoncés de politique et d'initiatives et d'orienter l'aménagement, la programmation, la préservation du patrimoine bâti et naturel, l'intégrité environnementale, le transport, l'animation et la qualité de l'architecture et de la conception urbaine sur les terrains fédéraux du Cœur de la capitale. Outil important pour la CCN et les autres ministères et organismes fédéraux, le Plan guidera le processus décisionnel et encadrera les futures initiatives d'aménagement.

Le Plan adresse une variété de possibilités et d'enjeux, certaines ont vu le jour au cours des dernières décennies, d'autres peuvent être anticipés au cours des prochaines années. On peut citer parmi ceux-ci :

- l'engagement renouvelé du gouvernement fédéral et de la CCN à aménager et animer le Cœur de la capitale;
- le besoin de concertation des politiques d'aménagement des administrations locales et provinciales et des organismes fédéraux;
- le défi constant de maintenir le caractère symbolique et accueillant du Cœur de la capitale;
- l'évolution des divers concepts en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable des centres urbains qui témoignent du savoir-faire canadien;
- la priorisation des initiatives et des interventions du gouvernement fédéral et de la CCN.

Dans ce contexte, le Plan cherche à :

- communiquer la perspective d'avenir du gouvernement fédéral concernant le Cœur de la capitale;
- élaborer des principes, des buts et des politiques en vue de guider la prise de décision relative à l'aménagement des terrains d'importance qui servent à appuyer les fonctions significatives de la capitale;
- déterminer les terrains nécessaires et définir l'utilisation optimale de ces terrains en fonction des besoins futurs de la capitale;

- guider les ministères fédéraux dans leurs décisions relatives aux installations futures;
- renforcer les liens entre le Cœur de la capitale et les autres attractions de la capitale;
- cibler les stratégies d'utilisation des terrains et d'investissement foncier du gouvernement fédéral dans le Cœur de la capitale
- encadrer la réalisation de plans d'aménagements plus détaillés des terrains fédéraux dans le Cœur de la capitale.

Le Plan propose des orientations en matière d'aménagement qui reflètent les idées et les intérêts des intervenants suivants :

- Les Canadiens et les Canadiennes;
- Les résidants de la région de la capitale nationale;
- Le gouvernement du Canada, notamment les ministères fédéraux et les organisme culturels, propriétaires fonciers dans le Cœur de la capitale;
- Les administrations locales et provinciales;
- Les missions diplomatiques et les organisations non gouvernementales.

## **La vision et le concept spatial**

La vision d'avenir consiste à imaginer le Cœur de la capitale en l'an 2025. Il s'agit d'un regard porté sur un lieu harmonieux de travail, de résidence et de rassemblement, où l'on fêtera le Canada, un lieu qui communiquera le pays et offrira à tous les Canadiens et Canadiennes des endroits pour se rassembler et célébrer leur attachement au pays.

Trois concepts de référence ont balisé l'élaboration du plan et des énoncés de politique et des propositions et continueront de guider la CCN dans la mise en œuvre du plan au jour le jour. Il s'agit des concepts de **développement durable**, du mouvement des «**communautés en santé**» et de la notion de la **croissance intelligente**.

L'évaluation environnementale stratégique a aussi été encadrée et guidée par un énoncé de vision de l'environnement. Cet énoncé de vision inclus à l'énoncé général prône un développement urbain durable grâce à la protection des caractéristiques naturelles et à l'amélioration de la qualité de vie urbaine. L'amélioration de l'environnement urbain tout en assurant la santé de la population et des écosystèmes naturels contribue à préserver le cadre naturel de la capitale.

Le concept spatial superpose:

- les fondements physiques et géographiques tels que le paysage, les cours d'eau, le domaine de la capitale, le domaine civique et le boulevard de la Confédération.
- les activités et les actions influençant l'aménagement futur des principaux éléments structurants du Cœur de la capitale s'articulant autour de trois actions: **célébrer, connecter, consolider.**

Le Plan vient traduire par une série d'objectifs et d'énoncés de politiques détaillés, les intentions relatives aux thèmes et aux systèmes concernant l'ensemble et chacune des aires à caractère distinct du Cœur de la capitale.

## **Les priorités du Plan**

Le Plan se veut un document d'ensemble qui aborde plusieurs énoncés de politiques et identifie un certain nombre de stratégies et d'initiatives. Le Plan identifie plusieurs priorités importantes dans le Cœur de la capitale qui se matérialisent par des études, des programmes et des stratégies sur lesquels la Commission de la capitale nationale placera une emphase particulière au cours des **deux prochaines décennies**. Elles comprennent :

- La consolidation et le renforcement du **boulevard de la Confédération** au niveau des éléments de paysage, de l'ajout de nouveaux usages et d'activités, d'améliorations à l'accès, et de liens entre la rivière et le boulevard.
- Le parachèvement, de concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, des plans à long terme pour la protection, l'accessibilité et un aménagement modèle **des Cités parlementaire et judiciaire.**



- L'amélioration et l'expansion de **l'expérience publique** dans le Cœur de la capitale pour les visiteurs canadiens et internationaux et les résidants, notamment par l'ajout de **nouvelles scènes**, de **monuments commémoratifs et d'œuvres d'art public**, de **programmes** et d'**interprétation**.
- La finalisation du projet de réaménagement des **Plaines LeBreton** en quartier polyvalent.
- La promotion de **nouvelles institutions publiques et culturelles** canadiennes et l'amélioration des installations existantes, à l'est de l'île Victoria (centre culturel aborigène), au nord du Parc Jacques-Cartier, au nord des Plaines LeBreton, et au nord de la promenade Sussex.
- La réalisation d'un plan de zone et l'amorce d'un projet de réaménagement polyvalent dans le secteur **des îles** et de la chute des Chaudières.
- L'étude et la promotion de **l'intégration du transport public interprovincial** entre les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau et les systèmes municipaux de transport en commun dans le Cœur de la capitale.
- La création et la promotion **de connections et de liens** améliorés à travers le Cœur de la capitale entre le **domaine de la capitale** et le **domaine civique** et vers la **rivière des Outaouais**.
- Le parachèvement du **réseau de sentiers récréatifs**, y compris le nord de la promenade Sussex, le nord du canal Rideau et à travers le secteur des îles.
- La réalisation de **plans de zone** pour l'extrémité **nord du canal Rideau**, des **Plaines LeBreton est / rue Sparks ouest**, et du **bassin de la rivière des Outaouais**.
- La mise en marche d'un **plan d'illumination** visant à rehausser les lieux et les symboles dans le Cœur de la capitale et à assurer une utilisation en soirée et durant la période hivernale.

## Les principales propositions du Plan

### Voici les principales orientations d'ensemble pour les secteurs d'interventions du cœur de la capitale:

- **Boulevard de la Confédération:** réaffirmer le boulevard de la Confédération comme l'emplacement pour les institutions politiques et culturelles les plus importantes du Canada, le parcours d'honneur officiel de la capitale, la vitrine pour les monuments importants et les autres symboles, et le centre de la programmation et de l'interprétation de la capitale.
- **Utilisation du sol:** s'assurer que l'utilisation des terrains fédéraux répondra aux besoins des symboles et des institutions culturelles d'importance nationale, des installations fédérales, des parcs et espaces publics, des gouvernements étrangers et, renforcer l'intégration des liens entre les domaines de la capitale et civique.
- **Expérience:** rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité en offrant aux visiteurs et aux résidents des expériences mémorables dans leur exploration et leur découverte du Cœur de la capitale.
- **Forme et design urbains :** créer, à partir des caractéristiques remarquables existantes, un esprit du lieu et un panorama d'ensemble soutenus par une architecture, des rues, des parcs et des espaces publiques de qualité.
- **Patrimoine :** proposer une approche plus large de la préservation du patrimoine bâti, des paysages culturels et des ressources archéologiques du Cœur de la capitale.
- **Environnement naturel:** établir une approche globale de la préservation et la restauration de l'environnement naturel.
- **Espaces verts, parcs, scènes et places publiques:** concevoir et entretenir ces espaces de façon durable en cherchant à les préserver, les améliorer et les utiliser de façon optimale et responsable.
- **Installations fédérales:** planifier et gérer les installations de l'administration fédérale de façon durable, efficace et efficiente.

- **Transport urbain durable:** améliorer les liens et faciliter la mobilité et le déplacement des visiteurs et des résidents en cherchant une meilleure intégration des systèmes de déplacement entre Gatineau et Ottawa.
- **Monuments commémoratifs et art public:** rehausser le rôle symbolique, esthétique et l'expérience éducative en s'assurant de la représentativité des diverses facettes de la mosaïque canadienne transmises par les monuments commémoratifs et les œuvres d'art et en augmentant le nombre de lieux commémoratifs ailleurs que sur la colline du Parlement et la place de la Confédération.
- **Accessibilité et sécurité:** équilibrer l'accessibilité, le déplacement et la sécurité pour agrémenter l'expérience du Cœur de la capitale.
- **Perspectives visuelles:** protéger et améliorer, de concert avec les partenaires, les principales perspectives visuelles sur les symboles nationaux et la primauté des édifices du Parlement.
- **Illumination:** établir un cadre stratégique pour l'illumination des édifices et des lieux symboliques dans le Cœur de la capitale tout en favorisant la conservation d'énergie et une saine gestion financière.

**Voici les principales orientations pour les aires à caractère distinct du Cœur de la capitale :**

Les aires à caractère distinct sont de plus petites unités géographiques identifiables par leurs caractéristiques physiques uniques basées sur l'utilisation, la fonction, la forme, les caractéristiques naturelles. Les énoncés de politiques formulées pour chacune des aires reconnaissent que, même si chaque aire est unique, elle interagit avec ses alentours.

Les aires à caractère distinct témoignent du rôle joué par le gouvernement fédéral et la CCN qu'il soit au niveau du leadership, du partenariat ou du soutien.

**Leadership fédéral des aires à caractère distinct:** des aires où la propriété foncière est fédérale et où les fonctions sont symboliques et liées à la capitale.

- **Les Cités parlementaire et judiciaire:** aménager, protéger et interpréter les Cités parlementaire et judiciaire comme le cœur symbolique et politique du pays; comme un point de repère

national et international; et comme la scène centrale des célébrations nationales.

- **L'aire riveraine de Gatineau:** Aménager l'aire riveraine comme un emplacement possible pour des institutions, des programmes et des espaces ouverts d'envergure nationale au sein du domaine de la capitale et comme espace urbain important, relié au domaine civique d'un centre-ville de Gatineau revitalisé.
- **Le nord de la promenade Sussex:** Préserver et rehausser le cadre des résidences officielles du Premier ministre et du gouverneur général, renforcer les parcours et les fonctions d'honneur dans cette aire et continuer d'aménager celle-ci en tant qu'importante Cité internationale dans la région de la capitale nationale.
- **Le sud de la promenade Sussex :** Maintenir le secteur comme l'emplacement de plusieurs institutions culturelles, commémorations, programmes et espaces ouverts d'importance nationale ainsi que de plusieurs chancelleries.
- **Les îles et le nord des Plaines LeBreton:** Célébrer le patrimoine industriel, autochtone et naturel du secteur, établir un « pont » entre les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau, et prévoir une variété d'usages, de programmes et d'espaces ouverts créant une expérience publique inégalée pour les visiteurs et les résidants.
- **Le canal Rideau :** Rehausser le rôle du canal en tant qu'une des caractéristiques déterminantes du paysage de la région de la capitale nationale, redéfinir les espaces ouverts et ouvrages actuels en tant que parcs urbains riverains et les édifices donnant sur le canal et, travailler avec Parcs Canada et la Ville d'Ottawa à établir des liens piétonniers solides le long du canal, au-dessus du canal et entre le canal et les rues et les espaces civiques voisins.
- **Le parc Jacques-Cartier:** Poursuivre l'aménagement du parc selon des normes de qualité, en accord avec son rôle de parc de la capitale, de scène de la capitale et d'atout naturel et d'espace ouvert récréatif important, et l'utilisation du parc pour diverses activités, allant de programmes nationaux et d'événements de grande envergure jusqu'à la détente et l'usage quotidien.

**Partenariat dans les aires à caractère distinct:** des aires où la propriété foncière n'est pas seulement fédérale mais partagée avec le domaine municipal ou privé et où certaines fonctions de la capitale sont

présentes. Ces aires présentent souvent un lien fort entre le domaine de la capitale et le domaine civique.

- **La rue Sparks :** Promouvoir la revitalisation de la rue Sparks et la réalisation du potentiel des îlots de la rue Wellington faisant face à la colline du Parlement, améliorer l'intégration du secteur aux autres secteurs adjacents du Cœur de la capitale, et promouvoir une nouvelle identité du secteur comme destination souhaitable, au moyen d'une variété d'usages intéressants, d'un niveau élevé de programmation et de commodité pour les visiteurs et d'un sens du lieu et de l'histoire.
- **Le sud des Plaines LeBreton :** Aménager un quartier polyvalent animé fonctionnant comme une unité de voisinage indépendante mais bien reliée au centre des affaires d'Ottawa, au nord des Plaines LeBreton et aux îles des Chaudières et Victoria.
- **La rivière des Outaouais :** Protéger et mettre en valeur la rivière en tant que témoin de notre patrimoine culturel et bâti, protectrice de nos paysages naturels, garante de notre qualité de vie, agent de développement économique et point de contact entre les lieux, les communautés et les gens.
- **La promenade du Portage:** Appuyer le rôle du secteur de la Promenade du Portage en tant que rue animée et dynamique du centre-ville de Gatineau, promouvoir l'expérience des visiteurs axée sur la culture francophone et établir des liens vers la rivière des Outaouais, les quartiers, les institutions culturelles et les parcs avoisinants.
- **Le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm:** Mettre en valeur le secteur du ruisseau de la Brasserie et de la rue Montcalm comme importante destination du cœur de la capitale grâce à un aménagement polyvalent et à des liens améliorés qui préservent et s'appuient sur le caractère patrimonial et d'espace ouvert.

**Soutien dans les aires à caractère distinct:** des aires où le gouvernement fédéral possède peu ou pas de propriétés et où les principales activités se rattachent à des fonctions urbaines ou privées.

- **L'arrondissement des arts, du théâtre et du commerce:** Appuyer la Ville d'Ottawa dans ses efforts visant à faire du secteur

le foyer des arts et de la culture civique dans la ville, à y résoudre les problèmes de transport des personnes et des biens et à rehausser l'expérience des piétons le long de la rue Rideau de manière à parvenir à un équilibre approprié avec le caractère et la qualité du quartier résidentiel Côte de sable.

- **Le centre des affaires d'Ottawa :** Appuyer la Ville d'Ottawa dans ses efforts pour continuer à renforcer le centre des affaires et à en rehausser la qualité, à consolider les relations entre le domaine de la capitale et les secteurs civiques adjacents, à diversifier l'utilisation du sol et à accroître l'aménagement résidentiel dans le secteur et y à revitaliser le tissu et le paysage urbain grâce à une conception et un aménagement des édifices et des paysages de rue de grande qualité.
- **Le marché By :** Appuyer la Ville d'Ottawa dans la préservation et la mise en valeur du marché By comme un quartier patrimonial polyvalent et animé et dans le renforcement des relations entre le marché et le domaine de la capitale.
- **L'île de Hull (Vieux Hull) :** Appuyer la Ville de Gatineau dans ses projets visant à faire revivre le caractère de « village urbain » de l'île de Hull, à maintenir les liens de verdure autour et à l'intérieur de l'île de Hull et à faire de l'aire à caractère distinct la porte d'entrée du parc de la Gatineau.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan s'effectueront au fil des ans par le biais de divers outils. Ces outils et ces interventions comprennent des processus et des produits qui donnent aux planificateurs et aux autres utilisateurs du plan des moyens de concrétiser l'intention et l'orientation du plan. La CCN utilisera le présent Plan en tant qu'autorité responsable pour l'aménagement des terrains dans le Cœur de la capitale et en tant que document d'orientation pour l'éventail des décisions d'aménagement et des autres décisions qu'elle prend ou qu'elle influence.

## **Table des matières**

<b>Mot du Président</b>	<b><i>i</i></b>
<b>La vision à l'horizon 2025</b>	<b><i>ii</i></b>
<b>Résumé du Plan</b>	<b><i>iii</i></b>
<b>Chapitre 1 – Le Cœur de la capitale du Canada et les principes de la capitale</b>	
<b>1.1 Le contexte et les limites géographiques</b>	<b>19</b>
<b>1.2 Le rôle de la Commission de la capitale nationale</b>	<b>23</b>
<b>1.3 Le cadre et les initiatives de planification</b>	<b>24</b>
<b>1.4 Les principes de planification</b>	<b>27</b>
<b>1.5 Les concepts de référence</b>	<b>28</b>
<b>1.6 La structure du plan</b>	<b>29</b>
<b>Chapitre 2 – Le concept</b>	
<b>2.1 Les fondements du concept</b>	<b>31</b>
<b>2.2 Les éléments du concept</b>	<b>36</b>
<b>Chapitre 3 – Les énoncés de politique pour le Cœur de la capitale</b>	
<b>3.1 Le boulevard de la Confédération</b>	<b>44</b>
<b>3.2 L'utilisation du sol dans le domaine de la capitale : les immeubles fédéraux, les institutions culturelles, la présence internationale</b>	<b>49</b>
<b>3.3 L'expérience de la capitale</b>	<b>58</b>
<b>3.4 Le design urbain et la forme urbaine</b>	<b>65</b>
<b>3.5 Le patrimoine bâti, les paysages culturels et les ressources archéologiques</b>	<b>71</b>

<b>3.6</b>	<b>L'environnement et les caractéristiques naturelles</b>	<b>77</b>
<b>3.7</b>	<b>Les espaces ouverts et publics de la capitale</b>	<b>82</b>
<b>3.8</b>	<b>Le transport urbain durable</b>	<b>88</b>
<b>3.9</b>	<b>Les monuments commémoratifs et les œuvres d'art public</b>	<b>95</b>
<b>3.10</b>	<b>La sécurité</b>	<b>99</b>
<b>3.11</b>	<b>La protection des vues</b>	<b>103</b>
<b>3.12</b>	<b>L'éclairage et l'illumination</b>	<b>107</b>
<b>3.13</b>	<b>L'évaluation environnementale stratégique</b>	<b>111</b>

#### **Chapitre 4 – Les énoncés de politique pour les aires à caractère distinct**

<b>4.1</b>	<b>Les Cités parlementaire et judiciaire</b>	<b>116</b>
<b>4.2</b>	<b>L'aire riveraine de Gatineau</b>	<b>123</b>
<b>4.3</b>	<b>Le nord et sud de la promenade Sussex</b>	<b>128</b>
<b>4.4</b>	<b>Les îles et le nord des Plaines LeBreton</b>	<b>136</b>
<b>4.5</b>	<b>Le canal Rideau</b>	<b>143</b>
<b>4.6</b>	<b>Le parc Jacques-Cartier</b>	<b>149</b>
<b>4.7</b>	<b>La rue Sparks</b>	<b>153</b>
<b>4.8</b>	<b>Le sud des Plaines LeBreton</b>	<b>162</b>
<b>4.9</b>	<b>La rivière des Outaouais</b>	<b>166</b>
<b>4.10</b>	<b>La promenade du Portage</b>	<b>171</b>
<b>4.11</b>	<b>Le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm</b>	<b>174</b>
<b>4.12</b>	<b>L'arrondissement des arts, du théâtre et du commerce</b>	<b>178</b>
<b>4.13</b>	<b>Le centre des affaires d'Ottawa</b>	<b>182</b>
<b>4.14</b>	<b>Le marché By</b>	<b>188</b>
<b>4.15</b>	<b>L'île de Hull (Vieux Hull)</b>	<b>192</b>
<b>4.16</b>	<b>L'évaluation environnementale stratégique</b>	<b>196</b>



## **Chapitre 5 – La mise en œuvre du plan**

<b>5.1</b>	<b>L'administration du plan et les plans /projets connexes</b>	<b>200</b>
<b>5.2</b>	<b>La masse de terrains d'intérêt national</b>	<b>202</b>
<b>5.3</b>	<b>L'évaluation et le suivi</b>	<b>205</b>
<b>5.4</b>	<b>La révision du Plan</b>	<b>208</b>

## **Chapitre 6 – Les informations cartographiques** **209**

- **Photographie aérienne du Cœur de la capitale**
- **Les propriétés fédérales existantes**
- **Le centre-ville et le centre des affaires**
- **Le domaine de la capitale**
- **Les cours d'eau**
- **Les aires à caractère distinct**
- **Les liens de la capitale**
- **Le rôle et l'implication de la CCN ou du gouvernement fédéral**
- **Les initiatives courantes et projetées**
- **L'utilisation du sol fédérale**
- **Les ressources patrimoniales**
- **Les éléments naturels et les habitats significatifs**
- **Les parcs, sentiers récréatifs et espaces verts**
- **Les entrées de la capitale**
- **Les améliorations proposées au réseau de transport en commun**
- **Les sites de programmation et de commémoration**
- **La protection des vues**

## **Les annexes**

<b>1. Glossaire</b>	<b>212</b>
<b>2. L'évaluation environnementale stratégique</b>	<b>217</b>
<b>3. Les tendances et les défis influant sur le Plan</b>	<b>246</b>
<b>4. Les perspectives d'autres capitaux</b>	<b>257</b>
<b>5. Le processus de planification et la participation du public</b>	<b>262</b>
<b>6. Les équipes de direction et de travail</b>	<b>269</b>
<b>7. L'approbation fédérale d'utilisation du sol</b>	<b>271</b>

## **Chapitre 1 - Le Cœur de la capitale du Canada et les principes de planification de la capitale**

Le Plan de secteur du Cœur de la capitale (le Plan) est un document axé sur l'avenir, avec pour horizon de planification, l'année 2025 en ce qui a trait aux initiatives mises de l'avant. Il importe de noter, toutefois, que ce Plan souscrit aux multiples engagements qu'ont pris différents intervenants, dont la CCN, pour édifier le Cœur de la capitale actuel. La réalisation de nombreux plans pour des secteurs particuliers et de divers projets d'aménagement a créé un Cœur de la capitale à la fois beau et fonctionnel. Le présent Plan vise à poursuivre ce succès et à le surpasser.

Le Plan reconnaît que le Cœur de la capitale est un lieu de rencontre en évolution constante, façonné par des décennies d'événements, d'études, de visions et de planification. Il cherche à préserver le rôle symbolique et fonctionnel du Cœur de la capitale en appuyant la mission de la CCN consistant à planifier l'aménagement physique et l'utilisation des terrains fédéraux dans la capitale et à promouvoir et à animer la région au moyen de la programmation, de l'interprétation et de la commémoration.

Le Plan a principalement pour objet de définir un cadre d'aménagement par le biais d'énoncés de politique et d'initiatives et d'orienter l'aménagement, la programmation, la préservation du patrimoine naturel et bâti, l'intégrité environnementale, le transport, l'animation et la qualité de l'architecture et de la conception urbaine sur les terrains fédéraux du Cœur de la capitale. Outil important pour la CCN et les autres ministères et organismes fédéraux, le Plan vise à guider le processus décisionnel et à encadrer les futures initiatives d'aménagement.

Ce chapitre présente les informations de base du Plan et décrit:

- le contexte du Cœur de la capitale, sa situation, ses limites géographiques et un bref résumé de ses caractéristiques
- le rôle de la Commission de la capitale nationale en matière de planification;
- le cadre de planification de la Commission de la capitale, les initiatives de planification et le processus de planification pour le Cœur de la capitale;
- les principes ayant guidé la formulation des énoncés de politique et des propositions du plan;
- la structure du plan du Cœur de la capitale.

## **1.1 Le contexte du Cœur de la capitale et les limites géographiques**

Le Cœur de la capitale du Canada présente un mélange d'éléments politiques et géographiques qui crée un contexte unique de planification. Le secteur demeure la plaque tournante de la région de la capitale du Canada et le centre de la région métropolitaine Ottawa-Gatineau. Le Cœur de la capitale s'étend dans ces deux municipalités et les provinces du Québec et de l'Ontario, avec chacun leur gouvernement respectif et leurs orientations. La rivière des Outaouais coule à travers le centre du secteur et forme la frontière interprovinciale. Le mandat de planification de la Commission de la capitale nationale s'étend de part et d'autre de ces frontières et se concentre sur le rôle et les aspects de la capitale.

Au cours des dernières décennies, le Cœur de la capitale a subi de profondes transformations avec la mise en place du boulevard de la Confédération, les nouvelles institutions culturelles nationales, les changements dans l'emploi et les nouvelles infrastructures et initiatives relative à la mobilité. Sa position relative à l'expansion des secteurs urbains adjacents à également évolué. Les nouvelles transformations et les nouveaux défis des prochaines décennies continueront à façonner le contexte de planification du Cœur de la capitale.

Les limites géographiques du Cœur de la capitale sont décrites dans cette section. Les orientations et les énoncés de politiques de ce plan se concentrent donc sur ce territoire. Toutefois, les enjeux relevés dans l'aire d'influence ont aussi été pris en compte dans la préparation de ce plan, dans la mesure où celles-ci avaient un effet sur le secteur du Cœur. L'aire d'influence est également décrite dans cette section.

### ***Le Cœur de la capitale***

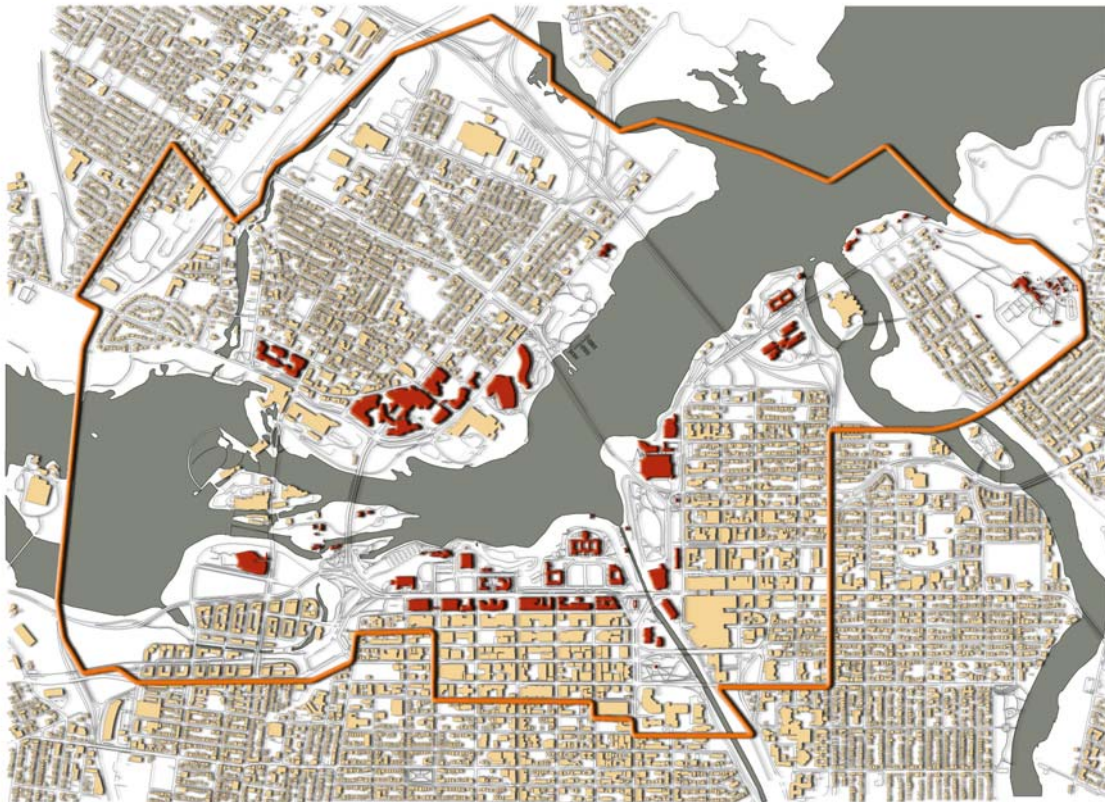
Le Cœur de la capitale est le centre de la région de la capitale du Canada et renferme le siège du gouvernement fédéral du Canada, représenté par les Cités parlementaire et judiciaire et formant la colline du Parlement. Le Cœur de la capitale s'étend sur près de 10 km<sup>2</sup> des deux côtés de la rivière des Outaouais. Il englobe les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau, deux villes qui ensemble constituent la quatrième région métropolitaine du Canada en importance avec une population de plus d'un million de personnes. La figure 1 montre les limites du Cœur de la capitale.

Le Cœur de la capitale renferme un assemblage unique d'éléments symboliques et pratiques, y compris les institutions fédérales politiques,

culturelles et administratives situées le long du boulevard de la Confédération. Cet assemblage crée un sens du lieu et une identité particulière pour la capitale du Canada. Son caractère est le mieux représenté par la juxtaposition spectaculaire des édifices de style gothique du Parlement et leur emplacement au sommet de l'escarpement de la colline, surplombant la rivière des Outaouais. Le Cœur de la capitale sert de scène principale pour la communication de la culture et de l'histoire canadienne et pour la tenue d'événements, de cérémonies et de célébrations d'envergure nationale. Le Cœur est une destination majeure pour les visiteurs et les résidents de la capitale.

Le Cœur de la capitale est aussi le centre de la vie économique, culturelle, politique et administrative de la région métropolitaine. Le Cœur de la capitale est l'endroit où se trouve la plus grande concentration de locaux de bureaux de l'administration fédérale dans la région de la capitale nationale, les résidences officielles du Premier ministre et de la Gouverneure général ainsi que les missions diplomatiques de nombreux pays étrangers. C'est aussi un carrefour des réseaux de transport de la région.

*Carte 1 – Les limites du cœur de la capitale*



Le boulevard de la Confédération est un parcours d'honneur au centre du secteur du Cœur de la capitale. Emplacement de premier choix des édifices, monuments et installations d'importance nationale, le boulevard est une avenue d'interprétation et d'éducation culturelle. Il traverse et joint les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau, en franchissant la rivière des Outaouais, et relie physiquement les paysages urbains et naturels ainsi que les provinces d'Ontario et de Québec.

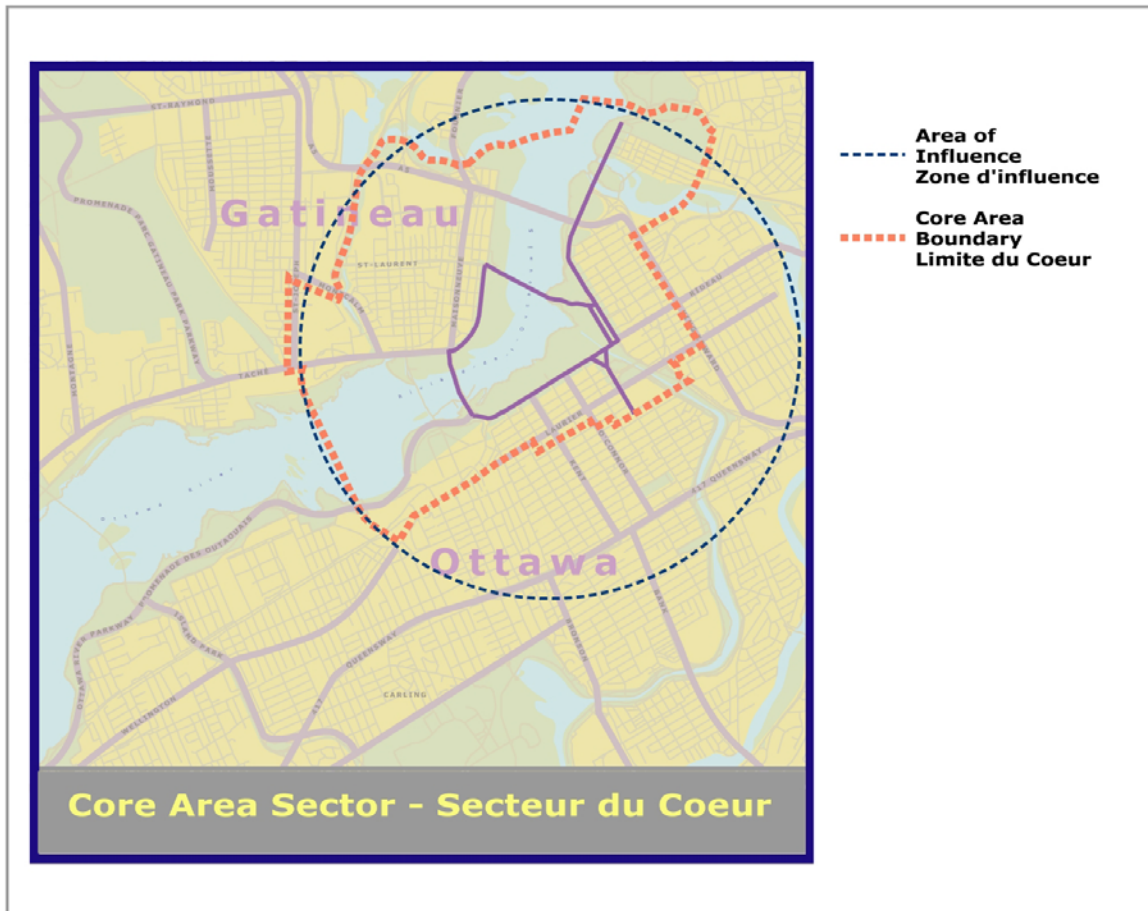
Les cours d'eau et les espaces ouverts sont des éléments de marque du Cœur de la capitale, les premiers étant animés par la navigation de plaisance en été et le patinage sur le canal Rideau en hiver, les seconds procurant une série de décors naturels et panoramiques ainsi que des espaces de loisirs passifs aussi bien qu'actifs. L'escarpement, les parcs, les rivières et le canal renforcent l'image de verdure de la capitale, comme un symbole du vaste paysage canadien, et offrent un environnement caractéristique pour les fonctions du gouvernement, l'appréciation des résidents et l'accueil des visiteurs.

Bien que de vastes étendues de terrain appartiennent au gouvernement fédéral, le Cœur de la capitale est le centre urbain prospère de deux villes importantes et un lieu de résidence pour des dizaines de milliers de personnes qui y vivent et y travaillent. Les figures 2, 4 et 5 illustrent le caractère du Cœur de la capitale et indiquent les propriétés foncières fédérales et les conditions actuelles.

### ***L'aire d'influence***

La figure 2 ci-après montre l'« aire d'influence » du Cœur de la capitale, définie par un diamètre de 2,5 kilomètres centré sur la tour de la Paix, sur la colline du Parlement. Les limites de cette aire s'étendent au-delà du Cœur de la capitale et traduisent le fait que ce qui se passe dans le Cœur de la capitale se répercute au-delà de ses limites et que ce qui se passe au-delà de ses limites se répercute aussi sur le Cœur de la Capitale. Les cours d'eau, les grandes artères et les réseaux de transport en commun s'étendent au-delà des limites du Cœur de la capitale et relient le Cœur de la capitale aux parties de la région situées tout autour. Certains espaces et installations de programmation d'importance de la capitale se trouvent aussi à l'extérieur du Cœur de la capitale. Les exemples les plus remarquables en sont le Musée canadien de la nature, la ferme expérimentale centrale et la partie sud du canal Rideau (dont traitera le Plan directeur des terrains urbains de la CCN).

Carte 2 – L'aire d'influence



L'élaboration des énoncés de politique et des propositions du Plan a tenu compte des conditions et des facteurs répandus dans cette aire d'influence. La CCN a une mission plus large d'aménagement pour la région de la capitale nationale et pour les éléments d'intérêt pour la capitale, comme en font foi les plans directeurs des Terrains urbains, du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure. Par le biais de ces plans, la CCN continuera de définir des façons de faire pour que ces éléments et terrains connexes mais externes demeurent reliés au Cœur de la capitale, physiquement et fonctionnellement.

## 1.2 Le rôle de la Commission de la capitale nationale

La CCN est une société d'État fédérale. L'aménagement des terrains fédéraux dans la capitale du Canada relève de la CCN et des organismes

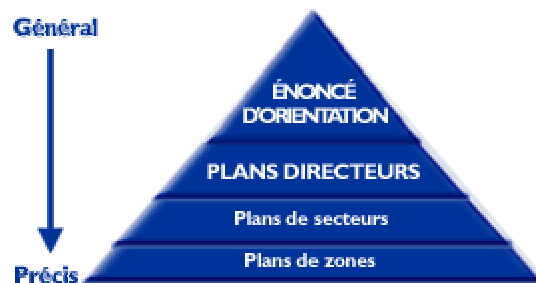
qui l'ont précédé depuis 1899. La CCN agit en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* qui lui confère la responsabilité unique de planifier, d'aménager et d'améliorer la capitale et d'organiser et de promouvoir des programmes publics qui enrichissent le tissu culturel et social du Canada. Ce mandat se traduit en trois grands objectifs qui balisent les activités de la Commission et encadrent le présent plan :

- **Créer un lieu de rencontre** : faire de la capitale le lieu de rencontre du Canada et encourager les Canadiens et Canadiennes à participer activement à l'évolution de leur capitale;
- **Communiquer le Canada aux Canadiens et Canadiennes** : utiliser la capitale pour communiquer le Canada aux Canadiens et Canadiennes afin de développer et de faire ressortir l'identité du Canada comme pays;
- **Préserver le patrimoine** : préserver le patrimoine culturel du pays et le cadre naturel pour les générations à venir.

### 1.3 Le cadre et les initiatives de planification

Le Plan de secteur du Cœur de la capitale fait partie de toute une série de plans que la CCN a la responsabilité d'élaborer. Le graphique et les explications ci-dessous présentent cette série de plans. Les plans de secteur se situent au troisième niveau hiérarchique.

Figure 1 – Le cadre de planification



Le cadre de planification de la CCN repose sur un processus intégré comprenant les étapes de recherche, de formulation d'énoncés de politique, d'élaboration et de mise en œuvre.

Le **Plan de la capitale du Canada**, qui se situe au niveau le plus élevé du cadre de planification, établit les énoncés de politique d'aménagement et de conservation pour la région de la capitale nationale dans son ensemble et reconnaît le Cœur de la capitale comme « le centre de la vie économique, culturelle et administrative de la région métropolitaine ».



Au deuxième niveau du cadre de planification, se trouvent trois principaux **plans directeurs** qui présentent une orientation plus détaillée pour le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure et les terrains urbains<sup>2</sup>.

Les **plans de secteur**, qui se situent au troisième niveau du cadre de planification, précisent les objectifs et les énoncés de politique formulés dans les plans directeurs. Le plan de secteur du cœur est un plan de troisième niveau et s'inscrit comme un secteur du plan directeur des terrains urbains.

De façon plus spécifique, un plan de secteur :

- est un plan d'utilisation du sol élaborant les thèmes généraux, les objectifs et les énoncés de politique et stratégies d'un plan directeur pour un secteur géographique plus restreint;
- présente des interprétations précises de la désignation des terrains et peut répondre à des objectifs à long terme, notamment en matière d'aménagement, d'environnement, de circulation et de patrimoine ou concernant les visiteurs;
- définit un cadre pour simplifier la gestion et résoudre des questions d'aménagement particulières et donne des directives générales concernant sa mise en œuvre;
- traite de questions thématiques, comme la programmation et les activités publiques, l'illumination et la commémoration;
- reconnaît la mission de la CCN et des autres ministères fédéraux responsables d'immeubles, les documents de planification approuvés à tous les ordres de gouvernement ainsi que les questions sociales, économiques et environnementales pertinentes.

Les **plans de zone**, qui se situent au quatrième niveau du cadre de planification, fournissent le plus important niveau de détail de la hiérarchie et s'appliquent à de petites unités géographiques, telles que les aires à caractère distinct de présent Plan. Le **plan de secteur** du

---

<sup>2</sup> Le Plan directeur des Terrains urbains est en préparation au moment de l'élaboration du Plan de secteur du Cœur de la capitale. Ce Plan directeur précisera les énoncés de politique du Plan de la capitale du Canada pour les propriétés fédérales faisant partie de l'aire des terrains urbains et s'harmonisera pleinement avec le plan de secteur du Cœur

Cœur de la capitale fournit un cadre et une base pour la préparation des plans de zone à venir.

### **Le processus de planification du cœur de la capitale**

Le Plan de secteur du Cœur de la capitale est l'aboutissement d'un processus qui a comporté trois étapes :

- 1<sup>re</sup> étape : la *Vision d'avenir pour le Cœur de la région de la capitale du Canada*, publiée en 1998.
- 2<sup>e</sup> étape : le *Concept du Cœur de la capitale du Canada*, publié en 2000, énonçant les principes et les objectifs de planification, de conception urbaine et de programmation découlant des propositions de la vision.
- 3<sup>e</sup> étape : l'étape finale (2003 - 2005), consiste à produire le Plan de secteur du Cœur de la capitale du Canada.

Le plan tient compte des documents qui l'ont précédé, de même que de nombreuses études et plans produits par la CCN, les autres ministères fédéraux et les autorités municipales et provinciales.

Le besoin de revoir le plan sera réévaluer au moins à tous les cinq ans et les modifications de ses énoncés de politique seront sujettes aux processus d'approbation fédérale d'utilisation du sol, de transaction immobilière et de design de la CCN. Bien que **le Plan se concentre sur les terrains fédéraux**, suivant l'esprit d'harmonisation intergouvernementale, il encouragera les autres partenaires fédéraux et les administrations locales à reconnaître ses énoncés de politique dans leurs propres plans.

### **L'évaluation environnementale stratégique**

Le Plan a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique qui s'est déroulée tout au long de la démarche de planification. Ce processus systématique et itératif permet d'évaluer les conséquences sur l'environnement des énoncés de politiques proposés. Ce processus veille à ce que les questions environnementales, de même que les enjeux sociaux et économiques, soient prises en considération le plus tôt possible au stade approprié de la prise de décision. Une copie de l'évaluation environnementale stratégique apparaît à l'annexe 2<sup>3</sup>.

## **1.4 Les principes de planification pour le cœur de la capitale**

---

<sup>3</sup> L'évaluation environnementale stratégique complète et le cahier-journal qui l'accompagne sont disponibles auprès de la CCN.

Les principes de planification suivants constituent le fondement du plan et établissent les prémisses qui ont guidé l'élaboration de ses énoncés de politique et de ses orientations. Ces principes de planification expriment les valeurs sur lesquelles le plan repose et fait ressortir les particularités de l'aménagement d'une capitale. Ils expriment les idéaux auxquels le plan aspire, et celui-ci définit de quelles façons ces idéaux seront réalisés.

### ***Un endroit exemplaire pour tous les Canadiens et Canadiennes***

*La capitale d'un pays est un endroit unique et particulier, dont les qualités ne se retrouvent pas dans d'autres villes.*

Cela signifie que le Cœur de la capitale du pays se doit d'être un modèle d'excellence en matière d'aménagement et de conception, de leadership environnemental, d'utilisation du sol, de systèmes de transport durable et de programmes publics.

### ***Une représentation vivante d'un pays dynamique***

*La capitale est un lieu privilégié pour communiquer et représenter le pays et sa population – une fenêtre sur le pays et une fenêtre pour le reste du monde.*

Cela signifie que le Cœur de la capitale doit offrir des lieux et des moyens pour exprimer de manière authentique la culture et les valeurs canadiennes. Il doit préserver et exposer les trésors nationaux et les réalisations nationales en tout genre et appuyer les célébrations et les cérémonies qui donnent vie à ces choses et à ces idées. Il est un terrain neutre où tous les Canadiens et Canadiennes se sentent fiers et chez eux, ainsi qu'un endroit où les visiteurs de l'étranger peuvent entrevoir un aperçu du pays.

### ***Des fonctions variées – symboliques et fonctionnelles***

*La capitale remplit plusieurs fonctions, tant sur le plan symbolique (les trésors nationaux, les institutions publiques, les lieux de rencontre) que sur le plan fonctionnel (les lieux de travail, la conduite du pays et l'infrastructure de soutien).*

Cela signifie que le Cœur de la capitale doit être aménagé avec soin pour assurer le soutien des besoins fonctionnels de la conduite des affaires de l'État, et ce, sans porter atteinte à l'importance symbolique des institutions et des trésors publics reconnus par tous. Les édifices et les installations, les sites d'événements et l'infrastructure de soutien doivent

tous être planifiés et situés avec soin, dans le respect de la capacité environnementale et visuelle du cadre physique particulier.

### ***Une synergie et des liens entre les différents endroits***

*La capitale doit fonctionner en harmonie avec les différents secteurs et quartiers – au plan de l'expérience, du déplacement et de la perception – afin de créer une synergie et un dynamisme qui en font une communauté de grand intérêt.*

Cela signifie qu'il faut créer des liens et des relations, tant physiques que symboliques ou visuels, pour relier le Cœur de la capitale aux diverses parties de la ville - la fonction ou la présence de la capitale s'harmonisant avec un caractère plus local ou civique.

### ***Un dialogue et des partenariats pour atteindre les objectifs communs***

*La capitale se bâtit grâce à un dialogue et des partenariats essentiels pour atteindre les objectifs et les aspirations communs à l'appui de la vision.*

Cela signifie que le gouvernement fédéral doit joindre ses forces à celles des autorités municipales et provinciales et à une variété d'intérêts non gouvernementaux pour améliorer le Cœur de la capitale et le rendre plus fonctionnel. Cela suppose la détermination des domaines d'intérêt mutuel et des perspectives communes. Cela signifie des rôles différents pour différentes initiatives : leadership, partenariat ou soutien.

### ***Un chef de file du savoir-faire canadien en matière d'aménagement et de développement des établissements humains***

*La capitale et son aménagement à long terme doivent refléter les concepts globaux mis de l'avant par le Canada en matière de développement des établissements humains.*

## **1.5 Les concepts de référence :**

Trois concepts de référence ont balisé l'élaboration du plan et des énoncés de politique et des propositions et continueront de guider la CCN dans la mise en œuvre du plan au jour le jour. Il s'agit des concepts de **développement durable**, du mouvement des «**communautés en santé**» et de la notion de la **croissance intelligente**.

- Un **développement durable** réfère à un développement qui maintient et relève la qualité des composantes naturelles, sociales et

économiques de l'environnement pour les générations actuelles et futures et qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

- Le mouvement des «**Communautés en santé**» origine de l'adoption de la Charte d'Ottawa de 1986, affirmant que les conditions et les ressources préalables à la santé d'une communauté et des individus qui la composent sont la paix, le logement, l'éducation, l'alimentation, le revenu, un environnement stable, des ressources renouvelables, la justice sociale et l'équité.
- La **croissance intelligente** prône un développement et une croissance mieux planifiés qui mettent l'accent sur l'utilisation polyvalente et plus intense et l'aménagement intercalaire dans les zones déjà bâties afin d'utiliser plus efficacement l'infrastructure et les systèmes de transport et de transport en commun existants.

## 1.6 La structure du plan du Cœur de la capitale

Le Plan s'appuie sur la vision (présentée au début de ce document) et comprend les chapitres suivants :

- le **chapitre 2** présente le **concept** – le cadre naturel et spatial du plan et les principales orientations ou intentions du plan s'appuyant sur ce cadre pour définir le Cœur de la capitale en l'an 2025;
- le **chapitre 3** présente les **énoncés de politique pour le Cœur de la capitale** se rattachant à divers secteurs d'intervention (thèmes, éléments et systèmes) s'appliquant à l'ensemble du Cœur de la capitale;
- le **chapitre 4** présente les **énoncés de politique et les initiatives pour les aires à caractère distinct** s'appliquant particulièrement aux quartiers ou secteurs plus restreints appelés *aires à caractère distinct*.

Le concept résume l'orientation générale du plan. Pour une meilleure compréhension de la façon dont sera réalisé le concept et pour connaître les orientations plus détaillées de l'aménagement du futur Cœur de la capitale, le lecteur se reportera aux chapitres présentant les énoncés de politique pour le Cœur de la capitale et les énoncés de politique et initiatives pour les aires à caractère distinct. Le chapitre 6 comprend l'ensemble de l'information cartographique du Cœur de la capitale mentionnée tout au long des chapitres notamment les chapitres 3 et 4 portant sur les énoncés de politiques. Les cartes doivent être lues en relation avec le Plan.

- Le **chapitre 5** décrit le processus de **mise en œuvre du plan** et les mécanismes qui permettront de tenir le plan à jour au fil des ans.
- Le **chapitre 6** intègre l'ensemble de **l'information cartographique** mentionnée tout au long des chapitres et qui doit être lue en parallèle au Plan.

Un glossaire des termes techniques, une bibliographie et une série d'annexes complètent le document. Les annexes incluent les résultats de l'évaluation environnementale stratégique, présentent un résumé des tendances et les perspectives d'autres capitales et fournissent d'autres documents et matériel de référence essentielle.

## Chapitre 2 – Le concept

Le contenu du Plan comprend les énoncés de politiques pour le Cœur de la capitale et pour les aires à caractère distinct figurant aux chapitres 3 et 4. Cependant, le concept pour le futur du cœur de la capitale tel que défini ci-dessous reprend les principales composantes du Plan et résume les principaux éléments et préoccupations de ce Plan.

Le concept du Cœur de la capitale pour l’an 2025 est présenté dans cette section en deux parties :

- Les **fondements du concept**, c’est-à-dire les principaux fondements géographiques que sont le paysage et les éléments physiques constituant le Cœur de la capitale.
- Les **éléments du concept**, c’est-à-dire les éléments et les activités qui expliquent de quelle façon seront abordés et aménagés les principaux éléments structurants du Cœur de la capitale selon l’horizon de planification, Cette description s’articule autour de trois actions: célébrer, connecter et consolider.

L’intégration des fondements et des éléments du concept forme le Concept du Cœur de la capitale.

### 2.1 Les fondements du concept

Le Cœur de la capitale s’articule autour de quatre piliers qui forment en soit des secteurs géographiques :

- les cours d’eau
- le domaine de la capitale
- le domaine civique
- le boulevard de la Confédération

Chacun de ces éléments contribue à sa façon au cadre spatial et à l’organisation physique du Cœur de la capitale.

#### ***Les cours d’eau***

L’eau est l’un des traits dominants du Cœur de la capitale : de l’intime ruisseau de la Brasserie, à l’historique canal Rideau jusqu’à la grande rivière des Outaouais et de ses deux tributaires, les rivières Rideau et Gatineau. Certaines caractéristiques du cadre naturel, comme les chutes des Chaudières et Rideau, et celles du cadre bâti, comme les écluses et les bords du canal Rideau, accentuent la puissance et la présence de ces cours d’eau.

L'établissement humain dans la région de la capitale nationale est lié directement à la présence de ces cours d'eau, utilisés d'abord par les Autochtones et plus tard à des fins industrielles axées sur les ressources forestières qui ont alimenté le développement économique de la région. Des corridors verts longent ces cours d'eau: l'escarpement de la colline du Parlement, les bords de la rivière des Outaouais, le parc Jacques-Cartier et nombre d'autres parcs urbains de plus petites dimensions.

*Carte 3 - Les cours d'eau*



### ***Le domaine de la capitale***

Le domaine de la capitale est le centre du Cœur de la capitale et s'étend autour de la rivière des Outaouais et des terrains riverains, où se marient les paysages naturel et bâti. Les caractéristiques hydrographiques et géologiques particulières des cours d'eau et les formes de relief déterminent l'essence même du secteur. . Les paysages associés à la rivière des Outaouais, aux parties nord du canal et de la rivière Rideau et aux embouchures de la rivière Gatineau et du ruisseau



de la Brasserie constituent des éléments forts du paysage. Les principaux symboles nationaux, soit les édifices du Parlement et de la Cour suprême, et une foule d'autres édifices civiques, gouvernementaux et institutionnels se trouvent à l'intérieur ou à proximité de ces paysages riverains. L'image qui s'en dégage est celle d'un groupe de pavillons situés dans un décor pittoresque, par contraste avec les îlots urbains rectangulaires.

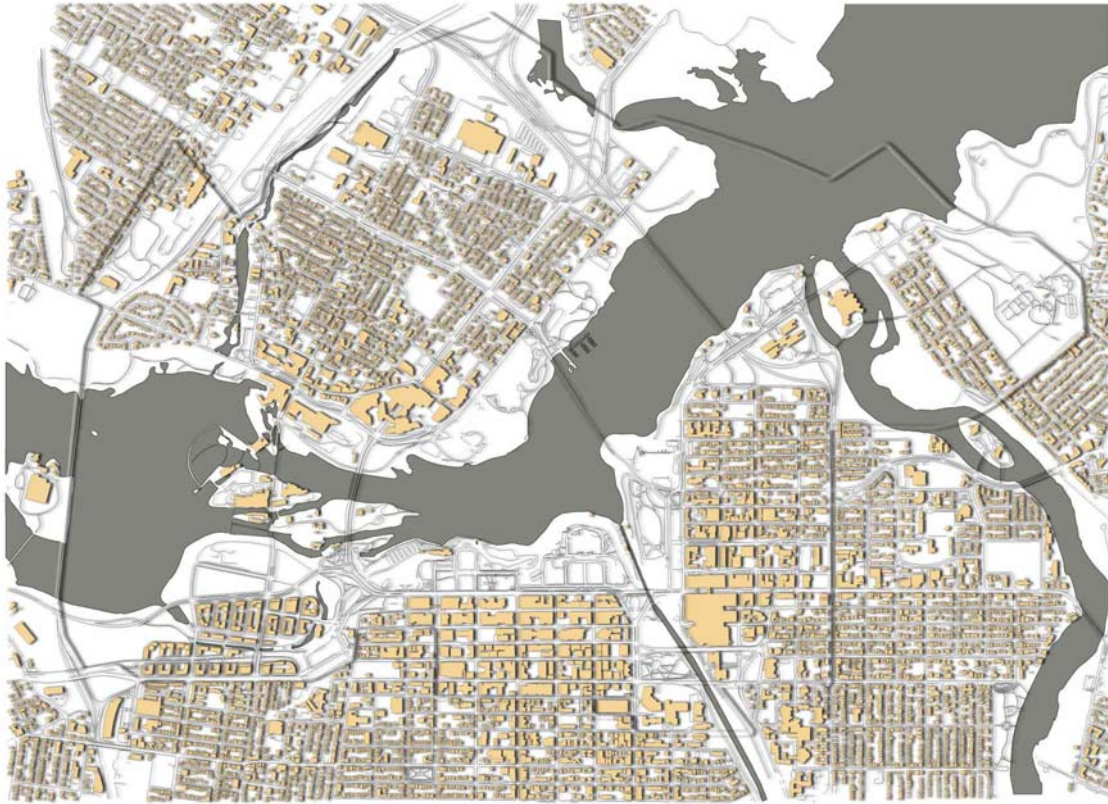
*Carte 4 - Le domaine de la capitale*



### ***Le domaine civique***

Le domaine civique est constitué par un ensemble d'îlots urbains, de voies et de places publiques qui s'imbrique au domaine de la capitale. Le domaine civique constitue les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau et se localise en bordure du domaine de la capitale. Les composantes du domaine civique sont des quartiers centraux actifs et animés qui renferment de nombreux lieux de travail, notamment les plus grandes concentrations d'édifices de l'administration fédérale dans la région de la capitale du Canada, et une variété d'unités de voisinages et d'ensembles commerciaux et résidentiels reliés par un réseau urbain classique de rues étroites.

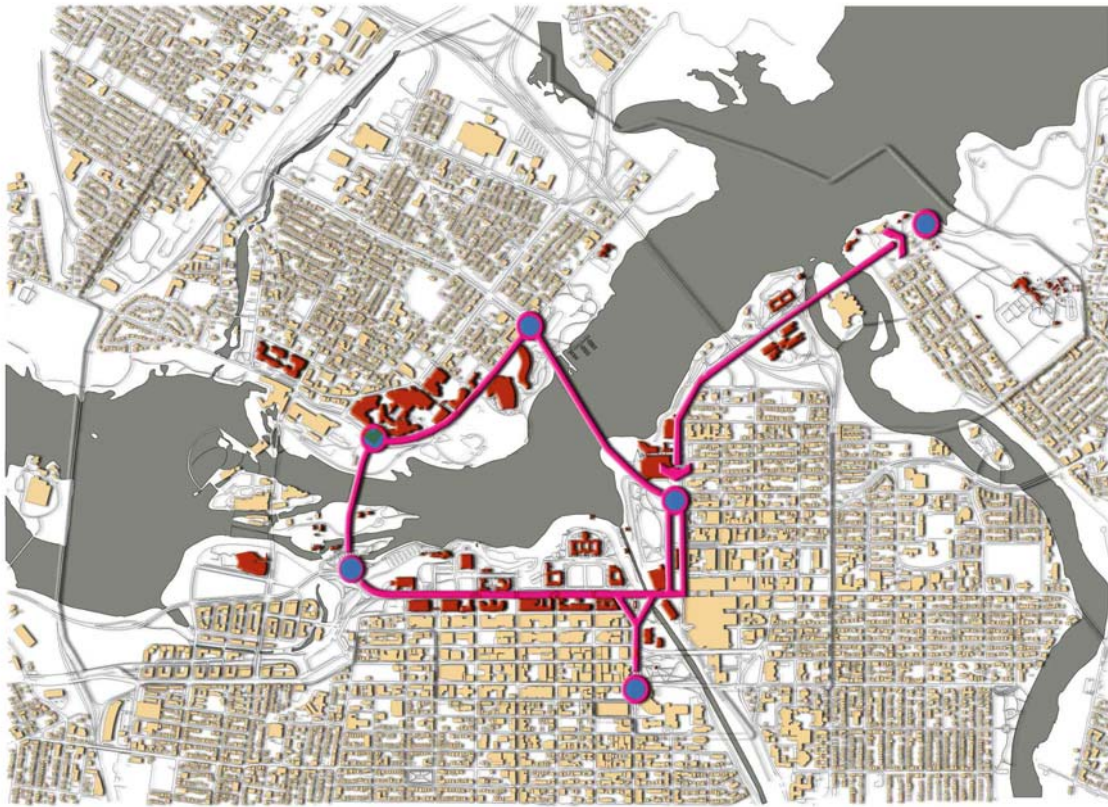
*Carte 5 - Le domaine civique*



***Le boulevard de la Confédération***

Le boulevard de la Confédération est une composante structurante du Cœur de la capitale. Cette voie publique essentielle unit le domaine de la capitale et le domaine civique. Elle en définit les limites et les soude ensemble.

*Carte 6 - Le boulevard de la Confédération*



L'anneau central du boulevard de la Confédération relie les deux côtés de la rivière des Outaouais et ceinture le centre symbolique du domaine de la capitale. Les prolongements du boulevard sont la rue Elgin, au sud de la place de la Confédération, et la promenade Sussex, vers l'est jusqu'à Rideau Hall, résidence du gouverneur général du Canada.

Tout le long du boulevard de la Confédération se trouvent d'importants espaces publics de convergence et des terrains sur lesquels sont érigées les principales institutions symboliques nationales. Ces espaces et ces lieux, vivants et animés à l'année, le jour comme la nuit, invitent à l'exploration, à la découverte et à l'appréciation. Ces endroits servent à des célébrations, à des cérémonies et à des manifestations. Ces espaces rappellent et communiquent les petites et grandes réalisations qui ont contribué à façonner le pays.

La carte 7 illustre la superposition des quatre piliers géographiques :

Carte 7 – Le Cœur de la capitale en 2005



## 2.2 Les éléments du concept

Les fondements physiques ayant été définis, c'est sur ces fondements que le passage d'un siècle de planification et d'aménagement a fait du Cœur de la capitale à la fois le centre de la capitale et le centre de l'agglomération métropolitaine. Plusieurs réalisations ont laissé des traces :

- la croissance des institutions parlementaires et judiciaires;
- l'expansion de la taille et du rôle du gouvernement fédéral, et la concentration de ses employés dans le Cœur de la capitale;
- la création et l'expansion des réseaux d'espaces ouverts, de parcs et de sentiers récréatifs et d'institutions nationales, culturelles ou autres;
- l'extension du réseau de promenades et la création du boulevard de la Confédération;
- la croissance des activités d'animation, de célébration et d'interprétation du cadre physique.

Cette section résume l'orientation ou l'intention principale du Plan quant à *ce qui arrivera* sur ces fondements physiques. En quoi la capitale en l'an 2025 différera-t-elle de ce qu'elle est aujourd'hui? Qu'est-ce qui aura

changé ou sera amélioré? Comment cela changera-t-il la façon de voir et d'expérimenter la capitale?

Les éléments du concept sont une synthèse des objectifs et des orientations que traduisent trois modes d'action: *célébrer*, *connecter* et *consolider*.

### **CÉLÉBRER**

- *L'identité canadienne, ce qui définit les Canadiens et Canadiennes comme peuple : l'histoire, la démocratie, les réalisations, les contributions, les trésors nationaux, le rôle dans la communauté internationale*
- *La culture et le patrimoine commun transmis par des événements et des célébrations*
- *L'excellence dans la conception, l'aménagement et l'intendance de l'environnement*
- *L'eau et la terre, les paysages naturels et bâtis, un environnement sain, les quatre saisons*

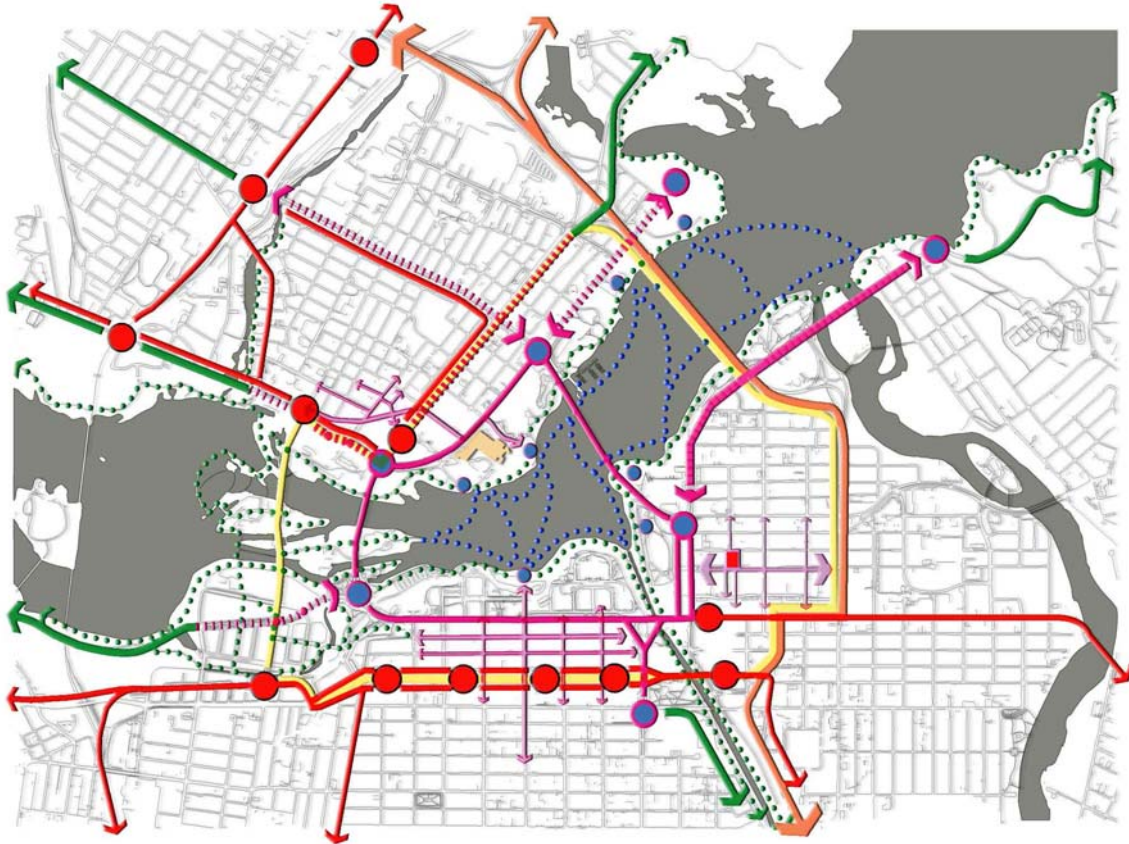
Carte 8 – Célébrer (dans le Cœur de la capitale)



## **CONNECTER**

- *La rivière des Outaouais et les cours d'eau au milieu bâti, pour amener les gens vers la rivière et tenir des activités à un plus grand nombre d'endroits le long de la rivière et à travers la rivière et pour relier les destinations*
- *Les villes d'Ottawa et de Gatineau, pour rapprocher les provinces et les gens et pour mieux intégrer les deux villes constituant la capitale*
- *Le domaine de la capitale et le domaine civique, les secteurs fédéral et municipal – en améliorant les liens le long des rues, à travers les parcs et les espaces urbains – afin de créer une synergie entre eux*
- *La périphérie au Cœur de la capitale, et vice versa – le parc de la Gatineau, les corridors de verdure, les artères panoramiques, les ponts, les routes, le transport en commun*
- *L'éventail de destinations, d'attractions et de lieux de rencontre de façon continue en s'appuyant sur une signalisation et des moyens durables de transport améliorés*

Carte 9 – Connecter (les éléments du Cœur de la capitale)



### **CONSOLIDER**

- *Le boulevard de la Confédération en tant que « rue principale » et voie de découverte du Canada et comme un élément expérientiel important et déterminant du Cœur de la capitale.*
- *Les réseaux de lieux de rencontres, de destinations, d'institutions culturelles et de scènes de la capitale de façon centrale et accessible afin de créer une masse critique dans le Cœur de la capitale.*
- *L'éventail annuel de festivals, de célébrations, de monuments commémoratifs et de scènes de la capitale pour divertir et éduquer, et compléter les installations et les commodités pour répondre aux besoins des visiteurs.*
- *Les sentiers, les places et les liens urbains pour renforcer le réseau d'espaces publics comme élément structurant et comme cadre pour mieux se déplacer et expérimenter la capitale.*

- *Des lieux de travail pour l'administration fédérale, dans des immeubles et des installations bien situées et bien conçus, et de nouveaux édifices pour les besoins des Cités parlementaire et judiciaire, qui en respecte le contexte particulier.*
- *De meilleures façons de se déplacer dans le Cœur de la capitale et ses environs – à pied, à vélo, en autobus ou en voiture – qui répondent aux besoins des visiteurs et des résidents d'une manière responsable envers l'environnement, sur eau aussi bien que sur terre.*
- *Les relations entre les nouveaux espaces aménagés et le tissu urbain en réintégrant les emplacements urbains sous-utilisés de manière à en exploiter le potentiel comme lieux et unités de voisinages animés.*

*Carte 10 – Consolider le Cœur de la capitale*





## ***Le concept***

La superposition des éléments du concept (trois actions) et des fondements physiques du concept révèle l'émergence du concept du secteur du Cœur de la capitale en l'an 2025.

*Carte 11 – Le Cœur de la capitale en 2025*



## **Chapitre 3 – Les énoncés de politique pour le Cœur de la capitale**

Ce chapitre expose les énoncés de politique pour les secteurs d'intervention qui concernent l'ensemble du Cœur de la capitale.

### **L'organisation du chapitre**

Les énoncés de politique pour le Cœur de la capitale s'appuient sur ceux formulés dans le Plan pour la capitale du Canada, dans les autres plans et initiatives de la CCN ainsi que dans ceux de ses partenaires, selon les renvois particuliers qui y sont faits. Les secteurs d'intervention sont les suivants :

- le boulevard de la Confédération
- l'utilisation du sol dans le domaine de la capitale : les immeubles fédéraux, les institutions culturelles et la présence internationale
- l'expérience de la capitale
- le design urbain et la forme urbaine
- le patrimoine bâti, les paysages culturels et les ressources archéologiques
- l'environnement naturel et les caractéristiques naturelles
- les espaces ouverts et publics de la capitale
- le transport urbain durable
- les monuments commémoratifs et les œuvres d'art public
- la sécurité
- la protection des perspectives visuelles
- l'éclairage et l'illumination

Chaque secteur d'intervention est présenté de la façon suivante :

- **L'objectif** : un énoncé général d'intention et de but, un état final souhaitable pour le Cœur de la capitale, résultant en partie du présent plan et en partie des autres plans élaborés par le gouvernement fédéral et les autres organismes ou niveaux de gouvernement.
- **Le contexte** : une orientation et un examen des principales caractéristiques donnant l'essentiel du contexte dans lequel s'inscrivent l'objectif et les énoncés de politique.
- **Les constats** : les possibilités et les enjeux issus de l'analyse dont il faudrait tenir compte pour atteindre l'objectif du secteur

d'intervention et, de manière plus générale, la vision du Cœur de la capitale.

- **Les énoncés de politique :** les énoncés généraux d'orientation et d'intention concernant la planification et l'aménagement à long terme du Cœur de la capitale, qui reflètent les intérêts et les intentions des ministères et organismes fédéraux et parfois ceux d'autres parties, comme les autorités locales et le grand public.

Bien que les secteurs d'intervention soient présentés comme des éléments distincts, en réalité, la plupart des terrains d'importance pour la capitale sont visés par plusieurs d'entre eux. Les secteurs d'intervention devraient donc être considérés comme complémentaires plutôt que strictement liés aux caractéristiques mutuellement exclusives des terrains dans le Cœur de la capitale. Ces éléments trouvent une expression plus concrète dans les objectifs et les énoncés de politique pour les aires à caractère distinct, au chapitre 4.

### **3.1 Le boulevard de la Confédération**

#### **L'objectif**

Réaffirmer le boulevard de la Confédération comme l'emplacement pour les institutions politiques et culturelles les plus importantes du Canada; le parcours d'honneur officiel de la capitale, la vitrine pour les monuments importants et les autres symboles, et le centre de la programmation et de l'interprétation de la capitale.

#### **Le contexte**

Le boulevard de la Confédération ceinture et relie les sites et les institutions qui transmettent le rôle primordial et significatif de la capitale du Canada. Le boulevard offre une fenêtre sur le Canada, en montrant aux Canadiens et Canadiennes les diverses façons dont la capitale les représente, eux et leur pays. Le boulevard de la Confédération est la « voie de la découverte du Canada ». Il relie les côtés ontarien et québécois et sert de point focal à l'expérience des visiteurs de la capitale et de point de départ vers toutes les attractions de la région.

Le cadre physique du boulevard de la Confédération sert de décor à des événements, à des monuments commémoratifs, à des célébrations d'envergure nationale et aux activités de tous les jours, qui rassemblent les Canadiens et Canadiennes et leur permettent de vivre l'expérience de la capitale de multiples façons. Les institutions culturelles et politiques nationales situées le long du boulevard expriment la culture et la vitalité du pays, relient le présent au passé et donnent un aperçu de ce que l'avenir pourrait être. Les institutions, les trésors et les symboles nationaux situés le long du boulevard de la Confédération ou à proximité de celui-ci confèrent une grande valeur symbolique au secteur.

#### **Les constats:**

- Les scènes pour la programmation ne sont pas placées de façon uniforme le long du boulevard. Certains carrefours, comme ceux de la rue Wellington et du pont du Portage, du pont du Portage et de la rue Laurier, sont sous-aménagés. La section est du boulevard entre la colline du Parlement et le Musée canadien des civilisations est un itinéraire chargé pour les piétons en raison du grand nombre d'attractions qui s'y trouvent. Toutefois, les visiteurs explorent rarement les sections du boulevard situées à l'ouest.
- Le rôle du boulevard comme parcours d'honneur pour les visites d'État devrait être soutenu et rehaussé, en portant une attention constante à l'impression qu'il dégage, tant aux dignitaires de

passage que comme arrière-plan pour les couvertures médiatiques nationales.

- Le cadre naturel et patrimonial du boulevard contribue grandement au caractère du Cœur de la capitale et offre une ambiance qui convient bien aux institutions et symboles nationaux actuels et futurs.
- Le boulevard possède une valeur élevée comme paysage culturel et nécessite une approche de préservation et de gestion qui doit tenir compte des multiples valeurs qu'illustre le boulevard et des éléments caractéristiques qui s'y rattachent.
- Les usages actifs qui animent le parcours et motiveraient les déplacements à pied en tout temps et en toute saison ont été relégués au second plan. Il faudrait s'attacher davantage à faire du boulevard de la Confédération un endroit où se rendre, plutôt qu'un endroit de passage.
- Le boulevard devrait unir le domaine de la capitale et le domaine civique, mais il donne souvent l'impression d'être plutôt un seuil qui les divise.
- Le boulevard a été conçu selon des normes très élevées qui doivent être maintenues, rehaussées et actualisées au fil des ans et appliquées à tout prolongement éventuel.
- L'emprise des rues qui compose le boulevard de la Confédération n'est pas de propriété fédérale ce qui requiert une collaboration soutenue avec les Villes d'Ottawa et de Gatineau notamment pour la réglementation du transport public, les véhicules privés, la circulation des marchandises et la gestion des autocars nolisés.

### **Les énoncés de politique**

L'aménagement du boulevard de la Confédération est aussi sujet aux énoncés de politique formulés à la section 5.1.2 du *Plan pour la capitale du Canada*.

La CCN, de concert avec les autres organismes fédéraux et les villes d'Ottawa et de Gatineau, mènera les initiatives visant à planifier, à concevoir, à animer, à maintenir et à relier les interfaces du domaine de la capitale et du domaine civique le long du boulevard de la Confédération.

### **Préserver et enrichir le caractère :**

- Poursuivre la mise en valeur du boulevard en affirmant sa vocation de lieu de rencontre national et faire en sorte qu'il représente toujours de manière actuelle les régions du pays et la place du Canada dans le monde.
- Renforcer le boulevard de la Confédération comme le parcours principal de la capitale ceinturant non seulement les symboles de démocratie, de justice et de culture du Canada mais aussi l'espace central du bassin de la rivière des Outaouais au Cœur de la capitale.
- Promouvoir auprès des institutions situées le long du boulevard des normes très élevées en matière d'architecture, de préservation patrimoniale, de réutilisation des espaces, d'aménagement paysager et d'activités de programmation.
- Maintenir et rehausser le rôle du boulevard de la Confédération en tant que principal parcours d'honneur et axe essentiel à l'expérience des visiteurs de la capitale.
- Poursuivre la localisation des plus importantes institutions politiques, judiciaires et culturelles du Canada le long du parcours d'honneur officiel de la capitale.
- Désigner certains sites le long et à proximité du boulevard de la Confédération comme des endroits pour des programmes d'interprétation, des monuments commémoratifs ou des événements en accord avec le rôle significatif du boulevard.
- Continuer à protéger le cadre naturel du boulevard notamment les berges, les escarpements, les boisés et les arbres de rue.
- Préserver et gérer le boulevard de la Confédération comme un paysage culturel, conformément aux politiques en vigueur de la CCN pour les paysages culturels.
- Protéger et rehausser les vues sur les édifices du Parlement et les autres symboles nationaux à partir de points le long du boulevard de la Confédération, tel qu'indiqué sur la carte 17.

### **Améliorer les liens :**

- Continuer de relier le boulevard de la Confédération aux principales institutions culturelles nationales situées à d'autres endroits dans la capitale, au moyen de la signalisation, des

sentiers et des promenades, de l'aménagement du paysage de rue, des outils d'orientation et de la programmation.

- Relier les « parcours de la capitale » notamment les circuits piétonniers du boulevard de la Confédération, la promenade de l'escarpement, et les sentiers récréatifs riverains en vue d'offrir une expérience unique de la capitale des deux côtés de la rivière.
- Faire ressortir en priorité les nœuds importants le long du boulevard de la Confédération, au croisement des principales voies publiques – la rue Laurier, le pont du Portage et la rue Wellington Ouest, les rues Elgin et Rideau et le boulevard Saint-Laurent – en tant que seuils importants menant au Cœur de la capitale.
- Poursuivre, dans la lancée de la réalisation de l'escalier de la rue York, le parachèvement de parcours piétonniers supplémentaires le long du boulevard de la Confédération reliant le domaine de la capitale et le domaine civique, par exemple le long de la rue Bank, la rue Cliff, la rue Victoria et la rue de l'Hôtel-de-Ville.
- Maintenir vers les parcs de la capitale situés le long du boulevard de la Confédération, des liens clairs et nombreux pour des fins de récréation, de programmation nationale, d'activités et d'événements.
- Examiner autour du boulevard de la Confédération, la mise en place d'une boucle de transport en commun reliant Ottawa et Gatineau et les institutions et les attractions alignées le long du boulevard.

### **Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Encourager l'ajout d'usages actifs au rez-de-chaussée des édifices ainsi que des services aux visiteurs en vue d'agrémenter la vie des piétons et d'accroître la vitalité du boulevard de la Confédération toute la journée et l'année durant.
- Conserver, rehausser, communiquer et promouvoir les éléments patrimoniaux, les points d'intérêt et le milieu naturel associés aux terrains et aux édifices le long et à proximité du boulevard de la Confédération et le long des promenades, des entrées et des artères panoramiques de la capitale qui donnent sur le boulevard, tels qu'illustrés à la carte 14.
- Concevoir une programmation créative à l'année le long et à proximité du boulevard et des ses abords.

- Désigner des sites le long du boulevard pour l'animation, telles que des œuvres d'art public, des panneaux d'interprétation, de la signalisation et des activités qui communiquent la capitale et des messages nationaux.
- Désigner des sites le long du boulevard où il serait possible de rendre hommage à la contribution des générations de bâtisseurs de la capitale – urbanistes, architectes, architectes du paysage et ingénieurs.]
- Faciliter la mise en place d'un éventail et d'une répartition appropriés d'équipements, de services et d'accès aux abords du boulevard de la Confédération, tels que des surfaces de marche de qualité supérieure, de l'éclairage, des toilettes accessibles, des concessions, de l'information et des téléphones.
- Créer une expérience urbaine positive autour de l'anneau central en augmentant la densité et en concevant des édifices publics dont l'entrée est tournée vers le boulevard.
- Désigner et maintenir le boulevard de la Confédération comme point focal du plan d'illumination du Cœur de la capitale.
- Renforcer le symbolisme et les activités publiques le long des sections sous-utilisées du boulevard au nord et à l'ouest.
- Accroître la présence des provinces et des territoires le long du boulevard, par le biais d'œuvres d'art, de symboles et de bannières ou de toutes autres façons.



### **3.2 L'utilisation du sol dans le domaine de la capitale : les immeubles fédéraux, les institutions culturelles et la présence internationale**

#### **L'objectif**

S'assurer que l'utilisation des terrains fédéraux répondra aux besoins des symboles et des institutions culturelles d'importance nationale, des installations fédérales, des parcs et espaces publics, des gouvernements étrangers et, renforcer l'intégration des liens entre les domaines de la capitale et civique.

#### **Le contexte**

Le mandat de la CCN consiste en partie à « établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ». Cette responsabilité oblige la CCN à définir des normes élevées dans la façon de planifier et de concevoir l'utilisation des terrains fédéraux dans le Cœur de la capitale.

Les activités de planification de l'utilisation du sol de la CCN dans le Cœur de la capitale se retrouvent sous le portefeuille de terrains identifiés comme *Masse de terrains d'intérêt national* (MTIN). Ces terrains de haute valeur symbolique et fonctionnelle sont considérés essentiels au mandat de la CCN. La majorité des terrains appartenant à la MTIN dans le Cœur de la capitale appartiennent à la CCN ou à d'autres ministères ou agences fédéraux<sup>4</sup>.

#### **Le rôle réglementaire**

En plus du contrôle direct de la propriété, la CCN réglemente et surveille les activités d'utilisation du sol des terrains fédéraux à travers l'application du processus « d'approbation fédérale d'utilisation du sol et de design ». Ce processus, établi en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*, confère à la CCN le titre d'organisme fédéral d'aménagement et de réglementation pour la RCN. À travers ce processus, la CCN collabore avec les autres ministères fédéraux, les institutions culturelles, les Villes d'Ottawa et de Gatineau et le secteur privé en ce qui a trait à tout changement d'utilisation du sol ou de propriété, toute conception d'édifice ou d'aménagement paysager ainsi que tout aménagement sur

---

<sup>4</sup> Des informations supplémentaires sur la MTIN et une carte montrant les terrains appartenant à la MTIN dans le Cœur de la capitale se trouvent à la section 5.2

les terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale.<sup>5</sup> La procédure d’approbation vise les objectifs suivants :

- Coordonner l’utilisation et l’aménagement des terrains fédéraux de manière à renforcer le caractère unique et la qualité esthétique de la capitale;
- Mettre en oeuvre les plans fédéraux approuvés ainsi que des politiques et les lois fédérales en matière d’environnement et de patrimoine;
- Veiller à ce que les édifices et autres constructions soient planifiées et conçues selon des normes et des qualités appropriées à leur importance et à leur emplacement;
- Protéger et préserver les éléments naturels et culturels conformément aux lois fédérales en matière d’environnement;
- Harmoniser les décisions fédérales aux lois, règlements et plans provinciaux et municipaux.

La CCN influence l’utilisation du sol dans le cœur de la capitale par sa participation à divers partenariats et programmes avec les autres paliers de gouvernement, à des événements et des activités de rayonnement, et par sa contribution à de nombreux comités et forums.

La CCN porte un intérêt particulier aux utilisations des terrains, uniques à une capitale. Ces usages incluent :

- divers types d’immeubles utilisés par l’administration fédérale pour des usages politiques, judiciaires et administratifs;
- les institutions culturelles nationales;
- les représentations étrangères ou de d’autres gouvernements (missions diplomatiques ou autres institutions), organisations sans but lucratif nationales ou internationales, représentations provinciales;
- les résidences officielles du Canada;
- les parcs et les espaces verts;
- les infrastructures civiles et de transport incluant les promenades, les sentiers récréatifs et les ponts;
- les événements, festivals, monuments commémoratifs et programmes d’interprétation;

---

<sup>5</sup> Le processus d’approbation est expliqué dans la brochure “Les approbations fédérales d’utilisation du sol et de design”, produit par la CCN.

- diverses activités intérimaires liées à la construction, aux droits de passage et aux immeubles temporaires.

La CCN tient compte de différents facteurs et préoccupations dans la planification de l'utilisation du sol, la revue des projets et le processus d'approbation. Ceci inclut les questions liées à la durabilité et à l'efficacité énergétique, la qualité de l'architecture et du design des immeubles, la qualité de l'aménagement des sites, l'accessibilité et les liens, l'importance patrimoniale et archéologique, la protection des perspectives visuelles, la contribution à l'expérience du public et les relations entre le domaine de la capitale et le domaine civique.

Ces questions et ces préoccupations sont adressées dans la section des énoncés de politique de ce Plan, à la fois dans les politiques d'ensemble (chapitre 3) que dans les aires à caractère distinct (chapitre 4) pour le Cœur de la capitale.

### **Les fonctions d'une capitale:**

Les trois fonctions d'une capitale, soit les fonctions politique, administrative et culturelle, sont fortement représentées dans le Cœur de la capitale. La fonction *politique* se concentre dans les institutions et les principaux symboles de l'administration fédérale situés dans les Cités parlementaire et judiciaire, soit la Chambre des communes, le Sénat, la Bibliothèque du Parlement, et la Cour Suprême. Des énoncés de politique particuliers à cette fonction ou à ces institutions se trouvent à la section 4.1 (Aires à caractère distinct). Les résidences officielles du premier ministre du Canada (24 Sussex) et du Gouverneur général du Canada (Rideau Hall) ainsi que la résidence des dignitaires du gouvernement du Canada (7 Rideau Gate) sont situées dans le Cœur de la capitale. Des énoncés de politique spécifiques à ces lieux se trouvent dans la section 4.3 (Aires à caractère distinct).

La fonction *administrative* est également très représentée dans le Cœur de la capitale. Le gouvernement fédéral est, dans la RCN et plus particulièrement dans le Cœur de la capitale, le plus grand employeur, le plus grand propriétaire foncier, et le plus grand locataire de locaux à bureaux. Près de 58,000 employés fédéraux, soit 55% de tous les emplois de l'administration fédérale dans la RCN, travaille au Cœur de la capitale. Étant donné que le Cœur de la capitale reste le principal centre d'emplois fédéraux, la qualité des installations de l'administration fédérale, et le respect des objectifs de planification municipale, demeurent d'un grand intérêt pour la CCN.

L'une des trois fonctions principales du Cœur de la capitale consiste à présenter la culture canadienne et à refléter le rôle du Canada sur la scène internationale. La fonction *culturelle* se matérialise à travers la présence d'institutions culturelles, comme les musées nationaux, l'édifice de Bibliothèque et Archives Canada, le Centre national des Arts et la tenue d'événements nationaux et de festivals. Les institutions culturelles nationales ont pour fonction d'exposer, de protéger et d'expliquer les phénomènes nationaux et les réalisations canadiennes passées, présentes et à venir. Elles servent aussi à communiquer les connaissances sociales, culturelles, politiques, scientifiques, techniques ou autres par divers moyens. La fonction culturelle se traduit également par la présence d'organisations non gouvernementales, de gouvernements provinciaux, et d'organisations et représentations de gouvernements étrangers. La majorité des 110 ambassades ou haut commissariats présents dans la capitale se trouvent dans le Cœur de la capitale. Cette présence ajoute une saveur internationale à la forte représentation nationale que l'on retrouve dans le Cœur de la capitale. La CCN travaille de concert avec elles pour faire en sorte que l'emplacement, la conception et la programmation de leur édifice soient appropriées et contribuent à la vitalité et l'image du Cœur de la capitale.

La CCN a la responsabilité de plusieurs autres usages sur les terrains Cœur de la capitale en plus des terrains réservés aux fonctions politiques, administratives et culturelles; par exemple, l'amorce du réaménagement des Plaines LeBreton, l'aménagement de certains sites dans les secteurs des îles ou du ruisseau de la Brasserie / rue Montcalm, la présence de propriétés commerciales intercalaires dans les environs du marché By. Dans ce sens, les terrains fédéraux dans le Cœur de la capitale contribuent à construire la capitale mais aussi à créer un milieu urbain vivant et actif.

Dans tous les aspects de l'utilisation du sol, les Villes d'Ottawa et de Gatineau, les partenaires provinciaux, la CCN et les autres organismes fédéraux, doivent œuvrer conjointement, par le biais de la planification et l'aménagement de nouveaux bureaux, d'institutions et de quartiers, à faire en sorte que tous les endroits du Cœur de la capitale contribuent de façon marquée à la capitale et que les usages des terrains du domaine de la capitale et ceux du domaine civique coexistent de manière avantageuse.

### **Les constats**

- À certains endroits du Cœur de la capitale, les domaines de la capitale et civique sont séparés. Le résultat crée deux types d'environnement qui interagissent et fonctionnent différemment.

- Au niveau de l'ensemble du Cœur de la capitale, les possibilités d'aménagement et par conséquent les priorités futures se sont déplacées vers l'ouest, dans le secteur des Plaines LeBreton, des îles et du ruisseau de la Brasserie, où la disponibilité de sites et la proximité de la rivière offrent des opportunités uniques.
- Bien que la rivière soit l'élément structurant du Cœur de la capitale, les possibilités d'atteindre les berges et de la traverser sont parfois restreintes. La présence de barrières physiques et d'entraves limitent l'utilisation et l'expérience de cette ressource.
- La répartition spatiale des fonctionnaires fédéraux a des conséquences importantes sur l'aspect symbolique et l'économie régionale. Par conséquent, cette question devient un enjeu important dans la planification de l'utilisation du sol. Depuis 1969, le gouvernement a comme politique de loger environ 75 p. 100 des fonctionnaires fédéraux dans la partie ontarienne de la région de la capitale nationale et 25 p. 100 dans la partie québécoise.
- Plusieurs propriétés abritant des fonctions politiques, culturelles ou de résidences officielles sont des propriétés historiques. Elles sont parfois des lieux de résidence et des lieux de travail. Les considérations patrimoniales doivent être ajustées au besoin de fournir un environnement sain, sécuritaire et fonctionnel. Les exigences relatives au cycle de vie des structures est également une préoccupation.
- Le Cœur de la capitale renferme la majorité des institutions culturelles et politiques nationales et est la destination privilégiée des visiteurs de la capitale du Canada. L'augmentation de la densité et de la diversité des utilisations du sol autour de ces institutions favoriseraient un accroissement de l'achalandage et des activités à l'intérieur et autour de ces institutions.
- Les programmes des institutions culturelles nationales exigent un choix d'emplacement, un aménagement de terrain et une planification d'infrastructure particulière. Le Musée des sciences et de la technologie du Canada cherche un site dans le Cœur de la capitale. La gestion des autocars nolisés et des espaces sécuritaires pouvant accueillir des groupes sont d'autres exemples des besoins spéciaux de ces institutions.
- Plusieurs institutions culturelles nationales exposent et interprètent des artefacts d'origine autochtone, mais il n'existe pas dans la capitale d'édifice ou de centre d'interprétation consacré exclusivement aux peuples autochtones, où pourraient être

présentées leurs traditions, leurs croyances et leur contribution au développement du Canada dans le monde.

- Les missions diplomatiques et les organisations internationales apportent une saveur internationale au Cœur de la capitale et diversifient l'éventail des activités culturelles offertes aux visiteurs et aux résidants. Bien que certaines occupent des sites à haute visibilité, plusieurs missions diplomatiques sont localisées, hors de la vue, dans des édifices à bureaux. Le potentiel pour que ces usages contribuent au symbolisme et à l'expérience de la capitale s'en trouve diminué en raison de l'absence d'identité visuelle et de coordination dans l'information et les programmes. Au même moment, l'instauration de mesures de sécurité de certaines missions diplomatiques, freine plutôt que contribue à rehausser l'expérience publique.
- Les organisations internationales<sup>6</sup> et les organisations sans but lucratif d'importance souffrent du même profil bas que les missions diplomatiques. Leur contribution au symbolisme et à l'animation du Cœur de la capitale pourrait être rehaussée.
- La diversité et la densité des usages s'accroissent dans le Cœur de la capitale, et plusieurs occasions se présentent pour soutenir cette tendance. Toutefois, il est important que le Cœur de la capitale soit aménagé de façon durable tout en préservant les caractéristiques naturelles.
- En conformité avec les principes de la croissance intelligente, une attention accrue devrait être placée sur des modèles plus appropriés et durables d'utilisation du sol plutôt que sur la poursuite de modèles dépassés demandant une consommation importante d'espace pour les infrastructures de transport dans le Cœur de la capitale.
- Plusieurs édifices fédéraux dans le Cœur de la capitale approchent de la fin de leur cycle de vie utile, sont inefficaces sur le plan énergétique, et ne répondent plus aux besoins actuels. La réhabilitation ou le remplacement de ces édifices permettrait d'économiser d'importantes sommes en matière d'énergie.

---

<sup>6</sup> Organisations publiques au sens de la Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales. Il peut s'agir aussi d'organisations établies en vertu d'un traité ou d'une autre forme d'accord international.

## **Les énoncés de politique**

Les énoncés de politique relatifs à l'utilisation fédérale du sol sont sujets aux énoncés de politique contenus dans le *Plan pour la capitale du Canada*.

### **Définir une approche cohérente de la planification dans le Cœur de la capitale :**

- Rechercher une qualité optimale dans l'utilisation du sol et dans la conception urbaine pour tous les terrains du domaine de la capitale de façon à rehausser la qualité symbolique et visuelle du Cœur de la capitale et la fonctionnalité des systèmes de transport et d'infrastructure desservant ces terrains.
- Appliquer des standards correspondants à la signalisation et au traitement paysager des édifices et des terrains fédéraux appropriés à leur emplacement, leur visibilité et leur rôle.
- Favoriser l'intégration de l'aménagement du territoire et de la planification du transport par le biais d'une densité accrue et par l'ajout d'usages mixtes – en particulier des usages résidentiels – pour donner un caractère plus urbain à l'aménagement et optimiser l'usage de l'infrastructure municipale actuelle de transport et de transport en commun.
- Encourager l'aménagement des nouveaux édifices, des paysages et des places publiques indiqués sur la carte 9, au fur et à mesure que les occasions propices se présentent en concertation avec les partenaires de la CCN.
- Placer une emphase marquée sur la planification et l'aménagement de la partie ouest du Cœur de la capitale, incluant les Plaines LeBreton, les îles et le secteur du ruisseau de la Brasserie, en tant que futures destinations, lieux de rencontres et quartiers polyvalents.
- Promouvoir une meilleure intégration entre le domaine de la capitale et le domaine civique, entre la rivière des Outaouais et les secteurs adjacents, et entre les villes d'Ottawa et de Gatineau par le biais de liens physiques et de connections et d'usages publics intégrés.

- Encourager les gardiens des édifices patrimoniaux fédéraux, incluant la CCN, à mieux équilibrer les besoins de protection avec ceux d'offrir un environnement fonctionnel pour vivre et travailler.
- Travailler en partenariat avec les autres organismes fédéraux, les villes d'Ottawa et de Gatineau, les organismes de développement économique, les institutions culturelles, les ambassades et le secteur privé à la planification et à l'aménagement des terrains fédéraux et des terrains voisins.

**Planifier et gérer efficacement les installations de l'administration fédérale :**

- Encourager la localisation dans le Cœur de la capitale des ministères et des organismes fédéraux, en particulier les fonctions de siège social, à moins que cela ne convienne à leurs besoins spécifiques.
- Réclamer des normes de qualité supérieures pour tous les immeubles et installations de la Couronne notamment pour le design et l'architecture, la construction et l'efficacité énergétique. Poursuivre les mêmes normes pour tous les autres immeubles et installations de la Couronne dans le Cœur appropriées à leur localisation et à leur emplacement. Encourager des normes similaires pour les immeubles et installations fédérales louées, appropriées à leur localisation et leur emplacement. ( Des énoncés de politique plus détaillés se trouvent à la section 3.6. L'environnement et les caractéristiques naturelles.)
- Favoriser sur tous les terrains fédéraux à bâtir, des commodités publiques, des façades actives, des liens et une contribution au domaine public, lorsque ceci est possible.
- Veiller à ce que la fonction, l'échelle et la conception des édifices et des services fédéraux soient mieux intégrées aux utilisations du sol et aux services avoisinants.
- Appuyer les efforts de TPSGC pour loger 75 p. 100 de l'emploi fédéral dans la partie ontarienne de la RCN et 25 p. 100 dans la partie québécoise.
- Encourager le contrôle de l'état du cycle de vie des principaux édifices fédéraux dans le Cœur de la capitale et évaluer les solutions de réhabilitation et de remplacement sur les plans de



l'efficacité énergétique, de la qualité de conception et de la fonctionnalité des constructions.

- Encourager les ministères à rehausser leur aspect public par le biais de l'information sur place, de l'aménagement paysager, de l'art ou d'autres moyens qui aident à communiquer leur mandat et leurs activités.
- Encourager TPSGC à développer et à suivre des lignes directrices pour une architecture et un design de qualité des bureaux et des autres installations fédérales non assujetties à la Loi sur la capitale nationale.

**Planifier et gérer efficacement les institutions politiques et culturelles nationales, les missions diplomatiques et les organisations non-gouvernementales nationales (ONG) :**

- Situer, au fur et mesure que les occasions se présentent, les institutions culturelles nationales sur des emplacements hautement visibles et accessibles le long ou à proximité du boulevard de la Confédération, tel qu'il est illustré sur les cartes 9 et 10.
- Atteindre, en matière de conception urbaine, d'architecture et de choix de l'emplacement des institutions culturelles nationales, un niveau de qualité approprié à leur emplacement, à leur fonction et à leur envergure.
- Encourager la présence d'usages mixtes et de services publics autour des institutions culturelles nationales.
- Supporter les institutions culturelles nationales à présenter dans leurs programmes, les cultures, l'histoire et les réalisations du Canada, et s'assurer qu'elles soient visibles et accessibles.
- Collaborer avec les partenaires à adresser les besoins spéciaux relatifs à l'accès et la gestion des visiteurs, incluant les tours guidés par autocars, l'information, les services de base.
- Mettre la priorité sur le choix de l'emplacement dans le secteur du Cœur de la capitale et sur la planification d'un Centre autochtone, de la Maison du Canada (un centre présentant les provinces et territoires) et d'un nouvel édifice pour le Musée des sciences et de la technologie du Canada.

- Équilibrer, dans la planification des missions diplomatiques, le besoin d'assurer la sécurité et d'animer et de rehausser la vitalité du domaine public à proximité de ces sites.
- Encourager la localisation d'organisations non-gouvernementales nationales sur des emplacements de haute visibilité dans le Cœur de la capitale et rehausser le profil de ceux qui y sont déjà, afin de souligner leur rôle dans les affaires et la vie de la capitale.

### **3.3 L'expérience de la capitale**

#### **L'objectif**

Planifier des expériences significatives et mémorables pour tous les publics visitant la capitale en rendant hommage au passé du Canada et en partageant un avenir commun; en célébrant les valeurs et les réalisations canadiennes et les différentes facettes de la mosaïque canadienne; et en renforçant le rapport des Canadiens et des Canadiennes avec le pays en donnant un reflet authentique du patrimoine canadien.

#### **Le contexte**

Un des éléments essentiels de la mission de la CCN consiste à susciter la fierté de la capitale en organisant, en parrainant ou en faisant la promotion, dans la région de la capitale du Canada, d'activités et de manifestations publiques culturelles et sociales enrichissantes pour le Canada. La CCN collabore avec les autres organismes fédéraux, les institutions culturelles, les villes d'Ottawa et de Gatineau ainsi que le secteur privé pour accueillir les visiteurs canadiens et étrangers dans la capitale du Canada. Cet effort conjoint vise à offrir une programmation quatre-saisons à fort impact qui fait mieux comprendre aux Canadiens et Canadiennes le gouvernement, la culture et le patrimoine du Canada, la région de la capitale du Canada et la place du Canada dans le monde. Le Cœur de la capitale est la destination privilégiée des visiteurs de la capitale et un lieu de rencontre où les Canadiens et Canadiennes découvrent le Canada et leur capitale et en apprennent à leur sujet. Des programmes interprètent, communiquent et animent la colline du Parlement et le Cœur de la capitale. Les parcs et espaces ouverts, les scènes de la capitale et les paysages culturels sont aménagés comme des décors extérieurs exemplaires et dotés de services, d'installations et d'équipements pour les visiteurs, à l'appui de programmes d'interprétation permanents et d'événements annuels.

La planification et la gestion de programmes pour le public dans le Cœur de la capitale sont encadrées par le document *Reflet d'une nation - Vision de programmation et d'activités publiques dans le cœur de la capitale du Canada* (2005). La vision de programmation est ancrée dans la diversité de la population canadienne : ce que sont les Canadiens et Canadiennes, ce qu'ils ont accompli et ce qui leur tient à cœur. L'expérience se développe à partir de la géographie, de thèmes qui se rattachent aux aires à caractère distinct, déterminées par leurs caractéristiques spatiales et par une identité qui se dégage de leurs éléments essentiels, historiques et naturels.

## Les constats

- Le Cœur de la capitale regroupe la majorité des institutions politiques et culturelles nationales et constitue la principale destination des visiteurs de la capitale, il offre un énorme potentiel pour rehausser l'expérience de la capitale.
- Les activités et les événements présentés aux visiteurs deviennent mémorables lorsqu'ils offrent une variété et une authenticité, des aménagements uniques, et qu'ils se déroulent dans des lieux offrant de l'interprétation, des sites et monuments commémoratifs qui ajoutent à la signification de l'expérience.
- Plusieurs endroits dans le Cœur de la capitale peuvent accueillir un nombre accru de visiteurs, mais les attractions et les parcours doivent être publicisés davantage.
- Les scènes de la capitale de la CCN subissent des pressions en partie à cause des nombreux événements qu'elles attirent chaque année et des nouvelles exigences de sécurité lors des grands rassemblements.
- Les organismes fédéraux, les villes d'Ottawa et de Gatineau ainsi que le secteur privé, y compris les partenaires du tourisme, doivent travailler de concert pour créer des endroits viables et animés intégrant des éléments patrimoniaux, des aménagements résidentiels et commerciaux ainsi que des équipements récréatifs.
- Les partenariats sont les meilleurs moyens grâce auxquels la CCN peut accroître la représentation des diverses régions et cultures du Canada.
- La pluralité de la mosaïque canadienne pourrait être mieux représentée dans la capitale, au moyen de divers programmes d'interprétation, de monuments commémoratifs et symboliques.
- Les préoccupations croissantes relatives à la sécurité et à l'accès pour un nombre de plus en plus grands de visiteurs sont des facteurs qui influent sur la planification.
- L'expérience du Cœur de la capitale par les visiteurs comporte des « points morts » : des secteurs à forte concentration d'attractions et de commodités pour les visiteurs sont séparés par des endroits relativement inanimés et davantage privés que publics.
- L'intégration du paysage naturel exceptionnel du Cœur de la capitale dans l'expérience de la capitale par le public est

nécessaire, comme par exemple, de meilleures façons d'accéder à la rivière des Outaouais, d'apprécier les caractéristiques naturelles, comme l'escarpement et la chute des Chaudières, les sentiers et les parcs.

- Les scènes de la capitale ont besoin d'un réseau mieux planifié, hiérarchisé et aménagé pour accueillir un éventail d'activités culturelles qui supportent l'animation du Cœur de la capitale et rehaussent l'expérience des visiteurs.

### **Les énoncés de politique**

Les énoncés de politique liés aux programmes publics dans le Cœur de la capitale sont sujets aux énoncés de politique, aux stratégies et aux lignes directrices formulés dans le document *Reflét d'une nation - Vision de programmation et d'activités publiques dans le cœur de la capitale du Canada* (2005). Ce document fait partie intégrante du présent Plan. Cette vision définit l'orientation générale des plans particuliers, des programmes tels que les monuments commémoratifs, l'interprétation, les scènes de la capitale (événements) et les services aux visiteurs. Les énoncés de politique d'utilisation du sol contenus dans ce Plan aideront à réaliser la vision de programmation.

### **Répondre aux besoins des visiteurs :**

- Offrir des expériences mémorables de la capitale à tous les publics, qu'il s'agisse de résidents de la région de la capitale nationale ou de visiteurs canadiens ou étrangers.
- Mettre l'accent sur une approche participative, notamment à l'échelle nationale, définie dans la planification d'une capitale plus inclusive et plus représentative, reflétant la diversité du Canada.
- Prioriser les partenariats avec les ministères, institutions et organismes fédéraux et les villes d'Ottawa et de Gatineau, qui ont tous un intérêt dans la capitale, ainsi qu'avec le secteur privé et les groupes communautaires locaux. Travailler avec ces partenaires des secteurs de la culture et du tourisme à promouvoir la visite du Cœur de la capitale.

### **Favoriser une expérience holistique pour les visiteurs du Cœur de la capitale :**

- Créer et offrir un réseau de destinations qui encourage les visiteurs et les résidents à explorer le Cœur de la capitale et à apprendre au sujet du Canada.

- Cibler dans les nouvelles expériences et destinations offertes aux visiteurs, les endroits sous-utilisés du Cœur de la capitale en particulier ceux où des activités sont nécessaires pour obtenir une masse critique et où une meilleure continuité fonctionnelle entre les districts est nécessaire.
- Mettre l'accent sur l'expérience pédestre en aménageant le boulevard de la Confédération en tant que scène continue de programmation, chargée d'attractions, d'animation et de programmation.
- Favoriser l'expérience pédestre en prévoyant des parcours faciles, des solutions commodes de transport en commun, y compris des navettes et des stationnements sécuritaires pour les visiteurs arrivant dans la capitale en voiture.
- Localiser des événements et des institutions tant à Ottawa qu'à Gatineau.
- Maintenir et mettre en valeur le boulevard de la Confédération en tant que lien continu entre les principales scènes des activités de programmation.
- Améliorer l'accès du public à la rivière des Outaouais et favoriser son utilisation et son appréciation par le public en prévoyant un plus grand nombre d'installations, de services et d'activités sur les rives, en accord avec son caractère naturel, culturel et historique.
- Parachever le réseau de sentiers récréatifs, tel que défini à la carte 13, le long du boulevard de la Confédération et de la rivière des Outaouais afin de favoriser les déplacements des visiteurs.
- Offrir des scènes de la capitale, tel qu'indiqué à la carte 16, comme sites d'événements et de célébrations distincts dans l'ensemble du Cœur de la capitale.
- Prévoir des liens physiques et visuels forts entre les endroits que fréquentent les visiteurs, par une signalisation adéquate, afin d'encourager les visiteurs à poursuivre leur exploration et à aller plus loin que leur destination initiale, et créer un réseau de sentiers d'interprétation.
- Encourager une programmation sur les scènes et les parcours de la capitale qui équilibre le désir des gens à circuler librement et la mise en place de mesures de sécurité.

- Déterminer les seuils de capacité pour les scènes de la capitale afin d'assurer l'utilisation continue de ces sites et la sécurité des participants.
- Renforcer les liens du Cœur, tels que promenades, sentiers et corridors, vers les sites importants et les expériences à l'extérieur du Cœur de la capitale, y compris le Musée canadien de la nature, le parc de la Gatineau, le Musée de l'aviation du Canada, la Ferme expérimentale centrale et le Musée des sciences et de la technologie du Canada.

**Rehausser l'utilisation et l'appréciation de la programmation dans les aires à caractère distinct :**

- Relier les thèmes de programmation aux particularités spatiales et naturelles et à l'identité historique de chacune des aires à caractère distinct.
- Encourager la tenue de programmes publics et d'expériences pour les visiteurs qui se déroulent dans des milieux polyvalents et où l'intérêt des visiteurs pour le magasinage, la restauration et l'architecture peuvent être satisfait.
- Accroître les liens physiques vers les commodités destinées aux visiteurs et mieux faire connaître ces commodités, et déterminer les endroits qui pourraient bénéficier de commodités supplémentaires.
- Utiliser les monuments commémoratifs et d'œuvres d'art public comme éléments importants de la conception des nouveaux lieux dans la capitale, conformément au plan des monuments commémoratifs ainsi que la vision de programmation et d'activités publiques.
- Améliorer et renforcer, de concert avec les partenaires, les éléments essentiels à l'expérience des visiteurs, comme la signalisation, l'accessibilité universelle, le stationnement, l'orientation et la sécurité.
- Mettre en place des outils d'orientation clairs, distinctifs et bien situés.
- Compléter les activités organisées et les événements par des messages discrets axés sur la découverte, en créant des programmes d'interprétation et des panneaux d'information pour encourager les visites à pied sans guide.

- Identifier et favoriser la tenue d'activités de programmation pendant la saison froide et en soirée.
- Favoriser l'illumination en tant qu'élément de programmation essentiel et comme activité hivernale et expérience nocturne particulière.
- Prévoir une programmation et une animation annuelle, en partenariat avec les villes, les organismes des zones d'amélioration des affaires (ZAC) et le milieu des arts et du théâtre pour animer le cadre naturel et bâti. Cette animation aurait principalement lieu dans les parcs et espaces qui ne sont pas reconnus comme des scènes de la capitale.

**Représenter les valeurs et l'identité canadiennes dans les programmes et les activités publiques :**

- Renforcer l'image et l'attrait du secteur du Cœur de la capitale sur les plans national et international comme une destination de choix.
- Prévoir une expérience d'interprétation reflétant les cultures historiques française, anglaise et autochtone du Canada, tout en reflétant la grande diversité culturelle du pays, de manière à ce que tous les Canadiens et Canadiennes se sentent représentés dans le Cœur de la capitale.
- Viser la participation des Canadiens et Canadiennes de tous âges, en particulier les jeunes et le segment croissant de la population âgée.
- Fournir aux résidents et aux visiteurs de tous les niveaux de mobilité personnelle un accès égal aux installations et aux événements en réduisant les obstacles physiques et en offrant un transport public commode.
- Assurer, afin d'illustrer dans la capitale tous les secteurs de l'activité canadienne, lors de la planification de nouveaux programmes et services, la représentation des thèmes suivants : le patrimoine naturel, culturel et bâti, la géographie, les arts et la culture, la politique, l'industrie, l'économie et la science..
- Mettre en valeur et préserver le patrimoine naturel, particulièrement la rivière des Outaouais, de façon à respecter l'environnement.



- Maximiser les possibilités qu'offrent les terrains et propriétés industriels du Cœur de la capitale pour communiquer le patrimoine scientifique et industriel du Canada.

### **3.4 Le design urbain et la forme urbaine**

#### **L'objectif**

Valoriser les caractéristiques remarquables et le caractère du Cœur de la capitale du Canada, ainsi que l'effet de synergie entre le paysage naturel, les édifices publics et le tissu urbain pour créer un « esprit du lieu » et un panorama d'ensemble dignes d'une capitale nationale. Renforcer la qualité de l'architecture, des rues, des parcs et des espaces publics.

#### **Le contexte**

Le Cœur de la capitale présente un amalgame intéressant issu d'une riche architecture, d'un tissu urbain varié et d'un intéressant réseau de parcs et d'espaces urbains. Le design urbain prend son appui principalement dans les arrangements et les interactions de la Cité parlementaire originale et de son emplacement naturel saisissant. Plus récemment, le boulevard de la Confédération a transformé l'expérience physique dans le Cœur de la capitale. Plusieurs initiatives fédérales ont contribué à former et diversifier sa silhouette, notamment les pittoresques sentiers récréatifs, le Mille de l'histoire (le long de la promenade Sussex), les cours Sussex et le réaménagement des plaines LeBreton.

L'architecture des bâtiments et le design des espaces contribuent souvent à la première impression d'une ville et à l'expérience urbaine, et suscitent des attentes quant à la qualité du design en particulier dans les capitales. L'atteinte de normes de qualité supérieure et de durabilité dans le design de la capitale du Canada serait une démonstration claire de l'engagement du gouvernement fédéral à l'agenda urbain et à l'environnement.

Le paysage central de la capitale <sup>7</sup>, composé de symboles nationaux et de groupes d'édifices imposants, forme un tableau pittoresque de parcs et d'espaces riverains, et constitue un pivot aligné le long des berges de la rivière des Outaouais. Ce pivot est délimité et circonscrit par un réseau de grille de rues et par le tissu urbain. C'est dans l'interaction entre ces deux systèmes ou domaines que le design urbain futur de la capitale trouve son inspiration, particulièrement en augmentant l'activité et la vitalité vers le domaine civique et vers la rivière, et en étendant la

---

<sup>7</sup> Le paysage central de la capitale associé à la rivière et contenu à l'intérieur de l'anneau du boulevard de la Confédération est l'espace public de convergence du Cœur de la capitale. C'est le site des symboles nationaux et des grandes institutions du pays. (Concept du Cœur de la capitale du Canada, 2000, du Toit Allsop Hillier / Delcan)

qualité de l'environnement urbain et des liens vers les rues et les espaces du domaine civique.

### **Les constats**

- La perception d'un édifice s'étend au delà-de l'architecture de la façade. La signalisation, l'éclairage et les activités au niveau de la rue peuvent souvent avoir une influence cumulative sur la qualité du domaine public.
- Au-delà du paysage central de la capitale, les installations fédérales n'ont pas toujours de liens forts avec les rues et les espaces publics avoisinants.
- Bien que les ajouts proposés à l'édifice de l'Ouest et au futur musée du Portrait du Canada soient d'excellents exemples de restauration et de réutilisation sensées de bâtiments patrimoniaux « classés », il est parfois difficile pour le gouvernement fédéral de trouver les argents ou les meilleures occupations pour l'utilisation de tels bâtiments patrimoniaux ainsi que des occupants ou des locataires éventuels. Ces bâtiments patrimoniaux sont essentiels pour le Cœur de la capitale, non seulement en tant que témoin du patrimoine bâti mais aussi par le rôle qu'ils jouent dans l'espace et le lien qu'ils assument entre le caractère historique et contemporain dans le Cœur.
- L'emplacement et la configuration du nouveau Musée canadien de la guerre poursuivent la tradition des symboles nationaux et de l'accès public piétonnier à la rivière des Outaouais et présente un exemple du nouveau design urbain tout en offrant des possibilités d'aménagement et de programmation du côté ouest.
- Le caractère du design urbain dans le Cœur est imprégné d'intimité et de contrastes à une échelle individuelle. Les perspectives visuelles offrent une expérience dynamique dans le mouvement vers et autour du bassin central de la rivière, dans lequel les édifices sont souvent perçus « en marge » et sous différents angles le long des rues et des boulevards.
- Le contraste est parfois important entre les édifices fédéraux conçus, gérés et occupés par le gouvernement fédéral et ceux loués par bail à long terme. Bien que plusieurs édifices et installations du gouvernement fédéral aient un besoin urgent de rénovations, d'investissements et d'améliorations aux espaces, un nombre d'édifices fédéraux loués contribuent très peu à l'environnement

public qui les entoure ou à la dimension publique du domaine civique.

- Avec les objectifs urbains et environnementaux du gouvernement fédéral, les nouveaux édifices voués à une occupation fédérale doivent viser des normes élevées de conception, de durabilité et de construction tout en tenant compte des implications financières immédiates et des opérations à plus long terme.
- Des lignes directrices de design urbain ont été préparées la plupart du temps mais pas toujours, pour les édifices importants dans le Cœur, à titre d'exemple le nouveau Musée canadien de la guerre, en vue d'assurer une qualité supérieure et une conception adéquate.
- Les normes ou lignes directrices de design visant une qualité supérieure de conception, de design et de durabilité pour tous les projets dans le Cœur ne sont pas toujours consistantes. Celles-ci doivent être harmonisées avec celles des deux villes, et celles du secteur privé.
- Une emphase accrue devrait être placée sur la qualité de la conception urbaine au-delà du boulevard de la Confédération. Les rues et les approches tels que la rue Laurier et l'avenue King Edward, le pont Macdonald-Cartier, le boulevard Maisonneuve et la rue Booth, ont une influence significative sur l'expérience du domaine de la capitale.
- Bien qu'à l'occasion le retrait des automobiles ou d'autres véhicules des zones patrimoniales sensibles ou d'environnements piétonniers, tel que la colline du Parlement, soit positif, les mesures de sécurité récentes ou proposées restreignant l'accès public ont des impacts sur la qualité des rues et des espaces publics adjacents.

### **Les énoncés de politique**

Le plan de secteur établit les énoncés de politique ci-après afin de promouvoir l'excellence dans le design urbain et d'établir une approche exhaustive et durable au design urbain dans le Cœur de la capitale. Les énoncés de politique sur le design urbain et la forme urbaine sont aussi sujets aux énoncés de politique formulés à la section 4.6 du Plan de la capitale du Canada.

## **Atteindre l'excellence et définir une approche exhaustive en matière de conception urbaine dans le Cœur de la capitale :**

- Enrichir le patrimoine architectural et les espaces de la capitale, par des formes contemporaines dans la qualité du design, afin de créer une expérience historique à couches multiples s'agencant aux formes modernes et aux matériaux nobles.
- Travailler en partenariat avec les autres ministères ou agences fédérales à préparer des lignes directrices de design pour tous les bâtiments fédéraux importants pour promouvoir une conception durable et une qualité appropriés à leur emplacement.
- Collaborer avec les autres organismes, les villes d'Ottawa et de Gatineau, les institutions culturelles, les ambassades et le secteur privé pour développer des approches et des lignes directrices coordonnées faisant la promotion d'une conception durable et de qualité dans le Cœur de la capitale.
- S'assurer que tous les projets le long du boulevard de la Confédération visent des normes élevées de conception, d'aménagement et de design, contribuant ainsi à rehausser la qualité du panorama d'ensemble.
- S'assurer que les perspectives visuelles le long du boulevard de la Confédération et autour du bassin central soient examinées avec soin lors de la localisation et la conception d'édifices sur des terrains fédéraux et sur des sites civiques significatifs. Le rôle des nouveaux édifices à l'avant-plan et à l'arrière plan des points de vue doit être examiné. La hauteur maximale des édifices à l'arrière plan a été définie des deux côtés de la rivière. Les lignes directrices de design et de volumes devraient être préparées pour tous les bâtiments localisés sur des terrains fédéraux en tenant compte des avants-plans des vues importantes.
- Travailler en partenariat avec les autres ministères ou agences fédérales, les villes d'Ottawa et de Gatineau, pour déterminer les usages appropriés à la réutilisation des bâtiments patrimoniaux «classés» afin de préserver le patrimoine collectif du Cœur. Intégrer avec soin ces édifices au domaine de la capitale et au domaine civique en utilisant une approche contemporaine dans le design des espaces publics avoisinants, du paysage et des accessoires.
- Travailler avec les autres ministères ou agences fédérales, les villes d'Ottawa et de Gatineau, et le secteur privé pour tirer profit des possibilités de desserte, de design et de programmation dans le

secteur ouest du Cœur de la capitale; encourager l'utilisation publique des rives; augmenter l'accès piétonnier aux îles; rehausser l'expérience et les perspectives visuelles des symboles et biens immobiliers nationaux ainsi que l'interprétation et le développement intercalaire à des endroits choisis.

- Privilégier des usages actifs au rez-de-chaussée pour tous les édifices fédéraux ayant une façade sur rue ou sur des espaces publics, avec une architecture et une échelle adaptées et équilibrées de façon à rehausser l'expérience des piétons et encourager l'exploration dans le Cœur de la capitale.
- Maintenir le caractère et les qualités des édifices patrimoniaux lors d'ajouts, de modifications ou d'améliorations des édifices sur des terrains fédéraux (la plupart étant couverts par la désignation de la MTIN). Des améliorations aux aménagements paysagers ou au domaine public devraient également accompagner ces changements pour tous les nouveaux projets fédéraux incluant les projets de location ou d'achat. Les normes pour les développements fédéraux en location devraient être élevées à un niveau de qualité du design et de durabilité (conformément aux énoncés de politiques à la section 3.6) de façon à contribuer à l'amélioration du paysage de rues et à l'échelle piétonnière.
- Considérer, lorsque possible, l'utilisation de processus tels que l'organisation de concours pour encourager les meilleurs résultats possibles pour tous les projets d'édifice, d'aménagement paysager et d'infrastructure prévus dans le Cœur de la capitale.
- Collaborer avec les initiatives de programmation, de commémoration et d'illumination pour assurer la coordination de projets et d'installations connexes.
- Tenir compte du rythme des saisons et des usages en soirée lors de la conception des nouveaux édifices et espaces.
- Voir à ce qu'au fil des ans, un accès universel soit offert dans tous les édifices et installations sur les terrains fédéraux, d'une manière compatible avec leur importance patrimoniale et pour la capitale.
- Améliorer le traitement et l'identification des voies d'accès et des pôles d'entrée à l'aide d'un aménagement paysager et d'une conception appropriés.
- Collaborer avec les municipalités d'Ottawa et de Gatineau pour améliorer les liens entre le domaine de la capitale et le domaine

civique et pour encourager la qualité de l'environnement civique et des aménagements par le secteur privé, conformément à l'importance de ces endroits.

### **3.5 Le patrimoine bâti, les paysages culturels et les ressources archéologiques**

#### **L'objectif**

Enrichir le récit historique du Canada et refléter l'identité canadienne en veillant à ce que la préservation et l'interprétation du patrimoine culturel et naturel soit intégré et exprimé à travers les programmes d'utilisation du sol, de design et de communications.

#### **Le contexte**

Le patrimoine culturel de la région de la capitale nationale – paysages et édifices, monuments, ressources archéologiques, œuvres d'art et même les documents qui subsistent après des siècles d'histoire humaine – est le témoin visible d'une partie importante de l'histoire canadienne. En préservant le patrimoine culturel, la CCN s'acquitte de la partie de sa mission consistant à enrichir le Canada sur les plans culturel et social afin de susciter la fierté et renforcer l'unité. La protection du patrimoine répond aussi à l'énoncé de mission de la CCN en communiquant le Canada aux Canadiens et Canadiennes et en préservant les trésors du Canada.

#### ***Le patrimoine bâti***

Le patrimoine bâti de la région de la capitale n'a pas de gardien unique, et la CCN travaille avec nombre de partenaires pour atteindre des objectifs communs. Dans le Cœur de la capitale, ce sont:

- le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP) qui évalue l'importance patrimoniale des édifices fédéraux;
- la Ville d'Ottawa qui désigne des propriétés en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et établit des « districts de conservation du patrimoine »;
- la Ville de Gatineau qui désigne des édifices et des arrondissements historiques;
- le ministère de la Culture et des Communications du Québec qui désigne des monuments, sites et arrondissements historiques;

Dans le contexte de son *Initiative des endroits historiques*, Parcs Canada a produit un document intitulé « *Normes et lignes directrices pour la*



*conservation des lieux patrimoniaux au Canada* », qui établit des normes et des lignes directrices pour la protection des édifices, des ressources archéologiques, des paysages et des travaux d'ingénierie à valeur patrimoniale. Ce document est appelé à devenir la norme nationale en matière de protection des ressources patrimoniales sur les terrains fédéraux, provinciaux et municipaux.

### ***Les paysages culturels***

La notion de paysage culturel permet d'étendre la protection du patrimoine au-delà des édifices et des lieux historiques. Les paysages culturels représentent les "ouvrages combinés de la nature et de l'homme" et illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives. Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a établi un cadre utile pour comprendre la nature et l'importance des paysages culturels, qu'ils soient les paysages créés intentionnellement par l'homme, les paysages essentiellement évolutifs, ou les paysages culturels associatifs<sup>8</sup>.

La notion de paysage culturel est particulièrement pertinente pour la CCN, qui crée et gère depuis longtemps des paysages, des parcs, des sites et de grandes étendues d'espace qui contribuent à définir l'identité culturelle de la région de la capitale. Le document intitulé « Définition et évaluation des paysages culturels à grande valeur patrimoniale sur les terrains de la CCN », produit en décembre 2004 établit des lignes directrices pour la définition et l'évaluation des paysages culturels à valeur patrimoniale sur ses terrains et élabore une méthodologie aidant leur identification, leur gestion et leur préservation.

### ***Les ressources archéologiques***

La CCN joue un rôle majeur en faisant en sorte que le « patrimoine enfoui » ou les trésors archéologiques du Cœur de la capitale soient protégés lors de travaux d'aménagement, préservés avec soin et communiqués en tant qu'éléments du patrimoine culturel de la région, conformément à sa Politique de gestion des ressources archéologiques et aux *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*. Ayant le pouvoir de donner les approbations fédérales d'utilisation du sol et de design, la CCN examine les

---

<sup>8</sup> *Les paysages créés intentionnellement par l'homme*, comme les jardins et les parcs; *les paysages essentiellement évolutifs*, qui résultent d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative ou religieuse et qui atteignent leur forme actuelle par association et en réponse à leur environnement naturel; et *les paysages culturels associatifs*, qui se caractérisent par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles tangibles qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes.

changements et les modifications proposés aux propriétés fédérales et vérifie, entre autres choses, si les projets risquent de perturber ou de détruire des sites archéologiques. Elle mène aussi des évaluations environnementales qui tiennent compte des effets des aménagements sur le patrimoine bâti et les ressources archéologiques. Enfin, la CCN a cartographié tous les terrains fédéraux de la région de la capitale afin de déterminer les endroits possédant un potentiel archéologique préhistorique, de telle sorte que si ces sites devaient être aménagés, la protection de ces ressources archéologiques potentielles puisse être un élément clé à l'étape de planification du projet.

La « Loi sur le patrimoine de l'Ontario » et la « Loi sur les biens culturels du Québec » protègent les ressources archéologiques.

### **Les constats**

- Le Cœur de la capitale est riche en édifices patrimoniaux, en sites et arrondissements historiques ainsi qu'en ressources archéologiques, et il existe plusieurs possibilités de les faire connaître et de les interpréter.
- Le nombre d'organismes de contrôle et de juridictions impliquées justifie une approche élargie de la préservation du patrimoine, mais ajoute à la confusion des rôles, des responsabilités et de la gestion.
- Les différents organismes et niveaux de gouvernement ne partagent pas nécessairement des définitions communes en ce qui a trait au patrimoine et aux paysages culturels.
- Les ressources limitées et le manque de nouveaux usages pour préserver les sites du patrimoine importants, qu'ils soient fédéraux ou non, sont fréquents. Ces sites incluent le patrimoine industriel des îles, certains bâtiments classés le long du boulevard de la Confédération, l'ancien édifice du musée canadien de la Guerre et l'édifice de la Banque de Montréal.
- Les limites de certains paysages culturels de la CCN peuvent s'étendre au-delà de ses terrains, sur d'autres terrains publics ou privés. Il faudra mettre sur pied des partenariats pour gérer certains paysages culturels de la capitale.
- Plusieurs propriétés fédérales ont une valeur patrimoniale importante au plan local ou régional. Leur reconnaissance requiert

une meilleure communication et une coopération fédérale – municipale.

### **Les énoncés de politique**

Les énoncés de politique de cette section sont sujets aux énoncés de politique sur le patrimoine bâtis et les paysages culturels formulés aux sections 4.7 et 4.8 du Plan de la capitale du Canada.

#### **Définir une approche exhaustive de la préservation et de la gestion du patrimoine bâti, des paysages culturels et des ressources archéologiques du Cœur de la capitale :**

- Identifier, délimiter et définir les paysages culturels pour le Cœur de la capitale et compléter un plan de gestion pour chacun des paysages culturels.
- Célébrer, promouvoir et protéger les diverses couches d'histoire qui se trouve dans le Cœur de la capitale, tel qu'illustrée sur la carte 11, et conformément aux dispositions pertinentes des lois fédérales et provinciales.
- Respecter les énoncés de politique, les procédures et les lignes directrices fédéraux, provinciaux et municipaux.
- Suivre les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* pour la protection des éléments du patrimoine culturel de la capitale.

Travailler avec les autres niveaux de gouvernement à mieux reconnaître, promouvoir et gérer les ressources patrimoniales nationales et locales par le biais de responsabilités communes ou indépendantes, d'outils de gestion conjoints, et s'entendre sur des définitions communes.

#### **Préserver et gérer les propriétés et les ensembles à valeur patrimoniale :**

- Identifier les sites et les ensembles d'importance patrimoniale dans le Cœur de la capitale et élaborer des stratégies pour coordonner, la restauration, l'interprétation publique et la conservation de ces lieux.
- Se conformer aux énoncés de politique concernant le cadre bâti et les paysages formulés à la section 4.7 du Plan de la capitale du Canada, à la Politique sur le patrimoine bâti de la CCN ainsi

qu'aux nouvelles *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.

- Continuer d'appuyer le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP) dans ses efforts pour désigner les propriétés fédérales patrimoniales d'intérêt fédéral, incluant le patrimoine moderne d'après-guerre.

### **Préserver et gérer les paysages culturels :**

- Mettre en place les lignes directrices et la méthodologie développée pour préserver et gérer les paysages culturels contenus dans le document « Définition et évaluation des paysages culturels à valeur patrimoniale sur les terrains de la CCN ».
- Appliquer les critères de définition et d'évaluation des paysages culturels qui tiennent compte de :
  - l'interaction du cadre naturel et des activités et de l'occupation humaines;
  - l'association d'une expérience artistique, religieuse, politique ou culturelle avec le paysage;
  - l'importance d'un événement ou d'une période historique;
  - l'importance du lien entre l'événement ou la période historique et l'identité canadienne moderne;
  - l'expression de l'importance symbolique de la Capitale pour tous les Canadiens et Canadiennes;
  - la définition des limites et de l'échelle.
- Travailler avec les partenaires et le public à définir de nouveaux paysages culturels, leur signification et leur place dans l'expression du Cœur de la capitale et de l'identité du Canada.
- Aménager et gérer les paysages culturels de manière à en protéger la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques et à aider à en communiquer l'importance culturelle.

### **Préserver et gérer les ressources archéologiques :**

- Se conformer aux énoncés de politique concernant l'archéologie formulés à la section 4.8 du Plan de la capitale Canada, ainsi qu'à toutes les normes et lignes directrices de la CCN et de Parcs Canada.
- Mettre en œuvre la Politique de gestion des ressources archéologiques de la CCN de la façon suivante :

- intégrer les principes de gestion des ressources archéologiques internationalement reconnus, en particulier la Convention de l'UNESCO, aux procédures de gestion de projet, à l'évaluation des impacts d'un projet et aux documents d'approbation;
  - prendre les mesures nécessaires pour reconnaître, conserver et mettre en valeur les ressources archéologiques d'intérêt national, tout en respectant celles ayant un intérêt local ou régional;
  - protéger le mieux possible les ressources et les sites archéologiques de la CCN contre le pillage et le vandalisme.
- Voir à la protection des ressources archéologiques le plus tôt possible lors de la planification d'un projet et définir des mesures d'atténuation des effets à cette étape, en particulier pour pouvoir préserver les ressources archéologiques, et si possible, les intégrer au projet et au plan projeté des activités d'interprétation.

### **3.6 L'environnement et les caractéristiques naturelles**

#### **L'objectif**

Remplir un rôle de chef de file en ce qui a trait aux pratiques de développement durable et démontrer l'engagement du gouvernement fédéral envers la santé à long terme de l'environnement naturel en intégrant les principes de préservation et de restauration de l'environnement et de conception environnementale aux initiatives fédérales dans le Cœur de la capitale.

#### **Le contexte**

Le milieu naturel est le fondement du patrimoine au Canada et du paysage du Cœur de la capitale. Il s'agit de la pierre angulaire essentielle à l'image et à l'identité du Cœur de la capitale en particulier le paysage riverain. Les caractéristiques et les habitats naturels essentiels du Cœur de la capitale sont les cours d'eau et les rives naturelles, l'escarpement boisé et les espaces ouverts ainsi que les habitats du poisson et les aires de conservation des oiseaux migrateurs. Les interrelations de ces éléments naturels définissent des écosystèmes et l'intégrité de chacun est essentielle à la santé à long terme de l'ensemble. Afin de préserver ces caractéristiques et ces habitats en tant que patrimoine durable et hautement apprécié, une évaluation environnementale stratégique est effectuée lorsque la mise en œuvre d'une politique, d'un plan ou d'un programme peut avoir des effets environnementaux importants, positifs ou négatifs. L'évaluation considère la portée et la nature des effets environnementaux probables et le besoin de mesures pour atténuer ou éliminer les effets néfastes. Ces évaluations sont une manifestation parmi d'autres de l'objectif de développement durable du gouvernement fédéral.

Le recours aux pratiques de conception durable dans le Cœur de la capitale atténuera aussi les impacts sur l'environnement, tout en donnant lieu à des édifices sains et à des milieux dynamiques. Les pratiques de conception durable comprennent l'optimisation du potentiel des sites, la réduction de la consommation de ressources non renouvelables et d'énergie, la réduction des déchets et la conservation de l'eau. Le réaménagement des friches industrielles et des terrains contaminés qui restent inutilisés et improductifs, est aussi un exemple de conception durable. Leur réaménagement peut éliminer des menaces à la santé humaine, réduire l'étalement urbain, atténuer les pressions de mise en valeur de nouveaux terrains et restaurer la qualité de l'environnement. L'approche durable peut aussi s'appliquer à l'utilisation des transports et à l'infrastructure au sens large. Les réseaux de transport qui favorisent la marche et l'usage du vélo et du transport

en commun consomment moins d'espace et améliorent la qualité de l'air. La conception durable des édifices doit s'inscrire de la conception à la construction jusqu'à l'opération, l'entretien et, éventuellement, le réaménagement.

### **Les constats**

- Le Cœur de la capitale offre au gouvernement bon nombre de possibilités de mettre en pratique un développement durable.
- Le développement durable ne concerne pas seulement la préservation, mais aussi la restauration des habitats naturels.
- La santé des caractéristiques et des habitats naturels du Cœur est présentement assez bonne, mais une restauration s'impose à certains endroits.
- Les friches industrielles du Cœur de la capitale offrent des possibilités de restaurer la santé de l'environnement et de revitaliser ces terrains sous-utilisés.
- Plusieurs normes et lignes directrices internationales et nord-américaines ont été développées pour les bâtiments écologiques, leur application encourage et aide la mise en œuvre de pratiques de conception durable et de construction dans le Cœur de la capitale. Ces normes et lignes directrices incluent l'adaptation du modèle américain *LEED (Leadership in Energy and Environmental Design)*, le modèle *Green Globe / Go Green Comprehensive*, le modèle anglais *BRE Environmental Assessment Method* et le modèle *Green Leaf*. Toutefois, l'application sélective de ces différents modèles aux divers types de projets de construction et de rénovation est en évolution à travers les secteurs public et privé.
- Des projets pilotes d'introduction de nouveaux systèmes énergétiques de quartier dans le Cœur permettent d'envisager des systèmes permanents et plus étendus. Il existe des sources d'énergie et des réseaux de services de remplacement qui méritent un appui.
- Les modes de transport alternatif à l'utilisation du véhicule privé, incluant le transport public, le cyclisme et la marche, sont largement utilisés dans le Cœur de la capitale. Toutefois, leur utilisation pourrait être augmentée et facilitée.

### **Les énoncés de politique**

Les questions relatives à l'environnement sont aussi sujettes aux énoncés de politique concernant les aires du patrimoine naturel formulés à la section 4.1 du Plan pour la capitale du Canada, au processus d'évaluation environnementale stratégique et aux dispositions des lois fédérales et provinciales.

**Établir une approche exhaustive de la préservation et de la restauration de l'environnement dans le Cœur de la capitale :**

- Préserver les caractéristiques naturelles ainsi que les principales vues sur les caractéristiques naturelles symboliques et les points de repère naturels, incluant l'escarpement de la colline du Parlement, la rivière des Outaouais et les vues sur les collines de la Gatineau.
- Travailler avec les autres niveaux de gouvernement et le secteur privé à accroître la sensibilisation aux caractéristiques et habitats naturels importants et à établir des principes environnementaux adaptés à tous les types d'aménagement.
- Maintenir la santé des caractéristiques et des habitats naturels illustrés sur la carte 12, en veillant à ce que les espaces boisés, les cours d'eau et leurs rives ne contribuent pas à la perte d'habitats, à l'instabilité ou l'érosion accrue du sol ou à la détérioration de la qualité de l'eau.
- Restaurer les caractéristiques naturelles des rives, lorsque cela est possible, dans le cadre du réaménagement de terrains non destinés à être bâtis.
- Limiter l'accès du public aux espaces naturels sensibles et déterminer les endroits où seront entrepris des travaux de naturalisation.
- Tenir compte des effets environnementaux négatifs de toute initiative fédérale en matière d'aménagement, de transport, de programmation, de commémoration ou d'illumination et appliquer des mesures d'atténuations adéquates.
- Intégrer les résultats des évaluations environnementales stratégiques dans toute proposition de politique, de plan ou de programme dont la mise en œuvre risque de causer des effets environnementaux importants, conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*.



- Réaliser, par le biais du processus d'approbations en vigueur à la CCN, des évaluations environnementales selon la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* pour tous les projets fédéraux assujettis à la Loi.

**Promouvoir le gouvernement fédéral comme chef de file en matière de développement et de conception durables à titre de gardien de l'environnement:**

- Encourager l'intégration de la conception durable à tous les projets fédéraux d'aménagement, y compris les édifices de l'administration fédérale, les institutions culturelles, les installations de programmation et les édifices résidentiels, sur les terrains fédéraux dans le Cœur de la capitale.
- Exiger, par le biais du processus d'approbation fédérale d'utilisation du sol et de design et en accord avec les politiques des ministères et agences lorsqu'elles existent, l'application de lignes directrices ou du système d'évaluation des bâtiments écologiques de façon à optimiser l'efficacité énergétique et durable pour tous les projets fédéraux de développement visant :
  - la réduction de la consommation d'énergie;
  - l'utilisation des normes de conception et de matériaux différents;
  - l'établissement de programmes de recyclage;
  - la sélection de sites appropriés, et
  - la gestion de l'eau, de l'eau pluviale et de l'eau usée
- Réaménager les friches industrielles urbaines contaminées conformément à la réglementation en vigueur et à la vision proposée dans la *Stratégie nationale des sites urbains contaminés réhabilitables*, publié en 2003 par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.
- Adopter des pratiques d'aménagement paysager durable sur les terrains fédéraux, telles que la plantation d'espèces indigènes et limiter l'usage de pesticides et d'herbicides.

- Appuyer les initiatives en matière de systèmes énergétiques de quartier dans le Cœur de la capitale.
- Appuyer la densification des nouveaux projets de développement urbain afin de mieux utiliser l'infrastructure en place et de préserver les espaces naturels.
- Doter les édifices futurs ou actuels de technologies écologiques, comme les toitures vertes, la déshumidification et les sources d'énergie de remplacement, lorsque ceci est possible.
- Concevoir tous les édifices comme des constructions écologiques durables plutôt que des constructions à durée de vie limitée.
- Envisager la réutilisation ou la rénovation d'édifices existants comme alternative au réaménagement ou à une nouvelle construction.

### **3.7 Les espaces ouverts et publics de la capitale**

#### **L'objectif**

Préserver et améliorer le réseau de parcs et d'espaces ouverts et publics en tant que corridors de verdure inter-reliés et de cadre pour les scènes de la capitale, les activités récréatives et de programmation, tout en servant d'écran incomparable à l'environnement bâti du Cœur de la capitale.

#### **Le contexte**

La région de la capitale du Canada se définit en partie par ses espaces ouverts : du parc de la Gatineau, à la Ceinture de verdure, aux promenades et leurs corridors, à la Ferme expérimentale centrale et aux corridors de verdure, jusqu'aux parcs de la capitale, aux places et aux cours du Cœur de la capitale. Les promenades rayonnent du Cœur de la capitale et vont jusque dans la Ceinture de verdure et le parc de la Gatineau ou à proximité de ceux-ci. Les espaces ouverts s'étendent au-delà du Cœur de la capitale vers le parc Rockcliffe à l'est, le lac Dow au sud, le lac Leamy au nord et, de façon plus large, vers le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure. Ce réseau intégré concourt à l'image de verdure de la capitale, procure des habitats aux plantes et aux animaux sauvages et sert de décor formel et informel aux activités récréatives et aux événements.

Le réseau de corridors de verdure associés aux cours d'eau et à l'escarpement dans le Cœur de la capitale est excellent. À l'intérieur de ces corridors, à Ottawa et à Gatineau, des sentiers récréatifs (Sentiers de la capitale) longent la rivière des Outaouais et la rivière Rideau, le canal Rideau, le ruisseau de la Brasserie et l'escarpement. Ces sentiers relient tous les parcs du Cœur de la capitale et la majorité des espaces verts urbains de la capitale.

#### *Les parcs de la capitale*

Les parcs de la capitale se rattachent à des caractéristiques naturelles ou bâties ou à des événements historiques. Ce sont :

- le parc de la Confédération
- le parc Jacques-Cartier
- le parc Major's Hill (dit parc Major)
- le parc des Portageurs
- le parc des chutes-Rideau
- la commune des Plaines LeBreton

Ces parcs offrent des scènes pour des grands événements et des programmes, ils sont conçus et entretenus selon des normes élevées notamment en ce qui concerne l'illumination et offrent de l'animation et, dans certains cas, renferment des monuments commémoratifs importants. Ils fournissent des aires de repos pour les visiteurs et les résidents loin de l'agitation des endroits animés du Cœur de la capitale. D'autres espaces urbains, dont les terrains à l'intersection Wellington /pont du Portage, le parc des Chars-de-combat, forment un cadre récréatif et servent de liens importants dans le réseau de corridors de verdure.

### *Les espaces ouverts et les corridors de verdure*

Il existe une variété d'espaces ouverts et de corridors de verdure publics.. Certains espaces, dont des tabliers de pont, des allées et des ruelles, sont construits et possèdent un caractère urbain. Ces espaces mettent en évidence certains éléments architecturaux intéressants, facilitent l'orientation et soulignent des points d'intérêt. Ils servent aussi de scènes à diverses fins de programmation, de commémoration et d'interprétation. D'autres sont des espaces gazonnés, aménagés formellement, ou alors se présentent davantage comme des paysages naturels comme une partie des berges de la rivière des Outaouais ou du canal Rideau.

Les promenades offrent des vues panoramiques et un accès routier sécuritaire aux attractions et aux destinations de la capitale. Elles ne sont pas tant des voies de circulation que des corridors d'espaces ouverts paysagers contenant une route. Nombre de promenades sont considérées comme des paysages culturels. Elles fonctionnent comme des points d'accès et d'arrivée dans la capitale. Plusieurs sont des corridors de transport importants dans le réseau régional de transport. Le Plan directeur des terrains urbains, le Plan directeur de la Gatineau et le Plan pour la capitale du Canada établiront l'orientation générale en ce qui a trait aux promenades.

Les promenades de l'Outaouais, Rockcliffe, Reine-Élisabeth et Colonel-By commencent dans le Cœur de la capitale ou à proximité. Les sections urbaines des promenades contribuent au caractère de verdure de la capitale et aux relations avec les plans d'eau. Les promenades sont aussi la scène d'événements et de programmation publique.

### *Les espaces urbains, les places et les cours*

Le Cœur de la capitale comprend bon nombre d'espaces urbains construits, comme des squares, des places publiques et des cours intérieures. La plupart des grandes institutions nationales sont dotées de vastes places. Certaines, comme les cours Sussex, la rue Sparks et la

place Aubry, fonctionnent comme des places de transition entre le domaine de la capitale et le domaine civique. Ces endroits offrent aux visiteurs des commodités, des boutiques, de l'hébergement, la préservation d'éléments patrimoniaux et de l'espace pour la programmation et la commémoration. Elles contribuent au réseau et à l'expérience pédestre du Cœur de la capitale.

### **Les constats**

- Certains usages actuels ou planifiés dans les espaces ouverts entrent en conflit les uns avec les autres.
- La continuité du réseau de sentiers récréatifs et d'espaces ouverts et de parcs présentent des lacunes. Celles-ci nuisent au caractère complet de l'expérience des personnes qui se déplacent dans ce réseau.
- Certains parcs de la capitale subissent une pression considérable et se sont dégradés en raison d'une utilisation intense, qui dépasse parfois leur capacité d'accueil.
- Le Cœur de la capitale compte de nombreux parcs, mais les centres-villes de Gatineau et d'Ottawa manquent d'espaces ouverts municipaux et, par conséquent, plusieurs parcs de la capitale doivent aussi faire office d'espaces civiques.
- Les terrains à réaménager et les espaces ouverts aménagés offrent des possibilités pour de nouvelles scènes et de liens de verdure entre les secteurs urbains, les parcs et les cours d'eau, tant à court terme qu'à long terme.
- Certaines cours, comme les cours Sussex, sont peu connues du public et leur accès n'est pas bien visible. Les cours présentent également un potentiel sous-utilisé comme support aux activités de programmation et d'animation. Certains commerces ne profitent pas de leur accès par la cour arrière.
- L'accès universel soulève des problèmes dans certaines cours et certains parcs.
- La sécurité, certains usages indésirables et la criminalité sont des problèmes dans certaines cours et quelques espaces ouverts.

## **Les énoncés de politique**

L'aménagement des parcs et d'espaces ouverts est aussi sujet aux énoncés de politique concernant les espaces verts urbains de la capitale formulés à la section 4.4 du Plan pour la capitale du Canada.

### **Définir une approche exhaustive de l'entretien et de l'expansion des espaces ouverts:**

- Travailler avec Parcs Canada et les villes d'Ottawa et de Gatineau à améliorer le raccordement des corridors de verdure et à définir des approches communes à l'amélioration des secteurs de propriété mixte et où les usages se chevauchent.
- Préserver les parcs, cours et espaces ouverts actuels ainsi que tous parcs ou espaces ouverts qui seront créés à l'avenir dans le Cœur de la capitale (voir la carte 13).
- Parachever le réseau de liens actuels afin d'assurer la continuité du réseau de sentiers publics et du réseau de sentiers de la capitale entre les parcs, les espaces ouverts et les cours d'eau (voir la carte 13).
- Travailler avec les partenaires à reconnaître la valeur du paysage culturel des promenades qui pénètrent dans le Cœur de la capitale. Exiger des études de conception urbaine détaillées qui tiennent compte de l'expérience le long du corridor, définir des lignes directrices claires.
- Garantir que tout changement aux promenades dans le Cœur de la capitale soient compatibles avec ces lignes directrices.
- Concevoir de nouveaux liens piétonniers, cyclables et véhiculaires, du Cœur vers les parcs et les espaces ouverts situés à l'extérieur du Cœur de la capitale, y compris vers les parcs Rockcliffe, du Lac-Leamy et de la rivière Gatineau.
- Améliorer la transition entre les milieux naturel et urbain en identifiant et incorporant des liens stratégiques entre les sentiers et les corridors et les rues.
- Réduire les obstacles aux déplacements vers la rivière et les espaces ouverts dus aux ponts et à la topographie, en améliorant

les possibilités de les franchir et en favorisant un accès égal dans tout le Cœur de la capitale.

- Exiger une conception et un design de grande qualité dans les cours, les places et les espaces ouverts en milieu urbain.
- Offrir un éclairage et une illumination efficaces là où il est souhaitable qu'il y en ait dans les espaces ouverts, afin d'accroître la sécurité des usagers. Voir à ce que les évaluations et vérifications de la sécurité tiennent compte du fait que l'éclairage et l'illumination renforcent le sentiment de sécurité et qu'il peut être préférable de ne pas fournir d'éclairage dans certains cas précis.
- Fournir des toilettes publiques dans les espaces ouverts, dans la mesure où cela est possible et souhaitable.

### **Rehausser l'utilisation et l'appréciation des parcs et espaces ouverts du Cœur de la capitale.**

- S'assurer que la conception des approches et l'inclusion d'infrastructures appropriées puissent permettre d'utiliser certains grands espaces ouverts à des fins multiples, comme scènes pour des événements en plein air, comme endroits intimes pour la récréation et la détente et comme liens entre les espaces bâtis et les espaces naturels.
- Suivre l'utilisation et l'état de santé des espaces ouverts dans le Cœur de la capitale en vue d'identifier et de résoudre les problèmes liés à la sur-utilisation et la sur-capacité, les effets sur la végétation et une programmation inappropriée.
- Voir à ce que la sécurité des personnes demeure un aspect fondamental de la conception des espaces ouverts, en maintenant des espaces dégagés et bien éclairés et en encourageant des usages à proximité favorisant l'activité et le mouvement.
- Collaborer avec les partenaires et les groupes communautaires pour surveiller et améliorer la sécurité dans les espaces ouverts et publics de la capitale.
- Intégrer la programmation, l'illumination et la commémoration à la planification des espaces ouverts et publics de la capitale afin de créer des destinations animées et prévoir une variété de points d'intérêt et de commodité. Toutefois, il importe de reconnaître que lorsque que la capacité d'un parc ou d'un espace public est

atteinte, les programmes et les commémorations devraient être redirigés vers des sites pouvant les accueillir.

- Insister sur une conception exemplaire des nouveaux espaces ouverts et des nouveaux liens, y compris la Commune des Plaines LeBreton, les îles et, à long terme, le terrain des Papiers Scott Limités.
- Maintenir et améliorer les mesures d'orientation pour aider les visiteurs à mieux comprendre le réseau de sentiers récréatifs ( Sentiers de la capitale) et d'espaces ouverts et de la façon dont ceux-ci sont reliés aux services à proximité.
- Continuer à supporter les programmes « non-véhiculaires » sur certaines promenades, tel que le Marathon de la capitale nationale, les courses bénéfiques, le programme Vélo-dimanches.



### **3.8 Le transport urbain durable**

#### **L'objectif**

Démontrer l'engagement pris par le gouvernement fédéral envers l'environnement, mettre l'accent sur la marche dans l'expérience du Cœur de la capitale par le public et appuyer la mise en place d'un système de transport durable au service des résidants et des visiteurs du Cœur de la capitale et de la région de la capitale nationale, en tant que modèle national axé sur le déplacement des personnes et l'offre de modes de déplacement autres que l'automobile privée.

#### **Le contexte**

Un transport efficace est essentiel au développement, à l'économie et à l'habitabilité continue de la région de la capitale nationale. Bien que les réseaux routiers et de transport en commun fonctionnent bien aujourd'hui, la croissance continue dans l'ensemble de la région impose sur eux des demandes accrues qui augmentent la congestion et les émissions des véhicules et qui diminuent la mobilité, la sécurité et la qualité de l'air. Comme Ottawa et Gatineau sont des villes distinctes situées dans des provinces différentes, la planification du transport se fait de manière quelque peu indépendante et il y a lieu d'en assurer une meilleure coordination et d'améliorer les services de transport de part et d'autre de la rivière des Outaouais.

Il existe plusieurs façons de se déplacer dans le Cœur de la capitale, toutefois la voiture privée prédomine. À Ottawa, le réseau de transport en commun rapide par autobus et le système de train léger O-Train, opéré par OCTranspo, est commode et bien utilisé durant les périodes de pointe, bien qu'il demeure axé sur l'accès au Cœur de la capitale, plutôt que sur les déplacements à l'intérieur de celui-ci. À Gatineau, le transport public, offert par la Société de transports de l'Outaouais, n'est pas un système aussi développé mais il est orienté vers les déplacements au Cœur de la capitale durant les heures de pointe. Les deux systèmes de transport public opèrent largement de façon indépendante, malgré une certaine coordination dans le service offert entre les édifices à bureaux les Terrasses de la Chaudière et Place du Portage au centre-ville de Gatineau.

Une partie du Cœur de la capitale souffre de la congestion et d'un environnement inconfortable pour les piétons, notamment le long de certaines rues empruntées par les autobus, et l'incapacité de satisfaire à long terme la demande de stationnement à certains endroits. En définitive, le réseau de transport n'a pas atteint le niveau d'intégration et de finesse qui conviendrait à la maturité de la région et à son rôle de

capitale du pays. Cela affecte la mobilité des visiteurs aussi bien que celle des résidents.

En plus des préoccupations d'ordre fonctionnel et structurel, le contexte national et international de la planification du transport a changé. La prise de conscience du fait que les émissions des véhicules contribuent directement au réchauffement planétaire et au changement climatique a suscité à l'échelle mondiale des efforts pour réduire l'usage de l'automobile. Le Protocole de Kyoto, dont le Canada est signataire, met l'accent sur la réduction des émissions pour atténuer le changement climatique. La réponse à ces préoccupations et l'exécution de ces obligations nécessitent une nouvelle approche du transport, axée sur le déplacement des personnes plutôt que le déplacement des véhicules privés.

Le Cœur de la capitale est doté d'un réseau de transport diversifié sur lequel pourrait être édifié un modèle plus durable. Des ponts, des autoroutes, des promenades panoramiques et des artères et routes collectrices ainsi que des voies réservées aux autobus, au train léger, des bandes cyclables et des sentiers récréatifs sont au service des piétons, des cyclistes, des navetteurs, des visiteurs, des autobus et des véhicules commerciaux. Au centre du réseau se trouvent le boulevard de la Confédération, un parcours symbolique et d'honneur qui relie les institutions politiques et culturelles et les espaces ouverts les plus importants de la région de la capitale nationale, ainsi qu'un corridor qui pourrait accueillir certaines sections d'une boucle de transport en commun reliant Ottawa et Gatineau.

### **Les constats**

- Le fonctionnement et la structure du réseau de transport dans la région de la capitale du Canada sont présentement considérés comme satisfaisants pour une région qui compte plus d'un million de personnes.
- Le manque d'intégration entre les systèmes de transport public d'Ottawa et de Gatineau dans le Cœur de la capitale réduit la mobilité des visiteurs et des navetteurs.
- Le réseau de sentiers récréatifs et le domaine piétonnier présentent certaines lacunes notamment vers les ponts et pour la traverse de ceux-ci, ce qui décourage parfois la marche ou la bicyclette.
- Différents itinéraires et modes de déplacement donnent accès au Cœur de la capitale, y compris des autoroutes, des promenades,

des artères, des voies réservées aux autobus, le train léger O-Train, des bandes cyclables, des sentiers et des trottoirs.

- Certaines possibilités de mieux relier les deux villes sont offertes pour le transport rapide par autobus desservant le centre-ville de Gatineau, le système de train léger en direction et traversant le centre-ville d'Ottawa, et les navettes fluviales sur la rivière.
- Les promenades ont été conçues à l'origine comme des routes panoramiques dans un cadre de paysage. Cette fonction d'origine est parfois compromise par le « rôle non officiel » d'artères utilisées à des fins de navette quotidienne.
- Le réseau de transport rapide par autobus est efficace mais il est axé sur les déplacements dans le Cœur plutôt qu'autour de celui-ci. Le train léger sur rail et l'intégration interprovinciale du transport en commun rapide représentent de nouvelles possibilités pour accroître le réseau de transport en commun, réduire le nombre d'autobus, et améliorer l'accessibilité au Cœur de la capitale, en particulier entre Ottawa et Gatineau.
- Le nombre élevé d'autobus sur certaines rues du Cœur de la capitale en période de pointe présente des défis environnementaux et de conception urbaine.
- La circulation gêne l'expérience des visiteurs de la colline du Parlement et des sites formels et symboliques le long de la rue Wellington.
- Le fouillis visuel des panneaux de signalisation et des feux de circulation dans les espaces formels et symboliques obstrue la vue, particulièrement sur les monuments commémoratifs.
- L'élimination des interruptions dans le réseau de sentiers récréatifs rendrait ce système de déplacement fonctionnel et attrayant. Le trafic est encore contrôlable, mais la congestion s'accroît.
- Le déplacement des visiteurs à certains endroits est gêné par la faible qualité de l'environnement piétonnier, l'insuffisance du système d'orientation, l'étroitesse des trottoirs. Certaines intersections telles que Wellington / Portage et Rideau /Sussex sont parfois dangereuses et nécessiteraient des améliorations au niveau de la rue aux passages pour piétons.
- Le nombre croissant de visiteurs dans la région de la capitale nationale entraîne des problèmes de circulation, de stationnement d'autocars, d'embarcadères et de débarcadères dans le Cœur de la

capitale qui, s'ils ne sont pas résolus, pourraient occasionner une baisse d'attractivité de la capitale comme destination touristique. Toutefois, les modes de transport et les besoins des visiteurs doivent être pris en compte dans le contexte d'un transport urbain durable dans le Cœur de la capitale.

- La circulation de camions sur les ponts et dans le Cœur de la capitale encombre les rues commerciales et les quartiers résidentiels. Cela est plus particulièrement vrai pour l'avenue King-Edward et la rue Nicholas qui traverse la basse-ville.
- L'offre de places de stationnement sur le boulevard de la Confédération et ses alentours approche de sa capacité, ce qui réduit la disponibilité de places de stationnement à court terme en semaine.

### **Les énoncés de politique**

La planification du transport est aussi sujette à *l'Initiative stratégique en transport de la CCN* et aux énoncés de politiques du chapitre 6 du *Plan pour la capitale du Canada*.

### **Prendre l'initiative et orienter les partenaires en transport :**

- Favoriser, dans la mesure du possible, les déplacements à pied ou à vélo, par transport en commun et ensuite par véhicules privés.
- Collaborer avec les intervenants pour faciliter la planification et la mise en oeuvre d'initiatives en transport visant la mobilité et l'accessibilité dans le Cœur de la capitale et dans la région de la capitale nationale.
- Élaborer conjointement des principes, des énoncés de politique et des documents afin de susciter des consensus intermunicipaux et interprovinciaux, résoudre des problèmes communs et équilibrer les besoins liés aux compétences.

### **Faciliter le déplacement et l'exploration de la capitale**

- Appuyer l'étude de la faisabilité de solutions de transport en commun qui aident les visiteurs à se rendre aux attractions et aux endroits spéciaux de la capitale, y compris des propositions comme des trolleybus pour la boucle du boulevard de la Confédération, une navette, des taxis collectifs, un monorail et des bateaux-taxis.

- Examiner, en collaboration avec les partenaires, la fourniture de traverses à niveau sécuritaires et bien indiquées pour les piétons aux carrefours importants dans le Cœur de la capitale.
- Encourager la desserte des principaux sites et attractions du Cœur de la capitale par le service de transport public et établir une signalisation conjointe entre Ottawa et Gatineau pour améliorer l'orientation et l'expérience des visiteurs.
- Améliorer la signalisation d'orientation dans le Cœur de la capitale, conjointement avec les autorités municipales, s'il y a lieu, pour aider les visiteurs à mieux s'y orienter et s'y déplacer.
- Faciliter l'accès des visiteurs au parc de la Gatineau, à la Ceinture de verdure et à d'autres destinations hors du Cœur de la capitale dans le but d'enrichir leur visite du Cœur avec des visites d'autres destinations.
- Évaluer, en partenariat avec d'autres organismes, les solutions durables pour améliorer l'accès au Cœur de la capitale (autocars affrétés et véhicules privés).

### **Intégrer les systèmes de déplacement entre Gatineau et Ottawa :**

- Travailler à la création d'un réseau global de transport améliorant la mobilité interprovinciale, intégrant tous les modes de transport, y compris le transport en commun, les autocars affrétés, les navetteurs et les poids-lourds, et fonctionnant pour toutes les catégories d'usagers, y compris les résidants, les visiteurs et les employés, de la façon suivante :
  - Travailler avec la Ville d'Ottawa à établir des itinéraires nord-sud et est-ouest du train léger sur rail.
  - Travailler avec la Ville de Gatineau à la mise en place d'un réseau Rapibus efficace.
  - Travailler avec les provinces d'Ontario et de Québec et les villes de Gatineau et d'Ottawa à créer une boucle interprovinciale de transport en commun rapide enjambant la rivière des Outaouais, axée sur le Cœur de la capitale et reliant les réseaux de transport en commun rapide d'Ottawa et de Gatineau, comme il est montré conceptuellement sur la carte 15.
- Travailler avec les villes d'Ottawa et de Gatineau à raccorder le système de train léger sur rail, le Rapibus et les autres autobus régionaux avec la boucle interprovinciale de transport en commun

rapide et appuyer la création de stations multimodales de transport en commun dans le Cœur de la capitale, selon les besoins, afin d'offrir un réseau multimodal de transport en commun sans coupure, de faciliter les déplacements entre les multiples destinations et de réduire l'encombrement des rues du Cœur de la capitale par les autobus.

- Étudier la possibilité d'offrir des parcs relais dans le Cœur de la capitale et peut-être hors de celui-ci, avec des liens de transport en commun directs vers le Cœur de la capitale et la boucle interprovinciale de transport en commun rapide, afin de réduire la demande de stationnement dans les environs du boulevard de la Confédération, et planifier ceux-ci de manière à répondre aux besoins des navetteurs, des autocars affrétés, des résidants et des visiteurs.
- Encourager l'utilisation des autres modes de déplacement, autre que les véhicules privés, afin de diminuer les besoins de stationnement à court terme dans le Cœur de la capitale.
- Appuyer l'instauration d'un service de navettes fluviales sur la rivière des Outaouais reliant les sites et attractions importants du Cœur de la capitale, le long des rives d'Ottawa et de Gatineau, et se raccordant aux autres modes de déplacement tout en considérant les besoins nécessaires en infrastructure et les effets sur l'environnement naturel.
- Appuyer les efforts pour détourner les véhicules lourds et le trafic régional de l'avenue King Edward en continuant de travailler avec les villes, les provinces et les autres organismes fédéraux pour parvenir à un consensus au sujet de la construction de nouveaux ponts enjambant de la rivière des Outaouais.
- Voir à ce que la conception des ponts interprovinciaux laisse une place adéquate au transport en commun et aux modes de déplacement non motorisé.

### **Favoriser l'initiative en matière d'environnement et de transport durable :**

- Favoriser l'intégration de l'aménagement du territoire et de la planification du transport par le biais d'une densité accrue et par l'ajout d'usages mixtes – en particulier des usages résidentiels – pour donner un caractère plus urbain à l'aménagement et optimiser l'usage de l'infrastructure municipale actuelle de transport et de transport en commun.

- Préserver le caractère des promenades et réaffirmer leur rôle prépondérant de routes panoramiques pour aller au Cœur de la capitale et en revenir.
- Faciliter les déplacements à pied et à vélo en comblant tous les liens manquants et en ajoutant de nouveaux sentiers au réseau de sentiers de la capitale afin de créer un réseau de sentiers en site propre le long du boulevard de la Confédération et des rives et par-dessus les cours d'eau.
- Encourager l'ajout de bandes cyclables ou de bandes partagées plus larges le long des voies artérielles, améliorer le passage des cyclistes sur les ponts et fournir des supports à bicyclettes, là où cela est nécessaire et pratique de le faire.
- Encourager l'amélioration de liens entre le réseau de sentiers de la capitale et les facilités cyclables le long des voies artérielles et sur rue.
- Encourager les employeurs fédéraux à fournir suffisamment d'espaces de stationnement aux édifices administratifs pour répondre aux besoins opérationnels, mais en limiter la disponibilité aux employés utilisant seul leur voiture, afin d'inciter le recours aux autres formes de déplacement.
- Appuyer l'énoncé de politique précédant en encourageant les employeurs fédéraux à promouvoir l'utilisation du transport public par leurs employés.
- Situer, dans la mesure du possible, les espaces de stationnement sous terre ou dans des parcs de stationnement en élévation afin de libérer de l'espace pour la mise en valeur, l'aménagement d'espaces ouverts ou la naturalisation.

### **3.9 Les monuments commémoratifs et les œuvres d'art public**

#### **L'objectif**

Rehausser le rôle symbolique, esthétique et l'expérience éducative en s'assurant de la représentativité des diverses facettes de la mosaïque canadienne transmises par les monuments commémoratifs et les œuvres d'art et en augmentant le nombre de lieux commémoratifs ailleurs que sur la colline du Parlement et la place de la Confédération. Accroître de façon stratégique et organisée le nombre de sites disponibles tout en préservant les emplacements de prestige pour les prochaines générations.

#### **Le contexte**

Les monuments commémoratifs, qui honorent la mémoire de personnalités, d'événements et d'idées, jouent un rôle important dans l'identité d'un pays, et plus particulièrement de sa capitale. Ils font partie de la carte physique et cognitive d'un lieu, tant pour les résidents que pour les visiteurs. Ils aident à modeler l'expérience du Cœur de la capitale et devraient refléter les valeurs et les intérêts des citoyens canadiens.

La planification et la gestion des monuments commémoratifs dans la région de la capitale nationale seront encadrées par le *Plan stratégique des monuments commémoratifs pour la capitale du Canada* (le plan de commémorations). En vue d'éclairer les décisions visant les nouveaux monuments commémoratifs, la CCN a entrepris un examen du programme des monuments commémoratifs. Cet exercice de planification effectué en consultation avec divers partenaires et intervenants fournira un cadre thématique et de design urbain, une revue des de la politique et des procédures et un répertoire exhaustif de sites.

Le plan se limite aux monuments commémoratifs *publics, tangibles et d'envergure et d'intérêt national*. Les monuments commémoratifs publics sont soit financés par les deniers publics, soit proposés et financés par des initiatives privées, mais érigés dans des espaces publics. Les monuments commémoratifs sont des repères physiques dans le paysage et comprennent, par exemple, des statues, des fontaines, des jardins et des plaques. Les monuments commémoratifs nationaux permettent de communiquer des valeurs partagées à l'ensemble des Canadiens et Canadiennes, et cette intention est particulièrement manifeste lorsqu'ils sont situés dans des espaces publics qui sont eux-mêmes d'intérêt national.



Les messages que transmettent les monuments commémoratifs de la capitale sont organisés selon les thèmes suivants :

- la vie politique
- la paix et la sécurité
- le Canada et le monde
- la vie intellectuelle, culturelle et sportive
- la vie sociale et communautaire
- les économies en développement

Cette structure permet à la fois d'analyser les monuments commémoratifs actuels et d'imaginer et de planifier les monuments commémoratifs futurs. Les recherches révèlent que les quatre derniers thèmes importants sont sous-représentés dans la capitale. Le Plan de commémorations fixe aussi comme des « priorités stratégiques » la représentation de trois groupes ou catégories : les Autochtones, les communautés ethnoculturelles, les femmes. Ces trois groupes correspondent ou sont pertinents à plusieurs des thèmes ci-haut mentionnés. De plus, la relation entre la terre et l'être humain devrait être mieux représentée, afin de souligner l'attachement des Canadiens et Canadiennes à la bonne gestion environnementale.

Au fil des ans, le Cœur de la capitale pourra bénéficier de nombreux investissements complémentaires dans les œuvres d'art, localisées dans les parcs de la capitale et sur d'autres sites. Les œuvres d'art public ajoutent à l'intérêt et à l'animation des espaces publics et contribuent à une meilleure représentation de notre identité canadienne dans la capitale nationale.

### **Les constats**

- L'ampleur et le nombre actuel de monuments commémoratifs dans le Cœur de la capitale sont inférieur à celui de bon nombre de capitales nationales du monde occidental.
- Le besoin et la nature des éléments à commémorer continuera d'évoluer au rythme du Canada. La CCN s'efforcera de préserver les sites pour les générations futures, particulièrement les emplacements de prestige tels que les carrefours d'approche au boulevard de la Confédération.
- Une multitude de facettes intéressantes et variées de la mosaïque canadienne n'ont pas encore fait l'objet de commémorations. Le rappel ou la commémoration de personnalités, d'idées ou d'événements d'intérêt national rehausseront l'ensemble du message global dans le Cœur de la capitale. La réserve des

carrefours significatifs dans le but de transmettre les différents thèmes, identifiés dans le Plan, permettra d'enrichir l'expérience thématique le long du boulevard de la Confédération.

- Le choix de l'emplacement des monuments commémoratifs peut aider à définir et à renforcer des sites, des destinations et des liens importants dans le Cœur de la capitale. Les monuments commémoratifs et les œuvres d'art public contribuent à la création de places animées, de lieux de rencontres, de lieux de souvenirs et de célébrations.
- La coordination fédérale avec les programmes de monuments commémoratifs civiques et d'œuvres d'art public offre la possibilité d'une plus grande harmonisation et d'une plus grande contribution au symbolisme ainsi qu'à la carte cognitive et à l'orientation dans le Cœur de la capitale.

### **Les énoncés de politique**

Les propositions, examens, approbations et réalisations de nouveaux monuments commémoratifs répondront aux énoncés de politique, stratégies et lignes directrices formulés dans le Plan de commémoration de la CCN. Ces énoncés reposent sur les énoncés de politique concernant les œuvres d'art public et les monuments commémoratifs formulés à la section 5.1.3 du Plan de la capitale nationale, auxquels ils devraient aussi renvoyer.

### **Célébrer le Canada dans la capitale par l'entremise des monuments commémoratifs**

- Faciliter la commémoration de personnalités, d'événements ou d'idées d'importance nationale sur des terrains de propriété fédérale très visibles et accessibles dans le Cœur de la capitale. Cibler les thèmes sous-représentés, conformément au plan de commémorations.
- Localiser les monuments commémoratifs de prestige (actuels et futurs) aux emplacements indiqués sur la carte 16. Plusieurs de ces emplacements sont dans le prolongement des carrefours significatifs le long d'axes importants (rue Elgin, promenade Sussex, boulevards Saint-Laurent et Alexandre-Taché) afin de créer d'importants corridors d'approches vers le Cœur.
- Élaborer des programmes d'interprétation et des événements appropriés pour expliquer l'importance de ces personnalités, événements ou idées.

- Collaborer et intégrer les monuments commémoratifs et les œuvres d'art public avec les initiatives de programmation et d'illumination pour renforcer leur présence et leur symbolisme.
- Préserver et mettre en valeur les relations importantes qui s'établiront entre les sites de commémoration et d'œuvres d'art et les principaux attraits et scènes de la capitale, particulièrement autour du boulevard de la Confédération.
- Collaborer avec les villes d'Ottawa et de Gatineau pour établir et relier des sites appropriés aux monuments commémoratifs de la capitale, aux monuments commémoratifs civiques et aux œuvres d'art public.
- Planifier et concevoir l'emplacement des futurs monuments commémoratifs et d'œuvres d'art de manière à appuyer la création de nouvelles places et de nouveaux liens dans le Cœur de la capitale et d'améliorer les liens entre le domaine de la capitale et le domaine civique. Les îles, le ruisseau de la Brasserie, la rue Hôtel-de-Ville et la partie des Plaines LeBreton sont autant d'endroits où des monuments commémoratifs pourraient appuyer la création de places publiques.
- Étendre les sites pour les commémorations le long des axes, tels que les promenades, les cours d'eau et les sentiers récréatifs menant au boulevard de la Confédération.

### **3.10 La sécurité**

#### **L'objectif**

Collaborer en partenariat à supporter les initiatives pour assurer la sécurité des personnes et celle des édifices et des places dans le Cœur de la capitale et promouvoir des solutions de conception adaptées qui offrent au public l'accès et l'appréciation des symboles nationaux et des institutions publiques, des destinations, des sites et des liens à l'intérieur du Cœur de la capitale.

#### **Le contexte**

Ces dernières années, la prise de conscience mondiale des menaces à la sécurité a rendu plus intenses les préoccupations à l'égard de la justesse des mesures visant à rehausser la sécurité des personnes et des édifices importants. Le Cœur de la capitale renferme bon nombre d'institutions politiques et culturelles d'importance nationale, de missions diplomatiques, de bureaux gouvernementaux et d'événements pour lesquels de meilleures précautions sont souhaitables. La sécurité des parlementaires, des dirigeants et des dignitaires étrangers est fondamentale, tout comme l'est celle des résidents, des employés et des millions de personnes qui visitent le Cœur de la capitale chaque année. Tous méritent un environnement qu'ils peuvent apprécier et dans lequel ils se sentent en sécurité pour travailler, explorer, pratiquer des loisirs informels et participer à des événements organisés. La colline du Parlement est considérée comme posant le défi de sécurité le plus important en raison de la combinaison unique des facteurs suivants : son importance comme lieu de travail et pour la direction du pays et le fait qu'elle soit le plus important symbole de l'identité et de la démocratie canadiennes, qu'elle appartienne à tous les Canadiens et Canadiennes et qu'elle représente une destination importante des visiteurs.

D'un côté, l'augmentation des limites à l'accès du public semble procurer un degré de protection plus élevé; de l'autre, les activités et les déplacements du public créent des environnements surveillés. Les mesures de sécurité mises en place doivent être mises en œuvre de manière à refléter les valeurs et les idéaux de la démocratie canadienne. La civilité et l'ouverture de nos institutions politiques sont fondamentales pour les Canadiens et Canadiennes et sont essentielles à l'expérience de la capitale, notamment dans le Cœur de la capitale, où se trouvent bon nombre d'institutions politiques. En définitive, les mesures de sécurité doivent contribuer et non nuire à la qualité de conception et à l'accessibilité, qui sont la marque de la capitale du Canada depuis plus d'un siècle.

## **Les constats**

- La planification des mesures de sécurité doit considérer l'importance dans la capitale de créer et de maintenir des milieux qui communiquent le respect des Canadiens et Canadiennes pour les droits de la personne, l'équité, les cultures du monde et d'autres valeurs.
- Les mesures de sécurité devraient pouvoir tenir compte de considérations liées à l'expérience de la capitale et à la qualité de la conception urbaine.
- Les mesures de sécurité sur la colline du Parlement ont des conséquences sur l'aménagement et la conception, non seulement de la colline, mais de l'ensemble du Cœur de la capitale.
- Plusieurs opinions suggèrent que la présence de personnes le long des rues et dans les espaces ouverts augmente la sécurité du public plutôt qu'elle ne la compromet.
- Les objectifs spécifiques de sécurité devraient être clairement déterminés et compris de manière à permettre leur intégration dans la planification et la conception.
- Plusieurs problèmes liés à la sécurité des personnes dans les parcs, les lieux publics et sur la rue devraient être considérés dans la planification et la conception futures.

## **Les énoncés de politique**

Le plan établit les énoncés de politique suivants, plusieurs de ces énoncés seront atteints par une collaboration entre la CCN, les missions diplomatiques, des ministères et agences fédéraux, les municipalités, les groupes d'intérêt et communautaires :

### **Équilibrer l'accessibilité, le déplacement et la sécurité afin d'agrémenter l'expérience du Cœur de la capitale :**

- Concevoir des mesures de sécurité qui reflètent les valeurs canadiennes de respect des droits de la personne, des cultures multiples et des croyances diverses afin que la capitale reste ouverte, authentique et animée.

- Encourager des utilisations du sol actives et des activités de programmation adjacentes aux espaces ouverts, allées et cours publics.
- Doter les espaces ouverts et les sentiers actuels ou proposés d'un éclairage, d'un accès et d'une visibilité adéquats afin d'encourager une activité continue dans un environnement sécuritaire le jour comme la nuit.
- Travailler avec les partenaires fédéraux et municipaux, y compris Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la Gendarmerie royale du Canada, le Bureau du Solliciteur général du Canada et les forces de police municipale, de même qu'avec les ambassades, à définir des approches et des normes équilibrées pour les initiatives de sécurité.
- Concevoir des mesures de sécurité qui préservent l'intégrité du cadre bâti du Cœur de la capitale et qui mettent l'accent d'abord sur la sécurité des personnes et sur celles des édifices.
- En ce qui concerne les Cités parlementaire et judiciaire :
  - Respecter le symbolisme, les espaces publics et nationaux et l'expérience des principales institutions de la Cité parlementaire lors de la planification et de la mise en œuvre des mesures de sécurité.
  - Maintenir la rue Wellington comme une composante essentielle du boulevard de la Confédération et comme une rue publique servant aux déplacements en commun et en privé ainsi que l'accès du public aux Cités parlementaire et judiciaire.
  - Encourager l'établissement de zones de filtrage de sécurité dans des endroits et des installations stratégiques et intégrés.
  - Respecter, dans l'introduction de mesures de sécurité, la topographie, le milieu naturel et le patrimoine des Cités parlementaire et judiciaire; le besoin de déplacements piétonniers sur et à travers les Cités et le long des sentiers riverains, ainsi que les plans approuvés pour l'endroit.
- Appuyer et travailler avec le service de police et les organismes communautaires locaux s'occupant de questions de sécurité.

- Établir des lignes directrices d'utilisation du sol et de conception qui tentent à la fois de répondre aux impératifs de sécurité et de contribuer au domaine public par des éléments comme des barrières de sécurité, des bollards, des structures de verre et de l'illumination. Continuer à promouvoir, lorsque possible, l'aspect public des bâtiments faisant l'objet de mesures de sécurité
- Appuyer l'installation d'un centre d'appels d'urgence stratégiquement situé et de kiosques de sécurité accessibles.
- Fournir, sur les scènes de la capitale et lors des grands événements et manifestations, un niveau de sécurité inspirant confiance plutôt que reposant sur un contrôle indiscret.
- Voir à ce que les plans de site pour les événements prévoient des mesures de sécurité adéquates.
- Veiller à ce que les normes d'entretien des parcs, sentiers et autres espaces publics du Cœur de la capitale contribuent à une expérience sécuritaire et accueillante.
- Donner priorité aux croisements piétonniers au niveau des voies publiques et des carrefours et éviter les croisements en dessous du niveau du sol.
- Continuer de collaborer avec les groupes communautaires et la police pour assurer la sécurité sur le réseau de sentiers récréatifs de la CCN.
- Intégrer de nouvelles initiatives de conception et de programmation aux cours, qui ne les modifient que légèrement et de manière sensible, afin de renforcer et de rehausser leur caractère unique.
- Encourager un usage mixte et des programmes qui viendraient enjoliver certains endroits du Cœur de la capitale, tels que les cours et les passages entre les bâtiments.

### **3.11 La protection des perspectives visuelles**

#### **L'objectif**

Protéger et améliorer l'intégrité visuelle et la primauté symbolique des édifices du Parlement et des autres symboles nationaux, le long du boulevard de la Confédération et des points de vue des deux côtés de la rivière des Outaouais.

#### **Le contexte**

Les édifices parlementaires, judiciaires et culturels du Canada et leur cadre paysager forment un ensemble unique et remarquable de grande importance civique, nationale et internationale. Ces édifices forment les symboles de la capitale et représentent l'essence de l'image physique de la capitale. Bien que certains points de vue aient été compromis ou perdus, des perspectives exceptionnelles de la silhouette de la capitale demeurent le long du boulevard de la Confédération et des principaux points d'accès au Cœur de la capitale

#### **Les constats**

- Le soin et la protection des symboles nationaux et de l'accès du public et de l'expérience à ces symboles nationaux sont à la fois un devoir national et une responsabilité civique. Le gouvernement fédéral et les conseils municipaux sont les gardiens de ces symboles au nom des générations actuelles et futures de Canadiens et Canadiennes.
- La valeur des symboles nationaux est économique tout autant que symbolique. La valeur économique de ces symboles tient de l'attrait qu'ils exercent sur les visiteurs et les touristes de la région ainsi que de l'intérêt qu'ils revêtent pour les constructeurs d'édifices du secteur privé, qui cherchent à tirer profit de la proximité d'emplacements d'importance nationale. Le risque de dévalorisation et de dégradation visuelle des symboles nationaux par l'empiètement des aménagements voisins demeure une préoccupation.
- La garde des symboles nationaux exige une vision à long terme. Dans le cadre de sa mission consistant à préserver et à mettre en valeur les trésors nationaux et à susciter la fierté des Canadiens et Canadiennes pour leur capitale, la CCN, en collaboration avec TPSGC et les villes de Gatineau et d'Ottawa, cherche depuis



longtemps des mesures pour contrôler l'aménagement de manière à préserver l'intégrité visuelle des symboles nationaux.

- Les mesures actuelles de protection des vues, adopté en 1994, sont basées sur une conception urbaine soignée, sur un modèle tridimensionnel effectué par ordinateur et sur des négociations étoffées avec les partenaires public et privé. Ces mesures tiennent compte de la protection des avant-plans et arrière-plans de la Cité parlementaire et de l'édifice du Centre, à partir de divers points de vue sur les deux côtés de la rivière des Outaouais. Ces mesures permettent une plus grande densité et une flexibilité pour des aménagements privés à proximité des symboles nationaux, que celles permises dans d'autres capitales nationales comme Washington, D.C. ou Paris.
- La protection des vues et l'expérience visuelle publique des symboles nationaux revêtent clairement une grande importance dans le Plan du Cœur de la capitale, et constituent l'un des éléments qui distingue l'aménagement d'une ville de celle d'une capitale.
- Les villes d'Ottawa et de Gatineau ont l'occasion d'appuyer la protection des vues sur les symboles nationaux en incorporant à leur plan d'urbanisme et leurs règlements de zonage, des lignes directrices et des normes de protection. Ces mesures de protection s'appuient sur les directions contenues dans les documents de la CCN : la « *Vues d'Ottawa (1993)* », les « *Vues d'Ottawa, Addenda (1994)* », et les « *Vues de Hull (1994)* ».
- Les nouveaux projets fédéraux sur des terrains d'importance du Cœur de la capitale qui respectent les mesures de protection des vues contribuent à rehausser l'extraordinaire silhouette unique à la capitale du Canada et reconnaissable à travers le monde entier et d'attirer de nombreux visiteurs et des retombées économiques à la région. L'expérience de cette silhouette s'intègre grandement à la qualité de vie de la région.
- La possibilité de poursuivre et d'améliorer les considérations sur la protection des perspectives visuelles dans la stratégie de logement de l'administration fédérale de TPGSC dans le Cœur de la capitale.

## **Les énoncés de politique**

Les questions relatives aux perspectives visuelles sont aussi sujettes aux énoncés de politique formulés dans le Plan pour la capitale du Canada.

### **Protéger et améliorer les principales vues :**

- Continuer, en collaboration avec les Villes d'Ottawa et de Gatineau et TPGSC, de protéger et d'améliorer les vues des édifices du Parlement et des autres symboles nationaux, des deux côtés de la rivière des Outaouais, afin de préserver leur primauté symbolique par le biais du contrôle de la hauteur des édifices et des lignes directrices de protection des vues et l'intégration de ces objectifs dans les plans d'urbanisme, les autres plans et les règlements de zonage municipaux.
- Suivre attentivement la protection des vues à l'intérieur du domaine de la capitale tel qu'indiqué sur la carte 17 et décrits dans les documents de la CCN : la « *Vues d'Ottawa (1993)* », les « *Vues d'Ottawa, addenda (1994)* », et les « *Vues de Hull (1994)* ».
- Collaborer avec les partenaires au respect des principes et à la mise à jour de ces études, si requis. En particulier, élargir la compréhension des bénéfices et des implications de protéger les points de vue de symboles nationaux situés à Ottawa et dans l'aire riveraine centrale de Gatineau, notamment si les considérations impliquent le besoin d'un contrôle des hauteurs des bâtiments situés à l'avant ou à l'arrière de ces symboles.
- Continuer à travailler avec les villes dans le cadre de leurs processus d'approbation des projets d'aménagement du secteur privé afin de veiller à ce que tous les outils soient en place, à leur niveau, pour assurer la protection des vues sur les symboles nationaux, et leur fournir des conseils professionnels et techniques, au besoin.
- Assurer l'intégration des mesures / limites pour la protection des vues dans la revue des nouveaux développements pouvant avoir un impact sur les vues; encourager une analyse de design urbain des développements affectant les avants-plans des vues et fournir des conseils techniques et professionnels, si requis.
- Fournir des conseils techniques et professionnels aux ministères fédéraux et aux organismes publics et privés afin d'assurer la

protection des principales vues de la capitale dans le cadre des divers processus d'approbation de design.

- Assurer une approche intégrée pour la mise en œuvre des énoncés de politique visant les institutions du Cœur de la capitale dont TPSGC est le gardien.
- Travailler avec les villes de Gatineau et d'Ottawa à déterminer, à mettre en valeur et à préserver les vues et les axes principaux du domaine civique, en particulier ceux qui aident à établir un lien entre le domaine civique et le domaine de la capitale tel que l'escalier de la rue York.
- S'assurer par une analyse minutieuse de design urbain que tous les nouveaux aménagements fédéraux le long et à proximité du boulevard de la Confédération respectent les vues et contribuent ainsi à la qualité et au symbolisme de la silhouette de la capitale. S'assurer de travailler avec les partenaires fédéraux à produire des alternatives pour les installations fédérales et les usages actuels qui réduisent le potentiel de ces vues.
- Considérer les autres vues importantes des symboles nationaux le long et à proximité des sentiers riverains, des croisements entre les rues et le boulevard de la Confédération, et du plateau à la limite des escarpements riverains.

### **3.12 L'éclairage et l'illumination**

#### **L'objectif**

Établir un cadre stratégique pour l'illumination des édifices et des lieux symboliques dans le Cœur de la capitale tout en favorisant la conservation d'énergie et une saine gestion financière.

#### **Le contexte**

L'illumination comporte un aspect fonctionnel et un aspect esthétique. Sur le plan fonctionnel, l'éclairage efficace des édifices, des rues et des espaces ouverts améliore la visibilité, facilite l'orientation et contribue aux sentiments de sécurité et de confort. Sur le plan esthétique, elle enrichit l'ambiance en faisant ressortir les principaux éléments des sites et des façades, en mettant en valeur les monuments et les constructions et en conférant un « esprit du lieu ».

L'illumination d'un paysage ou d'une caractéristique particulière encourage les gens à s'approcher d'un bâtiment, d'une route, d'un parc ou d'un quartier. Les approches particulières de l'illumination des différents endroits du Cœur de la capitale se rattachant à des thèmes communs et mis en harmonie par une programmation, une conception et une commémoration solides peuvent mettre en relief les sites, les destinations, les liens et les parcours d'honneur du Cœur de la capitale.

#### **Les constats**

- Un éclairage de qualité fait ressortir les particularités d'un édifice, d'une place ou d'une route et donne du caractère à ceux-ci.
- Un système d'éclairage efficace améliore la perception de la distance, encourage le déplacement des piétons et contribue au sentiment de confort et de sécurité.
- Une stratégie d'illumination claire et efficace exigera une négociation, vu le nombre de partenaires en ce domaine dans le Cœur de la capitale.
- Le désir d'augmenter l'illumination, conformément aux principes de développement durable, doit tenir compte de la conservation de l'énergie et des préoccupations relatives à la pollution lumineuse.
- L'éblouissement causé, dans certaines situations, par l'éclairage au niveau des piétons atténue le succès de l'illumination plus ciblée des édifices. Il faut coordonner l'éclairage au niveau du piéton et

celui des édifices afin d'atténuer la pollution lumineuse et les effets indésirables.

- Les coûts d'acquisition et d'entretien des systèmes d'éclairage sont élevés. Il est important de noter qu'un système d'éclairage plus coûteux ne produit pas nécessairement une ambiance plus attrayante. La gestion de la durée de vie utile, le type de matériel utilisé dans un contexte très particulier, et l'engagement d'une expertise technique font partie des questions à résoudre et qui augmentent les coûts.
- Le succès d'un système d'éclairage dépend largement d'un programme d'entretien adéquat.

### **Les énoncés de politique**

Les énoncés de politique établissent le fondement et l'orientation du Plan d'illumination proposé pour le Cœur de la capitale.

### **Établir une stratégie exhaustive d'illumination dans le Cœur de la capitale :**

- Entreprendre un *Plan d'illumination pour le Cœur de la capitale* pour orienter la planification et la gestion de l'illumination dans le Cœur de la capitale. Ce plan établira des énoncés de politique relatifs aux principes et aux normes d'illumination, incluant :
  - le mode et la hiérarchie d'éclairage des sites (paysages culturels, scènes de la capitale et espaces ouverts), des destinations (édifices et monuments commémoratifs) et des liens (parcours d'honneur, voies publiques et sentiers récréatifs)
  - l'orientation (composition spatiale, signalisation et orientation)
  - la circulation (piétonnière et automobile)
  - la sécurité
  - la programmation (événements et installations)
  - les sources d'éclairage (qualité, type et matériaux)
  - l'utilisation (moments du jour et de l'année)
- Travailler en partenariat avec les villes d'Ottawa et de Gatineau, les ministères fédéraux, les institutions culturelles, les ambassades et le secteur privé.
- Coordonner les projets d'illumination avec les initiatives de programmation, de commémoration et de conception urbaine.

### **Promouvoir l'illumination comme élément déterminant du design urbain dans le Cœur de la capitale :**

- Offrir une diversité d'éclairage pour les diverses saisons et pour les divers jours fériés et événements spéciaux.
- Souligner en soirée et durant les mois d'hiver, à l'aide des techniques d'éclairage et d'illumination, la beauté et l'excellence de l'architecture et du design du Cœur de la capitale.
- Établir des stratégies particulières pour différents endroits du Cœur de la capitale, prévoyant une hiérarchie d'éclairage et soulignant le caractère et les caractéristiques uniques des endroits.
- Élaborer des stratégies d'illumination, adaptées aux sites, et qui rehaussent les destinations et les liens.
- Faire ressortir à l'intérieur des paysages culturels, des scènes de la capitale et des autres sites, les dimensions, l'aménagement paysager et les caractéristiques importantes.
- Souligner les entrées, les façades et les caractéristiques uniques des édifices, des monuments commémoratifs et des autres destinations.
- Respecter les caractéristiques patrimoniales et les détails architecturaux des édifices et ouvrages devant être illuminés. Pour les bâtiments fédéraux classés ou reconnus par le BEEFP, soumettre l'information et les renseignements sur le matériel d'illumination des bâtiments classés et reconnus par lui.
- Fournir un système d'éclairage le long des sentiers, des rues, des cours d'eau et des autres liens, qui améliore la visibilité des piétons, qui contribue au confort et à la sécurité des piétons et qui guide les piétons vers les endroits d'intérêt.

### **Favoriser la conservation de l'énergie et une saine gestion financière :**

- Investir dans l'éclairage à faible consommation d'énergie de qualité et dans des solutions locales et simples qui tiennent les exigences et les coûts à un niveau réaliste; utiliser des appareils standardisés et élaborer une stratégie d'entretien complète pour simplifier les réparations et les remplacements.

- Se concentrer sur l'illumination des aires d'activités en utilisant la lumière là où elle est nécessaire pour éviter la pollution lumineuse et la dégradation du ciel nocturne.

### **3.13 L'évaluation environnementale stratégique**

Les énoncés de politique et les initiatives pour le Cœur de la capitale identifiés dans la section 3 ont fait l'objet d'une revue dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique du Plan afin d'identifier les impacts environnementaux associés et les mesures d'atténuation. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de cette évaluation. Les résultats complets de l'évaluation environnementale stratégique se trouvent à l'annexe 2



Les énoncés de politique et les initiatives du Plan de secteur du Cœur de la capitale	Type d'activités			CVE – Environnement naturel					CVE – Environnement social					CVE – Env. culturel	Potentiel d'effets négatifs cumulatifs		Mesures d'atténuation recommandée			Importance des effets résiduels négatifs	Suivi				
	Planification	Construction	Exploitation	Eau	Terre	Air	Flore	Faune	Qualité de la vie	Milieu bâti	Environnement visuel	Tourisme et loisirs	Collectivité	Emploi	Transports	Patrimoine	Spatiaux	Temporels	Éval. env. de projet		Approbations	Communications	Révision du plan	Rapport annuel	Foires aux questions
<b>Les énoncés de politique</b>																									
Le boulevard de la Confédération	◆	◆	◆			+	+	+		+	+	+			±	+			•	●	●	Négligeables	•	•	★
L'utilisation du sol dans le domaine de la capitale	◆	◆	◆			+	+		+	+	+	+	+	+	+	+			•	•	•	Nuls	•	•	•
L'expérience de la capitale	◆	◆	◆	±	±			±	±	+			+	+	+	+	■	■	●	●	●	Non importants	★	•	★
Le design urbain et la forme urbaine	◆	◆	◆							+	+	+	+			+			•	•	•	Nuls	•	•	•
Le patrimoine bâti, les paysages culturels et les ressources archéologiques	◆	◆	◆							+						+			•	•	•	Nuls	•	•	•
L'environnement et les caractéristiques naturels	◆	◆	◆	+	±	+	+	+		±	+		±		±				•	●	●	Négligeables	★	•	★
Les espaces ouverts et publics de la capitale	◆	◆	◆		±	+	±	±	+	+	+	+	+						●	●	●	Non importants	★	•	★
Le transport urbain durable	◆	◆	◆	±	±	+	±	±	+		+	+	+		+	±			●	●	●	Non importants	★	•	★
Les monuments commémoratifs et les œuvres d'art public	◆	◆	◆						+			+				+			•	•	•	Nuls	•	•	•
La sécurité	◆	◆	◆				±	±	+	±	±		+	+	+				•	●	●	Non importants	•	•	★
La protection des vues	◆	◆	◆							+	+								•	•	•	Nuls	•	•	•
L'éclairage et l'illumination	◆	◆	◆			+	±	±	+	+	±	+	±		+	+			•	●	●	Non importants	•	•	★

**Symboles des types d'activités**

Le type d'activité a été classé selon qu'il s'agit d'une activité de planification, de construction ou d'opération. L'activité ou les activités, qui s'appliquent à l'énoncé de politique ou à l'aire à caractère distinct sont indiquées par le signe ◆

**Effets potentiels**

Les effets potentiels d'une activité peuvent être positifs ou négatifs. Un effet positif est indiqué par un signe (+), un effet négatif avec un signe (-), un effet mixte avec les deux signes +\_

**Potentiel pour les effets cumulatifs négatifs**

Deux types d'effets cumulatifs négatifs ont été identifiés. Si une stratégie ou un projet possède un effet potentiel dans l'espace ou dans le temps, il est indiqué avec un ■. Si aucun effet potentiel est identifié, aucune mention n'apparaît

**Mesures d'atténuation proposée**

Trois types de mesures d'atténuation ont été identifiés pour améliorer les effets négatifs. La mesure suggérée est indiquée avec le signe ●

**Importance**

Importance : le potentiel des effets résiduels négatifs, incluant les effets cumulatifs, a été examiné selon leur signification basée sur l'expertise professionnelle et l'expérience. Négligeable, Non significatif, Significatif

**Suivi**

Trois types de suivi ont été identifiés pour les effets potentiels. Lorsqu'un suivi est recommandé, il est indiqué par le Signe ★. Si aucun suivi est recommandé, la mention nulle apparaît.

## CHAPITRE 4 – Les énoncés de politique pour les aires à caractère distinct

Ce chapitre contient des énoncés de politique détaillés pour les « aires à caractère distinct ». Ces aires sont définies comme de petites unités géographiques identifiables par leurs caractéristiques physiques uniques basées sur l'utilisation du sol, la fonction, la forme construite et les caractéristiques naturelles. Elles se distinguent tant par la nature de leurs caractéristiques internes que par les caractéristiques des aires qui les entourent.

Les quatorze aires à caractère distinct représentées sur la carte 6 reflètent l'organisation physique du Cœur de la capitale : les espaces de la capitale et les espaces civiques, les centres-villes et les quartiers, les cours d'eau et les parcs. Les énoncés de politique formulés dans le présent chapitre du plan visent à renforcer l'identité de ces aires à caractère distinct. Ces énoncés reconnaissent que, même si chaque aire est unique, elle doit interagir avec ses alentours. Par conséquent, les énoncés de politiques cherchent à développer les liens et à renforcer les relations entre les aires à caractère distinct ainsi qu'à promouvoir une meilleure intégration entre le domaine de la capitale et le domaine civique.

Les énoncés de politiques pour les aires à caractère distinct s'appuient sur une variété de thèmes et d'initiatives, tels que les secteurs de programmation, les sites de commémoration et la préservation du patrimoine, en les reliant plus spécifiquement à des aires géographiques. Les énoncés de politique s'appuient sur les énoncés de politique formulés dans le Plan de la capitale du Canada, dans les autres plans et initiatives de la CCN et dans ceux de ses partenaires, selon les renvois particuliers qui y sont faits. Ils apportent une interprétation plus spécifique des énoncés de politique pour le Cœur de la capitale de la section 3, lorsque ceux-ci visent une aire à caractère distinct en particulier. De plus, la délimitation des aires à caractère distinct dans le Plan correspond étroitement aux districts identifiés dans la Vision pour la programmation et les activités publiques.

Les aires à caractère distinct reconnaissent les divers rôles des différentes parties et traduisent le fait qu'on observe :

- des aires où le gouvernement fédéral a un rôle de **leadership** en matière de planification;
- des aires où le gouvernement fédéral travaillera activement en **partenariat** avec les autres intervenants, en particulier les villes d'Ottawa et de Gatineau, TPSGC et Parcs Canada;

- des aires où le rôle du gouvernement fédéral consiste **à soutenir** des objectifs de planification de ses partenaires municipaux.

Les rôles du gouvernement fédéral – représentés graphiquement sur la carte 8 – se traduisent dans le présent plan par des énoncés de politique de planification plus normatifs et plus détaillés pour les aires à caractère distinct où la CCN et le gouvernement fédéral ont un rôle de leadership, et plus descriptifs et moins normatifs pour celles où leur rôle consiste dans le partenariat et le soutien.

Le présent chapitre est structuré d'après le rôle différent que joue la Commission de la capitale nationale (leadership, partenariat, soutien) dans chacune des aires à caractère distinct, celles-ci et les énoncés de politique qui s'y rattachent étant groupés selon ce rôle.

**Leadership fédéral :** aires à caractère distinct où la majorité des terrains appartiennent au gouvernement fédéral. Ces aires symboliques ont une grande importance pour la capitale et remplissent des fonctions liées à la capitale.

- les Cités parlementaire et judiciaire (section 4.1)
- l'aire riveraine centrale de Gatineau (section 4.2)
- le nord et le sud de la promenade Sussex (section 4.3)
- les îles et le nord des plaines LeBreton (section 4.4)
- le canal Rideau (section 4.5)
- le parc Jacques-Cartier (section 4.6)

**Partenariat :** aires à caractère distinct où les terrains remplissent certaines fonctions de la capitale et où la propriété foncière n'est pas seulement fédérale, mais aussi municipale et privée. Ces aires présentent un lien solide entre le domaine de la capitale et le domaine civique.

- le sud des Plaines LeBreton (section 4.7)
- la rivière des Outaouais (section 4.8)
- la Promenade du Portage (section 4.9)
- le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm (section 4.10)
- la rue Sparks (section 4.11)

**Soutien :** aires à caractère distinct dans lesquelles le gouvernement fédéral possède peu ou pas de terrains et où les principales activités se rattachent à des fonctions privées, bien que

certaines fonctions de la capitale prennent place à certains endroits.

- le centre des affaires d'Ottawa (section 4.12)
- l'arrondissement des arts, du théâtre et du commerce (section 4.13)
- le marché By (section 4.14)
- l'île de Hull (le Vieux Hull) (section 4.15)

Chaque aire à caractère distinct est présentée de la façon suivante :

**L'objectif :** un énoncé général d'intention et de but, un état final souhaitable pour l'aire à caractère distinct, résultant en partie du présent plan et en partie des autres plans d'utilisation du sol produits par le gouvernement fédéral et les autres organismes ou ordres de gouvernement.

**Le contexte :** une orientation et un examen des principales caractéristiques donnant l'essentiel du contexte dans lequel s'inscrivent les énoncés de politique.

**Les constats :** les possibilités et les enjeux dont il faudrait tenir compte pour atteindre l'objectif de l'aire à caractère distinct et, de manière plus générale, la vision du Cœur de la capitale.

**Les énoncés de politique :** des énoncés généraux d'orientation et d'intention concernant la planification et l'aménagement à long terme de l'aire à caractère distinct, qui reflètent les intérêts et les intentions des ministères et organismes fédéraux et parfois ceux d'autres parties, comme les autorités locales et le grand public.

## **LEADERSHIP FÉDÉRAL DES AIRES À CARACTÈRE DISTINCT**

### **4.1 Les Cités parlementaire et judiciaire**

#### **L'objectif**

Voir à ce que les Cités parlementaire et judiciaire soient aménagées, protégées et interprétées comme le cœur symbolique et démocratique du pays; comme le point focal de la capitale nationale et du Cœur de la capitale; comme un point de repère national et international; et comme la scène centrale des célébrations nationales.

#### **Le contexte**

Les Cités parlementaire et judiciaire comprennent les terrains fédéraux situés entre la rue Wellington et la rivière des Outaouais et s'étend d'est en ouest, du canal Rideau jusqu'au pont du Portage. Outre les édifices du Parlement, ces terrains comprennent la Cité judiciaire ainsi que l'édifice abritant Bibliothèque et Archives Canada. Leur emplacement et leur composition au sommet d'un escarpement surplombant la rivière des Outaouais procure un cadre spectaculaire unique parmi les institutions parlementaires dans le monde.

La colline du Parlement est bien plus que le lieu de travail du gouvernement du Canada – c'est un symbole national, un site de grande beauté architecturale et d'importance historique et le centre de prise de décisions nationales. La colline est un lieu historique national et l'un des sites patrimoniaux les plus visités au Canada, accueillant plus de 1,5 millions de visiteurs chaque année, et le site de grands événements nationaux comme la célébration de la fête du Canada. Une visite de la colline du Parlement contribue à une meilleure compréhension du Parlement, du gouvernement fédéral et de la capitale et du Canada.

La CCN exerce ses responsabilités de planification et d'approbation de design conformément à deux documents :

- *Secteur de la Cité parlementaire : lignes directrices d'aménagement urbain et plan de visualisation des aménagements à long terme (CCN, TPSGC, du Toit Allsop Hillier, 1987) qui s'applique aux terrains à l'ouest de la rue Kent, et,*
- *Cadre de la vision et de l'aménagement à long terme de la Cité parlementaire – étude de design urbain (TPSGC, Hotson Bakker Architectes et al., 2001).*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada procède en ce moment à l'élaboration du *Plan directeur d'urbanisme pour la Cité parlementaire et la Cité de la magistrature et pour Bibliothèque et Archives Canada*. Le gouvernement fédéral examine également les questions liées à la sécurité sur la colline du Parlement. Le résultat de ces exercices apportera des précisions et des clarifications à l'aménagement des Cités parlementaire et judiciaire. Le présent Plan sera revu et amendé lorsque ces plans en cours d'élaboration seront terminés et auront été approuvés.

### **Les constats**

- Dans toutes les activités affectant la Cité parlementaire, l'emphase doit être maintenue sur le fait qu'il s'agit du plus important symbole et attraction pour les visiteurs de la capitale. En tant que trésor du patrimoine national, elle appartient à tous les Canadiens et Canadiennes.
- La planification et la conception des Cités parlementaire et judiciaire, dont l'interaction entre les bâtiments, le site et le paysage sont uniques, s'appuient sur des normes élevées en matière d'architecture et d'aménagement à l'échelle de la capitale et du Canada. Ces normes doivent être maintenues.
- La préservation de l'intégrité architecturale et de la conception urbaine des deux triades de bâtiments est d'une importance cruciale pour l'avenir. La triade parlementaire comprend les édifices de l'Est, du Centre et de l'Ouest, alors que la triade judiciaire comprend la Cour suprême, l'ancien édifice de la Justice (maintenant occupé par les membres du Parlement) et le futur édifice de la magistrature fédérale Pierre Elliott Trudeau.
- Les vues vers les symboles nationaux, principalement celles qui protègent les silhouettes des tours et les toitures des principaux édifices du Parlement sont spectaculaires. La préservation de ces vues à partir d'endroits à l'extérieur de la colline et la compréhension des impacts potentiels de nouveaux développements à ces endroits, sont essentielles. De nouveaux développements sur la Colline pourraient également porter préjudice aux vues intéressantes existantes.
- Les besoins croissants de locaux pour le Parlement et les fonctions de soutien exercent une pression sur la Cité pour de nouveaux espaces bâtis et du stationnement. Sur l'escarpement, la relation entre les symboles nationaux et leur cadre naturel est unique mais fragile, ce qui met en évidence la capacité environnementale de la Colline à recevoir de nouveaux édifices et infrastructures.

- Les préoccupations relatives à la sécurité sur les Cités parlementaire et judiciaire dans le cas de crises ou de menaces sont croissantes. Bien que la protection des personnes travaillant dans les Cités et celle des bâtiments soit importante, la sécurité et la santé doivent s'agencer au souhait de maintenir les lieux accessibles et ouverts à la population canadienne et aux visiteurs.
- La disponibilité de la pelouse de la Cité parlementaire comme site d'activités publiques et d'expression démocratique, pour des événements comme la fête du Canada, est importante au maintien de la Cité comme un symbole national.
- Le stationnement pour les véhicules privés sur les Cités occasionne deux types de problèmes. En premier lieu, le paysage visuel et environnemental de la Colline souffre d'un excès de surfaces réservées au stationnement. En second lieu, le nombre de véhicules ayant besoin d'un accès direct à la Colline influence grandement l'échelle et la complexité des mesures de sécurité requises pour filtrer ces véhicules.
- La plupart des visiteurs de la Cité parlementaire ne se rendent pas dans la partie ouest de la Cité. La Cité n'offre pas de parcours clair vers l'édifice de la Cour suprême et celui de Bibliothèque et Archives Canada.
- Le contexte environnant les Cités évolue, notamment les aménagements du domaine public et bâti sur les plaines LeBreton et le secteur des îles, et doit être pris en considération. La zone riveraine, les liens avec le boulevard de la Confédération, l'utilisation future des terrains à l'ouest de la rue Cliff, les vues, les connections des sentiers récréatifs et les utilisations publiques sont des enjeux touchant le contexte de la Colline. Des améliorations à la conception urbaine du « côté civique » au sud de la rue Wellington en face de la Colline doivent également être considérées.
- La demande pour commémorer sur la Colline des personnalités et des événements de calibre national augmente également. Ces activités doivent être soigneusement encadrées par une politique claire.
- Les services aux nombreux visiteurs de la Colline doivent pouvoir être proprement fournis. Le centre actuel des visiteurs, sous l'édifice du Centre, fonctionne au-delà de sa capacité et son emplacement soulève des inquiétudes du point de vue de la sécurité. L'Info-tente, opérée par la CCN, continue d'offrir des services saisonniers aux visiteurs qui attendent ou qui ne peuvent entrer dans l'édifice du Centre, son rôle d'Info-tente pourrait être modifié par une future installation permanente plus grande. Il

existe également des enjeux relatifs à la localisation et à l'échelle de ce nouveau centre des visiteurs et les impacts pour l'actuel Infocentre de la capitale et l'Info-tente.

### **Les énoncés de politique**

En plus du Plan du Cœur de la capitale, l'aménagement des Cités parlementaire et judiciaire est également sujet :

- aux énoncés de politique concernant la Cité parlementaire formulés à la section 5.1.1 du Plan de la capitale du Canada (1999);
- au Plan d'aménagement à long terme du secteur de la Cité parlementaire de 1987, intitulé *Lignes directrices d'aménagement urbain et plan de visualisation à long terme (1987)*;
- au *Cadre de la vision et de l'aménagement à long terme de la Cité parlementaire – Étude de design urbain (2001)*.

La CCN participe et appuie fortement les études et les plans menés par la Direction de la Cité parlementaire de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### **Préserver le caractère et l'enrichir :**

- Protéger et mettre en valeur les relations uniques entre les institutions nationales de la Cité parlementaire et leur cadre naturel spectaculaire comme un paysage culturel prééminent de la capitale.
- Continuer d'accorder la priorité au maintien de la prééminence visuelle et symbolique de la Cité parlementaire dans le Cœur et dans la région de la capitale nationale.
- Protéger et renforcer la hiérarchie existante et l'échelle des deux triades de la Cité parlementaire et judiciaire sur leur promontoire respectif, et ce pour tous les futurs ajouts ou initiatives tel que le bâtiment proposé de la rue Bank.
- Veiller à ce que tout aménagement et toute activité de programmation respecte la capacité environnementale du site de la Cité en vue de préserver l'intégrité, la santé et la stabilité de l'escarpement et de la rive de la rivière des Outaouais et l'ensemble de la Cité.
- Voir à la préservation et la gestion de la Colline comme un paysage culturel potentiel, conformément aux lignes directrices et aux politiques sur les paysages culturels.



- Voir à ce que les activités publiques, comme les célébrations nationales, respectent le cadre bâti, naturel et culturel de la Cité.
- Faire en sorte que les nouveaux édifices et rénovations de site ou d'édifice, les paysages de rues, les interventions d'aménagement paysager et les monuments commémoratifs dans le secteur de la Cité parlementaire soient de la plus grande qualité et conçus comme le reflet de leur temps, tout en étant compatibles avec l'architecture des lieux et le paysage culturel.
- Travailler avec la Direction de la Cité parlementaire de TPSGC à faire en sorte que les plans des nouveaux édifices, infrastructures et autres installations s'harmonisent avec le paysage naturel et physique de la Cité, que les relations physiques et fonctionnelles entre la colline et les secteurs ou espaces publics voisins, urbains ou riverains, soient améliorées et que l'espace de stationnement en surface dans la Cité soit réduit au fil du temps. La majorité des espaces de stationnement requis par la Cité devrait être prévue sous terre, parallèlement à l'aménagement à l'intérieur de la Cité et dans les secteurs adjacents.
- Travailler avec TPSGC à assurer la protection, la restauration et la remise en état du paysage de l'escarpement (incluant le reboisement pour rétablir le caractère naturel) sur la longueur de la Cité.
- Travailler avec les autorités locales à protéger et rehausser les vues sur les édifices du Parlement et les autres symboles nationaux le long du boulevard de la Confédération, y compris les ponts du Portage et Alexandra, les sentiers riverains, l'île Victoria et la terrasse du Musée canadien des civilisations, et les vues le long des principales routes d'accès, telles que la promenade Sussex, la promenade de l'Outaouais, la rue Nicholas, la promenade Colonel-By, la promenade Reine-Élisabeth, la promenade Rockcliffe et le boulevard Alexandre-Taché. Cette collaboration devrait donner lieu à des examens et à des études de protection des vues et aux contrôles réglementaires correspondants, au fur et à mesure que les nouveaux aménagements et les circonstances le justifient.
- Considérer le potentiel et le rôle des terrains au pied de l'escarpement à l'ouest de l'installation de chauffage de la rue Cliff pour une utilisation publique future.

### **Améliorer les liens :**

- Améliorer les liens piétonniers publics entre la colline du Parlement et le plateau inférieur, le long du sommet de l'escarpement et sur les terrasses supérieures, et entre le

boulevard de la Confédération et la rivière des Outaouais, notamment au niveau des rues Bank, Cliff et Lyon.

- Protéger et améliorer les sentiers récréatifs entre le canal, le nouveau Musée canadien de la guerre et les îles, les espaces de programmation adjacents, les rives et les espaces ouverts.
- Rehausser le rôle public et le caractère prédominant du corridor récréatif riverain au pied de l'escarpement qui relie le canal Rideau, les terrasses de la rue Cliff et plus à l'ouest, l'axe de la rue Booth avec le Musée canadien de la guerre, les îles et la promenade des Outaouais.
- Encourager les liens et les environnements piétonniers entre les rues Bank, Lyon et Fleet et la rivière des Outaouais.
- Améliorer les raccords piétonniers entre le boulevard de la Confédération et la rivière des Outaouais, par le biais du prolongement des rues Bank et Lyon, afin de créer un meilleur lien avec de la rue Sparks et le centre des affaires d'Ottawa.
- Aménager le lien de la rue Bank comme un lien solide entre le domaine de la capitale et le domaine civique et comme un lien vers la rivière des Outaouais au nord de la rue Wellington en descendant l'escarpement jusqu'au bord de la rivière. Intégrer au prolongement de la rue Bank : le domaine pédestre et un belvédère au sommet de la vallée de l'escarpement de la rue Bank.
- Créer un important lien est-ouest par l'entremise de la promenade du Canada, qui offrira une riche expérience d'interprétation patrimoniale le long du sommet de l'escarpement dans la Cité parlementaire.
- Améliorer les liens à l'intérieur des Cités, par exemple un éventuel sentier d'interprétation du patrimoine entre l'édifice de Bibliothèque et Archives Canada et l'allée Vittoria, et le long de la rue Wellington et de la rive jusqu'aux Plaines LeBreton, en traversant l'intersection du pont du Portage, et au secteur des îles.
- Promouvoir des solutions pour améliorer l'accès piétonnier entre le sud des Plaines LeBreton, la Cité parlementaire, la rue Sparks et le centre des affaires d'Ottawa.

### **Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Appuyer le réaménagement de sites envisagés, y compris le futur édifice de la magistrature fédérale Pierre Elliott Trudeau (édifice n° 7 sur la carte 9), l'édifice intercalaire de la Confédération et de la Justice (édifice n° 9 sur la carte 9) et l'édifice de la rue Bank (édifice n° 8 sur la carte 9).

- Confirmer le rôle à long terme de la Cité parlementaire, incluant la pelouse de la Cité parlementaire, comme site des célébrations nationales de la fête du Canada, de monuments commémoratifs et d'événements.
- Veiller à ce que les Cités parlementaire et judiciaire offre un environnement sûr, tout en maintenant un degré élevé d'accessibilité, de telle sorte que les Canadiens et Canadiennes puissent continuer de comprendre l'importance de ses symboles, d'apprécier les relations avec leur propre vie et de vivre la démocratie de plus près.
- Offrir une gamme complète de services et de commodités répondant aux besoins des visiteurs des Cités, tels qu'une installation permanente et intérieure d'orientation et d'information des visiteurs, des entrées désignées pour les piétons, une signalisation cohérente, des programmes d'interprétation.
- Assurer un équilibre entre les modes de transport vers la Cité, y compris le transport en commun, les autocars affrétés, les automobiles, le vélo et la marche, le long de la rue Wellington, afin d'offrir un accès adéquat aux propriétés voisines, une meilleure sécurité et le déplacement en toute sécurité des piétons et des navetteurs.
- Désigner et maintenir les Cités parlementaire et judiciaire comme point focal pour des initiatives d'illumination conformément au Plan d'illumination du Cœur de la capitale.

## **4.2 L'aire riveraine centrale de Gatineau**

### **L'objectif**

Aménager l'aire riveraine centrale de Gatineau comme un emplacement potentiel pour des institutions, des programmes et des espaces ouverts nationaux au sein du domaine de la capitale ainsi qu'un espace urbain important, relié au domaine civique d'un centre-ville revitalisé à Gatineau.

### **Le contexte**

L'aire riveraine centrale de Gatineau a une situation stratégique et possède un potentiel significatif dans le Cœur de la capitale et de la ville de Gatineau. Il comprend le Musée canadien des civilisations, l'usine des Papiers Scott et un terrain non bâti, propriété de la CCN, à l'intersection du pont du Portage et de la rue Laurier. Le Sentier transcanadien longe la rive et se prolonge jusqu'au parc Jacques-Cartier au nord-est. À l'est du secteur entre les ponts du Portage et des Chaudières se situe une des installations industrielles de l'usine Domtar. Le secteur offre des vues exceptionnelles vers les Cités parlementaire et judiciaire, le Musée des Beaux-Arts, la rivière des Outaouais et ses îles.

Le secteur riverain de Gatineau est le « pivot » de la présence symbolique et culturelle de la capitale à Gatineau, à l'intérieur du boulevard de la Confédération. Le secteur est aussi un élément clé du domaine de la capitale dans le Cœur de la capitale, relié aux terrains de la capitale longeant la rive et situé juste en face de la colline du Parlement. Les bords de la rivière présentent un certain rythme dans le Cœur de la capitale, un équilibre entre divers usages et des espaces ouverts. Le Musée canadien des civilisations est l'attraction la plus courue du Cœur de la capitale. Sa silhouette unique et sa localisation exploitent avec succès son rapport avec la rivière et la ville. Plus à l'ouest, l'usine des Papiers Scott occupe un terrain de 8 hectares et emploie plus de 500 personnes. Le terrain appartient à la CCN mais est loué à l'entreprise jusqu'en 2028.

### **Les constats**

- Le centre-ville de Gatineau renferme plusieurs complexes et édifices orientés vers la ville et qui ne tiennent pas compte de l'avantage de la rivière à proximité.
- Le réseau de sentiers récréatifs se connecte mal entre l'aire riveraine centrale de Gatineau et les terrains plus à l'ouest et le parc des Portageurs.

- L'acquisition fédérale du terrain des Papiers Scott Limitée consolide la propriété publique des rives de la rivière des Outaouais et permet de poursuivre la continuité du domaine de la capitale dans le Cœur de la capitale autour du boulevard de la Confédération. L'aménagement optimal du terrain des Papiers Scott Limitée, ainsi que de celui du terrain non bâti plus à l'ouest, peut contribuer grandement à l'expérience de la capitale et également intensifier le développement du centre-ville de Gatineau.
- Le terrain des Papiers Scott et les autres terrains non bâtis représentent une occasion de mettre en valeur un paysage culturel de grande importance dans la capitale en raison de son importance préhistorique et historique.
- L'emplacement au carrefour du pont du Portage et de la rue Laurier est vacant et pourrait être aménagé dans le futur.
- Le Musée canadien des civilisations pourrait être mieux relié avec les quartiers avoisinants, surtout ceux qui offrent des services. Peu de visiteurs du Musée canadien des civilisations se rendent aussi à d'autres attractions de Gatineau en raison du manque d'information, de commodités et de services.
- L'aménagement d'espaces ouverts sur une partie des terrains des Papiers Scott dans l'horizon de ce Plan améliorerait le lien entre la rivière et le centre-ville de Gatineau. D'autres usages combinés à la présence d'espace ouvert pourraient être considérés dans le futur, mais cela dépasse l'horizon de ce Plan.
- Le stationnement sous-terrain du Musée canadien des civilisations ne suffit pas à la demande. La venue de nouvelles attractions dans ce secteur augmenterait cette problématique. Elle est généralisée d'ailleurs le long du boulevard de la Confédération.
- Bien que la plus grande partie des lieux sera aménagée à moyen et à long terme, une stratégie de communication et de promotion reliant le Musée canadien des civilisations à Gatineau pourrait faire mieux connaître, à court terme, les attractions de Gatineau.

### **Les énoncés de politique**

La CCN, en collaboration avec la Ville de Gatineau et le Musée canadien des civilisations, mènera les initiatives de planification, d'aménagement, de programmation et de commémoration dans l'aire riveraine centrale de Gatineau.

Un plan de zone sera préparé pour l'aire riveraine centrale de Gatineau en vue d'élaborer en détail et de préciser l'orientation des énoncés de politiques contenus dans cette section.

### **Préserver le caractère et l'enrichir :**

- Poursuivre une planification et une conception de qualité pour s'assurer que les aménagements futurs dans cette aire reflète sa localisation sur le boulevard de la Confédération et sa contribution au domaine de la capitale.
- S'assurer que la conception de tout nouvel aménagement dans cette aire tienne compte du boulevard de la Confédération et de la rivière et que l'ensemble présente des usages mixtes qui font ressortir les liens entre la rivière et les rues du centre-ville de Gatineau.
- Encourager les usages publics au rez-de-chaussée des immeubles fédéraux.
- Veiller à ce que les initiatives de programmation et les projets d'aménagement rehaussent et préservent l'intégrité et la santé des berges de la rivière des Outaouais.
- Planifier l'aménagement futur d'un parc de la capitale sur le terrain des Papiers Scott. Ceci ne pourra se faire qu'après l'expiration du bail avec les Papiers Scott
- S'assurer, dans le contexte d'un réaménagement du terrain des Papiers Scott, de respecter:
  - Les exigences et procédures environnementales pour l'assainissement du site conformément à l'usage proposé;
  - Les exigences et procédures pour la préservation des artefacts archéologiques;
  - Les objectifs de restauration et de naturalisation des rives de la rivière des Outaouais.
- S'assurer que tout nouvel aménagement préserve ou rehausse les vues actuelles sur la colline du Parlement, y compris les corridors visuels à l'angle des rues de l'Hôtel-de-Ville et Laurier, des rues Victoria et Laurier et du boulevard Alexandre-Taché et de la rue Eddy.
- Améliorer, en partenariat avec la Ville de Gatineau, la qualité du paysage de rue des entrées du secteur (rue Laurier, boulevard Alexandre-Taché, boulevard Maisonneuve, boulevard Saint-Laurent, pont des Chaudières), au moyen d'œuvres d'art public, d'une signalisation améliorée et d'un meilleur traitement paysager.

### **Améliorer les liens :**

- Fournir au public un nouvel accès amélioré aux berges de la rivière des Outaouais par la création de liens piétonniers forts entre la rivière des Outaouais et le centre-ville de Gatineau, cet accès amélioré pourrait inclure la rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Verchères, ainsi que la rue Victoria jusqu'au ruisseau de la Brasserie (voir section 4.15).
- Maintenir un certain rythme le long de la rivière; un équilibre entre les divers usages et les espaces ouverts; et une fluidité dans l'aménagement des édifices, des scènes et des espaces ouverts reliés au réseau de sentiers récréatifs encourageant ainsi la mobilité, la visite et l'exploration.
- Situer et concevoir tous les nouveaux usages et édifices de façon à renforcer le prolongement piétonnier de la rue de l'Hôtel-de-Ville sur le terrain des Papiers Scott et de considérer le contexte urbain, institutionnel et riverain en mettant l'accent sur les liens entre le centre-ville de Gatineau, le Musée canadien des civilisations et la rive.
- Compléter un sentier récréatif longeant la rivière entre le parc Jacques-Cartier et le parc des Portageurs avec des raccords secondaires aux sentiers du centre-ville de Gatineau.

### **Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Reconnaître que ce secteur offre une des meilleures possibilités d'aménagement d'un espace riverain public dans le Cœur de la capitale.
- S'assurer que les nouveaux aménagements génèrent une activité et une animation et encouragent un mélange dynamique d'usages urbains en support à l'attractivité du Musée canadien des civilisations.
- Créer un parc de la capitale sur le terrain des Papiers Scott, selon leur disponibilité, qui soit relié à la rive et à la rivière et intégré au réseau de parc de la capitale et une scène de la capitale pour les événements dotée de services et d'équipements pour les visiteurs et les résidents (paysage n° 3 sur la carte 9).
- Explorer à long terme, au-delà de l'horizon du présent plan, la présence d'une nouvelle institution culturelle sur le terrain des

Papiers Scott pour augmenter le degré d'attraction de ce secteur comme destination.

- Atteindre un équilibre entre les usages actifs et passifs dans la planification et l'aménagement des espaces dans le secteur.
- Organiser tous nouveaux édifices importants autour d'un nouveau parc riverain d'importance. Concevoir cet espace ouvert à la fois comme une nouvelle scène de la capitale pour de la programmation et des événements et comme un parc riverain civique d'importance pour le centre-ville de Gatineau. Ce parc devrait marquer l'extrémité du prolongement piétonnier de la rue de l'Hôtel-de-Ville.
- Considérer l'aménagement d'institutions culturelles, de futurs symboles ou de monuments commémoratifs sur le terrain adjacent au pont du Portage (édifices n<sup>os</sup> 17 sur la carte 9).
- Appuyer diverses activités et possibilités de loisirs, y compris des installations d'amarrage, des bateaux-taxis et des activités nautiques.
- Assurer, dans la conception et la localisation de futurs édifices, un environnement perméable à l'activité piétonnière pour consolider les liens le long de la rue de l'Hôtel-de-Ville et entre la rue Laurier ou le boulevard de la Confédération et le bord de la rivière, le Musée canadien des civilisations et le Sentier transcanadien.
- Encourager la localisation des usages actifs le long des principaux axes piétonniers afin d'encourager la vitalité et les commodités.
- Aborder, en collaboration avec les partenaires, la problématique et les stratégies futures pour le stationnement de façon à répondre au manque actuel d'espaces de stationnement du Musée canadien des civilisations et de prévoir l'espace de stationnement requis aux fins du nouvel aménagement du terrain des Papiers Scott, tout en reliant ces stratégies au boulevard de la Confédération (section 3.1).
- Incorporer des éléments de programmation, de commémorations, d'illumination, et d'art public dans la conception de nouveaux espaces et édifices.



### **4.3 Le nord et le sud de la promenade Sussex**

La promenade Sussex est une importante section du boulevard de la Confédération et l'une des voies publiques les plus prestigieuses de la capitale. Elle s'étend de la rue Rideau à Rideau Hall, résidence du gouverneur général. Bien que l'élément unificateur du secteur soit la promenade Sussex elle-même, celle-ci est divisée entre le sud et le nord afin de distinguer et de souligner la différence des quartiers et des utilisations du sol.

#### **Le nord de la promenade Sussex**

##### **L'objectif**

Préserver et rehausser le cadre des résidences officielles du Premier ministre et du gouverneur général, renforcer les parcours et les fonctions d'honneur dans cette aire et continuer l'aménagement de cette aire en tant que quartier international de la région de la capitale nationale.

##### **Le contexte**

Le nord de la promenade Sussex, à la pointe nord-est du Cœur de la capitale et à proximité de la colline du Parlement, présente plusieurs facettes. Les chancelleries d'ambassade alignées le long de la promenade Sussex, l'édifice du ministère des Affaires étrangères et du commerce international et le pavillon Canada-Monde créent une forte présence internationale. Les résidences officielles du Premier ministre et du gouverneur général accueillent les visiteurs officiels au Canada et leur communiquent le patrimoine architectural du Canada. Le quartier résidentiel New Edinburgh fait partie du secteur et comprend des résidences privées. Le secteur possède aussi un certain nombre de caractéristiques naturelles saisissantes. Le parc New Edinburgh, l'île Verte et le parc Rockcliffe, adjacent au secteur, représente des espaces ouverts importants qui offrent des vues spectaculaires sur le paysage environnant. Rideau Hall, résidence du gouverneur général, est accessible au public, et les visiteurs peuvent apprécier les parterres et visiter l'édifice. La rivière des Outaouais et la rivière et les chutes Rideau contribuent grandement au caractère du secteur et rappellent le passé de la région de la capitale nationale associé aux cours d'eau.

## Les constats

- Les possibilités de programmation et d'interprétation du secteur nord de la promenade Sussex, particulièrement Rideau Hall, sont grandes.
- Le secteur apparaît quelque peu isolé du reste du Cœur de la capitale. Le service de navettes vers ce secteur demeure limité. Les liens piétonniers vers ce secteur posent un défi en raison de la distance de marche, de lacunes dans le réseau de sentier récréatif le long de la rivière des Outaouais et d'un parcours indéfini à partir du secteur du marché By. Des améliorations aux services de navettes et aux sentiers le long de la rivière des Outaouais et de la rivière Rideau permettraient de relier de façon continue les destinations du secteur à celles de la capitale.
- Le parachèvement des améliorations et de l'aménagement paysager du boulevard de la Confédération entre l'avenue King-Edward et le Musée des beaux-arts renforcerait la promenade Sussex comme parcours panoramique.
- Les visiteurs de la capitale n'utilisent pas suffisamment les attraits de la capitale, comme la rive et les espaces ouverts.
- Le Centre mondial sur le pluralisme du réseau Aga Khan de développement (AKDN) sera construit immédiatement à l'est de l'ambassade de l'Arabie saoudite.
- Un nombre limité d'emplacements dans le secteur pourraient se prêter à un aménagement futur.
- Le secteur manque de services et de commodités pouvant améliorer l'expérience des visiteurs, tel que l'espace limité de stationnement, la restauration et l'animation / la programmation.
- Le caractère international, bien que présent partiellement dans le secteur, pourrait être rehaussé dans les aménagements futurs et les initiatives de programmation. Toutefois, certaines missions diplomatiques fonctionnent plus comme des enclaves sécurisées et ne contribuent pas toujours positivement à l'expérience publique de ce secteur.
- Le sud du secteur de l'aire Nord de la promenade Sussex, adjacent à l'aire du marché By, n'est pas bien compris, planifié ou aménagé.
- Les terrains entourant et s'entremêlant dans la boucle formée par la promenade Sussex, l'avenue King Edward et le pont Macdonald-Cartier devraient être examinés en vue d'améliorer la qualité du paysage urbain et les abords

routiers. Ce secteur peut avoir un potentiel d'utilisation comme parc.

- L'ancien hôtel de ville d'Ottawa est un édifice repère qui offre des vues particulières sur les rivières des Outaouais et Rideau, mais le complexe possède peu de commodités et d'activités publiques.

### **Les énoncés de politique**

La CCN, de concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, mènera les initiatives de planification, d'aménagement, de programmation et de commémoration dans le Nord de la promenade Sussex, en collaboration avec la Ville d'Ottawa et d'autres partenaires. La CCN appuiera la Ville d'Ottawa dans ses efforts de planification dans le quartier New Edinburgh.

### **Préserver le caractère et l'enrichir :**

- Continuer à promouvoir cette aire comme le quartier international de la capitale en dirigeant les nouvelles organisations, institutions et programmes ayant une dimension ou une fonction internationale et en soulignant la présence de missions diplomatiques.
- Veiller à ce que toutes les initiatives d'aménagement et de programmation préservent la santé et la stabilité de l'escarpement, les rivières des Outaouais et Rideau, l'île Verte et les chutes Rideau.
- Préserver et gérer Rideau Hall et la rivière Rideau conformément aux lignes directrices de la CCN sur les paysages culturels..
- Préserver et gérer Rideau Hall et le 24, promenade Sussex, édifices patrimoniaux classés par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (voir la carte 11), conformément à la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine et aux *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.
- Maintenir et gérer l'accès du public et l'utilisation de Rideau Hall, résidence officielle du gouverneur général du Canada, conformément aux *Lignes directrices sur l'aménagement et la gestion du paysage de Rideau Hall* et aux documents de Parcs Canada intitulés *Politique sur la gestion des ressources culturelles* et *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.

- Travailler avec TPSGC et la Ville d'Ottawa à préserver et à gérer le parc Stanley dans le quartier New Edinburgh, un parc public en copropriété.

### **Améliorer les liens :**

- Travailler avec la Ville d'Ottawa à déterminer et à mettre en valeur un parcours piétonnier convenable entre les environs du marché By et Rideau Hall.
- Compléter le sentier piétonnier entre le Sud de la promenade Sussex et Rideau Hall, le long du boulevard de la Confédération et, si possible, le long de la rivière des Outaouais.
- Améliorer la desserte de transport en commun du Nord de la promenade Sussex en instaurant une liaison directe entre la colline du Parlement et les points d'intérêt des environs.

### **Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Réserver des sites pour l'aménagement de nouvelles institutions culturelles et d'activités sur les terrains situés du côté est de la promenade Sussex, entre l'avenue Stanley et la rue Alexander (voir l'emplacement possible d'édifice n° 14 sur la carte 9).
- Favoriser les usages ayant une dimension internationale et une dimension publique qui contribuent à l'animation, à l'achalandage des visiteurs et au renforcement des relations avec la promenade Sussex sur le plan de la forme construite.
- Aménager et continuer le développement d'initiatives de programmation et de monuments commémoratifs ayant un thème international compatible avec les chancelleries, les résidences officielles et les administrations centrales des ministères.
- Promouvoir, en collaboration avec les partenaires, des usages actifs et publics au rez-de-chaussée du 111, promenade Sussex, l'ancien hôtel de ville d'Ottawa.
- Explorer avec TPSGC, la disponibilité de stationnements pour le public au 111, promenade Sussex à certaines heures.
- Explorer avec TPSGC, la possibilité d'ouvrir au public en certaines occasions le stationnement sous-terrain du 111, promenade Sussex, l'ancien hôtel de ville d'Ottawa.
- Gérer la programmation et les événements de manière à minimiser les impacts sur le quartier New Edinburgh.
- Veiller à ce que les résidences officielles, les missions diplomatiques et les ministères du gouvernement fédéral offrent le

niveau de sécurité nécessaire aux résidants, aux dignitaires et aux employés de manière à ne pas empêcher l'accès aux installations publiques et aux espaces ouverts et à ne pas diminuer l'expérience publique.

- Incorporer dans la conception de nouveaux édifices et ouvrages des éléments qui contribuent au domaine public tels que des liens piétonniers, des espaces ouverts ou des œuvres d'art public.
- Travailler avec la Ville d'Ottawa et le ministère des Transports de l'Ontario à examiner les améliorations à la conception des liens piétonniers entre la promenade Sussex, l'avenue King Edward et le pont Macdonald-Cartier (voir l'emplacement n° 7 sur la carte 9).
- Explorer à long terme la possibilité de rationaliser les connections routières entre le pont MacDonald Cartier, l'avenue King Edward et la promenade Sussex en vue d'améliorer l'environnement urbain et possiblement reconvertir certains terrains rendus disponibles à des fins d'aménagement.

## **Le sud de la promenade Sussex**

### **L'objectif**

Maintenir l'achalandage du secteur et l'attrait des usages mixtes mis en évidence par la présence d'institutions culturelles nationales, de monuments commémoratifs, de programmes publics et d'espaces ouverts ainsi que de plusieurs missions diplomatiques.

### **Le contexte**

Le sud de la promenade Sussex est un secteur achalandé par les visiteurs et les résidants qui renferme nombre d'attractions et d'espaces d'importance nationale. Le Musée des beaux-arts du Canada est un édifice repère et un site bien aménagé pour la programmation. Le parc Major's Hill, le plus vieux parc d'Ottawa, est une importante scène de la capitale pour la programmation saisonnière, y compris les célébrations de la fête du Canada et le Festival canadien des tulipes, qui a lieu chaque année. Le parc offre des vues majestueuses sur la colline du Parlement, la rivière des Outaouais et la ville de Gatineau. Le théâtre de l'Astrolabe de la pointe Nepean et sa vue panoramique exceptionnelle sur le Cœur de la capitale sont aussi d'importants atouts. L'escalier de la rue York a créé un lien solide du parc Major's Hill vers le secteur du marché By.

### **Les constats**

- Le maintien de liens piétonniers aisément reconnaissables entre le parc Major's Hill, le Musée des beaux-arts du Canada, la colline du Parlement et le marché By est essentiel à l'expérience de la capitale, tant pour les résidants que pour les visiteurs.
- Le lien, à travers les écluses, entre la colline du Parlement et le parc Major's Hill n'est pas toujours évident aux visiteurs.
- Le réseau de sentier récréatif dans le secteur bénéficierait d'améliorations vers le nord de la promenade Sussex, le canal au sud et la Cité parlementaire à l'ouest. Le relief et les édifices existants, dans certains cas, posent un défi à prolonger le réseau de façon à être accessible à tous.
- La construction de l'escalier York et la restauration d'édifices appartenant à la CCN le long de la promenade Sussex ont établi une relation étroite entre le domaine de la capitale et le domaine civique qui devrait servir de modèle pour les autres interfaces entre les deux domaines.

- Les efforts pour mieux intégrer et relier le site et la chancellerie de l'ambassade des États-Unis à ses alentours en particulier pour améliorer le paysage urbain devraient se poursuivre.
- Le site de l'édifice actuel du Musée canadien de la guerre occupe un terrain de la MTIN à l'intérieur de l'anneau interne du boulevard de la Confédération. Il offre un énorme potentiel de réutilisation à des fins institutionnelles publiques.
- Un développement intercalaire est possible à certains endroits le long de la promenade Sussex et pourrait renforcer le caractère de la promenade, par exemple, le 519-521 de la promenade Sussex ou les deux côtés du 419-431 de la promenade Sussex.

### **Les énoncés de politique**

La CCN, de concert avec ses partenaires fédéraux, mènera les initiatives de planification, d'aménagement, de programmation et de commémoration du sud de la promenade Sussex, en collaboration avec la Ville d'Ottawa et d'autres partenaires non fédéraux.

#### **Préserver le caractère et l'enrichir :**

- Promouvoir le secteur sud de la promenade Sussex pour la localisation d'institutions, de monuments commémoratifs et de programmes d'importance nationale.
- Veiller à ce que les initiatives de programmation et d'aménagement préservent l'intégrité, la santé et la stabilité de la berge de l'escarpement situé dans ce secteur.
- Préserver et gérer le parc Major's Hill conformément à la politique de la CCN sur les paysages culturels.
- Poursuivre les possibilités de développement intercalaire le long de la promenade Sussex pour renforcer le caractère de la promenade et favoriser de nouveaux usages mixtes.

#### **Améliorer les liens :**

- Améliorer la signalisation et l'orientation afin de faire ressortir les principales destinations.
- Améliorer le lien direct entre la colline du Parlement et le parc Major's Hill, à travers les écluses, en ajoutant des panneaux indicateurs, en aménageant le sentier selon des normes élevées et en le dotant d'éclairage et d'animation.

- Améliorer les liens entre le site de la chancellerie de l'ambassade des États-Unis et ses alentours par l'embellissement des abords du paysage urbain.

**Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Assurer la réutilisation de l'ancien édifice du Musée canadien de la guerre comme une installation publique ou à fins institutionnelles publiques.
- Maintenir le parc Major's Hill à la fois comme endroit de récréation informelle et comme site de programmation saisonnière, conformément à son double rôle de parc de la capitale et de scène de la capitale.
- Préserver et gérer le parc Major's Hill conformément aux énoncés de politique concernant les espaces verts urbains de la capitale formulés à la section 4.4 du Plan de la capitale du Canada.
- Relever le niveau des services et des commodités à l'intention des visiteurs.
- Travailler avec la Ville d'Ottawa à établir un « axe de monuments commémoratifs » le long des rues Murray et St. Patrick et dans l'alignement du Monument au maintien de la paix.
- Travailler avec Parcs Canada à promouvoir la sécurité autour des écluses, tout en maintenant un lien piétonnier à travers celles-ci, entre le parc Major's Hill et la colline du Parlement.
- Créer une scène de la capitale à la pointe Nepean afin d'exploiter la vue spectaculaire sur le Cœur de la capitale et améliorer la signalisation et les sentiers pour diriger clairement les visiteurs vers ce belvédère.
- Maintenir une illumination appropriée et à longueur d'année du Musée des beaux-arts du Canada et dans le parc Major's Hill et gérer celle-ci conformément aux énoncés de politique formulés dans le Plan d'illumination.



## **4.4 Les îles et le nord des Plaines LeBreton**

### **L'objectif**

Célébrer le patrimoine industriel, autochtone et naturel du secteur, établir un « pont » entre les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau et prévoir une variété d'usages, de programmes et d'espaces ouverts créant une expérience sans pareille pour le public.

### **Le contexte**

Les îles et le nord des plaines Le Breton forment un lien physique et symbolique entre le Québec et l'Ontario. Ce secteur comprend trois sous-secteurs distincts mais intimement reliés : les terrains principalement industriels de l'île des Chaudières, de l'ouest de l'île Victoria et de la rive de Gatineau, les terrains d'intérêt autochtone de l'est de l'île Victoria et les terrains institutionnels et de la scène de la capitale du nord des Plaines LeBreton. Un certain nombre d'espaces ouverts et de caractéristiques naturelles, dont la rivière des Outaouais, la chute des Chaudières et le Trou du diable, ajoutent au caractère des lieux.

L'accès vers et à travers les îles est présentement limité et les usages actuels ne favorisent pas l'expérience des visiteurs.. Le réaménagement futur offre la possibilité de nouvelles institutions culturelles, d'usages mixtes, de reconnaissance et d'interprétation du patrimoine de la région et d'un lien piétonnier et routier unique entre la colline du Parlement, les Plaines LeBreton, le secteur riverain de Gatineau et le ruisseau de la Brasserie.

Les terrains industriels comprennent le terrain de la papeterie Domtar et plusieurs centrales hydroélectriques adjacentes à la chute des Chaudières et le long des canaux voisins. Le secteur est riche en histoire, principalement à cause de la puissance de la chute des Chaudières. Considérée comme sacrée par les Algonquins et d'autres peuples autochtones, les « chutes » ont attiré des activités qui ont fait du secteur l'un des principaux centres d'exploitation forestière du monde. L'ensemble des bâtiments et des espaces forme un patrimoine industriel complexe. Nombre de bâtiments sont historiques et sont encore de propriété privée.

La partie est de l'île Victoria est un ancien portage et un lieu de rencontre pour les peuples autochtones. Ce lieu, connu comme le complexe des Chaudières, fut largement utilisé au cours du 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle à des fins industrielles et d'entreposage. Aujourd'hui, l'ancien moulin Carbide Willson, un bâtiment patrimonial fédéral reconnu, est le seul vestige bâti dans cette partie de l'île, le reste de ce secteur étant principalement un

espace ouvert. Une attraction saisonnière « Expériences autochtones » présente des programmes culturels et culinaires autochtones se trouve également dans cette partie de l'île.

L'aménagement de la partie nord des Plaines LeBreton a récupéré un terrain riverain de premier ordre pour des fins d'espace ouvert accessible au public et d'usages culturels et institutionnels d'importance nationale, en raccordant le domaine civique situé au sud à travers les îles. Le nord des plaines LeBreton est l'emplacement du nouveau Musée canadien de la guerre consacré à l'éducation, à la préservation et à la commémoration de l'histoire militaire canadienne. En plus de ce bâtiment, le musée utilisera la rive et le parc adjacent pour des expositions extérieures et des cérémonies. Le site deviendra un nouveau parc et une nouvelle scène de la capitale pour la programmation et la tenue d'événements, le site pourra accueillir jusqu'à 40 000 personnes, de plus un sentier et l'accès aux berges seront améliorés. Un sentier récréatif longe la rivière et la rive du canal Bronson. L'emplacement à l'est de la rue Booth est disponible pour accueillir une autre institution publique, un monument commémoratif ou un espace ouvert.

### **Les constats**

- Les îles offrent une localisation spectaculaire au milieu de la rivière des Outaouais, constituant un « pont » entre les Villes d'Ottawa et de Gatineau. La présence de la chute des Chaudières et d'intéressants bords de rives caractérisent le secteur.
- Les îles présentent des possibilités uniques pour des programmes d'interprétation de l'histoire industrielle, de nouvelles institutions culturelles et un mélange judicieux d'usages commerciaux, culturels et autres à petite échelle.
- Les îles offrent des perspectives visuelles saisissantes vers les symboles nationaux.
- Les îles sont toutefois difficiles d'accès. Les ponts qui les traversent favorisent la mobilité des véhicules, le domaine public est sous-aménagé; et les connections au réseau de sentiers récréatifs vers et à travers les îles sont déficientes.
- Bien que l'activité industrielle dans le secteur restreigne l'accès au site pour des raisons de sécurité, la présence de cette activité transmet au site une authenticité et des liens avec le passé. La présence d'une activité active offre des possibilités de créer un « musée vivant » et une exposition liée directement à la vocation de ce secteur.

- Des problèmes de contamination du sol et de la nappe phréatique ont été identifiés.
- La chute des Chaudières, la caractéristique la plus fascinante du patrimoine naturel du Cœur de la capitale, n'est pas accessible au public. On ne peut présentement que l'entrevoir en passant sur le pont des Chaudières étroit et très achalandé.
- Aucun bâtiment dans la capitale n'est consacré exclusivement aux peuples autochtones du Canada. L'histoire des îles ferait du lieu un emplacement propice à une telle institution.
- Certains sites industriels sur les bords de la rivière pourraient être adaptés en vue d'une plus grande utilisation par le public.
- Les îles et le nord des plaines LeBreton offre la possibilité de créer un lien fluide et sans égal entre Ottawa et Gatineau et entre le Québec et l'Ontario ainsi qu'un lieu de rencontre appelé à devenir une destination de choix pour les visiteurs et pour les résidents de la capitale.
- Les îles ne peuvent accueillir de grands espaces de stationnement ce qui implique que l'accès devra privilégier les modes de transport autres que l'automobile privée.
- Les liens avec la Cité parlementaire et judiciaire, les îles, les Plaines LeBreton évoluent mais ont besoin d'être améliorés.
- L'accès du public à des installations hydroélectriques d'Énergie Ottawa et d'Hydro-Québec rehausserait l'expérience du visiteur.

### **Les énoncés de politique**

L'aménagement et la préservation des îles seront sujets aux énoncés de politique et aux lignes directrices de conception formulés dans le Plan de zone des îles et le plan de zone des plaines LeBreton, ainsi que dans le Plan de la capitale du Canada.

La CCN, de concert avec les villes d'Ottawa et de Gatineau, mènera les initiatives de planification, d'aménagement et de programmation dans les îles, en collaboration avec les représentants autochtones, les propriétaires et locataires du secteur privé et d'autres organismes fédéraux.

## **Préserver le caractère et l'enrichir :**

- Célébrer le passé industriel et autochtone unique des îles Victoria et des Chaudières, encourager la transformation de celles-ci en une importante destination publique comprenant un nouveau Centre autochtone, préservant les usages industriels productifs, conservant de manière intégrée les édifices patrimoniaux redondants et favorisant des aménagements intercalaires supportant une variété de nouveaux usages et de nouvelles activités à une échelle intime. L'aménagement et l'activité devraient être axés sur l'île Victoria et sur la pointe est de l'île des Chaudières (initiatives de création de places n<sup>os</sup> 4 et 5 sur la carte 9).
- Développer une stratégie de restauration, de mise en valeur et d'interprétation du site occupé par le moulin Thompson-Perkins et les ruines de l'usine à pâte à papier Bronson.
- Veiller à ce que les initiatives de programmation et d'aménagement préservent l'intégrité et la santé des rives, des habitats insulaires, des chenaux et de la chute des Chaudières.
- Restaurer les rives des îles et celles d'Ottawa et de Gatineau, dans la mesure du possible.
- Améliorer l'accès piétonnier à la chute des Chaudières afin de montrer la grandeur et l'importance de cette caractéristique naturelle.
- Préserver et gérer le bureau de la compagnie Bronson, l'usine à vapeur de la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa et l'usine Carbide Wilson, édifices du patrimoine reconnus (par le BEEFP), et la centrale 2 d'Énergie Ottawa, édifice classé selon le BEEFP, conformément à la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine.
- Voir à ce que l'emplacement, la nature et l'importance des ressources archéologiques des lieux soient connus et à ce que tous les artefacts soient conservés avant l'aménagement des lieux, conformément aux énoncés de politique formulés dans la Politique de gestion des ressources archéologiques de la CCN.
- Profiter des occasions d'acquérir les bâtiments de la société Domtar situés sur l'île des Chaudières et le long de la rue Laurier (à l'ouest de la rue Eddy) et réutiliser ces bâtiments à des fins commerciales, institutionnelles, artistiques ou résidentielles.

### **Améliorer les liens :**

- Élaborer un réseau complet de voies publiques, de sentiers piétonniers, de passerelles, de promenades de bois, de jetées et d'installations d'amarrage pour les bateaux / bateaux-taxis reliant les îles Victoria et des Chaudières, les secteurs riverains de Gatineau et d'Ottawa et d'autres sites d'intérêt national.
- Augmenter les connections piétonnières vers divers sites à proximité de la rivière ou des canaux à travers les sentiers, les belvédères
- Supporter l'examen indépendant de la faisabilité du projet d'ouvrir le cours supérieur de la rivière des Outaouais à la navigation de plaisance.
- Explorer et poursuivre diverses façons d'améliorer les liens entre les îles et les environs du ruisseau de la Brasserie, incluant l'évaluation conceptuelle du prolongement de la rue Montcalm vers le pont des Chaudières.
- Créer, en partenariat avec Énergie Ottawa, un lien piétonnier vers l'ouest de l'île des Chaudières à partir du sud des Plaines LeBreton à travers le barrage à la station électrique près du moulin Thompson-Perkins et des ruines de l'usine de pâte à papier Bronson.
- Réduire le besoin d'accès par voiture aux îles en créant des parcours piétonniers à partir de tous les secteurs adjacents et en faisant la promotion d'un service de transport en commun amélioré (eau et terre) à partir de divers points du Cœur de la capitale.

### **Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Rehausser l'interprétation du patrimoine, l'accès aux installations, sentiers et belvédères afin d'améliorer l'image du secteur et faciliter une expansion du domaine public.
- Promouvoir le projet d'aménagement d'un Centre autochtone et prévoir des activités connexes sur la pointe est de l'île Victoria, en tant que nouvel usage culturel d'importance nationale (voir l'emplacement d'édifice n° 4 sur la carte 9).
- Encourager l'aménagement complet d'une variété d'usages commerciaux, culturels, récréatifs, artistiques, éducatifs,

industriels et peut-être résidentiels à petite échelle, comportant de solides relations avec le Centre autochtone mais concentré sur la pointe ouest de l'île Victoria et sur la pointe est de l'île des Chaudières.

- Privilégier des usages publics actifs, comme des galeries, des studios, des boutiques, des restaurants et des centres d'interprétation au rez-de-chaussée des principaux édifices, afin de mettre en valeur les îles comme attraction unique et dynamique pour les visiteurs.
- Maintenir de fortes références à la rivière et à l'art public dans la conception de tous les nouveaux édifices. S'assurer que la façade des édifices s'oriente vers la rivière ou la rue, lorsque possible, et que l'art public soit inclus.
- Réutiliser les bâtiments industriels, dans l'éventualité où ils seraient désaffectés, pour offrir des programmes et des installations interprétant le patrimoine industriel du secteur.
- Célébrer et interpréter le patrimoine industriel et autochtone des lieux au moyen d'interprétation, de programmation, de célébrations, de visites des installations industrielles et hydroélectriques, de plate-formes d'observation et d'événements.
- Compléter l'aménagement de nouveaux espaces publics ouverts afin de donner accès à la rivière des Outaouais et de mettre en valeur les vues sur la colline du Parlement et les autres points d'intérêt.
- Définir et préserver les vues importantes sur les îles et vers les centres-villes de Gatineau et d'Ottawa et la colline du Parlement. .
- Utiliser l'illumination formelle en relation avec la programmation et les événements.
- Réaliser des programmes, des activités et des aménagements par le biais d'efforts conjoints des secteurs public, et privé et à but non lucratif.
- Aménager et maintenir la Commune des Plaines LeBreton comme une grande scène de la capitale, conformément aux énoncés de politique et aux lignes directrices du Plan pour les scènes de la capitale des Plaines LeBreton (paysage n° 1 sur la carte 9).

- Considérer l'emplacement sous-aménagé à l'est du Musée canadien de la guerre pour une nouvelle institution culturelle d'importance, comme la « Maison du Canada » (édifice n° 3 sur la carte 9).
- Appuyer l'installation de monuments commémoratifs sur des emplacements situés aux intersections des rues Booth / Wellington et Lett / Wellington tel qu'indiqué à la carte 16.

## **4.5 Le canal Rideau**

### **L'objectif**

Rehausser le rôle du canal en tant qu'élément physique structurant du paysage du Cœur de la capitale, redéfinir les espaces ouverts et ouvrages actuels et améliorer les liens piétonniers le long du canal.

### **Le contexte**

Le secteur historique du canal Rideau renferme plusieurs espaces et ouvrages d'importance pour la capitale. Ce secteur se trouve à la jonction de cinq aires à caractère distinct et est un espace de transition entre le domaine de la capitale et le domaine civique. Bien que relativement peu étendu, le secteur présente plusieurs composantes importantes, dont évidemment le canal Rideau lui-même, une voie navigable historique qui passe dans le centre du Cœur de la capitale, à Ottawa. Le canal est un lieu historique national qui a récemment été recommandé à l'UNESCO pour une désignation comme site du patrimoine mondial.

Le canal est très fréquenté pour le patinage et les loisirs de plein air en hiver et par les piétons et les plaisanciers au cours des mois plus chauds. Le Château Laurier est un hôtel historique et l'un des points de repère les plus célèbres d'Ottawa. L'ancienne gare Union d'Ottawa, édifice historique fédéral classé, qui date du tournant du 20<sup>e</sup> siècle, sert présentement de Centre de conférences du gouvernement. Le Centre national des Arts est un important centre pour les arts de la scène. La place de la Confédération, site de l'imposant Monument commémoratif de guerre du Canada, est bordée par le boulevard de la Confédération et est un important point de repère pour les résidants et les visiteurs. Le parc de la Confédération, un parc de la capitale, accueille plusieurs rassemblements publics et festivals tout au long de l'année. Enfin, la section de la rue Elgin qui fait partie du boulevard de la Confédération est une voie d'accès d'honneur aux fonctions, aux attractions et aux espaces ouverts du Cœur de la capitale.

### **Les constats**

- Le canal, les ponts qui l'enjambent et le réseau routier surélevé contribuent à gêner les déplacements piétonniers, notamment dans la direction est-ouest.
- Certains édifices imposants du secteur, comme le Centre national des Arts et le Centre des congrès, n'ont pas de relations étroites avec les rues avoisinantes ou le canal lui-même. Il en résulte que



- la relation du canal avec le tissu urbain adjacent présente des contraintes.
- Le canal est un élément dominant du paysage, mais la plupart de l'activité piétonnière se passe au niveau de la rue. Ceci ne signifie pas que le canal n'est pas utilisé par les piétons, les patineurs et les plaisanciers, toutefois des améliorations à l'accès et au niveau d'animation pourraient augmenter l'achalandage de cet élément patrimonial exceptionnel.
  - Les liens est-ouest entre le marché By, le Centre Rideau, le mail de la rue Sparks et le nord du canal, à travers la place de la Confédération, sont faibles et doivent être améliorés.
  - Le nombre de parcs et d'espaces ouverts dans les environs est suffisant, toutefois, ils demeurent cloisonnés et faiblement reliés entre eux.
  - Plusieurs ponts franchissent le canal, une passerelle pour piétons est possible au nord du pont Mackenzie King, près du Centre national des Arts.
  - L'édifice de l'ancienne gare Union d'Ottawa, site actuel du Centre des conférences, a le potentiel d'abriter une installation publique d'importance ou une institution culturelle nationale. Des facilités publiques pourraient également être aménagées le long de la structure du canal.
  - Un édifice ou une structure sur le terrain à l'angle sud-est de la rue Rideau et de la promenade Colonel-By servirait à "délimiter" l'extrémité nord de la promenade et à rétablir un paysage est-ouest sur la rue Rideau.
  - Les liens entre le Centre national des Arts et les espaces publics extérieurs adjacents et le canal doivent être améliorés.
  - Peu de commodités pour les visiteurs appuient les événements et les célébrations dans le parc de la Confédération et la navigation de plaisance sur le canal.
  - Le Musée de Bytown est une importante institution culturelle municipale qui est difficile d'accès et qui est souvent oubliée.
  - La localisation et l'emplacement du Musée canadien de la photographie contemporaine présentent des défis pour attirer les visiteurs à cette institution culturelle de plus petite taille. Le profil plutôt discret de cette localisation a besoin d'être étudié.

### **Les énoncés de politique**

La CCN, de concert avec Parcs Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le Centre national des Arts, mènera les

initiatives de planification, d'aménagement, de programmation et de commémoration pour le secteur du canal Rideau en collaboration avec la Ville d'Ottawa et d'autres partenaires non fédéraux.

Un plan de zone sera préparé pour l'aire à caractère distinct du canal Rideau en vue d'élaborer et de préciser l'orientation des énoncés de politiques contenus dans cette section.

### **Préserver le caractère et l'enrichir :**

- Préserver et gérer le canal Rideau comme un paysage culturel conformément à la *Politique de gestion des ressources culturelles des lieux et monuments historiques du Canada* de Parcs Canada, et les terrains adjacents au canal selon la politique de la CCN sur les paysages culturels.
- Appuyer la gestion du canal Rideau, un site historique national reconnu, conformément au plan de gestion du canal Rideau, règlements historiques du canal et à la *Politique de gestion des ressources culturelles des lieux et monuments historiques du Canada*, sous la juridiction de Parcs Canada.
- Maintenir le canal comme un point d'accès et un parcours de plaisance pour les usagers locaux et les visiteurs.
- Explorer, en collaboration avec Parcs Canada, l'état des aires d'amarrage le long du canal, et l'opportunité d'en ajouter, au sud de la rue Laurier, pour améliorer les installations offertes aux plaisanciers dans le Cœur de la capitale (Paysage n° 2 sur la carte 9).
- Préserver et gérer les promenades Colonel-By et Reine-Élizabeth conformément à la politique de la CCN sur les paysages culturels.
- Préserver le caractère historique du Château Laurier et du Centre des conférences du gouvernement (l'ancienne gare Union d'Ottawa), édifices repères dans le Cœur de la capitale.
- Promouvoir la réutilisation du Centre des conférences (l'ancienne gare Union d'Ottawa) aux fins d'une institution culturelle nationale ou d'un autre établissement public d'importance nationale.
- Maintenir le paysage du boulevard de la Confédération et des promenades Colonel-By et Reine-Élizabeth conformément à leur importance cérémoniale et historique.
- Préserver et gérer le parc de la Confédération conformément aux énoncés de politique concernant les espaces verts urbains formulés à la section 4.4 du Plan de la capitale du Canada.

- Tenir compte des besoins pour les grands événements et les usages quotidiens dans la conception et la gestion de la place de la Confédération, du parc de la Confédération et du canal, ces endroits étant d'importants espaces publics servant à des fins diverses, y compris des activités de célébration, de récréation, de contemplation et pour les trajets quotidiens.

### **Améliorer les liens :**

- Travailler avec la Ville d'Ottawa, Parcs Canada et d'autres partenaires à améliorer les liens piétonniers et routiers entre le Centre Rideau et le marché By, d'une part, et la place de la Confédération et le mail de la rue Sparks, d'autre part, au moyen d'un pavage paysager, de l'animation et d'une signalisation adéquate.
- Créer un sentier récréatif le long du canal près du Centre national des Arts pour relier le réseau de sentiers entre le canal et la rivière des Outaouais.
- Examiner diverses options pour renforcer le rôle des promenades Reine-Élizabeth et Colonel-By en tant que promenades panoramiques et de voies d'approche reconnues au boulevard de la Confédération, et améliorer l'accès piétonnier et la traverse du canal.
- Renforcer les relations et les sentiers entre le Centre national des Arts et les rues voisines (en particulier la rue Sparks et le canal) en modifiant la conception de ceux-ci et en créant des raccords de sentier.
- Installer une signalisation et des moyens d'orientation pour clarifier les itinéraires entre le canal et les secteurs voisins du domaine de la capitale et du domaine civique.
- Renforcer le lien physique et visuel entre le parc de la Confédération et le canal.
- Améliorer l'attrait du lien piétonnier entre la place de la Confédération, le parc de la Confédération et le Monument des droits de la personne.
- Appuyer la construction d'une passerelle tournante pour piétons enjambant le canal, au niveau du canal, au nord du pont Mackenzie-King.
- Améliorer la signalisation et les raccords du sentier récréatif vers le Musée de Bytown, le long du canal, à partir du parc Major's Hill et de la colline du Parlement.

## **Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Examiner diverses façons de rehausser le profil du Musée de la photographie contemporaine à travers des améliorations au design, à la signalisation, à l'orientation et à la promotion.
- Travailler avec la Ville d'Ottawa à examiner des façons d'améliorer la sécurité et le confort des piétons au carrefour de la rue Rideau et de la promenade Colonel-By. Ces options peuvent inclure l'élimination de la voie de virage à droite, des trottoirs est-ouest à niveau, une nouvelle place menant vers la promenade du canal Rideau, et un petit édifice (édifice n° 12 sur la carte 9).
- Encourager, de concert avec les partenaires, l'ajout de services et de commodités dans le secteur du canal Rideau, à la base du Centre national des Arts et du Centre de conférences du gouvernement, le long des rues et du canal et sous les arches du pont Plaza, pour répondre aux besoins des utilisateurs du parc, des piétons et des plaisanciers.
- Poursuivre l'aménagement de la place de la Confédération, du parc de la Confédération et du canal Rideau comme espaces de programmation nationale, conformément aux énoncés de politique du Plan de programmation de la CCN. Prévoir des installations et scènes de programmation sur les bords du canal.
- Travailler avec le Centre national des Arts à faire en sorte que tout agrandissement proposé de leur installation préserve les vues importantes vers la colline du Parlement (voir la carte 17), s'accorde avec l'échelle et le caractère des édifices voisins, y compris l'ancienne gare Union d'Ottawa et les édifices historiques des rues Elgin et Sparks, marque l'extrémité de la rue Sparks et soit bien relié au domaine pédestre. Exploiter les possibilités d'améliorer les façades donnant sur le pont Mackenzie-King et la rue Elgin par l'ajout d'usages publics actifs au rez-de-chaussée et d'entrées supplémentaires aux édifices
- Renforcer par le biais de l'aménagement du paysage, de l'animation et de sentiers, les relations entre le canal Rideau et les espaces et activités civiques voisins.
- Rehausser le niveau d'interprétation et l' « axe de commémoration » le long du boulevard de la Confédération, entre le Monument commémoratif de guerre du Canada et le Monument des droits de la personne, conformément aux énoncés de politique formulés dans le Plan de commémoration de la CCN.

- Ériger le long du canal, des monuments commémoratifs visibles pour les piétons et les plaisanciers qui reflètent l'importance de cette voie navigable historique.
- Apporter une illumination appropriée l'année durant, le long du canal et des sentiers ainsi qu'à la place de la Confédération et au parc de la Confédération et gérer celle-ci conformément aux énoncés de politique formulés dans le Plan d'illumination.

## **4.6 Le parc Jacques-Cartier**

### **L'objectif**

Aménager le parc selon les normes les plus élevées, conformément à son rôle de parc de la capitale, de scène de la capitale, d'atout naturel et d'espace ouvert récréatif d'importance et utiliser le parc pour diverses activités, allant de programmes nationaux et d'événements de grande envergure jusqu'à la détente et l'usage quotidien.

### **Le contexte**

Ancien site industriel sur la rive de la rivière des Outaouais, le parc Jacques-Cartier marque aujourd'hui la pointe nord-est du boulevard de la Confédération, fait partie d'un réseau d'espaces ouverts et publics s'étendant le long des cours d'eau de la région de la capitale nationale et est le plus grand parc du Cœur de la capitale. Le parc est facilement accessible de Gatineau, car il se situe juste au nord-est du Musée canadien des civilisations et près des quartiers résidentiels de l'île de Hull. Bien qu'il ait particulièrement pour but d'offrir des installations et des programmes destinés aux enfants et aux jeunes, il est l'un des principaux endroits pour les loisirs de plein air dans le Cœur de la capitale. Le Sentier transcanadien traverse le parc le long de la rive et comprend un pavillon de sentier. Le quai de Hull est situé à son extrémité sud, juste au nord du pont Alexandra. Le parc est aussi une scène de la capitale utilisée pour des programmes et des événements nationaux, tels que la fête du Canada et le Bal de neige, et est étroitement lié à la rivière des Outaouais, offrant des vues spectaculaires sur Ottawa et la colline du Parlement. Bien que la vaste majorité du Parc soit la propriété de la CCN, certains lots riverains appartiennent à la province de Québec.

Le parc renferme deux édifices reconnus par le BEEFP : la maison Charron et le bureau de la société de bois de sciage Gilmore-Hughson. La maison Charron, construite entre 1826 et 1841, est un vestige des débuts de l'établissement dans la région et est le plus vieil édifice dans le secteur de Hull. Le bureau de la société Gilmore-Hughson remonte à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et, bien que d'apparence modeste, se distingue historiquement en étant l'un du petit nombre de bâtiments encore existants de ce qui fut déjà l'une des sociétés de bois de sciage les plus en vue de la vallée de l'Outaouais.

## **Les constats**

- Le parc offre des vues exceptionnelles et de bons sentiers et est étroitement lié à la rivière des Outaouais, mais ces attraits et caractéristiques naturels sont trop peu exploités.
- La partie nord-est du parc est isolée, relativement peu connue et conviendrait à une nouvelle institution publique d'envergure (Édifice no15 sur la carte 9).
- Le parc a le potentiel pour devenir une importante destination et l'endroit idéal pour une scène active de la capitale. Actuellement, il accueille un petit nombre de grands événements et offre peu de services.
- La nature de la programmation dans le parc doit tenir compte des effets sur les quartiers résidentiels adjacents, à faible densité.
- La transition et les relations entre le parc Jacques-Cartier et le domaine civique sont faiblement définies ou inexistantes.
- La distance du parc à la colline du Parlement et aux autres endroits très fréquentés du Cœur de la capitale donne l'impression que le parc est éloigné, toutefois sa proximité au Musée canadien des civilisations renforce son rapport avec le Cœur de la capitale.
- L'amélioration du port de plaisance et des installations pour la navigation de plaisance pourrait renforcer la relation du parc avec d'autres endroits du Cœur de la capitale.

## **Les énoncés de politique**

L'aménagement du parc Jacques-Cartier est aussi sujet au Plan d'orientation du parc Jacques-Cartier, au Plan de zone du parc Jacques-Cartier sud et aux énoncés de politique concernant les espaces verts urbains de la capitale formulés à la section 4.4 du Plan de la capitale du Canada.

La CCN, de concert avec ses partenaires fédéraux, mènera les initiatives de planification, d'aménagement, de programmation et de commémoration dans le parc Jacques-Cartier, en collaboration avec la Ville de Gatineau et d'autres partenaires non fédéraux.

### **Préserver le caractère et l'enrichir :**

- Limiter les aménagements du site aux ouvrages et usages qui s'inscrivent dans le double rôle du parc, à la fois comme scène de la capitale et comme parc de quartier, attirant les familles avec enfants, qui fréquentent le parc pour des activités informelles.

- Veiller à ce que les initiatives de programmation et d'aménagement et l'usage quotidien préservent l'intégrité et la santé écologique des rives de la rivière des Outaouais.
- Préserver et utiliser la maison Charron et le bureau de la société de bois de sciage Gilmore-Hughson conformément aux politiques fédérales et municipales concernant le patrimoine.
- Orienter les nouveaux thèmes de commémoration vers la rivière, la nature, la récréation ou le patrimoine du site lié à l'exploration et au flottage du bois.

**Améliorer les liens :**

- Travailler avec la Ville de Gatineau à formuler des lignes directrices de conception urbaine pour le point d'accès au boulevard de la Confédération, de l'entrée et des abords du parc, afin d'améliorer les liens visuels et physiques entre le parc et le quartier résidentiel au nord-ouest.
- Localiser les terminus des futures navettes fluviales le long des rives, afin d'améliorer l'accès aux autres endroits du Cœur de la capitale.
- Renforcer et mettre en valeur le lien entre la partie sud du parc et le Musée canadien des civilisations.
- Maintenir le réseau de sentiers récréatifs à l'intérieur du parc, et augmenter le nombre de points d'accès au nord et à l'ouest.

**Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Veiller à ce que la programmation et les événements à grande échelle soient compatibles et adaptés aux usages résidentiels adjacents.
- Promouvoir l'usage public de la maison Charron et de l'ancien bureau de la société de bois de sciage Gilmore-Hughson par des utilisations qui rappellent leur valeur patrimoniale et contribuent aux activités du parc.
- Aménager une institution culturelle nationale dans la partie nord-est du parc (Édifice n° 15 sur la carte 9). La conception d'un édifice à cet emplacement devrait tirer parti des vues panoramiques spectaculaires sur la rivière, tout en tenant compte de sa très grande visibilité de plusieurs endroits sur la rive d'Ottawa, dans le secteur du nord de la promenade Sussex.
- Consolider les installations du port de plaisance Jacques-Cartier (Édifice n° 16 sur la carte 9) en y prévoyant un plus grand usage



par le public, y compris un restaurant, des centres de location de vélos et de canoës, etc.

- Prévoir une attraction interactive destinée à la famille, telle qu'un jardin pour enfants, une fontaine ou pataugeoire ou une structure de jeu créatif, sous réserve de la capacité portante (ou capacité de charge) du parc.
- Considérer le parc Jacques-Cartier comme site de festivals d'envergure, outre la fête du Canada et le Bal de neige, afin d'équilibrer le niveau d'activités avec celui du côté d'Ottawa, dans le Cœur de la capitale.
- Ajouter des services et des commodités pour les visiteurs, à l'appui des grands événements.
- Accroître l'interprétation le long de la rivière, en tirant parti de la proximité de l'eau et de ses éléments du patrimoine industriel, autochtone et colonial, conformément aux recommandations du *Plan d'interprétation de la rive québécoise (en cours)*.
- Concevoir les ouvrages de programmation et institutionnels selon les normes les plus élevées.
- Créer un belvédère à l'extrémité nord-est du parc pour exploiter les vues vers Ottawa et la rivière.
- Recourir à l'illumination formelle surtout de manière saisonnière, conjointement avec la programmation et les événements.

## **PARTENARIAT DANS LES AIRES À CARACTÈRE DISTINCT**

### **4.7 La rue Sparks**

#### **L'objectif**

Promouvoir la revitalisation du mail de la rue Sparks et la réalisation du potentiel des îlots de la rue Wellington faisant face à la colline du Parlement; améliorer l'intégration du secteur aux autres secteurs adjacents du Cœur de la capitale; et promouvoir une nouvelle identité du secteur comme destination souhaitable, au moyen d'une variété d'usages intéressants, d'un niveau élevé de programmation et de commodité pour les visiteurs et d'un sens du lieu et de l'histoire.

#### **Le contexte**

Le secteur de la rue Sparks est axé sur le mail historique de la rue Sparks, le premier mail piétonnier au Canada (1967). La rue Sparks s'allonge dans la direction est-ouest, de la rue Elgin à l'est jusqu'à l'avenue Bronson à l'ouest. Les limites du secteur sont la rue à l'est, la rue Wellington au nord, la rue Queen au sud et le Jardin des provinces à l'ouest. Le passage du domaine de la capitale au domaine civique se fait dans le secteur, la rue Sparks tenant lieu de charnière.

La rue Sparks est flanquée du côté nord par les îlots qui définissent la bordure sud de la Cité parlementaire, soit les îlots délimités par les rues Wellington et Sparks, de la rue Elgin jusqu'au Jardin des provinces. Le gouvernement fédéral possède toutes les propriétés sur ces îlots, à l'exception de l'église presbytérienne St. Andrews, à l'angle des rues Kent et Wellington. La majorité des édifices sur ces îlots abritent des bureaux liés au Parlement – le Cabinet du Premier ministre, le Conseil privé, le Sénat, la Chambre des communes – ainsi que des bureaux de ministères ou d'organismes, comme TPSGC, le ministère de la Justice, l'édifice de Bibliothèque et Archives Canada, de certaines organisations non gouvernementales et d'agences de presse. Les façades de ces îlots donnant sur la rue Sparks présentent des usages actifs de commerce de détail au rez-de-chaussée, qui constituent la principale fonction du mail.

Le côté sud de la rue Sparks, jusqu'à la rue Queen, présente de semblables usages de commerce de détail et de service au rez-de-chaussée. La propriété y est toutefois plus diversifiée : le gouvernement fédéral possède ou occupe un certain nombre des principaux immeubles, mais d'autres immeubles de bureaux, des banques et des hôtels sont de propriété privée.

L'un des traits déterminants du secteur de la rue Sparks, outre le caractère piétonnier du mail, tient au caractère et aux édifices patrimoniaux de la rue Sparks. La Ville d'Ottawa a désigné les îlots entre les rues Elgin et Bank comme district de conservation du patrimoine, et le secteur compte un certain nombre d'édifices fédéraux du patrimoine reconnus ou classés. La situation de la rue est aussi déterminante comme principal lien est-ouest entre les Plaines LeBreton et le secteur du canal Rideau, à un îlot au sud de la colline du Parlement et comme emplacement d'institutions culturelles de grande envergure, telles le Centre national des Arts et Bibliothèque et Archives Canada situés tout près.

Sur le plan des compétences, la rue Sparks met en jeu plusieurs intervenants : la Ville d'Ottawa, propriétaire de l'emprise de la rue; l'Administration du mail de la rue Sparks et la zone d'amélioration des affaires (ZAC), qui sont responsables du marketing, de la promotion et de la gestion du mail; TPSGC, à qui appartient la majorité des immeubles du secteur; et la CCN, qui est responsable de l'utilisation du sol et du design sur tous les terrains de propriété fédérale et qui est propriétaire ou promoteur de plusieurs immeubles du côté sud du mail. L'amélioration du mail exige l'engagement conjoint et la collaboration de ces organismes, de même que l'appui des commerçants et des propriétaires privés ayant pignon sur la rue.

### **Les constats**

- Le mail de la rue Sparks ne possède pas d'identité claire ou attrayante. Il a eu ses beaux jours avant l'ouverture du Centre Rideau. Il a périclité et perdu ses principaux locataires depuis lors, mais il remplit encore un certain nombre de fonctions importantes, dont le commerce de détail. Son paysage a besoin de renouvellement, la priorité consistant à enlever les pavillons du centre de l'emprise. Tous les organismes responsables, de même que le public, appuient avec empressement l'amélioration et la revitalisation du mail. *L'Étude sur la vocation du mail de la rue Sparks* (2004) recommande diverses options pour rehausser l'attrait de la rue par l'ajout d'usages culturels et de divertissement et des améliorations au paysage de rue.
- La rue jouit d'un bon achalandage à l'heure du lunch en semaine, mais celui-ci est faible en soirée et variable selon les saisons. Nombre de personnes qui utilisent la rue ne sont que de passage et ne voient pas la rue comme une destination pour des achats.

- Le caractère patrimonial du secteur est l'un de ses points forts, mais ses caractéristiques patrimoniales ne sont pas bien soulignées ou communiquées.
- Le caractère piétonnier du mail est un autre point fort. En fait, la rue Sparks est l'un des plus importants espaces ouverts linéaires dans la partie ouest du Cœur de la capitale, et elle est considérée comme une oasis, à l'écart de la circulation automobile.
- Des services aux visiteurs sont fournis sur le mail et à l'Infocentre de la capitale de la CCN. Il est possible que ce dernier soit agrandi ou regroupé avec les fonctions de services aux visiteurs de la colline du Parlement. Le Centre n'est pas doté d'installations de stationnement pour les visiteurs ou d'accueil coordonné des autocars affrétés (stationnement, embarquement et débarquement). En général, les commodités et les services aux visiteurs sur le mail et dans le secteur sont insuffisants.
- Malgré son emplacement central, la rue ne réussit pas à être un lien efficace entre différents secteurs. Elle semble cachée de la colline du Parlement, visuellement et de façon fonctionnelle. Le secteur est quelque peu isolé des environs du Centre Rideau et du marché By, à l'est, par la place de la Confédération, le canal et le pont Plaza. L'activité piétonnière sur la rue Sparks diminue considérablement à l'ouest de la rue Bank, où décroît le nombre de commerces de détail au rez-de-chaussée. Il manque aussi d'éléments pour attirer les visiteurs vers l'ouest, en particulier une installation ou une activité présentant un fort attrait. Il sera aussi essentiel de créer de meilleurs liens à l'ouest vers le futur quartier des Plaines LeBreton.
- L'orientation et la signalisation pourraient être améliorées et rendues plus distinctives, afin de rehausser la notoriété du secteur et d'accroître les déplacements piétonniers.
- Une plus grande distinction entre le rôle et la « niche » de la rue Sparks et ceux des autres parties du centre-ville permettrait à la rue Sparks de réussir dans ceux qui sont les siens et d'être un meilleur complément au Centre Rideau, au marché By et aux rues Bank et Elgin.
- De nouveaux projets polyvalents sur la rue, tels que le nouveau siège social et les studios de Radio-Canada entre les rues O'Connor et Bank, le projet du 131 de la rue Queen, à l'angle des rues Queen et O'Connor, et le réaménagement des terrains situés à l'angle des rues Queen et Metcalfe, promettent d'apporter un nouveau souffle

et de la vitalité à la rue. Deux de ces projets comportent des logements. La présence de Radio-Canada sur le mail animera une section de la rue Sparks.

- Il existe des possibilités de réaménagement des plus intéressantes pour des institutions de la capitale et d'importance nationale le long de la rue Wellington, en façade de l'édifice du Centre, sur la colline du Parlement, sur les emplacements situés de part et d'autre du futur Musée du portrait du Canada.
- Les îlots du côté sud de la rue Wellington font l'objet d'une pression croissante pour accueillir des fonctions liées au Parlement – bureaux et stationnement – en particulier les îlots 1, 2 et 3, entre les rues Elgin et Bank. L'utilisation future de ces îlots est essentielle à une expérience réussie de la colline du Parlement et à la viabilité de la rue Sparks. Des usages publics et de services aux visiteurs seraient d'importants ajouts au futur tissu de ces îlots et devraient être considérés au rez-de-chaussée, lorsque ceci est possible.
- Le Jardin des provinces est un endroit trop peu visité et sa raison d'être ou son identité apparaissent parfois mal définies. Le potentiel d'accueillir un édifice de jonction ou des usages publics marqués a été discuté. Certains services publics souterrains pourraient toutefois limiter les possibilités de mise en valeur de l'emplacement.
- D'importants édifices, comme l'édifice classé de la Banque de Montréal à l'angle des rues Wellington et O'Connor, possèdent un potentiel d'utilisation publique qui devrait être considéré afin de préserver leur accessibilité par le public et de rehausser leur profil.
- L'offre de stationnement public à court terme dans le secteur est insuffisante pendant la journée en semaine, ce qui n'incite pas les résidents locaux et les visiteurs à se rendre dans le secteur. Le nombre de places de stationnement pour vélos pourrait aussi être augmenté.
- Des commerces de détail et d'autres usages servant de points d'ancrage manquent sur la rue Sparks. Le 240 Sparks, qui compte déjà plusieurs commerces de détail, pourrait combler cette lacune s'il était mieux intégré à la rue Sparks.
- Des questions de transport touchent l'avenir du mail. Des suggestions ont été faites pour ré-introduire la circulation automobile sur la rue, du moins à certaines périodes en soirée ou

l'hiver seulement, et par la présence d'un tramway à caractère patrimonial. Ces propositions pourraient avoir des effets sur le caractère piétonnier du mail.

### **Les énoncés de politique**

La Commission travaillera en partenariat avec la Ville d'Ottawa, la Société Radio - Canada, l'Administration du mail de la rue Sparks et la zone d'amélioration des affaires (ZAC), et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en vue de promouvoir l'amélioration et la revitalisation de l'aire de la rue Sparks.

Un plan de zone sera préparé pour l'aire à caractère distinct de la rue Sparks en vue d'élaborer plus en détail et de préciser l'orientation des énoncés de politiques contenus dans cette section.

### **Préserver le caractère et l'enrichir :**

- Promouvoir activement, de concert avec les partenaires fédéraux et municipaux, la revitalisation du mail de la rue Sparks, comme destination, important secteur patrimonial, espace ouvert et importante zone de contact et jonction entre le domaine de la capitale et le domaine civique et entre différentes parties du Cœur de la capitale. Encourager la mise en œuvre de nouvelles orientations et initiatives, y compris :
  - une fonction de commerce de détail renforcée par de nouveaux usages marquants et une variété d'usages axés sur les arts, la culture et le divertissement, afin de donner un nouveau cachet à la rue et de prolonger les heures d'activité sur le mail;
  - de nouveaux usages résidentiels sur le mail et à proximité de celui-ci;
  - un paysage de rue revigoré sur le mail, à commencer par l'enlèvement des pavillons verts, au centre de l'emprise.
- Promouvoir et interpréter l'importance historique de la rue Sparks et de ses édifices patrimoniaux afin de créer une identité et d'offrir une expérience significative aux résidants et aux visiteurs.
- Protéger la vue sur la colline du Parlement le long des rues Metcalfe, O'Connor et Bank.
- Préserver les constructions patrimoniales désignées et appuyer leur amélioration et leur réhabilitation, s'il y a lieu. Appuyer la désignation de la rue Sparks (Blocs 1 à 3) comme un lieu historique national.

- Réaménager les terrains intercalaires à l'angle des rues Metcalfe et Queen en prévoyant un édifice polyvalent comprenant des usages résidentiels, commerciaux et culturels.
- Supporter la désignation de la rue Sparks comme un site historique national.
- Appuyer la venue de nouvelles initiatives de programmation (intérieure et extérieure) et utilisations du sol sur la rue Sparks, présentant un contenu ou un thème lié aux arts et à la culture.
- Élaborer avec les partenaires une stratégie complète d'illumination de la rue Sparks, visant à mettre en relief les caractéristiques historiques des constructions patrimoniales et à mettre en place un éclairage pour les piétons.
- Encourager une variété d'usages et un plus grand nombre d'usages publics, de commodités et de services sur les îlots situés du côté sud de la rue Wellington, afin d'accroître le niveau d'activité et d'animation de rue sur cette importante section du boulevard de la Confédération.
- Appuyer la désignation de la place de l'Infocentre de la capitale, à l'angle des rues Wellington et Metcalfe, comme site futur d'un plus grand centre des visiteurs, pouvant répondre aux besoins des services aux visiteurs de la colline du Parlement et de la CCN (Édifice No 10, carte 9). Le rez-de-chaussée de ce nouvel édifice devrait être réservé à l'usage du public. La conception de cet édifice pourrait répondre de manière sensible au caractère et au contexte des environs et être relié aux espaces publics dans les édifices actuels au sud de la rue Sparks,
- Promouvoir un nouvel édifice sur l'emplacement situé à l'ouest du Musée du portrait du Canada, sur la rue Wellington. . Veiller à ce que la conception de l'édifice réponde de manière sensible au caractère historique et à l'échelle des façades donnant sur la rue Wellington (Édifice No 18, carte 9)
- Appuyer le rétablissement d'une "façade civique", le long du côté sud de la rue Wellington, par une série continue d'édifices, ce qui viendrait équilibrer le cadre pavillonnaire de la Cité parlementaire et judiciaire au nord.
- Appuyer TPSGC dans sa planification des îlots du côté sud de la rue Wellington, dans l'élaboration de scénarios d'utilisation du sol viables et diversifiés et dans la mise en œuvre de solutions optimales aux défis que posent l'accès aux services, le stationnement et les

installations de chargement, en particulier sur l'îlot 2 (de la rue Metcalfe à la rue O'Connor). Reconnaître et bâtir sur le rôle de transition des îlots 1,2 et 3 entre les rues Wellington et Sparks, et entre le domaine de la capitale et le domaine civique afin de supporter des fonctions parlementaires, des fonctions culturelles ou pour les visiteurs tout en maintenant l'emphase sur des usages publics actifs au niveau de la rue, lorsque ceci est possible.

- Favoriser un usage public de l'édifice de la Banque de Montréal, et voir à ce que tout aménagement intercalaire sur les parcelles voisines respecte l'architecture et l'échelle patrimoniales.

### **Améliorer les liens :**

- Créer des liens plus solides entre la rue Sparks et les endroits situés à l'est et à l'ouest et au nord et au sud de la rue. Trouver des façons grâce auxquelles les nouvelles utilisations du sol publiques et actives, l'aménagement paysager et le paysage de rue, l'éclairage, le traitement des surfaces, la disposition particulière des passages pour piétons, les nouveaux sentiers, les éléments de marquage et la signalisation puissent améliorer ces liens, et prendre des mesures pour les mettre en place, dans la mesure du possible. Prévoir des liens piétonniers ou améliorer de tels liens et encourager les usages à l'intérieur et à travers des îlots, si possible, entre la rue Wellington et le mail de la rue Sparks et entre le mail et la rue Queen.
- Collaborer avec la Ville à renforcer les relations entre la rue Sparks, Les Cités parlementaire et judiciaire et le boulevard de la Confédération en embellissant le paysage des rues Lyon, Bank, O'Connor et Metcalfe avec des œuvres d'art public, de la signalisation, des espaces verts, de l'interprétation, de l'éclairage, de monuments commémoratifs, des fontaines et d'autres éléments de conception.
- Renforcer les façades des importants édifices à l'angle des rues Bank et Sparks et la relation du 240 Sparks avec le mail, et travailler avec les partenaires à amener de nouvelles initiatives de programmation à la place de la Banque du Canada afin de créer un centre d'activité à l'angle des rues Bank et Sparks comme point marquant au sud du lien de l'axe de la rue Bank (se reporter à la section 5.1 sur les Cités parlementaire et judiciaire) et comme pôle sur le mail.
- Résoudre les problèmes de stationnement des autocars affrétés dans le secteur, en élaborant une stratégie à ce sujet avec les



partenaires, afin de répondre aux besoins du mail tout en cherchant des façons d'améliorer la réponse à ceux des autocars affrétés dans le secteur.

- Travailler avec la Ville, l'Administration du mail, la ZAC, les commerçants et les organismes fédéraux à évaluer les différentes propositions de transport, en commun ou autre, de manière à ne pas compromettre les points forts du mail.

### **Rehausser l'utilisation, l'appréciation et l'animation :**

- Aider à amener sur le mail de l'animation, de l'art public et de la programmation supplémentaire ainsi qu'à améliorer le paysage de rue. Mieux utiliser les principaux sites, comme la place de la Banque du Canada et les îlots sous-utilisés du mail à l'ouest de la rue Bank. Examiner la possibilité d'utiliser la rue Sparks comme site satellite des principaux festivals et activités centrés sur d'autres endroits dans le Cœur de la capitale.
- Accroître la variété de commerces de détail du mail et appuyer la venue de nouveaux usages intéressants en vue de rehausser l'attrait du mail comme destination d'achats et de divertissement. Promouvoir l'apport de larges ensembles intérieurs, tel que le 240 Sparks et l'édifice D'arcy McGee, à la vitalité de la rue.
- Appuyer une plus grande interprétation de l'histoire et des édifices patrimoniaux de la rue Sparks au moyen de visites guidées, de l'illumination, de plaques et d'information relatant l'histoire du secteur aux résidants et aux visiteurs.
- Appuyer une meilleure illumination du mail et des importants édifices pour rehausser l'expérience de la rue en soirée.
- Améliorer les services et les commodités offerts aux visiteurs dans le secteur. Appuyer l'amélioration du stationnement pour les véhicules des visiteurs et les autocars affrétés, de concert avec d'autres organismes.
- Favoriser une variété d'usages sur les îlots situés au sud du secteur, y compris des usages résidentiels, commerciaux, éducatifs, culturels, de services et de bureaux, afin d'accroître l'activité pendant le jour et en soirée, animer le boulevard de la Confédération et d'améliorer l'expérience des visiteurs et des résidants.

- Offrir une variété judicieuse de bureaux pour le secteur parlementaire et judiciaire et des installations culturelles d'appoint, de soutien et pour les visiteurs au sud de la rue Wellington pour encourager une plus grande activité publique au rez-de-chaussée et une transition appropriée entre le domaine de la capitale et le domaine civique.
- Examiner les possibilités de réaménagement d'autres emplacements, soit :
  - sur une partie du site du Jardin des provinces (édifice n° 5 sur la carte 9);
  - sur le côté sud de la rue Wellington, tant sur l'emplacement situé à l'ouest du Musée du portrait du Canada que sur celui situé à l'angle sud-ouest des rues Wellington et Metcalfe (édifices nos 10 et 18 sur la carte 9).
- Miser sur les retombées des nouveaux usages pour la rue, tels que le siège social et les studios de radiodiffusion de Radio-Canada, en y amenant des usages et des activités complémentaires en vue de créer une plus grande synergie et de favoriser une nouvelle identité.

## **4.8 Le sud des Plaines LeBreton**

### **L'objectif**

Aménager un quartier polyvalent animé fonctionnant comme un quartier indépendant mais bien relié au centre des affaires d'Ottawa, à la rue Sparks, au nord des Plaines LeBreton et aux îles des Chaudières et Victoria.

### **Le contexte**

Le sud des Plaines LeBreton, à la frange ouest du Cœur de la capitale, est le dernier site important à aménager dans le centre-ville d'Ottawa. Ancien secteur industriel et résidentiel, il a été détruit par le feu en 1900 et a été reconstruit et est demeuré un secteur industriel (axé sur le chemin de fer) et résidentiel jusqu'au début des années 1960, par la suite il est resté inoccupé durant presque 40 ans. Le plan de zone des plaines LeBreton (1996) proposait l'aménagement d'un quartier polyvalent comportant des immeubles d'habitation de moyenne et de grande hauteur ainsi que des commerces, des bureaux, des services et des commodités. Un vaste réseau d'espace de parcs, de places et de cours d'eau figure en bonne place dans le plan de zone. Des liens vers l'aqueduc, la rivière, les îles au nord, les quartiers voisins et le centre-ville feront en sorte qu'il sera simple et facile de marcher, de faire du vélo ou de prendre le transport en commun dans les environs immédiats. Une section de la promenade de l'Outaouais a été déplacée vers le sud pour se raccorder à la rue Wellington devenant la promenade de l'Outaouais vers l'ouest.

Le sud des Plaines LeBreton fait partie du secteur plus vaste des Plaines LeBreton, un site riverain de 65 hectares appelé à changer considérablement au cours des prochaines années. La ligne est-ouest proposée du train léger sur rail traverse le Sud des Plaines LeBreton. Le nouveau Musée canadien de la guerre, une destination touristique majeure, et une importante scène de la capitale pour la programmation nationale pouvant accueillir jusqu'à 40 000 personnes, seront aménagés au nord des Plaines LeBreton.

## **Les constats**

- Le secteur offre des possibilités de créer un quartier dynamique et animé sur un site assaini de friche industrielle, donnant ainsi l'exemple de standards élevés de planification et de conception.
- Le secteur est situé à proximité du centre-ville d'Ottawa, mais les liens piétonniers en provenance du sud des plaines LeBreton sont difficiles en raison de l'escarpement et des artères achalandées.
- Le secteur sud des plaines LeBreton, bien que situé près des îles, n'y est pas bien relié.
- L'aqueduc patrimonial d'Ottawa et la station de pompage de la rue Fleet offrent un important potentiel pour un espace public en bordure de l'eau. Les terrasses de ce système et le canal de fuite offre des facilités importantes pour la pratique du kayak et la descente en eaux vives.
- L'aménagement de l'ensemble des Plaines LeBreton risque de nuire à l'habitabilité du quartier résidentiel polyvalent si sa gestion n'en tient pas compte convenablement.

## **Les énoncés de politique**

L'aménagement du quartier des Plaines LeBreton sud sera sujet aux énoncés de politique et lignes directrices formulés dans le Plan de zone des Plaines LeBreton de 1996 et dans le Plan officiel, le zonage et les approbations spécifiques d'aménagement de la Ville d'Ottawa.

La CCN mènera les initiatives de planification, d'aménagement, de programmation et de commémoration dans le sud des Plaines LeBreton, en collaboration avec la Ville d'Ottawa et d'autres partenaires non fédéraux.

Un plan de zone sera entrepris pour les terrains à l'est du pont Pooley, à l'ouest du Jardin des provinces et au sud de l'intersection Wellington-Pont du Portage en vue d'élaborer plus en détail et de préciser l'orientation des énoncés de politiques contenus dans cette section.

### **Préserver le caractère et l'enrichir :**

- Proposer l'aménagement d'un quartier polyvalent bien conçu, comprenant des immeubles d'habitation de moyenne et de grande hauteur et des commerces et des bureaux ainsi que des services et des commodités, complété par un généreux réseau d'espaces ouverts et publics bien reliés.

- Veiller à ce que l'emplacement, la nature et l'importance des ressources archéologiques du secteur soient connus et que tous les artefacts soient conservés, conformément aux énoncés de politique de gestion des ressources archéologiques de la CCN.
- Intégrer, lorsque cela est possible, à l'aménagement du sud des plaines LeBreton, les lignes directrices ou le système d'évaluation des bâtiments écologiques conformément aux énoncés de politiques contenus à la section 3.6 (L'environnement et les caractéristiques naturelles)

### **Améliorer les liens :**

- Travailler avec la Ville d'Ottawa à établir des liens piétonniers clairs vers le centre des affaires, jusqu'à l'escarpement et à travers le Jardin des provinces. Explorer le potentiel de créer un autre lien entre la rue Sparks et le pont Pooley en passant par le parc appartenant à la CCN sur l'escarpement supérieur.
- Améliorer l'orientation des piétons vers le mail de la rue Sparks et les institutions culturelles nationales à proximité, telles que l'édifice Bibliothèque et Archives Canada et le Musée de la monnaie.
- Doter le sud des Plaines LeBreton d'un réseau de parcs et d'espaces ouverts reliant les secteurs adjacents.
- Voir à ce que l'aménagement du sud des Plaines LeBreton comprenne un lien piétonnier fort entre le quartier et la « Commune », et entre le Musée canadien de la guerre et les îles.
- Appuyer la mise en œuvre des recommandations du *Plan d'interprétation conceptuel pour les plaines LeBreton – sentier d'interprétation en boucle* pour rehausser l'expérience d'interprétation du sud des plaines LeBreton.

### **Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Aménager un important espace public le long de l'aqueduc patrimonial et rehausser les éléments patrimoniaux existants tels que le pont Pooley, la station de pompage de la rue Fleet et l'utilisation actuelle du canal de fuite par des activités de descente en eaux vives et de kayak et des activités d'entraînement de l'équipe nationale.
- Installer une ou plusieurs institutions culturelles nationales à l'extrémité ouest du sud des Plaines LeBreton (Édifice No 1 sur la carte 9). Les futurs édifices devraient orienter leurs façades sur la

rue Wellington, tirer parti de la proximité de la rivière des Outaouais et être situés de manière à profiter de leur proximité aux services publics de transport.

- Envisager un nouveau monument commémoratif d'importance sur le flanc est du canal de fuite, au sud de l'intersection du pont du Portage / rue Wellington, conformément aux énoncés de politique formulés dans le Plan de commémoration (carte 16).

## **4.9 La rivière des Outaouais**

### **L'objectif**

Protéger et mettre en valeur la rivière des Outaouais en tant que témoin du patrimoine culturel, économique et bâti de la capitale et élément naturel prééminent du Cœur de la capitale. Encourager un aménagement qui consolide les relations entre la terre et l'eau, tout en préservant la santé et la qualité de l'eau, des rives et des habitats aquatiques, et en mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel de la rivière au moyen de meilleur accès ainsi que la navigation.

### **Le contexte**

La rivière des Outaouais est étroitement liée au patrimoine des trois cultures fondatrices du Canada. La rivière fut la route des peuples autochtones, des explorateurs de l'intérieur du continent et de la traite des fourrures. Le commerce du bois a remplacé la pelleterie au début du 19<sup>e</sup> siècle, avec l'arrivée des pionniers français et britanniques, suivi de scieries et de l'industrie des pâtes et papiers et plus tard de l'hydroélectricité. Il ne reste aujourd'hui qu'un petit nombre d'industries bordant la rivière dans le Cœur de la capitale, mais il subsiste des bâtiments patrimoniaux de l'époque du commerce du bois et du développement de l'électricité et des vestiges archéologiques se trouvent encore en nombre d'endroits.

La rivière est l'une des caractéristiques naturelles dominantes du Cœur de la capitale et un habitat du poisson et d'autres animaux sauvages, et ses rives sont le site de nombre d'institutions et de parcs. Les sentiers et les espaces ouverts riverains favorisent les loisirs et la villégiature et intègrent la rivière à la vie des résidents et des visiteurs. La rivière demeure une source importante d'eau potable. Si la rivière divise le Cœur de la capitale, séparant Gatineau d'Ottawa et le Québec de l'Ontario, elle est aussi un lien essentiel. Quatre ponts franchissent la rivière dans le Cœur de la capitale et des dizaines de milliers de personnes traversent celle-ci quotidiennement pour travailler, assister à des festivals et visiter les nombreux attraits de la région. Bien que les liens vers la rivière et par-dessus la rivière fassent l'objet de pressions pour répondre à la demande croissante, il existe nombre de possibilités de s'appuyer sur le réseau de sentiers actuels, d'examiner le transport fluvial et de mieux relier les édifices et les programmes à la rivière. À la limite, ces améliorations feront de la rivière un élément important du paysage urbain et relieront mieux les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau.

## **Les constats**

- La rivière des Outaouais contribue au bien-être économique et écologique du Cœur de la capitale, des villes d'Ottawa et de Gatineau et de la région de la capitale nationale dans son ensemble.
- La rivière est un parcours historique de transport, mais est présentement sous- utilisée pour la navigation et comme lien entre Ottawa et Gatineau.
- La rivière est un attrait important du Cœur de la capitale pour les résidants et les visiteurs, mais elle n'est pas bien intégrée aux édifices adjacents, à la programmation et aux espaces ouverts. Il existe des interruptions dans le réseau de sentiers longeant les rives.
- L'accès piétonnier à la rivière à partir des centres-villes d'Ottawa et de Gatineau, des quartiers d'habitation, des institutions culturelles et des attractions est à certains endroits incomplet et confus.
- L'eau de la rivière est en général de bonne qualité et les rives sont relativement stables, mais tout nouvel aménagement en bordure de la rivière doit être bien géré pour assurer la santé du cours d'eau.
- La rivière s'étend bien au-delà du Cœur de la capitale et les activités dans toute la région en affectent l'utilisation, l'agrément et la santé, tant en aval qu'en amont.

## **Les énoncés de politique**

L'aménagement de la rivière des Outaouais est aussi sujet aux énoncés de politique concernant les cours d'eau de la capitale formulés à la section 4.5 du Plan de la capitale du Canada et au *Plan de développement intégré de la rivière des Outaouais*.

La CCN travaillera en partenariat avec les autres ordres de gouvernement et le secteur privé à préserver le caractère écologique de la rivière des Outaouais et de ses rives, tout en améliorant l'accès à celle-ci et les commodités le long de ses rives.

Un plan de zone sera préparé pour l'aire à caractère distinct du bassin de la rivière des Outaouais en vue d'élaborer plus en détail et de préciser l'orientation des énoncés de politiques contenus dans cette section.

## **Préserver le caractère et l'enrichir :**



- Reconnaître l'importance historique de la rivière des Outaouais et préserver et gérer celle-ci conformément à la politique des paysages culturels de la CCN. Explorer la possibilité de la désigner en tant que rivière du réseau des rivières du patrimoine canadien.
- Veiller à ce que toutes les initiatives d'aménagement et de programmation préservent l'intégrité et la stabilité des rives de la rivière des Outaouais.
- S'appliquer à mieux comprendre le milieu naturel de la rivière, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et riverains et restaurer les milieux naturels dégradés.
- Mettre en œuvre des mesures de conservation des ressources applicables aux écosystèmes riverains et s'engager envers des programmes de surveillance mettant en œuvre les principes de développement durable.
- Appuyer la gestion et l'amélioration de la qualité de l'eau et la préservation de la santé et l'étendue des habitats du poisson grâce à une gestion efficace et un contrôle des activités aquatiques, des inondations et du ruissellement pluvial, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Cœur de la capitale.

### **Améliorer les liens :**

- Appuyer les initiatives visant à rehausser la contribution de la rivière à la qualité de vie des résidants et à l'expérience des visiteurs en améliorant l'accessibilité entre la rivière et les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau, les quartiers voisins, les scènes de la capitale, les parcs et espaces ouverts ainsi que les attractions.
- Consolider le réseau de sentiers riverains vers le parc de la Gatineau, le long des berges, et entre la rivière et les principaux sites et destinations du Cœur de la capitale, en collaborant et supportant les partenaires.
- Contribuer à fournir aux plaisanciers d'accès aux rives à partir de la rivière, à des endroits où se trouvent des services et des points d'intérêt.
- Créer des liens entre Ottawa et Gatineau en mettant en place un réseau public de transport fluvial pour relier plusieurs sites et activités axés sur la rivière, sur les deux rives.

- Appuyer l'exploration de diverses options pour accroître le potentiel nautique de la rivière en améliorant la navigation dans le Cœur de la capitale.

**Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Encourager les aménagements riverains qui exploitent le potentiel nautique de la rivière, rehaussent l'expérience des visiteurs et accroissent les retombées économiques et touristiques.
- Favoriser l'installation de commodités (toilettes, fontaines, espaces de stationnement, aliments et boissons, signalisation d'interprétation, etc.) aux pôles d'activités actuels et futurs le long de la rivière.
- Animer les espaces ouverts riverains par des activités et des attractions qui encouragent les déplacements entre la rivière et le tissu urbain de Gatineau et d'Ottawa.
- Accroître la diversité des usages et des paysages le long du corridor fluvial et mettre sur pied des activités et des événements culturels et récréatifs de manière à ce que la rivière soit activement utilisée toute l'année.
- Envisager l'aménagement de sites riverains pour établir des attractions nautiques et consolider de manière plus continue, la relation entre la terre et l'eau, notamment le long du boulevard de la Confédération.
- Inclure les rives à l'expérience de la programmation, en prenant les mesures suivantes :
  - Relier les services et les installations aux rives;
  - Interpréter l'importance historique, écologique et environnementale de la rivière des Outaouais;
  - Construire des belvédères et des aires de repos et embellir l'aménagement paysager des abords de la rivière;
  - Planifier des commémorations et une illumination le long de la rivière en complément des activités et des festivals.

## 4.10 La promenade du Portage

### L'objectif

Appuyer le rôle du secteur de la Promenade du Portage en tant qu'élément majeur du centre-ville de Gatineau; promouvoir l'expérience des visiteurs axée sur la culture et le caractère francophone de Gatineau; et, établir des liens vers la rivière des Outaouais, les quartiers, les institutions culturelles et les parcs avoisinants.

### Le contexte

Lorsque les villes de l'Outaouais furent fusionnées en 2002, le centre-ville de Gatineau a été confirmé comme la plaque tournante de la région. Il comprend l'hôtel de ville de Gatineau et la plus grande concentration d'employés fédéraux à Gatineau, logés à la *Place du Portage*, à la *Place du Centre* et aux *Terrasses de la Chaudière*. Les autobus régionaux d'Ottawa et de Gatineau desservent le secteur, et des milliers d'employés des secteurs public et privé y convergent en semaine.

Bien que le centre-ville de Gatineau soit facilement accessible de la plupart des endroits du Cœur de la capitale, étant adjacent à la section de la rue Laurier faisant partie du boulevard de la Confédération et aux ponts du Portage et Alexandra, peu de touristes s'y rendent. Plusieurs rues sont peu invitantes pour les piétons et n'incitent pas à découvrir le centre-ville ou les secteurs voisins du ruisseau de la Brasserie et du Vieux Hull. Le parc Jacques-Cartier, le Musée canadien des civilisations et la rivière des Outaouais sont situés tout près, mais la masse des édifices à bureaux fédéraux forme un obstacle entre ces attraits de la capitale et les rues du centre-ville. Bien que le secteur soit lui-même dépourvu d'attrait culturels, les cafés, les boutiques et les restaurants de la place Aubry et de la Promenade du Portage, récemment revitalisée, créent une ambiance animée, sous utilisée par les visiteurs.

### Les constats

- Le centre-ville de Gatineau (île de Hull) est un important point d'entrée au Québec et est souvent le premier lieu de contact des touristes étrangers avec la culture francophone.
- La Place du Portage est un vaste complexe à bureaux fédéral qui n'est pas pleinement intégré au tissu urbain voisin, qui sépare le centre-ville de Gatineau du boulevard de la Confédération et de la rivière des Outaouais et qui a des effets considérables sur les vues. Les terrains industriels séparent les *Terrasses des Chaudières* et le *ruisseau de la Brasserie* de la rivière.

- Les boutiques, les restaurants et le paysage le long de la Promenade du Portage et autour de la place Aubry constituent un important atout, mais un endroit trop peu visité dans le Cœur de la capitale.
- Les principales artères, dont le boulevard Maisonneuve, le boulevard Saint-Laurent, les rues de l'Hôtel-de-Ville et Wellington et le boulevard Alexandre-Taché sont des liens importants qui bénéficieraient d'une réfection du paysage de rue. Les boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent font déjà l'objet d'améliorations du paysage.

### **Les énoncés de politique**

L'aménagement de la Promenade du Portage sera en partie orienté par la vision et les énoncés de politique du Plan stratégique, du Schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme de Gatineau.

La CCN travaillera en partenariat avec la Ville de Gatineau, TPSGC et les autres organismes fédéraux pour ce qui concerne les initiatives de planification, d'aménagement, de programmation et de commémoration dans le secteur de la Promenade du Portage.

### **Préserver le caractère et l'enrichir :**

- Appuyer les efforts de la Ville de Gatineau visant à préserver et à revitaliser les secteurs patrimoniaux importants, y compris la Promenade du Portage et la place Aubry.
- Mettre l'accent sur les arts et la culture francophone dans les initiatives de programmation et de commémoration afin de faire ressortir le centre-ville de Gatineau comme porte d'entrée de l'Outaouais et du Québec.
- Appuyer la Ville de Gatineau dans ses efforts pour améliorer le design, l'esthétisme et la forme urbaine du secteur. .

### **Améliorer les liens :**

- Travailler avec la Ville de Gatineau à mieux intégrer les édifices de l'administration fédérale aux usages et équipements avoisinants et à rétablir des liens faciles vers les autres parties du Cœur de la capitale.
- Appuyer la réalisation d'itinéraires et de liens piétonniers plus solides le long de la rue de l'Hôtel-de-Ville, entre le complexe à bureaux fédéral et la rivière des Outaouais, au moyen d'un paysage de rue amélioré, de la signalisation et des usages au rez-de-chaussée, afin de réaffirmer la faible distance entre les boutiques, les services et les commodités de la Promenade du Portage et le Sentier transcanadien et le Musée canadien des civilisations le long de la rivière. Ce lien piétonnier devrait ultérieurement être prolongé jusqu'au secteur du ruisseau de la Brasserie.
- Examiner en collaboration avec les partenaires les possibilités de réaménager le boulevard Maisonneuve entre la rue Elizabeth-Bruyère et le pont du Portage afin de créer une route plus accueillante pour aller à Ottawa ou en venir.
- Renforcer le centre-ville de Gatineau comme porte d'entrée vers les secteurs voisins, soit le ruisseau de la Brasserie, le parc Jacques-Cartier et le Vieux Hull, de même que vers le parc de la Gatineau, au moyen de l'aménagement paysager, du mobilier urbain, de végétation et de signalisation de grande qualité le long du boulevard Maisonneuve, du boulevard Saint-Laurent, de la rue Wellington et du boulevard Alexandre-Taché.

### **Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Appuyer les efforts visant à établir un circuit pédestre axé sur le centre-ville de Gatineau, tirant profit des murales, des plaques, des éléments du patrimoine et des liens physiques et visuels, afin d'encourager l'interprétation et l'exploration de l'île de Hull le long des sentiers, des cours d'eau et des rues existantes et appuyer les efforts visant à établir un circuit récréatif autour de l'île de Hull.
- Ériger une nouvelle œuvre d'art publique le long du boulevard Saint-Laurent, entre la rue Laurier et le boulevard Maisonneuve, à l'intérieur d'un « axe de commémoration » le long du boulevard Saint-Laurent.
- Envisager l'ajout d'usages commerciaux ou publics au rez-de-chaussée de la Place du Portage.

## **4.11 Le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm**

### **L'objectif**

Mettre en valeur le secteur du ruisseau de la Brasserie et de la rue Montcalm comme importante destination du Cœur de la capitale grâce à un aménagement polyvalent et à des liens améliorés qui préservent et s'appuient sur le caractère patrimonial et d'espace ouvert.

### **Le contexte**

Le ruisseau de la Brasserie est un secteur historique établi à l'apogée de l'industrie du bois dans la vallée de l'Outaouais, au début des années 1800. Plusieurs personnalités politiques et commerçants bien en vue ont vécu dans ce petit quartier et plusieurs maisons patrimoniales du Village d'Argentine présentent une élégance caractéristique et une architecture de qualité. Le secteur est aujourd'hui un voisinage tranquille de la ville de Gatineau présentant nombre de particularités naturelles, d'espaces ouverts et d'attractions. Le ruisseau de la Brasserie est un étroit cours d'eau qui ceinture l'île de Hull et se jette dans rivière des Outaouais. Les parcs des Portageurs et des Chars-de-combat sont des parcs de propriété fédérale bien entretenus. Le Théâtre de l'Île et le Château d'eau sont des destinations touristiques locales et de quartier très fréquentées. Le quai bordant le ruisseau de la Brasserie et le sentier traversant le parc des Portageurs offrent des liens piétonniers paisibles vers ces attraits.

Bien qu'établi de longue date, le secteur du ruisseau de la Brasserie possède un potentiel d'aménagement unique. Le terrain de propriété fédérale situé entre le ruisseau et la rue Montcalm est un terrain non bâti qui offre la possibilité de loger de nouveaux usages et de transformer la rue Montcalm en une rue principale animée. L'étendue du parc des Chars-de-combat permet l'aménagement d'une institution culturelle sans sacrifier le caractère d'espace ouvert du secteur. La Ville de Gatineau a réaménagé l'édifice La Fonderie (anciennement l'édifice Connor) comme une installation de loisirs polyvalente comprenant des terrains de soccer intérieur et d'autres usages publics. Elle collabore à la mise en place du système de transport en commun Rapibus, qui empruntera l'emprise ferroviaire, la rue Montcalm, le boulevard Taché et le boulevard Saint-Laurent, ainsi reliant les centres-villes de Gatineau et d'Ottawa, le parc de la Gatineau et d'autres endroits à l'intérieur de la ville. Ces aménagements confirmeront le secteur du ruisseau de la Brasserie en tant que destination bien reliée au Cœur de la capitale et à la région de la capitale nationale.

## **Les constats**

- Le ruisseau de la Brasserie possède de forts attraits physiques, naturels et patrimoniaux ainsi qu'un potentiel de mise en valeur considérable. Le secteur pourrait être mieux relié aux éléments avoisinants comme les Terrasses de la Chaudière, le Trou du Diable et la chute des Chaudières, les îles, le nord des plaines LeBreton, le musée canadien de la guerre et le Musée canadien des civilisations.
- Le ruisseau, les espaces ouverts adjacents et le patrimoine architectural du secteur constituent un cadre attrayant pour un nouvel aménagement. Il existe un appui fort de la communauté pour conserver les espaces publics ouverts.
- Il faudra des années pour faire du secteur du ruisseau de la Brasserie et de la rue Montcalm un voisinage dynamique et une destination importante, mais certaines possibilités peuvent être exploitées à court et à moyen terme.
- Les sentiers à l'intérieur du secteur sont très fréquentés et bien entretenus. Toutefois les liens externes devraient être améliorés par le système Rapibus, la réfection du paysage de rue et de nouveaux raccords pour les piétons.

## **Les énoncés de politique**

L'aménagement du ruisseau de la Brasserie le long de la rue Montcalm sera sujet aux énoncés de politique et aux lignes directrices de conception formulée dans le Plan de zone du secteur du ruisseau de la Brasserie et de la rue Montcalm.

La CCN travaillera en partenariat avec la Ville de Gatineau à mettre en œuvre des initiatives de planification, d'aménagement, de programmation et de commémoration le long du ruisseau de la Brasserie.

## **Préserver le caractère et l'enrichir :**

- Travailler avec la Ville de Gatineau et les parties intéressées pour créer un nouveau secteur polyvalent et animé sur les terrains vacants situés entre le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm. Les édifices devraient être conçus avec de fortes façades publiques donnant sur la rue et le ruisseau, offrir de fréquents liens piétonniers entre eux et, dans la mesure du possible, comporter des usages actifs au rez-de-chaussée pour générer de l'activité et de l'intérêt.

- Voir à ce que l'échelle, la forme et la hauteur des nouveaux édifices respectent le quartier voisin.
- S'assurer dans le contexte d'un village urbain, un équilibre entre le développement bâti et le maintien d'espaces ouverts publics.
- S'assurer que les initiatives de programmation et d'aménagement préservent l'intégrité et la santé écologique du ruisseau de la Brasserie et des parcs et espaces verts adjacents.
- Appuyer la préservation et la gestion du Village d'Argentine, un quartier patrimonial, conformément aux énoncés de politique de la Ville de Gatineau.
- Maintenir et mettre en valeur le parc des Chars-de-combat conformément aux énoncés de politique de la Ville de Gatineau.

### **Améliorer les liens :**

- Travailler avec la Ville de Gatineau et les autres intervenants à évaluer des options pour améliorer les liens entre le ruisseau de la Brasserie et les îles et le nord des plaines LeBreton, incluant des améliorations aux infrastructures pour piétons, sentiers récréatifs, aux liens vers le transport en commun et pour véhicules motorisés et aux accès.
- Maintenir et renforcer les sentiers récréatifs actuels le long des cours d'eau, y compris le quai de bois longeant le ruisseau de la Brasserie et le sentier récréatif traversant le parc des Portageurs le long du ruisseau de la Brasserie et de la rivière des Outaouais, faisant partie de la boucle ceinturant l'île de Hull.
- Examiner les différentes possibilités d'un lien piétonnier vers le centre-ville de Gatineau, particulièrement le Musée canadien des civilisations, y compris un parcours continu vers la rivière des Outaouais à travers le secteur des îles, un parcours longeant le boulevard Alexandre-Taché et un parcours en boucle le long de la rue Wellington.
- Faire de la rue Montcalm la rue principale du secteur du ruisseau de la Brasserie, en donnant une forte façade au voisinage, tout en favorisant la circulation piétonnière et motorisée vers le centre-ville de Gatineau.
- Appuyer les efforts de la Ville de Gatineau pour embellir les principales voies publiques, y compris la rue Montcalm et le boulevard Alexandre-Taché, pour améliorer les liens avec le centre-ville de Gatineau et les édifices de l'administration fédérale et pour offrir une ambiance accueillante aux piétons.



### **Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Travailler avec la Ville de Gatineau à planifier, concevoir et construire un nouveau quartier polyvalent le long de la rue Montcalm et sur les terrains vacants situés entre le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm (Lieu n° 6 sur la carte 9).
- Examiner les possibilités de navigation pour de petites embarcations sur certaines sections du ruisseau de la Brasserie.
- Envisager une variété d'usages dans l'aménagement le long de la rue Montcalm, y compris des espaces culturels, résidentiels et commerciaux, des commerces de détail et des services, des galeries d'art et des lieux de travail et de vie.
- Créer un puissant attrait culturel, tel un musée, un centre éducatif ou une institution liée aux arts, dans le parc des Chars-de-combat.
- Considérer les arts, la culture francophone ou les éléments naturels du secteur comme des thèmes appropriés de programmation et de commémoration.
- Appuyer la promotion du secteur comme destination touristique locale en célébrant le patrimoine lié au ruisseau l'année durant, soit le patinage en hiver et des événements ou festivals pendant les mois plus chauds.
- Travailler en collaboration avec les partenaires à établir une approche pour la régulation du niveau d'eau du ruisseau pour assurer la sécurité, l'intégrité écologique de la partie nord du ruisseau et une expérience publique attrayante.

## **SOUTIEN DANS LES AIRES À CARACTÈRE DISTINCT**

### **4.12 L'arrondissement civique du commerce, des arts et du théâtre**

#### **L'objectif**

Appuyer la Ville d'Ottawa dans ses efforts visant à faire du secteur le foyer des arts et de la culture civique dans la ville; à résoudre les problèmes de transport liés au transport des personnes et des biens; et, à rehausser l'expérience des piétons le long de la rue Rideau de manière à parvenir à un équilibre approprié avec le caractère et la qualité du quartier résidentiel Côte-de-Sable.

#### **Le contexte**

L'arrondissement civique des arts, du théâtre et du commerce est un secteur polyvalent. Le Centre des congrès et le Centre Rideau sont des destinations importantes d'Ottawa, le Centre Rideau étant le centre commercial le plus achalandé de la ville. Des usages résidentiels se trouvent dans le quartier Côte-de-Sable, à l'est de la rue Waller, et le long de la rue Rideau. La rue Rideau présente aussi un certain nombre de commerces de détail au niveau de la rue. Les lieux consacrés aux arts et au cinéma se concentrent au sud et à l'est du Centre Rideau, y compris la Cour des Arts, qui est un important centre pour les arts de la scène, les arts visuels et littéraires dans la région. Le secteur renferme nombre d'édifices historiques, y compris la Cour des Arts et les maisons de la partie ouest du quartier Côte-de-Sable, un district de conservation du patrimoine de la Ville d'Ottawa, qui ajoute du caractère et du charme au secteur. La CCN et d'autres organismes fédéraux possèdent peu de terrains dans le secteur, mais sa proximité de la colline du Parlement et du canal Rideau en fait un élément important du Cœur de la capitale.

Le secteur est délimité par la rue Rideau, l'avenue King Edward, l'avenue Laurier Est et la promenade Colonel-By. L'avenue King Edward, la rue Nicholas et la rue Rideau sont des voies de circulation de transit régionales très achalandées par la circulation commerciale et les trajets quotidiens. La promenade Colonel-By est attrayante, mais limite physiquement l'accès des piétons au canal Rideau. Le Centre Rideau et le Centre des congrès sont introvertis et constituent des obstacles physiques et visuels et séparent physiquement et visuellement ce secteur du canal Rideau. Il est difficile pour les piétons de franchir le canal, car ni la rue Rideau ni le pont Mackenzie King ne sont favorables aux mouvements des piétons. Cet agencement d'artères et de grands édifices limite les déplacements, particulièrement les déplacements piétonniers dans le secteur.

## **Les constats**

- La concentration d'éléments artistiques et culturels locaux dans le secteur présente une importance unique dans la ville d'Ottawa.
- Le secteur est adjacent au centre des affaires d'Ottawa, est situé tout près de la colline du Parlement et d'autres attractions de la capitale et constitue une destination importante dans la ville.
- Les liens piétonniers pour traverser le canal Rideau pourraient être améliorés, comme l'a été récemment le pont Laurier.
- Les liens entre les grands édifices comme le Centre Rideau et le Centre des congrès et le domaine public sont faibles.
- Les liens avec le campus de l'Université d'Ottawa sont diffus pour les personnes qui ne connaissent pas bien le secteur.
- L'avenue King Edward au nord de la rue Rideau a déjà été un élégant boulevard de la Ville d'Ottawa, mais elle se caractérise aujourd'hui par la circulation de véhicules commerciaux, de voitures de navetteurs, d'autobus et de poids-lourds ainsi que par la congestion aux heures de pointe.
- La rue Rideau est perçue comme dangereuse et représente une destination indésirable pour nombre de personnes. Elle possède le potentiel pour devenir une "rue principale". Des problèmes comme l'achalandage élevé d'autobus et de camions freinent ce potentiel.
- Le Centre Rideau compte parmi les centres commerciaux de centre-ville qui connaissent le plus de succès au Canada, ce qui nuit à la visibilité des petits commerces de détail des alentours.
- L'avenir du secteur pourrait grandement se transformer selon les résultats de l'étude du train léger sur rail et les incidences que pourrait avoir celui-ci.

## **Les énoncés de politique**

La CCN appuiera la Ville d'Ottawa dans ses initiatives visant à affirmer le rôle du quartier comme partie importante du centre des affaires d'Ottawa, offrant des attraits culturels et commerciaux aux résidants et aux visiteurs.

### **Préserver le caractère et l'enrichir :**

- Appuyer les initiatives de la Ville d'Ottawa visant à préserver la qualité et le caractère historique des édifices et arrondissements historiques du secteur.

### **Améliorer les liens :**

- Appuyer l'amélioration des liens entre le canal, le Centre Rideau, le Centre des Congrès et le Centre des conférences au moyen d'usages et d'activités tournées vers le canal et la promenade Colonel By, et améliorer les liens physiques et visuels.
- Appuyer les efforts municipaux pour assurer la reconversion de la rue Rideau par l'aménagement du paysage de rue et l'ajout d'usages au niveau de la rue, en vue de rehausser son rôle de porte d'entrée et de lien vers le canal et le domaine de la capitale.
- Encourager l'amélioration de liens piétonniers en offrant un accès public à travers les édifices, lorsque possible.
- Appuyer les améliorations de l'orientation et des liens avec le campus de l'Université d'Ottawa.

### **Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Utiliser des cinémas et des sites de spectacles pour la programmation de la capitale, à l'appui des objectifs municipaux en matière de culture et de tourisme.
- Appuyer l'ajout de divers usages au rez-de-chaussée du Centre des congrès et au Centre Rideau et la densification résidentielle le long de la rue Rideau.
- Appuyer la densification du développement sur les terrains non bâtis ou sous-utilisés dans le secteur.
- Appuyer la mise en valeur du secteur comme destination pour les arts locaux et la culture dans la ville d'Ottawa.
- Travailler avec tous les partenaires en transport à atténuer les effets de la circulation de transit et de poids-lourds et

éventuellement détourner cette circulation de la rue Rideau et de l'avenue King Edward à moyen ou à long terme.

## **4.13 Le centre des affaires d'Ottawa**

### **L'objectif**

Appuyer la Ville d'Ottawa dans ses efforts pour continuer à renforcer le centre des affaires et à en rehausser la qualité, à consolider les relations entre le domaine de la capitale et les secteurs civiques adjacents, à diversifier l'utilisation du sol et à accroître l'aménagement résidentiel dans le secteur et y à revitaliser le tissu et le paysage urbain grâce à une conception et un aménagement des édifices et des paysages de rue de grande qualité.

### **Le contexte**

Le centre des affaires d'Ottawa est le principal centre d'emploi et d'activité économique dans la région de la capitale nationale et regroupe principalement des commerces de détail et des bureaux. Il est situé tout juste au sud des Cités parlementaire et judiciaire et du secteur de la rue Sparks. La rue Bank en est la principale artère commerciale. Le gouvernement fédéral et des organisations non gouvernementales occupent la majorité des locaux à bureaux du centre des affaires, et ce, malgré deux tendances : la diversification du Cœur de la capitale, du fait que les grandes entreprises, les organismes financiers et les missions diplomatiques continuent de préférer des emplacements centraux, et une certaine décentralisation du logement de l'administration fédérale, qui a fait en sorte que certains usages administratifs ont été déplacés à des pôles d'emploi hors du centre des affaires. Le gouvernement fédéral possède très peu de propriétés au sud de la rue Sparks, mais loue à long terme nombre d'immeubles privés dans le centre des affaires d'Ottawa. Le centre des affaires renferme aussi les voies réservées aux autobus sur les rues Slater et Albert et accueillera le nouveau service de train léger. Certains immeubles d'habitation se trouvent dans la partie nord-ouest du secteur.

Le centre des affaires d'Ottawa est voisin de plusieurs secteurs polyvalents définis dans la Stratégie de conception urbaine du centre-ville d'Ottawa, tels que l'arrondissement des arts, du théâtre et du commerce, le corridor de la rue Bank et les Plaines LeBreton, qui sont soit déjà bien établis, soit en voie d'aménagement. Les liens vers ces secteurs sont restreints à certains endroits par le relief, la forme construite et un paysage de rue limité.

### **Les constats**

- La rénovation des secteurs historiques du centre des affaires pour en faire des endroits où les gens peuvent vivre, travailler,

apprendre et se récréer offre la possibilité d'ajouter de la vitalité à au centre-ville d'Ottawa et au Cœur de la capitale et d'y créer un nouveau quartier.

- Les édifices administratifs, en propriété ou en location, constituent le plus important segment du marché dans le centre des affaires d'Ottawa. La qualité de conception de certains édifices administratifs ne correspond pas à des normes élevées ce qui nuit à l'esthétique de certaines parties du Cœur de la capitale.
- Certains segments de la population, comme les célibataires, les parents dont les enfants ont quitté le domicile familial et les couples sans enfant, considèrent le Cœur de la capitale comme un endroit où il est agréable de vivre.
- De nouveaux projets résidentiels dans la partie ouest du centre des affaires appuient l'objectif commun de la Ville et de la CCN d'accroître la vitalité du Cœur de la capitale. Tout autre aménagement résidentiel appuierait cet objectif.
- La qualité du domaine public dans les environs doit être rehaussée. Celle-ci influe sur le succès et l'animation de la rue et des abords des voies publiques, particulièrement sur des sections des rues Slater, Albert et Lyon, entre autres.
- Il existe peu de liens officiels entre le centre des affaires d'Ottawa et le domaine de la capitale, et plus particulièrement vers la colline du Parlement et le boulevard de la Confédération. On devrait porter une plus grande attention aux principales rues nord-sud (rues Metcalfe, O'Connor, Bank, Kent et Lyon) et à la qualité de l'environnement en allant vers les Cités parlementaire et judiciaire. Il y a aussi lieu d'améliorer l'intégration du centre des affaires aux parties du Cœur de la capitale situées à l'est de la rue Elgin et à l'est du canal Rideau.
- Le potentiel de l'emplacement de l'édifice Lorne, sur la rue Elgin, et du parc de stationnement situé à l'arrière de l'édifice, tous deux propriétés de TPSGC, est sous-exploité. Il est aussi possible de réaménager en même temps l'emplacement voisin du haut-commissariat de Grande-Bretagne, au nord. Des liens entre le Centre national des Arts et cette institution sont aussi possibles. On devrait envisager de nouveaux édifices et de nouveaux usages sur ces emplacements, de manière à qu'ils puissent contribuer davantage au boulevard de la Confédération et au Cœur de la capitale.

- Des problèmes de stationnement des autocars affrétés, de la circulation automobile et du stationnement de courte durée affectent cette partie du Cœur de la capitale. Il y a souvent des conflits entre la présence d'autocars affrétés et la circulation des autobus et des autres véhicules ainsi que de la concurrence pour le stationnement sur rue. Le manque d'espaces publics de stationnement de courte durée en semaine dans le centre des affaires influe sur la viabilité des commerces de détail qui revêtent une grande importance pour la vitalité et l'activité de la rue.
- La Ville d'Ottawa propose de faire passer le train léger rapide dans le centre des affaires. Le choix définitif de l'itinéraire et la coordination avec des voies réservées aux autobus est importante.
- La protection des vues vers les principaux symboles des Cités parlementaire et judiciaire demeure un enjeu, au fur et à mesure que le Cœur de la capitale devient plus dense et que s'accroît la pression pour construire des édifices plus hauts. Les villes d'Ottawa et de Gatineau et la CCN doivent réitérer leur engagement commun à protéger les vues et rester unies sur la question du contrôle de la hauteur des édifices au moyen du zonage.

### **Les énoncés de politique**

L'aménagement du centre des affaires d'Ottawa est sujet aux énoncés de politique formulés dans le Plan officiel d'Ottawa.

La CCN appuiera la Ville d'Ottawa dans ses efforts pour consolider le centre des affaires et le mettre en valeur et travaillera en partenariat avec elle, TPSGC et d'autres à mettre en œuvre des projets de planification, d'aménagement, de programmation et de commémoration le long d'un certain nombre de rues.

### **Préserver le caractère et l'enrichir :**

- Appuyer la Ville d'Ottawa et travailler directement avec elle à la mise en œuvre par étapes des recommandations formulées dans sa Stratégie de conception urbaine du centre-ville d'Ottawa, y compris l'examen conjoint de projets pilotes et la coordination de leur processus d'examen du design.
- Respecter l'intégrité visuelle et la primauté symbolique des édifices du Parlement et des autres symboles nationaux ainsi que les règlements fédéraux concernant la protection des vues, dans le contexte où le cadre physique et bâti change au fil du temps. Ces règlements sont inclus actuellement dans le Plan officiel et les



règlements de zonage de la Ville d'Ottawa régissant la hauteur des édifices. Ceux-ci sont utilisés pas la CCN pour l'examen des propositions de développement ou de re-développement affectant les vues à l'avant ou à l'arrière.

- Rehausser la qualité et le caractère patrimonial des édifices fédéraux grâce à l'entretien systématique et à la restauration, conformément aux principes du BEEFP et des districts de conservation du patrimoine de la Ville d'Ottawa.
- Veiller à ce que l'aménagement des édifices, propriétés de la Couronne, atteigne des normes élevées en matière d'utilisation du sol et de conception, contribue à la qualité du Cœur de la capitale, procure une image appropriée et des usages en façade au gouvernement fédéral, tienne compte de leur emplacement au centre de la capitale du pays, respecte le caractère patrimonial du secteur, fournisse des activités en façade de rues et communique adéquatement leur mandat et leurs réalisations. Encourager la poursuite d'objectifs similaires pour les édifices fédéraux en location.
- Améliorer la qualité de la conception et du design des projets fédéraux incluant les composantes architecturales, d'aménagement du paysage et du paysage de rues.
- Encourager TPSGC à mettre de l'avant un réaménagement polyvalent de l'emplacement de l'édifice Lorne sur la rue Elgin. Un nouvel aménagement devrait appuyer le rôle du boulevard de la Confédération et l'activité sur celui-ci, tout en respectant la qualité, l'échelle et un usage appropriés. La hauteur moyenne des édifices en bordure du boulevard, à l'exemple de l'hôtel Lord Elgin, devrait être respectée en façade le long de la rue Elgin. Le rôle que pourrait jouer ces emplacements pour atténuer les problèmes de stationnement dans le secteur des Cités parlementaire et judiciaire devrait être examiné.
- Appuyer, dans la mesure du possible, les énoncés de politique de la Ville d'Ottawa visant à encourager de nouveaux aménagements résidentiels dans le centre des affaires.
- Installer des œuvres d'art public célébrant les aspects civiques, de la capitale et nationaux du secteur.

### **Améliorer les liens :**

- Consolider les liens entre le centre des affaires et les secteurs adjacents du Cœur de la capitale à l'est et à l'ouest en travaillant conjointement avec la Ville d'Ottawa à améliorer l'accès vers l'est, au-dessus du canal jusqu'à l'arrondissement des arts, du théâtre et du commerce et vers l'ouest, en descendant l'escarpement jusqu'aux Plaines LeBreton (appui au projet du parc de l'Escarpement et de liens entre les rues Albert et Laurier en passant par l'avenue Bronson).
- Collaborer avec la Ville pour affermir les relations entre le centre des affaires, les Cités parlementaire et judiciaire et le boulevard de la Confédération, en améliorant le paysage des rues Lyon, Bank et Metcalfe au moyen d'œuvres d'art public, de signalisation, d'espaces verts, d'éclairage, de fontaines et d'autres éléments de conception, et protéger la vue vers la colline du Parlement à partir de la rue Metcalfe.
- Travailler avec la Ville d'Ottawa à la planification de l'itinéraire du futur train léger sur rail dans le centre des affaires, afin de s'assurer que les préoccupations et les questions soulevées par les ministères et organismes fédéraux contribuent à accroître l'usage du transport en commun et réduisent la circulation automobile dans le Cœur de la capitale.
- Continuer de travailler avec la Ville d'Ottawa et les organismes fédéraux et locaux à répondre aux besoins des visiteurs, y compris la résolution des problèmes de stationnement des autocars affrétés et des véhicules des visiteurs dans le centre des affaires.

### **Rehausser l'utilisation, l'appréciation et l'animation :**

- Travailler avec la Ville d'Ottawa à amener de la programmation et des éléments commémoratifs le long des rues en direction nord-sud, des Cités parlementaire et judiciaire jusque dans le centre des affaires, ainsi que des moyens de mieux intégrer les parties est et ouest du centre des affaires aux secteurs adjacents.
- Encourager des usages actifs au rez-de-chaussée des édifices loués aux ministères et organismes fédéraux, afin d'accroître l'activité au niveau de la rue.
- Appuyer la Ville d'Ottawa dans ses efforts d'embellissement des rues du centre des affaires.

## **4.14 Le marché By**

### **L'objectif**

Appuyer la préservation et la mise en valeur de l'aire à caractère distinct comme un quartier patrimonial polyvalent et animé et le renforcement des relations entre le marché et le domaine de la capitale.

### **Le contexte**

Le marché By est l'un des centres commerciaux historiques d'Ottawa, centrés sur l'édifice du marché By et les étals en plein air connexes. Le secteur traditionnel du marché, à l'ouest de la rue Dalhousie, contient des commerces de détail, des restaurants et des bureaux et est une destination importante pour les résidents et les visiteurs du Cœur de la capitale. L'édifice du marché est un bâtiment patrimonial authentique et attrayant qui témoigne de la qualité d'architecture et de conception du secteur. Le secteur est aussi un quartier vivant : la rue Dalhousie est une rue principale active et des usages résidentiels se concentrent dans les parties nord et est du secteur. L'avenue King Edward et la rue Rideau délimitent le secteur à l'est et au sud et le séparent des quartiers civiques adjacents. L'avenue King Edward est largement utilisée par les autobus, les navetteurs et les camions de marchandises. La rue Rideau est une importante voie de circulation de transit flanquée par le Centre Rideau et de grands magasins à rayons des deux côtés de la rue.

Bien qu'étant principalement un espace public urbain, le marché By est étroitement lié au domaine de la capitale. La CCN possède plusieurs édifices le long de la promenade Sussex, qui ont été fidèlement restaurés et qui sont maintenant loués, ainsi que les cours Sussex, qui facilitent la circulation entre les places et les immeubles et où sont présentées des oeuvres d'art public. La CCN mène aussi un certain nombre de projets d'aménagement polyvalent intercalaire. Bien que les espaces à des fins de parcs soient limités sur le marché By, le parc Major se situe toutefois à proximité à l'ouest. Les liens vers le nord de la promenade Sussex et les espaces ouverts le long de la rivière des Outaouais et de la rivière Rideau sont moins bien définis.

### **Les constats**

- Le caractère patrimonial du secteur et le marché By ont aidé à constituer une destination touristique importante dont l'amélioration devrait être poursuivie.
- La situation, l'animation et la qualité du secteur créent une pression pour une plus grande densité d'usages.

- Quelques emplacements vacants ou sous-utilisés sont disponibles pour des projets de densification résidentielle et d'aménagement intercalaire.
- La circulation automobile dans les environs du marché est lourde.. Il existe une congestion de la circulation et un manque de stationnements en soirée et pendant les week-ends.
- L'avenue King Edward a déjà été un « boulevard » prestigieux de la ville d'Ottawa, mais elle se caractérise aujourd'hui par un trafic commercial, une circulation intense et la congestion.
- Le secteur manque de liens piétonniers clairs vers la rivière des Outaouais et la rivière Rideau et les parcs du nord de la promenade Sussex.
- L'axe piétonnier devrait être prolongé à travers le secteur du marché By, le long de la rue York jusqu'à l'avenue King Edward. Les possibilités d'améliorer l'accès universel dans le secteur du marché By doivent être explorées.
- Des problèmes de sécurité se posent dans les environs du marché, y compris les cours Sussex.

### **Les énoncés de politique**

La CCN travaillera en partenariat avec la Ville d'Ottawa pour mettre en œuvre les projets de planification, d'aménagement, de programmation et de commémoration dans le marché By. L'étude de design urbain des cours patrimoniales Sussex montre clairement l'orientation que la CCN devrait suivre pour l'animation, le design, la programmation et l'interprétation.

### **Préserver le caractère et l'enrichir :**

- Préserver la qualité et le caractère patrimonial des édifices de la CCN grâce à un entretien systématique, conformément au caractère historique de l'aire à caractère distinct.
- Veiller à ce que tout nouvel aménagement et toute nouvelle conception respecte le caractère et la forme de l'aire à caractère distinct, conformément au caractère historique du marché By.
- Appuyer la Ville d'Ottawa dans ses efforts pour protéger le caractère polyvalent et accroître la densité résidentielle du secteur.
- Mettre en œuvre les énoncés de politique formulés dans les *Lignes directrices de design urbain des cours Sussex*, afin de mettre en valeur les cours au moyen de points d'intérêt à l'année longue, d'une meilleure appréciation du patrimoine, d'activités

saisonniers, de services de base aux visiteurs et de la programmation et de l'animation.

### **Améliorer les liens piétonniers :**

- Œuvrer avec la Ville d'Ottawa à relier davantage le marché By au domaine de la capitale grâce aux mesures suivantes :
  - renforcer le caractère de la rue York et créer une place civique liée à l'escalier York;
  - déterminer, le long des rues civiques des alentours du marché, des liens piétonniers adéquats vers le Nord de la promenade Sussex, les rivières des Outaouais et Rideau et Rideau Hall;
  - améliorer la qualité et la notoriété de la desserte de la rue Rideau par le transport en commun.
- Travailler avec les partenaires de la planification des transports à :
  - étudier les problèmes de congestion et de circulation commerciale sur l'avenue King Edward ainsi que la circulation et le stationnement dans le marché By.
  - étudier des itinéraires et des horaires pour la circulation commerciale sur l'avenue King Edward;
  - réduire les problèmes de circulation et de stationnement dans les environs du marché;
  - améliorer la sécurité des piétons à l'intersection de la rue Rideau et de l'avenue King Edward.

### **Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Appuyer la Ville d'Ottawa dans ses efforts pour rehausser l'habitabilité, l'aménagement résidentiel, le caractère artistique et l'attrait touristique des environs du marché By, grâce à une programmation et à une initiative fédérale appropriée.
- Appuyer l'animation du secteur par des activités touristiques en maintenant l'utilisation des cours Sussex pour des activités de programmation et des projets connexes de commémoration et d'illumination.
- Voir à ce que la programmation appuie les commerçants et soit adaptée aux usages résidentiels du voisinage et compatibles avec ceux-ci.

- Appuyer les mesures de sécurité permanentes de la chancellerie de l'ambassade des États-Unis, en autant qu'elles soient conçues de manière à améliorer l'espace public plutôt qu'à lui nuire.

#### **4.15 L'île de Hull (Vieux Hull)**

##### **L'objectif**

Appuyer les projets de la Ville de Gatineau visant à faire revivre le caractère de « village urbain » du centre-ville et du réaménagement de l'île de Hull, à maintenir les liens de verdure autour et à l'intérieur de l'île de Hull et à faire de l'aire à caractère distinct la porte d'entrée du parc de la Gatineau.

##### **Le contexte**

Bien que Hull ait été fondée il y a plus de 200 ans et ait été un centre spécialisé dans les produits forestiers de papier, ce n'est qu'au début jusqu'au milieu du siècle dernier qu'elle a réellement pris son essor avec les produits de pâte et de papier. Elle a été fusionnée avec les autres villes de l'Outaouais en 2002 et fait partie, physiquement et économiquement, du Cœur de la capitale, de la Ville de Gatineau et de la région de la capitale nationale. La Ville de Gatineau élabore présentement un schéma d'aménagement à la suite de la publication de son plan stratégique, qui vise à mieux harmoniser les aspects économiques, culturels et communautaires des anciennes municipalités fusionnées. Un plan particulier d'urbanisme (PPU) sera ensuite formulé pour le secteur de l'île de Hull. Le Vieux Hull occupe la plus grande partie de l'île de Hull, qui est séparée du reste de la ville par le ruisseau de la Brasserie. Le village urbain comprend un quartier résidentiel parsemé de commerces et de services à petite échelle, un pôle administratif majeur et les caractéristiques propres à un centre-ville. Le Plan stratégique de Gatineau prévoit que le rôle du centre-ville, comme « village urbain » distinct mais interdépendant sera respecté et renforcé. Les villages urbains sont des quartiers qui s'organisent autour de leurs propres activités économiques. Ils présentent des envergures et des affectations différentes. Certains sont des lieux patrimoniaux qui doivent être préservés et mis en valeur.

L'île de Hull (Vieux Hull) est bordée par le ruisseau de la Brasserie à l'ouest et au nord, par le parc Jacques-Cartier à l'est et par le secteur de la Promenade du Portage au sud. Bien que le Vieux Hull se trouve en bordure du Cœur de la capitale et soit surtout un quartier civique, il reste sous l'influence des décisions fédérales en matière d'aménagement et de transport. La CCN possède des terrains non aménagés au nord de l'autoroute 50 et au sud du ruisseau de la Brasserie. De son côté, TPSGC possède plusieurs terrains au nord des secteurs résidentiels, y compris plusieurs parcs et l'Imprimerie nationale. L'autoroute 5, les boulevards Saint-Laurent et Maisonneuve et la rue Laurier traversent l'île de Hull et donnent directement sur les ponts du Portage, Alexandra et

des Chaudières, qui sont de propriété fédérale. Le pont Macdonald-Cartier appartient conjointement aux gouvernements de l'Ontario et du Québec. Tous ces ponts franchissent la rivière des Outaouais et mènent directement au Cœur de la capitale, à Ottawa. En partenariat avec la CCN, la Ville de Gatineau reconstruit présentement les boulevards Saint-Laurent et Maisonneuve comme voies d'accès au parc de la Gatineau et au Cœur de la capitale.

La Ville de Gatineau dans l'atteinte de ses objectifs de réaménagement de l'île souhaite mettre en oeuvre les actions suivantes : mousser la consolidation et le développement de l'habitation; privilégier des aménagements d'espaces publics rehaussant la qualité de vie; favoriser des projets de développement structurants; établir et mettre en oeuvre des programmes et des outils incitatifs; et, changer la perception actuelle de l'île.

### **Les constats**

- La fusion récente avec d'autres villes appuiera la définition d'une orientation générale pour l'île de Hull, en tant que nouveau centre-ville de Gatineau et une meilleure relation entre le Vieux Hull et les quartiers avoisinants.
- L'île de Hull, bien que située en périphérie du Cœur de la capitale, renferme nombre d'éléments importants de la capitale, y compris les édifices à bureaux fédéraux du centre-ville de Gatineau et le parc Jacques-Cartier, et se situe seulement à quelques kilomètres du parc de la Gatineau et du lac Leamy.
- Le Vieux Hull comprend nombre de terrains non bâtis qui offrent de grandes possibilités de densification et d'aménagement intercalaire. Les possibilités de redéfinition et de réaménagement pour le site sont importantes.

### **Les énoncés de politique**

L'aménagement de l'île de Hull sera principalement encadré par la vision et les énoncés de politique formulés dans le Plan particulier d'urbanisme.

La CCN appuiera la Ville de Gatineau dans ses projets de planification et d'aménagement de l'île de Hull (Vieux Hull).

### **Préserver le caractère et l'enrichir :**



- Appuyer la Ville de Gatineau dans ses efforts pour créer un milieu de vie propice à la venue des résidents au centre-ville en rehaussant l'habitabilité en vue d'en faire un « village urbain » animé.
- Améliorer le couloir de verdure associé au ruisseau de la Brasserie, rehausser le caractère et l'expérience de l'île de Hull et promouvoir des liens piétonniers efficaces vers les secteurs résidentiels.

### **Améliorer les liens :**

- Parachever, en partenariat avec la Ville de Gatineau, la construction du boulevard Saint-Laurent comme lien panoramique amélioré entre le Cœur de la capitale, le boulevard de la Confédération, la promenade de la Gatineau et le parc de la Gatineau. L'aménagement paysager du boulevard se fera selon des normes de conception appropriées à une route panoramique de la capitale et des normes d'intégration au milieu.
- Veiller à ce que le boulevard Saint-Laurent raccorde et relie les quartiers résidentiels adjacents, plutôt que de les séparer.
- Réduire les barrières physiques et visuelles et améliorer les liens partant du Musée canadien des civilisations vers le ruisseau de la Brasserie au nord et vers le parc Jacques-Cartier à l'est, en prévoyant et en améliorant des itinéraires culturelles, des activités, de l'animation et des commodités intéressantes.
- Maintenir le lien de verdure et le sentier longeant le boulevard Saint-Laurent entre le parc Jacques-Cartier et le ruisseau de la Brasserie, en passant par le parc Dupuis.
- Appuyer les efforts de la Ville de Gatineau pour embellir le paysage des principales voies publiques, y compris la rue Laurier, le boulevard Saint-Laurent et le boulevard Maisonneuve, pour élever la qualité de conception et d'expérience des liens avec le centre-ville de Gatineau et les édifices de l'administration fédérale et offrir une expérience pédestre agréable.

### **Rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité :**

- Travailler avec la Ville de Gatineau lors de la construction ou de la rénovation des édifices de l'administration fédérale, tout en considérant les priorités de planification et de design.
- Appuyer les projets de la Ville de Gatineau visant à rénover les voies publiques et les édifices et à favoriser le développement de l'habitation.

- Veiller à ce que la programmation dans le parc Jacques-Cartier soit compatible avec l'usage résidentiel dans le Vieux Hull.

#### **4.16 L'évaluation environnementale stratégique**

Les énoncés de politique et les initiatives pour le Cœur de la capitale identifiés dans la section 4 ont fait l'objet d'une revue dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique du Plan en vue d'identifier les impacts environnementaux associés et les mesures d'atténuation. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de cette évaluation. Les résultats complets de l'évaluation environnementale stratégique se trouvent à l'annexe 2.

Les énoncés de politique et les initiatives du Plan de secteur du Cœur de la capitale	Type d'activités			CVE – Environnement naturel					CVE – Environnement social					CVE – Env. culturel	Potentiel d'effets négatifs cumulatifs		Mesures d'atténuation recommandée			Importance des effets résiduels négatifs	Suivi					
	Planification	Construction	Exploitation	Eau	Terre	Air	Flore	Faune	Qualité de la vie	Milieu bâti	Environnement visuel	Tourisme et loisirs	Collectivité	Emploi	Transports	Patrimoine	Spatiaux	Temporels	Éval. env. de projet	Approbations	Communications		Révision du plan	Rapport annuel	Foires aux questions	
<b>Les aires à caractère distinct</b>																										
Les Cités parlementaire et judiciaire	◆	◆	◆	±	+		±	±	+	+	+	+		+	+	+			●	●	●	Non importants	★	▪	★	
L'aire riveraine centrale de Gatineau	◆	◆	◆	±	+		±	±			+	+		+	+	±	■	■	●	●	●	Non importants	★	▪	★	
Le nord et le sud de la promenade Sussex	◆	◆	◆			+			+		+		+	+	+	+			●	●	●	Nuls	★	▪	★	
Les îles et le nord des plaines LeBreton	◆	◆	◆	±	+					+	+	+	±	+	+	±	■	■	●	●	●	Non importants	★	▪	★	
Le canal Rideau	◆	◆	◆	±			±	±			+	+			+				●	●	●	Non importants	★	▪	★	
Le parc Jacques-Cartier	◆	◆	◆	±	+		±	±	+		+	+	+		±		■	■	●	●	●	Non importants	★	▪	★	
Le sud des Plaines LeBreton	◆	◆	◆	±	+	+	±	±	+	+		+	±	+	+	+			●	●	●	Non importants	★	▪	★	
La rue Sparks	◆	◆	◆						+	+	+	+	+	+	+	+			▪	▪	▪	Nuls	▪	▪	▪	
La rivière des Outaouais	◆	◆	◆	±			±	±	+			+		+	+		■	■	●	●	●	Non importants	★	▪	★	
La promenade du Portage	◆	◆	◆			+			+		+		+	+	+	+			▪	▪	▪	Nuls	▪	▪	▪	
Le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm	◆	◆	◆	±	+		±	±	+	+	+		+		+		■	■	●	●	●	Non importants	★	▪	★	
Le centre des affaires d'Ottawa	◆	◆	◆		±					+	±			+	+				●	●	●	Non importants	★	▪	★	
L'arrondissement des arts, du théâtre et du commerce	◆	◆	◆		±				+	+			+		+				●	●	●	Non importants	★	▪	★	
Le Marché By	◆	◆	◆						+	+	+	+	+	+					▪	▪	▪	Nuls	▪	▪	▪	
L'île de Hull (Vieux Hull)	◆	◆	◆	±	±		±	±	+			+	+		+				●	●	●	Non importants	★	▪	★	

**Symboles des types d'activités**

Le type d'activité a été classé selon qu'il s'agit d'une activité de planification, de construction ou d'opération. L'activité ou les activités, qui s'appliquent à l'énoncé de politique ou à l'aire à caractère distinct sont indiquées par le signe ◆

**Effets potentiels**

Les effets potentiels d'une activité peuvent être positifs ou négatifs. Un effet positif est indiqué par un signe (+), un effet négatif avec un signe (-), un effet mixte avec les deux signes +/-

**Potentiel pour les effets cumulatifs négatifs**

Deux types d'effets cumulatifs négatifs ont été identifiés. Si une stratégie ou un projet possède un effet potentiel dans l'espace ou dans le temps, il est indiqué avec un ■. Si aucun effet potentiel est identifié, aucune mention n'apparaît

**Mesures d'atténuation proposées**

Trois types de mesures d'atténuation ont été identifiés pour améliorer les effets négatifs. La mesure suggérée est indiquée avec le signe ● **Importance** : Le potentiel des effets résiduels négatifs, incluant les effets cumulatifs, a été examiné selon leur signification basée sur l'expertise professionnelle et l'expérience.

**Négligeable, Non significatif, Significatif**

**Suivi**

Trois types de suivi ont été identifiés pour les effets potentiels. Lorsqu'un suivi est recommandé, il est indiqué par le signe ★. Si aucun suivi est recommandé, la mention nulle apparaît.

## **Chapitre 5 – La mise en œuvre du plan**

Ce chapitre du Plan expose les différents outils et moyens qui permettront de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer le Plan au fil du temps. Ces outils et ces interventions comprennent à la fois des processus et des produits qui donnent aux planificateurs et autres utilisateurs du plan des moyens de concrétiser l'intention et l'orientation du plan :

- L'administration au jour le jour des demandes touchant les terrains fédéraux et l'examen et l'approbation des projets dans le Cœur de la capitale par le biais des processus d'approbation fédérale d'utilisation du sol, de design et de transaction immobilière;
- L'élaboration de plans et d'études successives ou connexes, comme des plans de zone, des plans particuliers d'emplacement ou des stratégies, qui précisent ou développent les énoncés de politique du plan de secteur;
- Le lancement de projets de création de nouveaux actifs matériels ou de nouvelles initiatives de programmation visant à atteindre les objectifs du plan de secteur;
- La Masse des terrains d'intérêt national (MTIN), comme outil pour guider les interventions fédérales sur les emplacements importants;
- Le suivi et l'évaluation du plan pour en assurer la pertinence et la concrétisation.

La CCN utilisera le présent Plan dans son rôle d'autorité responsable de l'aménagement des terrains fédéraux dans le Cœur de la capitale du Canada et en tant que document d'orientation pour l'éventail des décisions d'aménagement et des autres décisions qu'elle prend ou qu'elle influence. Le Plan servira aussi d'énoncé d'intention d'aménagement des terrains fédéraux devant être pris en considération par les autres autorités responsables de l'aménagement de la région de la capitale. La collaboration avec les autres directions de la CCN et les partenaires locaux ainsi que la reconnaissance des processus d'urbanisme des administrations locales seront aussi essentielles à la mise en œuvre du plan.

Un plan de remise au client sera réalisé après l'approbation du présent plan et est essentiel à la concrétisation de celui-ci. Ce document transfère certaines responsabilités aux gestionnaires d'actifs ou de programmes, établit l'ordre de priorité de certaines activités ou de

certaines objectifs du plan et déterminent les principaux intervenants dans la mise en œuvre du plan.

## **5.1 L'administration du plan et des plans et projets connexes**

### **L'administration du plan<sup>9</sup>**

L'administration au jour le jour du Plan de secteur du Cœur de la capitale comporte l'examen des demandes et propositions touchant les terrains fédéraux. Cet examen est fait dans le cadre du processus d'approbation fédérale d'utilisation du sol, de transaction immobilière et de design, en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*. La gestion de ce processus intégré d'examen est du ressort de la Division du design et de l'utilisation du sol de la CCN.

Les demandes et propositions peuvent provenir de la CCN, des autres ministères et organismes fédéraux, des administrations municipales, régionales et provinciales et d'autres parties intéressées, y compris le secteur privé, les organisations et les particuliers. L'examen de ces demandes et propositions vise à évaluer leurs conséquences sur l'utilisation du sol et le design afin de s'assurer de leur conformité avec les objectifs et énoncés de politique du plan de secteur. Comme le requiert la politique de la CCN (qui applique les dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*), des évaluations environnementales particulières sont réalisées dans le cadre du processus intégré d'examen afin de répondre aux effets sur l'environnement naturel.

Il peut arriver qu'une demande ou proposition ne soit pas conforme aux énoncés de politique du plan. En pareil cas, le personnel de la CCN l'évalue selon les dispositions du plan pour déterminer s'il y a lieu de modifier le plan et de permettre la mise en œuvre de la demande ou proposition. Le besoin de modifier en conséquence d'autres plans de la CCN, comme le Plan directeur des terrains urbains ou le Plan de la capitale du Canada, doit aussi être examiné.

### **Les autres plans de la CCN**

Le Plan de secteur du Cœur de la capitale s'insère parmi d'autres plans de portée diverse de la CCN, tels que définis dans le cadre de planification de la CCN (se reporter à la section 2.3 du présent

---

<sup>9</sup> L'approbation fédérale d'utilisation du sol pour le Plan de secteur du Cœur de la capitale (Annexe 7) donne effet aux dispositions du présent plan.

document). Le Plan de la capitale du Canada, approuvé en 1999, définit une orientation générale pour tous les terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada et se situe au sommet de la hiérarchie.

Les **plans directeurs** se situent au-dessus des plans de secteur dans le cadre de planification. Le Plan directeur des terrains urbains est en préparation au moment de la rédaction du présent plan (2004-2005). Le Cœur de la capitale est un secteur parmi d'autres visés par ce plan. L'élaboration des objectifs et des énoncés de politique du Plan directeur des terrains urbains reprendra donc, dans une perspective régionale plus large, le contenu du Plan de secteur du Cœur de la capitale et l'orientation qui y est établie..

Les **plans de zone**, qui viennent tout de suite en dessous des plans de secteur dans le cadre de planification, formulent une orientation d'aménagement plus détaillée que celle que présentent les plans de secteur. Les plans de zone correspondent aux limites d'une aire à caractère distinct ou à un groupe de terrains moins étendu. Dans le Cœur de la capitale, la CCN a achevé et approuvé le Plan de zone des Plaines LeBreton, en tant que priorité, en 1996. Un Plan de zone des îles et du nord des plaines Le Breton est en voie d'élaboration et l'on entreprendra l'élaboration de plans semblables pour certains autres endroits au cours des prochaines années.

Les aires à caractère distinct du Cœur de la capitale pour lesquelles l'établissement d'un plan de zone est une priorité sont celles où la CCN a un rôle de leader ou de partenaire et celles où il y a lieu de répondre à des enjeux ou à des possibilités qui ne peuvent attendre. Les secteurs pour lesquels on doit entreprendre l'élaboration d'un plan de zone en priorité et à court terme inclus :

- l'extrémité nord du canal Rideau
- les terrains situés entre les Plaines LeBreton, les îles et le Jardin des provinces (ou l'extrémité ouest de la rue Sparks)
- le bassin de la rivière des Outaouais, afin de clarifier les propositions du Plan de développement intégré et d'y donner suite

Des plans de zone seront également complétés pour les îles, la rue Sparks et l'aire riveraine centrale de Gatineau.

### **La vision et le concept du Cœur de la capitale**

Six initiatives ou projets avaient été reconnus comme prioritaires dans la vision (1998) et le concept du Cœur de la capitale (2000) – les documents précédant le présent plan :

- les Plaines LeBreton
- les îles des Chaudières et Victoria

- le secteur de la rue Sparks
- le lien avec le parc de la Gatineau
- l'axe de la rue Bank
- le terrain industriel des Papiers Scott

On trouvera les énoncés de politique se rattachant à ces initiatives dans les sections du plan portant sur les aires à caractère distinct correspondantes.

### **Les autres initiatives importantes**

Certaines autres initiatives importantes pour le Cœur de la capitale sont en préparation ou en voie d'être complétées au moment de l'élaboration du présent plan. Ces initiatives sont les suivantes :

- la Vision de la programmation dans le Cœur de la capitale
- le Plan des monuments commémoratifs de la capitale
- la Stratégie relative aux paysages culturels
- le Plan de développement intégré de la rivière des Outaouais
- le Plan d'illumination pour le Cœur de la capitale

Le Plan de secteur du Cœur de la capitale et les initiatives ci-dessus sont des éléments qui se renforcent mutuellement et dont la concrétisation collective apportera une vitalité et un intérêt nouveaux au Cœur de la capitale et contribuera à l'atteinte des objectifs de la capitale.

## **5.2 La Masse des terrains d'intérêt national**

La Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) est considérée comme essentielle au symbolisme, aux fonctions, à l'organisation physique et aux qualités du paysage naturel et culturel à long terme de la capitale du Canada. L'inclusion d'un terrain à la MTIN manifeste formellement l'intérêt que porte le gouvernement fédéral envers une utilisation à long terme de ce terrain qui appuie la capitale du Canada. Une partie importante des terrains visés par le Plan de secteur du Cœur de la capitale font partie de la MTIN. Ces terrains entrent dans trois grandes catégories :

- **Terrains de la MTIN de propriété fédérale**  
La vaste majorité de la MTIN appartient au gouvernement fédéral, et principalement à la CCN.
- **Terrains de la MTIN de propriété publique non fédérale**  
Certains des terrains de la MTIN n'appartiennent pas au gouvernement fédéral, mais à divers propriétaires publics, y compris les administrations provinciales et municipales. En sont



des exemples, les terrains riverains de l'île Victoria et certaines rues faisant partie du boulevard de la Confédération. Dans la plupart des cas, il n'y a aucune intention de faire en sorte que ces terrains de propriété publique non fédérale soit de propriété fédérale, tant et aussi longtemps que les politiques municipales d'aménagement appuient les objectifs de la capitale.

▪ **Terrains de la MTIN de propriété privée**

Des terrains de propriété privée font aussi partie de la MTIN. Dans le Cœur de la capitale, la majorité de l'île Albert et des Chaudières et certaines propriétés le long de la promenade Sussex sont de propriétés ou louées par le secteur privé. En général, l'inclusion à la MTIN de terrains non fédéraux vient à l'appui de plans à long terme établis par la CCN.

La CCN a l'intention d'acquérir à long terme, par voie de règlement négocié, les terrains privés essentiels de la MTIN. Entre-temps, elle suivra les politiques municipales d'urbanisme, les utilisations du sol actuelles et les intentions des propriétaires fonciers de manière à s'assurer que soit préservé le potentiel à long terme de l'emplacement de jouer son rôle à l'égard de la capitale. Des communications fréquentes et la collaboration avec les propriétaires fonciers privés sont nécessaires pour conserver la valeur potentielle de ces terrains pour la capitale.

**L'influence sur les changements d'utilisation des terrains non fédéraux de la MTIN**

En vertu de la *Loi sur la capitale nationale*, la CCN doit approuver tout changement d'utilisation des terrains fédéraux. Ce pouvoir ne s'étend pas aux terrains non fédéraux. Toutefois, la CCN peut, par le biais des processus municipaux d'urbanisme, chercher à influencer les propositions de changement d'utilisation des terrains publics non fédéraux ou privés faisant partie de la MTIN qui lui apparaissent contraires aux objectifs de la capitale. La CCN répondra aux changements d'utilisation du sol proposés en s'appuyant sur les énoncés de politique du Plan de secteur du Cœur de la capitale et pourra le faire de différentes façons selon le risque pour les objectifs de la capitale, notamment :

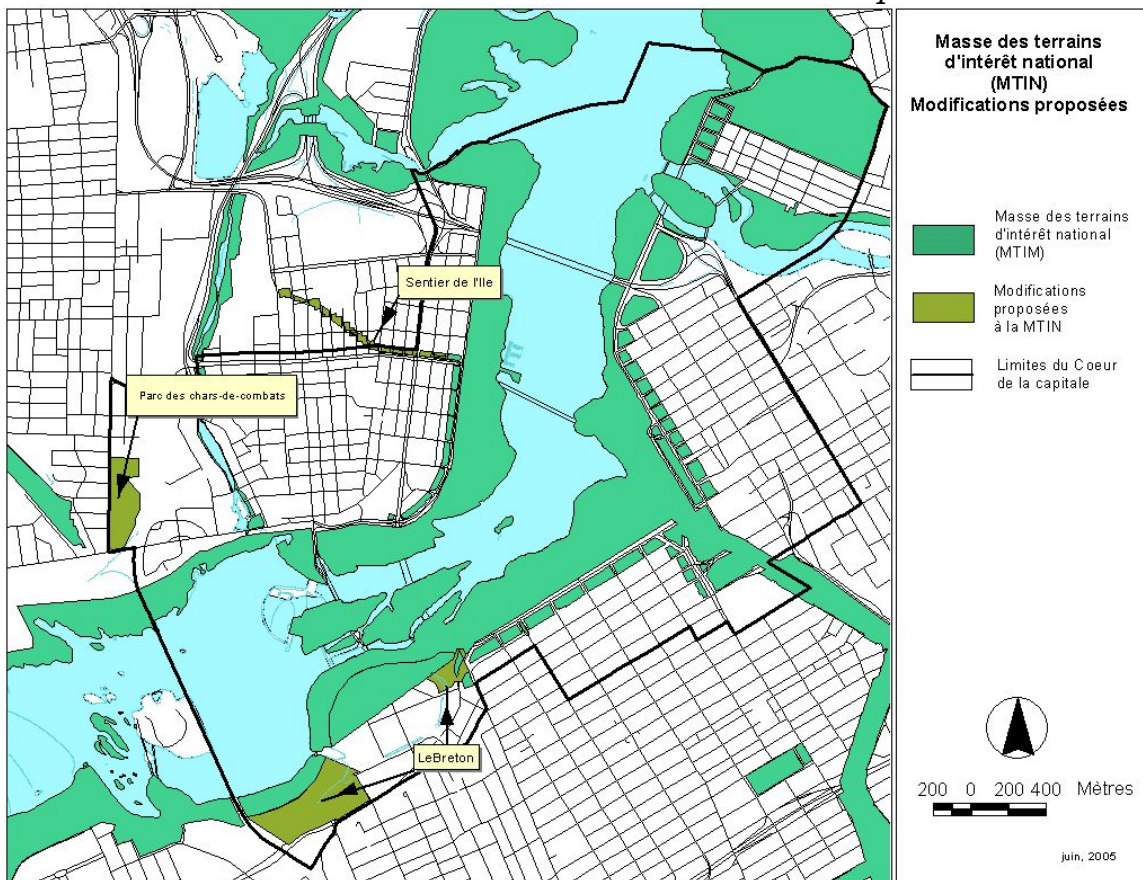
- en participant au processus municipal d'urbanisme qui encadre les changements d'utilisation du sol;
- en exprimant ses préoccupations aux propriétaires fonciers et par la persuasion ou le soutien (moral, financier ou autre) de ceux-ci;
- en concluant des accords à l'amiable avec les propriétaires fonciers;

- en concluant des accords formels (servitudes, droit de préemption, etc.);
- en acquérant les terrains.

### L'utilisation des terrains adjacents à la MTIN

Certains terrains qui ne contribuent pas par eux-mêmes à l'une des fonctions de la capitale ont quand même de l'importance en raison du fait que leur utilisation future pourrait nuire à l'intégrité, aux rôles et à l'utilisation des terrains voisins de la MTIN. Des exemples sont les terrains sujets au contrôle de la hauteur des édifices. Des plans des limites de hauteur des édifices et de protection des vues sont établis par voie de règlements municipaux pour assurer la protection des principaux symboles, et ces limites affectent des propriétés privées du centre-ville d'Ottawa ou de Gatineau. L'aménagement des terrains voisins de la MTIN à certains endroits est aussi suivi de près, par exemple, dans le marché By à proximité du boulevard de la Confédération.

Carte 12 – Les terrains de la MTIN dans le Cœur de la capitale



### 5.3 Le suivi et l'évaluation

L'objet du suivi<sup>10</sup> et de l'évaluation<sup>11</sup> consiste à assurer que les principes, les objectifs et les énoncés de politique du plan restent actuels, pertinents et efficaces au fil du temps.

Le suivi et l'évaluation du plan forment une composante essentielle de la planification de l'utilisation du sol. Le processus de suivi et d'évaluation devrait :

- être entrepris de façon régulière
- reposer sur une approche stratégique
- être efficace et efficient
- s'appuyer sur les études et rapports actuels et futurs
- tenir compte des plans et initiatives nouvelles ou mis à jour des partenaires de la CCN
- fournir des renseignements utiles aux gestionnaires de projets et aux décideurs

Le suivi et l'évaluation devraient considérer un large éventail de renseignements qualitatifs et quantitatifs publiés par diverses sources – le public, les médias, les autres gouvernements, les universités et établissements de recherche, les organismes professionnels, etc.

Pour évaluer la pertinence des orientations du plan, on devrait examiner, parmi d'autres, les types de renseignements suivants :

- les tendances sociales, environnementales et économiques nouvelles et importantes
- les changements législatifs (aux plans fédéral, provincial et municipal)
- la création de nouveaux énoncés de politique
- les nouveaux plans directeurs et plans de secteur et de zone
- les nouvelles études et nouveaux résultats et rapports de recherche
- l'information que tire la CCN de l'examen des projets et propositions

Pour ajouter de la rigueur à cette activité, le personnel de la CCN devrait se réunir périodiquement pour considérer les tendances, les schémas qui se dessinent et leurs conséquences sur l'intégrité des objectifs et des énoncés de politique du plan.

---

<sup>10</sup> Le suivi est un processus consistant à mesurer l'état d'un ensemble d'énoncés de politique par rapport aux tendances, aux changements dans l'environnement, à l'information nouvelle, etc.

<sup>11</sup> L'évaluation est une activité qui accompagne le suivi et qui vise à vérifier si les énoncés de politique sont justes et appropriés et si le plan répond efficacement aux changements et reste pertinent.

L'évaluation environnementale stratégique fait partie intégrante du processus de suivi et d'évaluation. Lors de l'élaboration du plan, elle a fait en sorte que celui-ci intègre des principes et des objectifs environnementaux. Dans le cadre de l'activité de suivi, la connaissance des nouveaux enjeux et des effets environnementaux sera aussi essentielle pour que le plan et ses modifications futures reposent sur des principes et des objectifs environnementaux à jour.

### **La mesure du succès**

L'évaluation du succès d'un plan d'utilisation du sol représente un défi. Des mesures comme la *sensibilisation*, la *connaissance*, l'*intégration* et la *reconnaissance* peuvent aider les administrateurs du plan à déterminer si celui-ci remporte du succès, non seulement du point de vue de la CCN, mais aussi de ceux des partenaires externes, des groupes d'intérêt et du public.

- *Sensibilisation* : Les partenaires fédéraux et municipaux, les intervenants et le grand public savent que le plan existe et en comprennent la principale raison d'être.
- *Connaissance* : Les partenaires fédéraux et municipaux, les groupes d'intérêt et le public connaissent les énoncés de politique que contient le plan et les comprennent.
- *Intégration* :
  - Les partenaires fédéraux formulent dans leurs propres documents des énoncés de politique qui sont compatibles avec ceux du plan de secteur.
  - Les partenaires municipaux admettent l'application du plan aux terrains fédéraux et son rôle en ce qui a trait aux partenariats dans les aires à caractère distinct et en intègrent l'intention dans leurs propres plans.
  - Les groupes d'intérêt appuient les principes du plan.
  - Le public appuie la vision et l'orientation du plan.
- *Reconnaissance*:
  - Les partenaires fédéraux reconnaissent que les énoncés de politique du plan reprennent leur point de vue et tiennent compte de leurs de leurs plans, politiques et programmes
  - Les partenaires municipaux reconnaissent que le plan respecte leurs champs de compétence, plans et politiques

- Les groupes d'intérêt et le public reconnaissent que le plan tient compte de leur point de vue

Les mesures essentielles du succès du Plan de secteur du Cœur de la capitale seront suivies et intégrées au document lors de ses révisions. Les indicateurs peuvent être regroupés en deux catégories : ceux qui se rattachent aux conditions sous-jacentes dont découlent les principes et les énoncés de politiques (indicateurs de planification) et ceux qui mesurent le succès du Plan de secteur du Cœur de la capitale.

Puisque les concepts de référence du développement durable, des communautés en santé et de la croissance intelligente ont orienté les principes du plan, le suivi et l'évaluation de celui-ci devraient comprendre un large examen du progrès accompli à cet égard dans le Cœur de la capitale. Des indicateurs comme ceux présentés ci-après peuvent aider à évaluer le progrès réalisé par la CCN et le gouvernement fédéral sur ces aspects.

### **Les indicateurs de planification**

Lors du suivi et de l'évaluation du plan, les types d'indicateurs et les tendances présentés plus bas seront examinés et évalués. Cet examen déterminera le besoin de modifier les énoncés de politique du Plan.

- l'utilisation du sol (p. ex., usages mixtes)
- l'environnement bâti (p. ex., l'état du cycle de vie des principaux édifices)
- l'expérience de la capitale (p. ex., la participation aux festivals et événements)
- le patrimoine (p. ex., la préservation des éléments bâtis et des paysages)
- l'environnement naturel (p. ex., les progrès de l'efficacité énergétique)
- les espaces ouverts de la capitale (p. ex., l'utilisation du réseau d'espaces ouverts)
- le transport urbain durable (p. ex., la part modale du transport en commun)
- la sécurité (p. ex., éléments de bâtiments améliorant la sécurité)
- la conception et la forme urbaines (p. ex., l'intensification et les endroits favorables aux piétons)
- la protection des vues (p. ex., l'efficacité des contrôles de zonage)
- l'éclairage et l'illumination (p. ex., l'augmentation du nombre d'édifices ou d'emplacements principaux qui sont illuminés)

## **5.4 La révision du plan**

Des modifications au Plan peuvent survenir de manière ponctuelle, à la suite d'une proposition ou d'une demande d'approbation d'utilisation du sol, de design ou de transaction immobilière. Elles peuvent aussi découler d'un exercice de suivi et d'évaluation.

La révision du plan est un processus officiel visant à déterminer la pertinence du plan à un moment donné. On effectuera périodiquement des évaluations ou des balayages de l'environnement de planification afin de déterminer les principaux facteurs, enjeux et tendances qui ont changé et leurs effets sur la pertinence des énoncés de politique formulés et des initiatives proposées dans le plan. Des modifications particulières pourraient en découler.

Le besoin d'une révision ou d'une mise à jour générale du plan sera évalué au moins à tous les cinq ans après l'achèvement du plan ou une révision ultérieure de celui-ci. Si cette évaluation établit le besoin d'une révision ou d'une mise à jour générale, celle-ci sera entreprise en temps utile. Quoi qu'il en soit, une révision ou une mise à jour générale du plan dans les dix ans qui suivent l'achèvement du plan ou une révision de celui-ci sera entreprise.

## **Chapitre 6 – Les informations cartographiques**

**Les cartes suivantes ont été préparées pour présenter les données de base du Cœur de la capitale.**

- **Photographie aérienne du Cœur de la capitale**
- **Les propriétés fédérales existantes**
- **Le centre-ville et le centre des affaires**
- **Le domaine de la capitale**
- **Les cours d'eau**
- **Les aires à caractère distinct**
- **Les liens de la capitale**
- **Le rôle et l'implication de la CCN ou du gouvernement fédéral**
- **Les initiatives courantes et projetées**
- **L'utilisation fédérale du sol**
- **Les ressources patrimoniales**
- **Les éléments naturels et les habitats significatifs**
- **Les parcs, sentiers récréatifs et espaces verts**
- **Les entrées de la capitale**
- **Les améliorations proposées au réseau de transport en commun**
- **Les sites pour la programmation et les monuments commémoratifs**
- **La protection des vues**

**Les cartes relatives au Concept sont intégrées au chapitre 2. Les autres cartes se trouvent regroupées dans ce chapitre.**

## **Les annexes**

<b>1. Glossaire</b>	<b>212</b>
<b>2. L'évaluation environnementale stratégique</b>	<b>217</b>
<b>3. Les tendances et les défis</b>	<b>246</b>
<b>4. Les perspectives d'autres capitales</b>	<b>257</b>
<b>5. Le processus de planification et la participation du public</b>	<b>262</b>
<b>6. Les équipes de direction et de travail</b>	<b>269</b>
<b>7. L'approbation fédérale d'utilisation du sol</b>	<b>271</b>



## Annexe 1

### Glossaire de l'aménagement

<b>Aménagement de terrain intercalaire</b>	Aménagement d'un terrain non bâti ou sous-aménagé dans un secteur bâti ou à proximité d'un tel secteur, où l'infrastructure est déjà en place. Peut aussi renvoyer à la création d'une ou de plusieurs parcelles de terrains
<b>Boulevard de la Confédération</b>	Parcours d'honneur de 7,5 kilomètres situé au centre de la capitale. Il forme le joint entre le domaine de la capitale et le domaine civique, en définit les bordures et les soude ensemble. Le boulevard de la Confédération est un élément structurant du Cœur de la capitale, y organisant l'utilisation du sol et les investissements fédéraux.
<b>Cœur de la capitale</b>	Secteur de la capitale englobant les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau et s'étendant sur environ 10 km <sup>2</sup> des deux côtés de la rivière des Outaouais.
<b>Commission de la capitale nationale (CCN)</b>	Société d'État du gouvernement du Canada créée en 1959 pour être l'intendant des terrains et édifices fédéraux dans la région de la capitale nationale. Son rôle consiste à planifier, aménager et utiliser ces propriétés comme une source de fierté et d'unité des Canadiens et Canadiennes.
<b>Concept du Cœur de la capitale (2000)</b>	Deuxième des trois étapes du processus de planification visant à produire le Plan de secteur du Cœur de la capitale.
<b>Corridor ouvert</b>	Corridors de terrains qui procurent les principaux liens parmi les espaces ouverts du Cœur de la capitale.
<b>Développement durable</b>	Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. Il établit un cadre pour l'intégration des politiques environnementales et des stratégies de développement. Il reconnaît que le développement est essentiel pour répondre aux besoins humains et améliorer la qualité de la vie humaine.
<b>Diversifier</b>	Rendre divers un ensemble d'usages ou de constructions.

<b>Domaine civique</b>	Secteur urbain constitué d'îlots, de rues et de places qui encadre et soutient le domaine de la capitale. Il comprend la plus grande partie des villes d'Ottawa et de Gatineau et forme la bordure du domaine de la capitale.
<b>Espace ouvert</b>	Parcs locaux, corridors linéaires et grands terrains de propriété publique ou dont la propriété publique est envisagée et qui sont ou seront généralement offerts à l'usage et à la jouissance du public.
<b>Espace urbain</b>	Les espaces urbains possèdent des routes d'accès et des rues revêtues, se trouvent à proximité des propriétés voisines et à moins de 10 milles de services de soutien.
<b>Effets environnementaux</b>	Tant les changements que les politiques, les plans ou les programmes risquent de causer à l'environnement, que les changements susceptibles d'être apportés aux politiques, aux plans ou aux programmes du fait de l'environnement, que ce soit au Canada ou à l'étranger; sont comprises parmi les changements à l'environnement les répercussions de ceux-ci soit en matière sanitaire et socio-économique, soit sur l'usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les autochtones, soit sur une construction, un emplacement ou une chose d'importance en matière historique, archéologique, paléontologique ou architecturale.
<b>Environnement</b>	Ensemble des conditions et des éléments naturels de la Terre, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. le sol, l'eau et l'air, y compris toutes les couches de l'atmosphère;</li> <li>b. toutes les matières organiques et inorganiques ainsi que les êtres vivants;</li> <li>c. les systèmes naturels en interaction qui comprennent les éléments visés aux alinéas a et b.</li> </ul>
<b>Évaluation environnementale</b>	L'évaluation environnementale est utilisée comme un outil de planification pour identifier, prédire, interpréter et communiquer l'information relative aux effets environnementaux d'une proposition. Une évaluation environnementale sert à : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ prévoir et éviter les problèmes environnementaux;</li> <li>▪ cerner les possibilités de maximiser les retombées environnementales positives;</li> <li>▪ prendre des décisions éclairées sur les options de réalisation des projets et les compromis.</li> </ul>

<b>Évaluation environnementale stratégique (EES)</b>	Processus systématique et global de l'évaluation des effets environnementaux des politiques, des plans ou des programmes et de ses solutions de rechange.
<b>Expérience des visiteurs</b>	Le réseau de destinations des visiteurs qui encouragent ceux-ci à explorer la capitale et à apprendre au sujet du Canada. Il comprend des éléments d'interprétation, d'infrastructure de soutien et d'accessibilité.
<b>Friche industrielle</b>	Terrain commercial ou industriel abandonné, vacant ou sous-utilisé dont l'utilisation passée a donné lieu à une contamination réelle ou apparente et qui a un potentiel de réaménagement.
<b>Illumination (ou éclairage)</b>	L'illumination comprend les aspects artistiques de l'éclairage ainsi que ses aspects fonctionnels. L'éclairage se limite ici à la fonction de rehausser la visibilité, le sentiment de sécurité, etc.
<b>Intensification</b>	<p>a) Aménagement d'une propriété ou d'un emplacement selon une densité plus élevée qu'auparavant. Il peut s'agir de l'aménagement ou du réaménagement d'un quartier existant, de l'aménagement d'un terrain intercalaire ou d'un terrain non bâti ou sous-utilisé dans un secteur bâti, de la reconversion ou du changement d'affectation d'un édifice ou d'un terrain ou de la construction d'appartements ou d'autres formes de logement dans une maison;</p> <p>b) Construction de nouveaux logements dans un édifice ou sur un terrain déjà viabilisé et bâti, y compris le réaménagement et l'intensification à petite échelle.</p> <p>L'intensification signifie que la densité d'aménagement, mesurée en ménages ou en emplois par hectare, augmente.</p>
<b>Logement de l'administration fédérale</b>	Local, édifice ou espace appartenant au gouvernement fédéral ou loué par lui et dont il se sert à ses fins.
<b>Loi sur la capitale nationale</b>	Loi constituant la Commission de la capitale nationale et définissant sa mission, ses rôles, ses responsabilités, sa compétence et ses pouvoirs, adoptée en 1958 et modifiée en 1988.
<b>Mesures d'atténuation</b>	Maîtrise efficace, réduction importante ou élimination des effets environnementaux négatifs des politiques, des plans ou des programmes, éventuellement assortie d'actions de rétablissement

notamment par remplacement ou restauration; y est assimilée l'indemnisation des dommages causés.

**Multimodale**

Logistique faisant appel à au moins deux modes de transport, aussi connue sous le qualificatif d'*intermodale*.

**Parc de la capitale**

Les parcs de la capitale sont liés à des éléments naturels ou bâtis ou à des événements historiques qui offrent des scènes de la capitale pour de grands événements et pour la programmation. Ils sont conçus et entretenus selon des normes élevées en matière d'illumination et d'animation et renferment, dans certains cas, d'importants monuments commémoratifs.

**Parcs Canada**

Organisme du gouvernement fédéral ayant pour mission de protéger et de présenter des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et d'encourager leur compréhension, leur appréciation et leur jouissance par le public de façons qui en assurent l'intégrité écologique et commémorative pour les générations actuelles et futures.

**Patrimoine bâti**

Le caractère patrimonial peut être considéré comme l'ensemble des divers aspects de la valeur patrimoniale apparente d'un édifice. Cette valeur peut être liée, dans certains cas, à la conception et aux caractéristiques originales de l'édifice et, dans d'autres, aux modifications et ajouts faits au fil du temps. La valeur patrimoniale d'un édifice appartenant à l'État peut avoir plusieurs origines, dont les associations historiques, l'importance architecturale ou environnementale et la continuité d'utilisation.

Le caractère patrimonial peut traduire une importance sous plusieurs aspects. Il peut s'agir, par exemple, de la conception architecturale de l'édifice, mais aussi de la mesure dans laquelle celui-ci se rattache à un thème important de l'histoire canadienne. Le caractère patrimonial peut aussi se rattacher à l'importance contextuelle d'un édifice par rapport à son emplacement ou à son environnement ou encore à son influence sur le développement local. La détermination du caractère patrimonial d'un édifice reflète les valeurs sociales contemporaines et peut devoir être revue au fil du temps. (Parcs Canada)

**Paysage culturel**

La CCN a adopté la définition de Parcs Canada. « Les paysages culturels représentent les "ouvrages combinés de la nature et de l'homme". Ils illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence de

contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes. » (UNESCO, 1996a)

Un **paysage culturel autochtone** est un lieu valorisé par un ou plusieurs groupes autochtones en raison de leur longue et complexe relation avec lui. Il exprime leur lien avec l'environnement naturel et spirituel. Il concrétise leurs connaissances traditionnelles des esprits, des lieux, des utilisations du sol et de l'écologie. Les restes matériels de l'association au lieu peuvent être très visibles, mais sont souvent peu perceptibles ou même absents.

**Plan de la capitale du Canada**

L'énoncé d'orientation à long terme du gouvernement fédéral concernant la planification et l'aménagement physique de la région de la capitale nationale.

**Plan directeur des terrains urbains**

Le Plan directeur des terrains urbains (dont l'achèvement est prévu en 2007) définira la vision à long terme de la façon dont les diverses propriétés d'intérêt fédéral dans le centre urbain de la région de la capitale, tant en Ontario qu'au Québec (au nord et au sud de la rivière des Outaouais) évolueront et seront mises en valeur au fil du temps.

**Polyvalence**

Variété d'usages dans un édifice ou un quartier à proximité, y compris les usages résidentiels, récréatifs, commerciaux, institutionnels et industriels et d'autres usages liés à l'emploi.

**Protocole de Kyoto**

Convention internationale établie à Kyoto, au Japon, en 1997, faisant suite aux engagements relatifs à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En particulier, elle fixe des objectifs concernant les émissions futures de chaque pays développé.

**Rez-de-chaussée**

Le niveau de la rue ou du sol, la surface plane ou inclinée sur laquelle est érigée une construction.

**Sentier récréatif**

Sentier polyvalent destiné à la pratique du vélo, de la marche, du ski de randonnée, du patinage à roulettes et du jogging ainsi qu'aux personnes en chaise roulante. Un sentier récréatif relie des points d'intérêt de la région de la capitale du Canada et offre une expérience variée aux usagers en quête de loisirs.

Voie hors route pour les piétons, les cyclistes et les usagers sans véhicules motorisés. Elle relie des

quartiers, des espaces ouverts et des destinations de loisirs.

**Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada  
(TPSGC)**

Ministère du gouvernement fédéral chargé de l'approvisionnement, de la gestion des biens immobiliers et des activités connexes au nom de la plupart des autres ministères et organismes du gouvernement fédéral.

**Ville de Gatineau**

Ville constituée en 2002 à la suite de la fusion des cinq municipalités membres de la Communauté urbaine de l'Outaouais. Son territoire s'étend sur 339,4 km<sup>2</sup> et comptait une population de 228 052 personnes en 2001.

**Ville d'Ottawa**

Ville constituée en 2001 à la suite de la fusion des onze municipalités membres de la Région d'Ottawa-Carleton. Son territoire s'étend sur 2 788,6 km<sup>2</sup> et comptait une population de 774 000 personnes en 2001.

**Vision du Cœur de la  
capitale (1998)**

Première des trois étapes du processus de planification visant à produire le Plan de secteur du Cœur de la capitale.

## **Annexe 2 – L'évaluation environnementale stratégique**

### **Sommaire**

Le Plan de secteur du Cœur de la capitale (aussi appelé ci-après le « Plan ») a pour objectif principal de définir un cadre de politiques et d'initiatives et d'orienter l'aménagement, la programmation, la préservation, l'intégrité environnementale, les transports, l'animation et la qualité de l'architecture et du design sur les terrains fédéraux du Cœur de la capitale. En tant que document essentiel pour la Commission de la capitale nationale (CCN) et les autres ministères et organismes fédéraux, le Plan vise à guider la prise de décisions et à inspirer les futures initiatives de planification.

*La Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des politiques, des plans et des programmes* (modifiée en 2004) exige une évaluation environnementale des projets de politiques fédérales. Cette directive s'applique au Plan de secteur du Cœur de la capitale.

En soumettant le Plan à une évaluation environnementale stratégique (EES), la CCN se conforme à la directive du Cabinet et fait en sorte que les considérations environnementales soient intégrées aux futurs processus de planification des stratégies et projets qui découlent du Plan.

Les initiatives et projets proposés dans le Plan ont été évalués d'après la méthode d'EES exposée dans le présent document. Un examen des composantes environnementales (naturelles, socioéconomiques et culturelles), des mesures d'atténuation, du potentiel des effets cumulatifs spatiaux ou temporels et des effets résiduels a été effectué en relation avec les stratégies et projets proposés ainsi que d'autres activités ayant des conditions et tendances environnementales prévisibles.

Basé sur l'évaluation du Plan à un niveau stratégique, les activités présentées dans le Plan ne sont pas susceptibles d'avoir des effets environnementaux négatifs.

Toutefois, tous les projets futurs seront évalués selon la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) pour en assurer la conformité environnementale tant au niveau fédéral que provincial.

Les initiatives et projets décrits dans le Plan visent à améliorer l'environnement naturel, socioéconomique et culturel à la fois dans le temps mais également dans tout le Cœur de la capitale. Cependant, des effets cumulatifs à court terme pourraient survenir si les calendriers des

travaux se chevauchent ou si les travaux ont lieu les uns près des autres. Des communications efficaces et la prise en compte des effets cumulatifs des projets individuels, au moyen des rapports d'évaluation environnemental et d'examens préalables selon la LCÉE, aideront à réduire les effets cumulatifs négatifs à court terme.

Enfin, l'examen stratégique des initiatives et projets conclu qu'aucun effet résiduel négatif ne répond à la définition d'« effet important ».



## **1.0 Introduction – Les évaluations environnementales stratégiques**

Une évaluation environnementale stratégique (ÉES) a pour objectif principal de déterminer à un niveau stratégique, et à l'intérieur des paramètres du développement durable, les solutions idéales pour atteindre les buts et objectifs d'une politique, d'un plan ou d'un programme, avant la mise en œuvre de tout projet ou plan détaillé. L'ÉES permet d'identifier les conséquences environnementales potentielles parfois difficiles à identifier au niveau des projets.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une ÉES par la CCN appuie le principe de développement durable, qui fait en sorte que les activités d'une génération ne diminuent pas les ressources ou les choix disponibles des générations futures. Elle reconnaît les liens intrinsèques qui existent entre l'économie, la collectivité et la nature (les composantes naturelles) et appuie les décisions et les actions qui respectent l'intégrité de chacun de ces trois environnements.

## **2.0 Le cadre législatif**

La *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale de projets, de politiques, de plans et de programmes* (modifiée en 2004) exige une évaluation environnementale des projets de politiques fédérales. Cette directive s'applique au Plan de secteur du Cœur de la capitale.

En soumettant le Plan à une évaluation environnementale stratégique, la CCN se conforme à la directive du Cabinet et fait en sorte que les considérations environnementales soient intégrées au processus de planification des stratégies et projets qui découlent de celui-ci.

De plus, la *Loi sur la capitale nationale* de 1958, modifiée en 1988, donne à la CCN le mandat :

- « D'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère digne de son importance nationale »;
- « D'organiser, de parrainer ou de promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens ».

### 3.0 Les principes et les objectifs

Le présent document intègre les exigences relatives aux ÉES en déterminant et en évaluant les effets environnementaux potentiels du Plan. Il identifie également des mesures d'atténuation et de suivi approprié lorsque des effets environnementaux défavorables sont identifiés.

Aux fins de l'évaluation, « l'environnement » comprend les composantes de l'environnement naturel et celles de l'environnement socioéconomique et culturel. Ces aspects de l'environnement sont décrits ci-après.

L'environnement naturel comprend : le sol, l'eau et l'air, y compris toutes les couches de l'atmosphère; toutes les matières organiques et inorganiques ainsi que les êtres vivants; les systèmes naturels en interaction. Les aspects particuliers à chacune de ces composantes qui sont pertinents au Plan sont définis au tableau 1.

Les composantes socioéconomiques et culturelles de l'environnement qui sont importantes dans le contexte de l'ÉES sont : la qualité de la vie, le milieu bâti, l'environnement visuel, le tourisme et les loisirs, la collectivité, l'emploi, les transports et le patrimoine culturel.. Les aspects particuliers à ces composantes font parti de l'évaluation et sont définis au tableau 2.

Les objectifs de planification environnementale (OPE) sont semblables aux autres objectifs de planification, car ils expriment les buts et les résultats souhaités. Les raisons justifiant l'établissement d'objectifs précis sont notamment les suivantes :

- Une planification qui repose sur des objectifs précis comporte des balises qui permettent de garder son évaluation dans la bonne voie;
- Une telle approche favorise une démarche axée sur les résultats;
- Les OPE incitent **à faire ce qui doit être fait et à le faire comme il se doit.**

Bien que plus d'une vingtaine de documents internationaux ont été synthétisés en vue d'établir les éventuels OPE, le Plan et la connaissance particulière du contexte de l'étude combinée avec le document *Caring for the Earth* (IUCN et coll., 1991) ont été particulièrement utiles. Le choix des OPE a été arrêté selon les critères suivants :

- Les OPE se rattachent à un ou plusieurs principes de planification du Plan et peuvent servir de concepts d'organisation des

considérations environnementales. Leur rattachement à plus d'un principe de planification aide à établir l'ordre de priorité des OPE dans les cas de conflits entre les enjeux, les objectifs et les intérêts;

- Les OPE doivent non seulement être réalistes, mais ils doivent aussi être réalisables;
- Le Plan doit pouvoir exercer une influence sur les OPE, soit directement ou indirectement, selon la nature du mandat de la CCN.

Les OPE ont été tirés du Plan de secteur initial, puis modifiés pour la présente mise à jour d'après les consultations d'organismes gouvernementaux, de différents intervenants et de la CCN.

**Tableau 1.0**

<b>PRINCIPE</b>	<b>OBJECTIFS</b>
<p><b>Le Cœur de la capitale sera :</b></p> <p>Un modèle de développement urbain durable en ce qui a trait à la qualité de l'environnement naturel.</p>	<p><b>Le Plan vise à :</b></p> <p><b><u>ENVIRONNEMENT NATUREL</u></b></p> <p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la protection des rives naturelles;</li> <li>• Assurer de façon adéquate la gestion et la protection des ressources en eau, tant au niveau de la qualité que de la quantité.</li> </ul> <p><b>Sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la santé écologique et la bonne gestion des espaces verts urbains de la capitale;</li> <li>▪ Aménager de nouveaux espaces verts urbains dans le milieu bâti et près des rives de la capitale;</li> <li>▪ Planifier des événements dans les espaces verts urbains de la capitale selon la capacité de chacun des sites;</li> <li>▪ Assurer la protection des terrains escarpés comme faisant partie d'un écosystème riverain plus vaste;</li> <li>▪ Encourager l'assainissement des terrains contaminés et le développement / l'aménagement des terrains industriels en friches.</li> </ul> <p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inclure des mesures de conservation d'énergie à l'aménagement du Cœur de la capitale;</li> <li>▪ Promouvoir le renforcement des objectifs internationaux de réduction des gaz à effet de serre et des initiatives de Kyoto.</li> </ul> <p><b>Flore</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protéger et accroître la végétation dans le Cœur de la capitale;</li> <li>▪ Relier les espaces naturels du Cœur de la capitale aux espaces naturels situés à l'extérieur de celui-ci (Ceinture de verdure, parc de la Gatineau, etc.);</li> <li>▪ Protéger et mettre en valeur les espèces en péril et leurs habitats.</li> </ul>

<b>PRINCIPE</b>	<b>OBJECTIFS</b>
<p><b>Le Cœur de la capitale sera :</b></p> <p>Un modèle de développement urbain durable en ce qui a trait à la qualité de l'environnement naturel.</p>	<p><b>Le Plan vise à :</b></p> <p><b><u>ENVIRONNEMENT NATUREL (SUITE)</u></b></p> <p><b>Faune</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protéger la faune et les habitats aquatiques d'importance;</li> <li>▪ Protéger et mettre en valeur les espèces en péril et leurs habitats.</li> </ul>

**Tableau 2.0**

<b>PRINCIPE</b>	<b>OBJECTIFS</b>
<p><b>Le Cœur de la capitale sera :</b></p> <p>Un modèle de développement urbain durable en ce qui a trait à l'environnement socioéconomique et culturel.</p>	<p><b>Le Plan vise à :</b></p> <p><b><u>ENVIRONNEMENT SOCIOÉCONOMIQUE</u></b></p> <p><b>Qualité de la vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer des mesures de sécurité dans la planification et dans les projets d'aménagement;</li> <li>• Incorporer des pratiques exemplaires pour les personnes aux prises avec des difficultés physiques.</li> </ul> <p><b>Milieu bâti</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir compte du climat nordique dans la conception des projets d'aménagement;</li> <li>• Voir à une conception urbaine axée sur les piétons et l'accessibilité universelle;</li> <li>• Inclure des mesures de conservation d'énergie.</li> </ul> <p><b>Environnement visuel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger les vues de la colline du Parlement et des institutions culturelles importantes;</li> <li>• Protéger les vues de la rivière des Outaouais et des espaces verts urbains de la capitale.</li> </ul> <p><b>Tourisme et loisirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le potentiel récréatif de la rivière des Outaouais et des autres aires à caractère distinct du Cœur de la capitale;</li> <li>• Aménager la rivière de façon à créer un lien entre les différentes destinations récréotouristiques;</li> <li>• Améliorer les liens entre les différentes activités touristiques.</li> </ul>

**Tableau 2.0 (suite)**

<b>PRINCIPE</b>	<b>OBJECTIFS</b>
<p><b>Le Cœur de la capitale sera :</b></p> <p>Un modèle de développement urbain durable en ce qui a trait à l'environnement socioéconomique et culturel.</p>	<p><b>Le Plan vise à :</b></p> <p><b><u>ENVIRONNEMENT SOCIOÉCONOMIQUE (SUITE)</u></b></p> <p><b>Collectivité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider les quartiers du Cœur de la capitale;</li> <li>• Appuyer le développement résidentiel dans le Cœur de la capitale.</li> </ul> <p><b>Emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le rôle du Cœur de la capitale en tant que principal pôle d'emploi dans la région.</li> </ul> <p><b>Transports</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'ordre de priorité suivant pour les projets d'infrastructure de transport : les piétons, les cyclistes, le transport en commun, le covoiturage, l'usage de véhicules à passager unique;</li> <li>• Appuyer le déplacement des routes interprovinciales hors du Cœur de la capitale;</li> <li>• Développer le réseau de transport selon les projections démographiques.</li> </ul> <p><b><u>ENVIRONNEMENT CULTUREL</u></b></p> <p><b>Patrimoine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger les éléments du patrimoine;</li> <li>• Mettre en valeur le patrimoine industriel en tant que « paysages patrimoniaux vivants »;</li> <li>• Protéger les ressources archéologiques.</li> </ul>

#### **4.0 La portée de l'ÉES**

L'ÉES décrit et examine le Plan et les projets envisagés compte tenu de l'environnement actuel de la région de la capitale nationale (Ottawa /Gatineau), y compris ses composantes naturelles, socioéconomiques et culturelles. Elle tentera d'en cerner les effets environnementaux potentiels et d'évaluer l'importance probable de ces effets. L'ÉES identifie des mesures de prévention et d'atténuation typique qui doivent être mises en œuvre pour éviter ou atténuer les effets environnementaux. De plus, l'ÉES examine les effets résiduels ainsi que les effets cumulatifs. Les problèmes particuliers liés aux projets et les méthodes de construction visant la mise en œuvre des techniques courantes en matière de géotechnique, d'hydrologie, d'assainissement des lieux, de manutention et d'élimination des matières dangereuses et des autres techniques de gestion et pratiques exemplaires de construction devraient être abordées dans les évaluations environnementales de projet effectuées selon la LCÉE.

#### **5.0 L'aire d'étude**

L'aire d'étude s'étend sur environ 2,5 kilomètres, centré sur la tour de la Paix, situé sur la colline du Parlement. Ses limites débordent du Cœur de la capitale, ce qui reflètent les interdépendances entre le Cœur de la capitale et les secteurs à proximité.

#### **6.0 La méthodologie de l'ÉES**

L'ÉES a pour objectif de faire en sorte que le Plan proposé intègre des principes de planification environnementale judicieux. C'est un outil largement utilisé pour déterminer, dès le départ, les effets environnementaux potentiels des stratégies et des plans, alors que l'évaluation environnementale (ÉE) est l'outil utilisé à l'échelle d'un projet spécifique. Toutefois, selon leur nature et leur envergure, certains projets peuvent nécessiter une évaluation environnementale détaillée.

L'ÉES du Plan de secteur du Cœur de la capitale a tenu compte des aspects spatiaux et temporels des politiques et stratégies que la CCN propose pour le Cœur de la capitale. L'examen des aspects spatiaux a porté sur les secteurs situés dans le Cœur de la capitale et, s'il y a lieu, sur des endroits précis. L'examen des aspects temporels a porté sur les phases de planification, de construction et d'exploitation des politiques et stratégies proposées.

La méthodologie de l'ÉES a été conçue spécialement pour le Plan et comprend sept (7) étapes :

**a) Identifier et catégoriser les initiatives et les projets futurs**

Cette étape consiste à examiner le Plan afin d'identifier les projets et les stratégies qui seront évalués.

**b) Déterminer les types d'activités**

Pour réaliser l'ÉES, il faut tout d'abord comprendre la nature des activités associées aux initiatives et projets du Plan. Cela permet d'identifier les effets environnementaux potentiels sur les aspects naturels, socioéconomiques et culturels de l'environnement du Cœur de la capitale. Ensuite, les lignes directrices, les projets, les activités ainsi que leur portée ont été regroupées en trois (3) catégories : *planification*, *construction* et *exploitation*. Chaque ligne directrice ou projet comportait l'une de ces catégories, et certaines, deux parfois même trois.

**c) Évaluer les effets environnementaux potentiels**

Par la suite, un ensemble d'indicateurs environnementaux a été établi afin d'évaluer les effets environnementaux potentiels, même à un niveau stratégique. Ces indicateurs ont ensuite été groupés selon les composantes environnementales naturelles, socioéconomiques et culturelles.

Après avoir établi ces indicateurs, les stratégies et les projets ont été évalués en adoptant une approche «large» pour cerner les effets potentiels positifs ou négatifs.

**d) Évaluer les effets cumulatifs potentiels**

Les effets cumulatifs sont les changements subis par l'environnement en raison d'une action combinée avec d'autres actions humaines passées, présentes et futures (ACEE, 1999). Ils surviennent lorsque au moins deux effets environnementaux liés au projet ou au moins deux stratégies ou projets indépendants se combinent pour produire un effet différent. Les effets cumulatifs du Plan ont été évalués à un niveau de base en tenant compte de leurs limites spatiales et temporelles.

**e) Déterminer les mesures d'atténuation**

Les lignes directrices et les projets qui peuvent avoir des effets environnementaux négatifs ou des effets environnementaux cumulatifs négatifs peuvent nécessiter des mesures d'atténuation. Trois (3) mesures de haut niveau ont été identifiées afin d'atténuer les effets



environnementaux : les évaluations environnementales de projet, les processus d'approbation ainsi que les communications.

**f) Déterminer l'importance des effets résiduels**

Les effets environnementaux résiduels sont définis et évalués comme étant une ou des modifications à l'environnement causées par le projet, suite à l'application de toutes les mesures d'atténuation.

**g) Effectuer le suivi**

Le suivi est le processus qui permet d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation, avec l'objectif d'améliorer les conditions environnementales ou les corriger. Un suivi est recommandé dans le cas des initiatives pour lesquelles on prévoit des effets résiduels.

**7.0 L'évaluation des effets environnementaux potentiels**

Aux fins de la présente ÉES, on suppose que la planification des projets se poursuivra selon le fonctionnement actuel de la CCN en utilisant différents outils, tel que décrit ci-après :

**1. Les approbations fédérales d'utilisation du sol, de transaction immobilière et de design :**

- S'assurent qu'un projet s'intègre avec les plans en vigueur et que les changements proposés concordent avec le rôle de la capitale dans la région.

**2. Les évaluations environnementales de projet:**

- offrent à la CCN un outil de prise de décisions quant à savoir si les projets devraient être mis à exécution;
- s'assurent que les projets comportent des mesures de protection de l'environnement, de conformité environnementale et d'atténuation;
- mettent en œuvre la Stratégie de gestion environnementale de la CCN;
- évaluent les projets selon l'esprit de la LCEE.

**3. La gestion de l'environnement :**

- intègre le « développement durable » aux projets.

**4. Les ressources patrimoniales et archéologiques :**

- préservent le patrimoine et mettent en application les politiques fédérales et normes internationales pertinentes à l'examen de toutes les propriétés fédérales.

## **5. Le plan de démarrage et l'évaluation :**

- établir un plan de démarrage qui définit les responsabilités et fixe le calendrier de lancement d'un projet ;
- évaluer les leçons apprises.

De façon plus particulière, l'ÉES a examiné les effets potentiels sur l'environnement naturel, socioéconomique et culturel dans chaque aire à caractère distinct, comme le montre le tableau 3. En outre, les sections 7.1, 7.2, et 7.3 résument les effets potentiels des projets et les mesures d'atténuation proposées pour chaque composante valorisée de l'environnement (CVE).

### **7.1 Les composantes naturelles**

#### **7.1.1 L'eau**

Les interactions avec les ressources aquatiques seront notamment liées à l'aménagement d'infrastructures le long de la Cité parlementaire, du lien des îles (Victoria et des Chaudières), du canal Rideau, du parc Jacques-Cartier, du sud des Plaines LeBreton, de la rivière des Outaouais, de l'île de Hull et du secteur riverain de Gatineau. Un nouveau lien piétonnier ou poste d'observation pourrait relier la chute des Chaudières à la terre ferme.

#### **Le résumé des effets**

L'amélioration des rives dans le cadre des aménagements ci-dessus pourrait avoir des effets positifs. Les effets positifs sur les rives tiendraient en grande partie de la restauration et la naturalisation des rives dans le cadre du réaménagement de terrains riverains comme celui de l'usine des Papiers Scott, les Plaines LeBreton et les îles.

Des effets négatifs pourraient survenir aux endroits où des installations de soutien à la navigation de plaisance sont construites en bordure de l'eau. Il est probable que des effets négatifs sur la qualité de l'eau augmentent en raison de l'érosion et de la sédimentation provenant des activités de construction menées en bordure des cours d'eau et du revêtement de surfaces augmentant ainsi le ruissellement direct et réduisant l'infiltration.

Les projets de construction en bordure de l'eau sont plus susceptibles d'affecter la qualité de l'eau par l'érosion et la sédimentation. Ainsi, des effets négatifs sur la qualité de l'eau pourraient découler de la mise en valeur des terrains des Papiers Scott, des îles, des Plaines LeBreton ainsi que des améliorations routières prévues dans le Plan, plus

particulièrement des éventuels travaux de réfection routière et de terrassement.

L'augmentation de la navigation de plaisance sur la rivière des Outaouais pourrait aussi avoir des effets négatifs sur la qualité de l'eau. Ces effets sont liés à la construction d'infrastructures en bordure de l'eau ainsi qu'à l'exploitation de celles-ci (p. ex., déversements de carburant).

### **Le résumé des mesures d'atténuation**

Lorsqu'une construction est proposée sur des terrains riverains, les plans d'aménagement paysager devraient comprendre la restauration ou la naturalisation des rives. Lorsque des installations pour la navigation de plaisance doivent être situées en bordure de l'eau, le choix de leur emplacement devrait permettre d'éviter les effets négatifs sur l'habitat riverain et l'habitat du poisson. On peut atténuer les effets potentiels de l'augmentation de la navigation de plaisance sur la rivière des Outaouais ayant recours à des pratiques de gestion optimale des activités nautiques, telles que la gestion des carburants. On doit, du reste, se conformer aux dispositions pertinentes de la *Loi sur les pêches* et de la *Politique de gestion de l'habitat du poisson* de Pêches et Océans Canada.

Par ailleurs, on devrait gérer les eaux pluviales dès la phase de planification du site pour les projets de construction mis à exécution dans le cadre du Plan de secteur du Cœur de la capitale. En outre, la réfection de routes dans le Cœur de la capitale offre la possibilité de séparer les égouts pluviaux et les égouts sanitaires et de réduire ainsi les débordements d'égout unitaire lors de fortes pluies.

#### **7.1.2 Le sol**

De nouveaux espaces verts urbains de la capitale seront ajoutés dans le Cœur de la capitale : les Plaines LeBreton, l'est de l'île Victoria, les terrains des Papiers Scott et le long du ruisseau de la Brasserie. Les terrains escarpés feront aussi l'objet de projets de naturalisation et les terrains contaminés seront assainis et aménagés.

### **Le résumé des effets**

Les terrains escarpés seront en grande partie stabilisés grâce aux travaux de naturalisation et aux ouvrages nécessaires pour éviter les glissements de terrain, ce qui aura des effets positifs.

Il est probable que l'aménagement de terrains des Plaines LeBreton et des îles mettra au jour une contamination liée à leurs utilisations

passées. L'aménagement des terrains comporte à la fois le risque d'étendre la contamination et la possibilité de les réhabiliter.

Les aménagements proposés à l'intérieur des espaces verts urbains, comme le parc Jacques-Cartier et le secteur riverain de Gatineau, pourraient avoir des effets négatifs. Les activités de construction réduiront l'utilisation de ces espaces et peut-être aussi leur dimension.

L'aménagement de futurs espaces verts urbains de la capitale dans l'Ouest du Cœur de la capitale – aux Plaines LeBreton, sur le terrain des Papiers Scott et sur les îles – aidera à répartir la demande croissante des utilisateurs des parcs Major's Hill, Jacques-Cartier et de la Confédération. L'aménagement de parc à l'extrémité ouest du boulevard de la Confédération aidera aussi à mieux répartir les espaces verts urbains entre l'est et l'ouest du Cœur de la capitale.

### **Le résumé des mesures d'atténuation**

Le Plan devrait identifier des liens entre les espaces verts et les parcs afin d'en maximiser l'importance. L'assainissement des terrains contaminés devrait être effectué à des niveaux égaux ou supérieurs aux critères fédéraux et provinciaux.

Les sites identifiés devraient comporter des plans de gestion des matériaux contaminés, lesquels devraient faire partie intégrante des futurs projets d'aménagement. Ces sites offrent à la CCN l'occasion d'encourager des projets innovateurs comportant la gestion sur place des matériaux. On devrait aussi envisager de compiler les autres renseignements que donnent les évaluations environnementales de site, les plans d'urbanisme municipaux et les études particulières de terrain afin de cartographier tous les endroits contaminés ou potentiellement contaminés du Cœur de la capitale.

#### **7.1.3 L'air**

L'utilisation du transport en commun devrait être encouragée dans l'ensemble du Cœur de la capitale et améliorer les liaisons de transport en commun entre les centres d'affaires d'Ottawa et de Gatineau.

### **Le résumé des effets**

La priorité est donnée aux déplacements à pied, à vélo et au transport en commun, lesquels diminuent l'utilisation de l'automobile et contribuent ainsi à diminuer les émissions et à améliorer la qualité de l'air. Les améliorations du réseau de transport en commun peuvent ralentir l'augmentation de la circulation automobile dans le Cœur de la capitale.

Par contre, l'aménagement de nouveaux parcs de stationnement pourrait encourager les déplacements en automobile.

L'accroissement des usages résidentiels grâce à l'aménagement de terrains à usage mixtes comme ceux situés sur les îles, dans le centre-ville d'Ottawa, aux Plaines LeBreton, dans le centre-ville de Hull et le long du ruisseau de la Brasserie, augmentera davantage la proportion des déplacements à pied, à vélo ou par transport en commun seulement si l'augmentation de la population a lieu à l'intérieur du Cœur de la capitale.

L'intensification résidentielle est associée à une utilisation réduite de l'automobile et de la consommation d'énergie. Ainsi, les améliorations routières et du transport en commun combiné à l'intensification et à l'aménagement de terrains à usages mixtes pourraient entraîner une réduction des déplacements en voiture et de la consommation d'énergie. Des infrastructures améliorées permettant des modes de déplacement autres que le véhicule à un seul occupant (p. ex., la marche, le vélo et le transport en commun) diminue aussi le recours à l'automobile. Une moins grande consommation d'énergie entraîne une réduction des gaz à effet de serre (p. ex., CO<sub>2</sub>). Toutefois, l'utilisation accrue du transport en commun au moyen d'autobus fonctionnant au diesel risque de diminuer la qualité de l'air le long des itinéraires fréquemment empruntés.

### **Le résumé des mesures d'atténuation**

Les études de transport devraient prévoir des voies réservées aux véhicules à plusieurs passagers (VPP) ainsi que des plans de réfection de routes, des améliorations favorisant les déplacements à pied ou à vélo et le transport en commun. On devrait maximiser la gestion de la demande en transport, aux endroits où l'on envisage de nouveaux parcs de stationnement ainsi que vers les centres d'emploi.

#### **7.1.4 La flore**

La réfection de routes et l'aménagement d'espaces ouverts risquent de faire disparaître certains habitats. Le réaménagement des terrains des Papiers Scott et des Plaines LeBreton nécessitera probablement l'enlèvement de la plus grande partie de la végétation en place. Toutefois, le plan de secteur identifie la possibilité d'accroître la végétation urbaine sur les terrains en développement ainsi que le nombre d'arbres le long des rues. Plus particulièrement lors du réaménagement des îles, des améliorations routières, des réaménagements de quartiers comme celui du ruisseau de la Brasserie, de même que l'aménagement des parcs de la capitale, les Plaines LeBreton, les Papiers Scott, l'est de l'île Victoria. L'escarpement fera aussi l'objet d'une restauration.

## **Le résumé des effets**

Les améliorations du paysage augmenteront la densité de la végétation urbaine (arbres et arbustes) dans les parcs et espaces verts ainsi que le long de certaines rues. La restauration des terrains escarpés rétablira, dans la mesure du possible, les espèces indigènes et éliminera les espèces non indigènes du Cœur de la capitale. L'aménagement des Plaines LeBreton entraînera aussi la perte de la végétation existante.

La naturalisation des rives et des terrains escarpés (p. ex., l'escarpement de la colline du Parlement) pourrait améliorer les liens entre les espaces naturels qui existent à l'extérieur du Cœur de la capitale, comme le parc Jacques-Cartier, le Parc de la Gatineau et le ruisseau de la Brasserie, en consolidant l'habitat riverain, et plus particulièrement aux endroits où il est détérioré.

## **Le résumé des mesures d'atténuation**

On devrait concevoir les aménagements de manière à atténuer les effets négatifs sur la végétation existante et restreindre l'introduction d'espèces non indigènes. Les mesures d'atténuation devraient donc prévoir le remplacement des arbres et de la végétation à l'aide d'espèces indigènes. En outre, les aménagements le long des rues ainsi que les plans de voirie pour le réaménagement des Plaines LeBreton devraient comporter un choix judicieux d'espèces d'arbres et de plantes pouvant résister au climat urbain, y compris le sel de voirie. Les endroits auxquels le Plan reconnaît une grande ou une très grande valeur devraient être protégés et ceux auxquels il reconnaît une valeur moyenne, devraient être améliorés.

### **7.1.5 La faune**

Les rives et les terrains escarpés seront naturalisés et restaurés. L'aménagement de nouveaux parcs augmentera la densité de la végétation.

## **Le résumé des effets**

La protection des rives et la restauration de l'escarpement de la colline du Parlement, que prévoit le Plan, pourraient avoir des effets positifs sur les mammifères et les oiseaux urbains.

L'aménagement des îles, des environs du ruisseau de la Brasserie et des Plaines LeBreton augmentera l'étendue des surfaces revêtues (asphalte, béton, etc.) dans le Cœur de la capitale. Des quais ont aussi proposé le

long des rives à différents endroits dans le Cœur de la capitale. S'il n'est pas contrôlé, le ruissellement lors de projet de construction pourrait accroître l'érosion (et l'envasement) dans les cours d'eau et affecter ainsi l'habitat du poisson. Les aménagements proposés le long des rives, tout comme les quais, pourraient avoir des effets négatifs sur ces habitats.

Les liens vers la chute des Chaudières risquent d'affecter les d'oiseaux migrateurs et l'habitat du poisson. La construction et l'exploitation d'installations à l'intérieur ou près de ces endroits pourraient aussi nuire aux espèces résidentes.

### **Le résumé des mesures d'atténuation**

Il faudrait identifier l'emplacement des quais de manière à ne pas nuire à l'habitat sensible du poisson, notamment les frayères et les aires de croissance.

Il faudrait réaliser des études détaillées de la faune et des habitats avant la mise en œuvre de projets dans les endroits ou près des endroits reconnus comme étant des habitats importants. Ces études devraient comprendre des inventaires détaillés, la cartographie des habitats, l'évaluation des effets potentiels, des mesures d'atténuation et des suivis effectués.

On devrait établir des plans de gestion des eaux pluviales pour les terrains en développement comme les Plaines LeBreton, les îles et les terrains des Papiers Scott, et ce, en consultation avec le Bureau local de protection de la nature, la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau et les organismes de contrôle provinciaux (p. ex., le ministère de l'environnement de l'Ontario et du Québec), dans le cadre du processus d'approbation d'un plans ou d'un projet. Les méthodes de traitement devraient être conformes à la *Politique relative à la gestion des eaux pluviales* de 1996 de la CCN.

## **7.2 Les composantes socioéconomiques**

Les composantes socioéconomiques de l'environnement qui sont considérées dans l'évaluation proviennent des principes et objectifs de planification qui ont servi à orienter le Plan.

### **7.2.1 La qualité de la vie**

Le Plan prévoit des améliorations au niveau de la programmation, de l'entretien et de l'exploitation, de la rue Elgin, de la promenade Sussex et du boulevard de la Confédération à Ottawa ainsi que des boulevards Alexandre-Taché, Saint-Laurent et Maisonneuve, à Gatineau

(Hull). La mise en valeur de terrains à usages mixtes le long du ruisseau de la Brasserie et aux Plaines LeBreton augmentera le nombre de personnes résidant dans ces secteurs du Cœur de la capitale.

### **Le résumé des effets**

La réfection de rues et de sentiers dans le cadre du Plan offre la possibilité d'accroître la sécurité du public. L'augmentation de la population dans certains secteurs du Cœur de la capitale donnera lieu à une surveillance accrue par les résidants et à une plus grande sécurité des rues. La réfection de routes et le réaménagement de terrains offrent la possibilité d'intégrer des infrastructures convenant mieux aux personnes aux prises avec des difficultés physiques.

### **Le résumé des mesures d'atténuation**

La réfection de rues devrait prévoir des améliorations quant à la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes. Les plans d'aménagement des terrains devraient tenir compte de la sécurité et de l'accessibilité universelle.

## **7.2.2 Le milieu bâti**

Des espaces ouverts seront créés aux Plaines LeBreton, sur les îles et entre les monuments commémoratifs. Les déplacements sans voitures sont encouragés dans l'ensemble du Cœur de la capitale. L'utilisation des espaces ouverts se fera selon que leur aménagement tient compte des conditions climatiques de chaque endroit.

### **Le résumé des effets**

La priorité est donnée aux déplacements à pied ou à vélo et au transport en commun. La réfection de rues pourrait améliorer le domaine piétonnier. Le réaménagement du Centre national des Arts permet d'envisager des liens vers le Centre Rideau et le Centre des congrès. Un lien entre ces installations améliorerait les conditions pour les piétons qui se déplacent entre elles. Il pourrait toutefois diminuer la circulation piétonnière au niveau de la rue et y réduire l'activité commerciale.

### **Le résumé des mesures d'atténuation**

La conception des liens entre les espaces ouverts et les monuments commémoratifs devrait tenir compte des conditions climatiques des quatre saisons et des effets des différents aménagements afin de créer des espaces pouvant être fréquentés tout au long de l'année.



Il faudrait voir à ce que la réfection des rues crée une ambiance de grande qualité pour les piétons. Il faudrait voir aussi à ce que les liens piétonniers en hauteur ne portent pas atteinte à l'environnement piétonnier au niveau de la rue.

### **7.2.3 L'environnement visuel**

Des aménagements sont prévus pour améliorer les différentes vues de la colline du Parlement et les institutions culturelles nationales.

#### **Le résumé des effets**

Le réaménagement des pôles d'attractions et des entrées du boulevard de la Confédération pourrait modifier les vues sur les édifices du Parlement et les institutions culturelles nationales. Il faudra déterminer, lors de la phase de conception, les effets qu'auront les modifications du tracé des voies d'approche sur les vues.

Le lien vers la chute des Chaudières, la passerelle sur le canal Rideau et la démolition de bâtiments sur les îles pourraient améliorer et/ou augmenter les vues de la colline du Parlement et de l'aménagement paysager de la Capitale à partir de la rue Laurier, à Gatineau.

#### **Le résumé des mesures d'atténuation**

Le Plan comprend des mesures d'atténuation et recommande que des lignes directrices de conception urbaine soient établies avant les propositions de développement.

### **7.2.4 Le tourisme et les loisirs**

L'aménagement de sentiers piétonniers, l'ajout de nouveaux parcs ainsi que de nouvelles institutions culturelles nationales et activités commerciales à proximité de la rivière des Outaouais offre la possibilité d'en favoriser l'utilisation à des fins récréatives.

#### **Le résumé des effets**

L'aménagement d'infrastructures le long des rives améliorera les liens entre les activités qui se déroulent sur les rives, sur la rivière et dans le centre-ville d'Ottawa. Les améliorations routières rehausseront aussi la qualité des liens en particulier pour les piétons, entre les différents points d'activité. Un trajet « en boucle » de transport en commun proposé dans le Cœur de la capitale améliorera aussi les liens entre les destinations touristiques. L'aménagement des Plaines LeBreton offrira en

outre la possibilité de créer des liens urbains entre les quartiers situés au sud et les îles au nord.

### **Le résumé des mesures d'atténuation**

Il faudrait réaliser des études sur la circulation et sur le nombre de visiteurs afin de gérer chaque secteur à caractère distinct de manière préventive et ainsi éviter toute détérioration de l'environnement.

#### **7.2.5 La collectivité**

Le réaménagement des Plaines LeBreton comprendra de nouveaux usages résidentiels. De nouveaux projets d'aménagement de terrains à usages mixtes et d'intensification urbaine pourraient être réalisés le long du ruisseau de la Brasserie, à Gatineau (Hull).

### **Le résumé des effets**

La mise en œuvre complète du Plan augmentera le nombre de logements dans le Cœur de la capitale.

### **Le résumé des mesures d'atténuation**

Les plans d'aménagement devraient prévoir des usages résidentiels et comprendre des mesures d'atténuation des effets sur l'environnement naturel, tel que mentionné précédemment.

#### **7.2.6 L'emploi**

Les îles seront réaménagées pour accueillir de futurs projets commerciaux. Les Plaines LeBreton seront réaménagées en terrain à usage mixte comprenant entre autres des institutions culturelles nationales situées plus au nord. Une intensification des terrains à usages mixtes sera également développée le long du ruisseau de la Brasserie.

### **Le résumé des effets**

La construction de locaux, de bureaux et de commerces aux Plaines LeBreton et sur les îles ainsi que l'augmentation des terrains à usages mixtes le long du ruisseau de la Brasserie augmentera probablement l'emploi dans le Cœur de la capitale. Les usages commerciaux et institutionnels généreront des emplois à long terme dans le Cœur de la capitale, notamment des emplois liés au tourisme. La mise en œuvre complète du Plan accroîtra vraisemblablement l'emploi à court terme et à long terme dans le Cœur de la capitale.

## **Le résumé des mesures d'atténuation**

Aucune mesure d'atténuation n'est identifiée.

### **7.2.7 Les transports**

Le Plan propose d'améliorer les liens piétonniers et routiers reliant le boulevard de la Confédération et dans l'ensemble du Cœur de la capitale. Il propose aussi de construire les liens manquants au réseau de sentiers récréatifs.

Un réseau urbain de transport en commun desservira les centres d'affaires, qui comprendra éventuellement un trajet « en boucle » empruntant le boulevard de la Confédération, et éventuellement un train léger sur rail reliant les Plaines LeBreton et les voies rapides à Gatineau (Rapibus).

Ceci se traduira également par une augmentation du nombre de résidents ainsi que des possibilités d'emploi dans le Cœur de la capitale.

## **Le résumé des effets**

Les améliorations routières proposées à Ottawa et à Gatineau offrent la possibilité de développer des infrastructures qui favorisent des modes de déplacement autres que la voiture automobile privée, grâce à un meilleur environnement piétonnier et à des voies réservées aux vélos et aux VPP. La densification des usages résidentiels dans le Cœur de la capitale accroîtra la proportion des personnes qui marchent, prennent le vélo et utilisent le transport en commun. Les améliorations du réseau de sentiers récréatifs pourraient accroître le nombre de piétons et de cyclistes qui se rendent dans le Cœur de la capitale.

Un investissement accru dans le transport en commun, notamment pour améliorer les services de train léger sur rail et d'autobus, devrait accroître la proportion d'utilisateurs qui choisissent ce mode de déplacement.

## **Le résumé des mesures d'atténuation**

Prévoir des raccords aux sentiers existants tenant compte des futurs réseaux de transport en commun à Ottawa et Gatineau.

## **7.3 Les composantes culturelles**

### **7.3.1 Le patrimoine**

Le Plan prévoit l'aménagement de terrains à usage mixtes sur les îles Victoria et des Chaudières ainsi que dans le secteur du ruisseau de la Brasserie. La partie Est de l'île Victoria deviendra un espace vert urbain de la capitale pouvant intégrer des aménagements mettant en valeur les Premières nations du Canada. Des développement à usage mixte ont été proposés aux Plaines LeBreton.

Le Plan reconnaît des zones potentielles de conservation du patrimoine comme l'aqueduc des Plaines LeBreton, le canal Rideau, la Cité parlementaire et les environs de Rideau Hall, du parc Rockcliffe et du 24 promenade Sussex. De telles zones sont aussi reconnues dans le centre-ville d'Ottawa et le long des rues Sparks et Bank.

Des aménagements sont prévus à proximité de sites archéologiques, historiques et préhistoriques connus, tel les Plaines LeBreton, le parc Jacques-Cartier et le long de la rive à Gatineau.

#### **Le résumé des effets**

L'utilisation de la partie Est de l'île Victoria pour un aménagement lié aux Premières nations pourrait avoir des effets négatifs sur le potentiel d'interprétation du bâtiment industriel Wilson Carbide, qui se trouve à cet endroit.

Le réaménagement des îles en un secteur à usage mixtes comportant des usages résidentiels, commerciaux, industriels et récréatifs, offre la possibilité de protéger et de mettre en valeur le caractère industriel actuel des îles.

Le Plan définit les arrondissements patrimoniaux actuels et proposés dans le Cœur de la capitale et en appuie la conservation et l'interprétation, tout en envisageant les possibilités de réhabilitation ou de rénovation.

Les aménagements prévus dans les endroits à potentiel archéologique élevé comportent certains risques de détruire involontairement des artefacts.

#### **Le résumé des mesures d'atténuation**

Tout aménagement ou développement effectué à l'intérieur des zones de conservation du patrimoine actuelles ou proposées (îles Victoria et des

Chaudières, Plaines LeBreton, centre-ville d'Ottawa et de Hull et secteur du ruisseau de la Brasserie) devrait être intégré au contexte actuel des arrondissements patrimoniaux par le biais de lignes directrices de conception.

Dans les secteurs à potentiel archéologique élevé, on devrait embaucher un archéologue afin d'effectuer des fouilles archéologiques avant de procéder à des travaux d'excavation ou de construction.

## **8.0 Les mesures d'atténuation supplémentaires**

En plus des mesures d'atténuation exposées à la section précédente, chaque projet susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs ou des effets environnementaux cumulatifs négatifs peut nécessiter des mesures d'atténuation particulières pour éliminer ces effets ou en atténuer l'ampleur, la portée ou la durée. Aucune mesure d'atténuation n'est requise si aucun effet négatif n'est prévu.

Les mesures d'atténuation supplémentaires dont dispose la CCN comprennent les évaluations environnementales de projet, les plans et modifications de plans, les approbations et les communications. Ces outils sont décrits ci-après.

### **8.1 Les évaluations environnementales de projet**

La Politique sur l'évaluation environnementale de la CCN oblige d'examiner tous les projets et activités afin d'en déterminer les effets négatifs et, s'il y a lieu, de recommander des mesures d'atténuation et des plans de suivi pour s'assurer que ces effets sont atténués. La CCN réalise des évaluations environnementales de ses projets suivant l'esprit de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE), ainsi que des analyses environnementales dans le cas de projets non assujettis à la LCÉE, pour répondre aux exigences des lois et politiques applicables en matière d'environnement. Dans la mesure du possible, la CCN harmonise ses projets de manière à répondre aux exigences environnementales provinciales et municipales. Les évaluations environnementales stratégiques aident aussi à encadrer les évaluations futures en déterminant à la base les différentes catégories d'effets potentiels.

### **8.2. Les plans et les modifications de plans**

Certaines stratégies et projets peuvent nécessiter une modification des plans de la CCN approuvé en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*, y compris le Plan de la capitale du Canada, les plans directeurs, les plans de secteur et les plans de zone, de même que le plan d'entreprise de la CCN. Tous ces plans et modifications peuvent être assortis de mesures d'atténuation.

### **8.3 Les approbations**

Certains programmes ou projets peuvent être sujets aux processus d'examen et d'approbation de la CCN ou d'autres organismes, par exemple :

- les approbations fédérales d'utilisation du sol (CCN);
- les approbations fédérales de design (CCN);
- les approbations fédérales de transaction immobilière (CCN);
- le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI);
- les modifications des plans d'urbanisme municipaux;
- les modifications des règlements de zonage municipaux;
- les permis fédéraux, provinciaux ou municipaux en matière d'environnement, d'urbanisme ou de construction.

Le personnel de la CCN déterminera le besoin des approbations ci-dessus. Ces approbations peuvent être assorties de mesures d'atténuation ou de conditions intégrées à des ententes particulières.

### **8.4 Les communications**

Les effets négatifs potentiels de certains programmes ou projets peuvent être atténués par le biais d'initiatives de communication visant à informer les autres organismes gouvernementaux, les autres intervenants et le public. Un large éventail de moyens s'offre pour cela, y compris les communiqués, les envois postaux systématiques ou ciblés, le site Web de la CCN et les panneaux d'avertissement. En outre la CCN donne la possibilité de faire des commentaires dans son site Web, à la page « Planifier la région de la capitale » (« Dites-nous ce que vous pensez de la CCN? »), et par courriel, à <info@ncc-ccn.ca>.

### **8.5 La révision de la stratégie**

Une stratégie proposée peut devoir être revue s'il ne s'avère pas possible d'en atténuer les effets environnementaux négatifs. On évalue alors la stratégie révisée au moyen d'une EES afin de déterminer si la révision a permis d'atténuer les effets environnementaux négatifs potentiels. S'il subsiste des effets néfastes importants qui ne peuvent être atténués, on doit modifier de nouveau la stratégie ou l'objectif pour pouvoir aller de l'avant.

## **9.0 Les effets cumulatifs potentiels**

Les effets cumulatifs sont les changements subis par l'environnement en raison d'une action combinée avec d'autres actions humaines passées, présentes et futures (ACEE, 1999). Ils surviennent lorsque au moins deux effets environnementaux liés au projet ou au moins deux stratégies ou projets indépendants se combinent pour produire un effet différent. On a évalué les effets cumulatifs liés aux initiatives et projets que propose le Plan, d'après leurs limites spatiales et temporelles.

**Les effets cumulatifs spatiaux peuvent se manifester par :**

- la réalisation de plus d'un projet ou activité en un même endroit;
- la combinaison des effets d'une activité localisée avec d'autres activités ou conditions sur un territoire plus grand (p. ex., une région);
- les conséquences indirectes des effets d'une activité sur une autre activité ou condition apparemment sans rapport avec elle;
- la diminution de la valeur d'une composante environnementale à la suite de petits changements successifs.

**Les effets cumulatifs temporels peuvent se manifester par :**

- l'accumulation d'effets non importants mais répétés qui devient elle-même importante (c.-à-d. dépasse un seuil) sur une longue période;
- le décalage faisant en sorte que des effets à court terme ne sont ressentis que dans l'avenir.

Les effets cumulatifs spatiaux ou temporels potentiels ont été examinés en mettant en relation toutes les initiatives et projets mis de l'avant dans le Plan, les autres activités connues de la CCN ainsi que les conditions ou tendances environnementales prévisibles.

Il importe de souligner que la présente ÉES ne tient pas compte des effets cumulatifs positifs. En effet, chaque stratégie ou projet décrit dans le Plan visent à atteindre les OPE et à améliorer de façon générale l'environnement de l'ensemble de la RCN. Par conséquent, il aurait été redondant d'énumérer les effets cumulatifs positifs liés à chacun.

Le potentiel d'effets cumulatifs négatifs est résumé au tableau 3.

## **10.0 L'importance des effets résiduels**

Les effets résiduels négatifs potentiels sont évalués selon leur importance et catégorisés comme étant : nuls, négligeables, non importants ou importants.

***Effet négligeable :***

Effet presque nul ou difficile à discerner.

***Effet non important :***

Effet qui présente au moins une des caractéristiques suivantes :

- peu étendu;
- temporaire ou passager (c.-à-d. seulement pendant les phases de pré-construction ou de construction);

- récurrent et de courte durée au cours de la mise en œuvre du projet ou après sa réalisation;
- réversible, de telle sorte que la composante environnementale affectée retrouvera son intégrité après l'achèvement des travaux.

***Effet important :***

Effet qui présente au moins une des caractéristiques suivantes :

- étendu;
- constitue une transgression ou une contravention permanente des lois, normes, lignes directrices ou objectifs en matière d'environnement;
- consiste dans une perte irréversible de composantes environnementales hautement valorisées;
- réside dans une modification irréversible des caractéristiques de la collectivité ou des services à celle-ci, de l'utilisation du sol ou de schémas établis, que la collectivité dans son ensemble considère comme grave et indésirable et qui est contraire à l'intérêt général.

Le tableau 3 présente un résumé des effets résiduels potentiels. D'après l'examen stratégique des initiatives et projets, aucun effet négatif ne répond à la définition d'« effet important ».

**11.0 Les mesures de suivi des effets des propositions du Plan**

Le suivi du rendement est prévu à la section « Administration du Plan » du *Plan de secteur du Cœur de la capitale*. Le suivi environnemental est aussi une activité essentielle de l'EES et peut servir aux fins suivantes :

- établir la pertinence et l'exactitude des prévisions de l'EES;
- vérifier la conformité des mesures d'atténuation;
- évaluer le succès des mesures d'atténuation;
- justifier des mesures d'atténuation supplémentaires;
- améliorer le processus d'EES;
- appuyer la planification à long terme et déterminer le besoin d'études ou de recherches supplémentaires (THERIVEL et coll., 1993).

Une difficulté supplémentaire s'ajoute à la réalisation de la présente EES. Celle-ci réside dans le besoin de limites socialement acceptées ou de normes scientifiques de planification environnementales liée au fait que certains effets du Plan sont cumulatifs (ex., ventes successives de terrain).

Le Plan reconnaît que certains terrains revêtent un intérêt pour la capitale et propose des énoncés de politique concernant leur utilisation. Il constate aussi que certains terrains non fédéraux présentent un intérêt pour la capitale alors que certains terrains fédéraux n'en présentent aucun. Il prévoit donc à la fois l'acquisition de terrains d'intérêt pour la capitale et la vente d'autres terrains (c.-à-d., des terrains sans importance pour la capitale qui sont déjà aménagés ou qui peuvent l'être mieux par une autre instance, qui ne sont pas liés à des composantes valorisées de l'écosystème et qu'il convient de vendre ou de se



départir ). Dans l'ensemble, l'EES se situant au même niveau que le Plan, elle s'intéresse davantage aux effets cumulatifs des changements de statut des terrains qu'aux détails qui seront abordés dans les évaluations environnementales. L'un des objectifs du suivi sera de vérifier les changements quant au nombre de terrains que possède la CCN (c.-à-d. la différence nette entre les acquisitions et les ventes ) et de déterminer l'opportunité d'une intervention stratégique (p. ex., une modification du Plan).

Un autre défi de l'EES consiste à s'assurer que les enjeux environnementaux identifiés ainsi que les objectifs de planification environnementale seraient pris en compte dans le Plan ainsi que lors des évaluation environnementale de chaque projet. Il faudrait examiner périodiquement la qualité et les objectifs du Plan par rapport aux enjeux relevés, afin de connaître la façon dont ceux-ci évoluent et influent les uns sur les autres. Les planificateurs environnementaux de la CCN devraient établir, de façon prioritaire, des limites ou des normes environnementales appropriées relativement aux enjeux environnementaux relevés. Également, Il faudrait examiner les actifs de la CCN et leurs tendances. Enfin, les activités de suivi de l'EES devraient, dans leur ensemble, être intégrées au plan de suivi.

## **12.0 Conclusion**

Basé sur l'évaluation du Plan à un niveau stratégique, les activités présentées dans le plan ne sont pas susceptibles d'avoir des effets environnementaux négatifs.

Toutefois, tous les projets futurs seront évalués individuellement selon la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) pour en assurer la conformité environnementale aux plans fédéral et provincial.

Les initiatives et projets décrits dans le Plan visent à améliorer l'environnement naturel, socioéconomique et culturel dans le temps mais également dans tout le Cœur de la capitale.

Des effets cumulatifs à court terme pourraient survenir au niveau spatial si les calendriers des travaux se chevauchent ou si les travaux ont lieu les uns près des autres. Des communications efficaces et la prise en compte des effets cumulatifs des projets individuels au moyen de rapports d'évaluation environnementale et d'examen préalable selon la LCEE aideront aussi à réduire les effets cumulatifs négatifs à court terme.

Finalement, l'examen stratégique des initiatives et projets, conclu qu'aucun effet résiduel négatif ne répond à la définition d'« effet important ».

Les énoncés de politique et les initiatives du Plan de secteur du Cœur de la capitale	Type d'activités			CVE – Environnement naturel					CVE – Environnement social					CVE – Env. culturel	Potentiel d'effets négatifs cumulatifs		Mesures d'atténuation recommandée			Importance des effets résiduels négatifs	Suivi				
	Planification	Construction	Exploitation	Eau	Terre	Air	Flore	Faune	Qualité de la vie	Milieu bâti	Environnement visuel	Tourisme et loisirs	Collectivité	Emploi	Transports	Patrimoine	Spatiaux	Temporels	Éval. env. de projet		Approbations	Communica-tions	Révision du plan	Rapport annuel	Foire aux questions
<b>Les énoncés de politique</b>																									
Le boulevard de la Confédération	◆	◆	◆			+	+	+		+	+	+			±	+			•	●	●	Négligeables	•	•	★
L'utilisation du sol dans le domaine de la capitale	◆	◆	◆			+	+		+	+	+	+	+	+	+	+			•	•	•	Nuls	•	•	•
L'expérience de la capitale	◆	◆	◆	±	±		±	±	+			+	+	+	+	+	■	■	●	●	●	Non importants	★	•	★
Le design urbain et la forme urbaine	◆	◆	◆						+	+	+	+				+			•	•	•	Nuls	•	•	•
Le patrimoine bâti, les paysages culturels et les ressources archéologiques	◆	◆	◆						+							+			•	•	•	Nuls	•	•	•
L'environnement et les caractéristiques naturels	◆	◆	◆	+	±	+	+	+		±	+		±		±				•	●	●	Négligeables	★	•	★
Les espaces ouverts et publics de la capitale	◆	◆	◆		±	+	±	±	+	+	+	+	+						●	●	●	Non importants	★	•	★
Le transport urbain durable	◆	◆	◆	±	±	+	±	±	+		+	+	+		±				●	●	●	Non importants	★	•	★
Les monuments commémoratifs et les œuvres d'art public	◆	◆	◆						+			+			+				•	•	•	Nuls	•	•	•
La sécurité	◆	◆	◆				±	±	+	±	±		+	+	+				•	●	●	Non importants	•	•	★
La protection des vues	◆	◆	◆						+	+									•	•	•	Nuls	•	•	•
L'éclairage et l'illumination	◆	◆	◆			+	±	±	+	+	±	+	±		+	+			•	●	●	Non importants	•	•	★
<b>Les aires à caractère distinct</b>																									
Les Cités parlementaire et judiciaire	◆	◆	◆	±	+		±	±	+	+	+	+		+	+	+			●	●	●	Non importants	★	•	★
L'aire riveraine centrale de Gatineau	◆	◆	◆	±	+		±	±			+	+		+	+	±	■	■	●	●	●	Non importants	★	•	★
Le nord et sud de la promenade Sussex	◆	◆	◆			+			+			+	+	+	+				●	●	●	Nuls	★	•	★
Les îles et le nord des plaines LeBreton	◆	◆	◆	±	+				+	+	+	±	+	+	±	■	■		●	●	●	Non importants	★	•	★
Le canal Rideau	◆	◆	◆	±			±	±			+	+			+				●	●	●	Non importants	★	•	★
Le parc Jacques-Cartier	◆	◆	◆	±	+		±	±	+		+	+	+		±	■	■		●	●	●	Non importants	★	•	★
La rue Sparks	◆	◆	◆						+	+	+	+	+	+	+				•	•	•	Nuls	•	•	•
Le sud des Plaines LeBreton	◆	◆	◆	±	+	+	±	±	+	+		+	±	+	+				●	●	●	Non importants	★	•	★
La rivière des Outaouais	◆	◆	◆	±			±	±	+			+		+	+	■	■		●	●	●	Non importants	★	•	★
La promenade du Portage	◆	◆	◆			+			+			+	+	+	+				•	•	•	Nuls	•	•	•
Le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm	◆	◆	◆	±	+		±	±	+	+	+		+		+	■	■		●	●	●	Non importants	★	•	★
Le centre des affaires d'Ottawa	◆	◆	◆		±				+	±			+	+					●	●	●	Non importants	★	•	★
L'arrondissement des arts, du théâtre et du commerce	◆	◆	◆		±				+	+		+			+				●	●	●	Non importants	★	•	★
Le marché By	◆	◆	◆						+	+	+	+	+						•	•	•	Nuls	•	•	•
L'île de Hull (Vieux Hull)	◆	◆	◆	±	±		±	±	+			+	+		+				●	●	●	Non importants	★	•	★

**Symboles des types d'activités**

Le type d'activité a été classé selon qu'il s'agit d'une activité de planification, de construction ou d'opération. L'activité ou les activités, qui s'appliquent à l'énoncé de politique ou à l'aire à caractère distinct sont indiquées par le signe ◆

**Effets potentiels**

Les effets potentiels d'une activité peuvent être positifs ou négatifs. Un effet positif est indiqué par un signe (+), un effet négatif avec un signe (-), un effet mixte avec les deux signes +\_

**Potentiel pour les effets cumulatifs négatifs**

Deux types d'effets cumulatifs négatifs ont été identifiés. Si une stratégie ou un projet possède un effet potentiel dans l'espace ou dans le temps, il est indiqué avec un ■. Si aucun effet potentiel est identifié, aucune mention n'apparaît

**Mesures d'atténuation proposée**

Trois types de mesures d'atténuation ont été identifiés pour améliorer les effets négatifs. La mesure suggérée est indiquée avec le signe ●

**Importance**

Le potentiel des effets résiduels négatifs, incluant les effets cumulatifs, a été examiné selon leur signification basée sur l'expertise professionnelle et l'expérience. **Négligeable. Non significatif. Significatif**

**Suivi**

Trois types de suivi ont été identifiés pour les effets potentiels. Lorsqu'un suivi est recommandé, il est indiqué par le signe ★. Si aucun suivi est recommandé, la mention nulle apparaît.

## **Annexe 3**

### **Les tendances et les défis**

Certaines tendances nationales et régionales influencent l'aménagement et la planification.

#### **Tendances nationales**

L'aménagement de la capitale est une responsabilité particulière. Il nécessite une fondation solide qui répond au caractère et aux besoins particuliers d'une capitale fédérale et qui repose sur des principes d'urbanisme judicieux. Le plan est guidé par le concept de développement durable, dont le gouvernement fédéral a fait une politique. Un développement durable est un développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Le développement durable repose sur la reconnaissance des liens qui existent entre les trois dimensions de l'environnement, à savoir la dimension économique, la dimension sociale et la dimension naturelle (biophysique) ainsi que sur une prise de décisions et de mesures intégrées. Un développement sain et durable se caractérise par une économie saine et dynamique, un milieu qui encourage le bien-être, la santé et la sécurité des personnes et un écosystème qui est intègre et qui fonctionne bien.

Le type d'urbanisme pratiqué dans les villes et régions canadiennes évolue face aux changements considérables qui se produisent dans les systèmes sociaux, économiques et politiques. Certains changements suscitent des craintes et offrent des possibilités à tous les organismes publics d'aménagement. Plusieurs des principaux défis qui se posent à la fois pour la région de la capitale du Canada et pour bon nombre d'agglomérations canadiennes sont décrits ci-après.

**Démographie** – Le Canada est un pays largement urbanisé : 80 p. 100 des Canadiens et Canadiennes déclarent vivre en milieu urbain. L'immigration a fait de la société canadienne un microcosme du monde, et 80 p. 100 des nouveaux arrivants vivent dans les plus grands centres urbains du pays. La population canadienne vieillit, les nombres croissants d'immigrants ne compensant qu'en partie ses taux d'accroissement naturel de plus en plus faibles. À l'échelle du pays, l'âge moyen, qui était de 33 ans en 1989 et de 37,6 ans en 2001, devrait passer à 41 ans en 2010. Le groupe d'âge de 45 à 55 ans s'accroîtra quatre fois plus vite que l'ensemble de la population. Sans l'immigration, la population du Canada commencerait à décroître en 2026 et même avec l'immigration, elle devrait commencer à décroître en 2046.

Toutefois, l'urbanisme ne doit pas se concentrer exclusivement sur les personnes âgées, mais aussi tenir compte des besoins futurs de la jeunesse actuelle.

On ne dispose pas de chiffres de population exacts pour la région de la capitale du Canada. Selon Statistique Canada, la région métropolitaine de recensement (RMR) d'Ottawa-Gatineau est une région plus grande, aussi bien par la géographie que par la démographie. Les chiffres indiqués dans le plan se rapportent à la RMR d'Ottawa-Gatineau de Statistique Canada.

### **Préoccupations**

**environnementales** – Des problèmes mondiaux comme le réchauffement de la planète et le changement du climat local, d'abord empreints de scepticisme, sont maintenant devenus des réalités. Selon Environnement Canada, la température moyenne de la surface du globe s'est élevée de  $0,6 \pm 0,2$  °C depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. La décennie 1990 a été la plus chaude qu'a connue la planète depuis le début des observations météorologiques modernes dans les années 1860, et 1998, l'année la plus chaude. D'autres changements, comme des précipitations plus importantes et des saisons de croissance plus longues, ont aussi été observés. Le Parlement a ratifié le Protocole de Kyoto lié à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en

décembre 2002, mais les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 18 p. 100 depuis 1990, qui est l'année repère.

Au-dessus du Canada méridional, la couche d'ozone s'est amincie d'environ 6 p. 100 en moyenne depuis la fin des années 1970. La production de produits chimiques industriels qui constituaient jadis une importante menace pour la couche d'ozone a été grandement réduite depuis le Protocole de Montréal relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone (1987), et l'on prévoit que celle-ci finira par se rétablir. Toutefois, il faudra probablement attendre plus d'une décennie pour pouvoir déceler des signes concluants, et attendre l'année 2050 pour pouvoir constater un rétablissement appréciable.

Les progrès accomplis au sujet des pluies acides depuis 1980 ont permis de réduire de plus de la moitié les émissions d'anhydride sulfureux dans l'Est du Canada, et de 19 p. 100 depuis 1991. Les efforts seront poursuivis dans le cadre de la Stratégie pan-canadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000. Il reste que, malgré ces progrès, des études ont montré que les écosystèmes naturels se rétablissent beaucoup plus lentement que prévu.

**Événements et tendances économiques à l'échelle du pays** – Selon Statistique Canada,

le produit intérieur brut (PIB) du Canada, neuvième économie en importance au monde, a franchi la marque du billion de dollars en 2001. L'économie a été marquée, au cours des années 1994 à 2001, par l'essor de l'économie du savoir et de l'information. Toutefois, le secteur de la haute technologie a perdu dix milliards de dollars après le krach boursier de 2001, et l'industrie du voyage et du tourisme a aussi subi durement le contrecoup du 11 septembre 2001. Le secteur agricole a aussi reculé, perdant 30 p. 100 de ses emplois au cours de la dernière décennie.

Selon Statistique Canada, le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de 1,7 p. 100 en 2003, comparativement à l'augmentation de 3,3 p. 100 enregistrée en 2002. Jusqu'à maintenant au cours de la présente décennie, la croissance annuelle au Canada a été en moyenne de 2,3 p. 100, soit la moitié du taux de 5,0 p. 100 enregistré au sommet de la période de prospérité économique de 1998 à 2000. Pour le Canada, l'événement économique de 2003 a été l'accroissement de 21,7 p. 100 de la valeur du dollar canadien, de 63,39 cents US à 77,13 cents US, la plus grande variation sur 12 mois jamais enregistrée.

Des événements comme la pneumonie atypique, la guerre en Irak et l'encéphalite bovine spongiforme (ou maladie de la

vache folle) ont clairement montré que la mondialisation accroît la vulnérabilité du Canada à des situations sur lesquelles il a peu de contrôle. Toutefois, rien ne démontre que les désastres de 2003 aient été un facteur important du ralentissement de l'économie. Un autre développement important réside dans le fait que la Chine est devenue un important partenaire commercial, surpassant à la fois le Japon et le Royaume-Uni sur le plan des importations canadiennes.

**Défis politiques et institutionnels** – Un défi commun consiste à planifier et à collaborer de manière efficace dans un cadre intergouvernemental complexe. La collaboration et l'harmonisation peuvent donner lieu à une utilisation plus efficace de ressources limitées. La population canadienne est généralement bien instruite et bien informée, elle comprend le fonctionnement du gouvernement, connaît ses droits et ses devoirs et exige du secteur public qu'il soit transparent, accessible et responsable. Elle s'attend à ce que les processus décisionnels gouvernementaux soient ouverts au public et lui permette de participer. Les processus de planification et les plans doivent faciliter les décisions et leur mise en œuvre en temps opportun et d'une manière équitable et efficace sur le plan des coûts.

**Valeurs socioculturelles** – Le Canada est une société de plus en plus multiculturelle et diversifiée en termes de valeurs, de besoins et de priorités. Les besoins des populations autochtones du Canada font partie des considérations de l'aménagement dans nombre d'agglomérations.

La sécurité continue d'être au nombre des considérations importantes en urbanisme et en conception urbaine, particulièrement en ce qui a trait au terrorisme international, qui concerne les grandes villes canadiennes et les symboles canadiens. Les taux de criminalité au Canada ont reculé pour la neuvième année de suite en 2000.

La poursuite des études a changé la société canadienne au cours des 50 dernières années. Si seulement 2 p. 100 des Canadiens et Canadiennes âgés de plus de 15 ans possédaient un grade universitaire en 1951, ce pourcentage a constamment augmenté depuis. Il était de 8 p. 100 en 1981, de 11 p. 100 en 1991 et était passé à 15 p. 100 en 2001. Dans la région d'Ottawa-Gatineau, il était de 34,7 p. 100 en 2001, le plus élevé au pays. L'augmentation du nombre de diplômés, ces dernières années, s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre de femmes parmi eux.

**Innovations technologiques** – Les technologies des

communications et des transports ont d'importantes répercussions sur la nature du travail et l'endroit où il est accompli, sur les loisirs et sur la forme que prendront les agglomérations. Les technologies des communications sont maintenant considérées comme partie intégrante des questions d'utilisation du sol et de transport. Elles constituent aussi d'importants moyens de réaliser des économies d'énergie, de réduire la demande d'infrastructure routière et d'encourager des modalités de travail plus souples. Les nouvelles technologies des communications continueront de se faire sentir dans la société au fur et à mesure de leur développement. Le nombre de Canadiens et Canadiennes ayant accès à Internet continue d'augmenter, et les effets de cela seront de plus en plus manifestes dans les années à venir.

**Conception urbaine** – L'intérêt pour de nouvelles façons de concevoir les villes a augmenté de pair avec la diffusion et la large approbation de bon nombre des principes de la « croissance intelligente ». Ces principes ont influencé l'urbanisme et la conception urbaine au cours des dix dernières années en mettant l'accent sur les quartiers polyvalents, l'aménagement axé sur les déplacements à pied ou par transport en commun, les lieux et les édifices à accès universel et une conception qui tient compte du sens local des

lieux. Nombre de Canadiens et Canadiennes explorent de nouvelles façons de voir leur milieu de vie et le Canada, ce qui mène à une vision renouvelée du pays.

**Tourisme** - Les tendances démographiques donnent à penser que la société de plus en plus diverse sur le plan culturel et de plus en plus âgée influera sur les services aux visiteurs offerts dans le Cœur de la capitale. L'intérêt pour les voyages culturels tend à augmenter avec l'âge, comme aussi l'intérêt pour le patrimoine, tandis que les immigrants tendent à s'intéresser grandement à l'histoire. L'on prévoit donc une augmentation des voyages comportant de l'éducation et une expérience culturelle, de même que de la demande de voyages d'aventure et de voyages romantiques, en particulier de la part des couples dont les enfants ont quitté le domicile familial. Le nombre de voyages alliant nature et culture, au moyen de la randonnée pédestre, du cyclisme et du contact avec la population locale, augmentera, de même que la demande de voyages familiaux. Le nombre de voyages pendant la saison hivernale et lors des saisons basses ou intermédiaires devrait aussi afficher une importante hausse.

### **Tendances dans la région de la capitale nationale**

**Évolution du Cœur de la capitale** - Voilà un siècle, alors que Wilfrid Laurier et William Lyon Mackenzie King étaient à la tête d'un jeune pays, la capitale dépendait largement des ressources naturelles, particulièrement les ressources forestières. L'expansion du gouvernement durant et après la Seconde Guerre mondiale s'est accompagnée du déplacement de bon nombre d'industries à l'extérieur du Cœur de la capitale et loin des cours d'eau. Le centre-ville de Gatineau a subi une véritable transformation avec la construction de grands immeubles de bureaux et de complexes gouvernementaux au cours des années 1970. D'un simple marché de produits agricoles, le marché By est devenu une attraction touristique régionale entourée de plusieurs boutiques et restaurants. L'adoption du concept du boulevard de la Confédération en 1983 a stimulé les investissements fédéraux de part et d'autre de la rivière des Outaouais, comme en témoigne la construction d'institutions culturelles nationales le long du boulevard. Des personnes sont récemment revenues habiter dans le Cœur de la capitale depuis que l'aménagement de terrains intercalaires, la restauration et la conservation intégrée d'édifices patrimoniaux sont devenues des formes privilégiées d'aménagement résidentiel.

### **Contexte économique régional**

– La chute spectaculaire du cours des actions dans le secteur de la haute technologie en 2001 a eu des retombées négatives sur l'économie de la région de la capitale nationale, alors que le mauvais sort subi par les plus grandes entreprises a entraîné des mises à pied massives. L'augmentation de l'effectif de l'administration fédérale au cours des cinq dernières années est venue atténuer les répercussions de ce bouleversement sur l'économie. L'agglomération d'Ottawa-Gatineau avait en 2001 l'un des plus hauts niveaux de revenu et l'une des plus faibles proportions de personnes dépendantes de l'assistance sociale au pays. Le taux de chômage y est habituellement inférieur à la moyenne canadienne. Ces statistiques ne devraient pas changer à long terme.

**Contexte politique et institutionnel régional** – En donnant lieu à une nouvelle Ville d'Ottawa en 2001 et à une nouvelle Ville de Gatineau en 2002, les fusions municipales ont changé le contexte politique de la région de la capitale nationale. Le Comité tripartite, composé du président de la CCN et des maires des deux villes, a été institué à la suite d'un rapport du Cercle Sussex afin de créer pour les dirigeants de la région un forum leur permettant d'échanger sur les questions d'actualité, dont l'aménagement. Les membres du personnel d'aménagement dans la région

collaborent aussi grâce à un comité semblable.

### **Contexte socioculturel régional**

– Le Canada étant une terre d'immigration, la région de la capitale nationale devient de plus en plus une région d'immigration. Les minorités visibles constituent une proportion croissante de la population de la région de la capitale du Canada, proportion qui s'établissait à 14 p. 100 en 2001, soit légèrement plus que la moyenne nationale de 13 p. 100, qui se situait à 10 p. 100 en 1991. Une présence autochtone limitée mais significative dans la région est affirmée par les personnes se déclarant d'origine autochtone, dans une proportion de 1,3 p. 100 en 2001, ce qui est inférieur aux 3 p. 100 pour l'ensemble du pays.

### **Contexte technologique régional**

– Le pourcentage de travailleurs faisant du télétravail à domicile est passé de 5 p. 100 en 1996 à 6 p. 100 en 2001. Ce pourcentage devrait augmenter lentement. La Stratégie sur l'accès à large bande de la Ville d'Ottawa vise à permettre à un plus grand nombre de travailleurs de faire du télétravail à domicile et à favoriser des styles de vie plus équilibrés grâce au branchement à l'infrastructure et aux services à large bande.

**Tendances démographiques et de l'emploi** – Les projections pour la région de la capitale



<b>Variation démographique</b>	<b>Canada</b>	<b>Ottawa-Gatineau</b>	<b>Ville d'Ottawa</b>	<b>Ville de Gatineau</b>
<b>Population en 1991</b>	27 296 859	879 683	678 147	201 536
<b>Population en 1996</b>	28 846 761	938 745	721 136	217 609
<b>Population en 2001</b>	30 007 094	1 000 768	774 072 77,1 %	226 696 22,9 %
<b>Population prévue en 2011</b>	33 361 700	1 268 264	1 012 000	256 264
<b>Population prévue en 2021</b>	35 381 700	1 481 026	1 192 000	289 026
<b>Variation entre 1996 et 2001</b>	5,7 %	6,6 %	6,3 %	8,0 %

nationale en 2021 indiquent un accroissement de la population de 48 p. 100 et un bond semblable de l'emploi. La Ville d'Ottawa prévoit qu'à l'intérieur de la Ceinture de verdure, l'emploi augmentera de 28 p. 100 et la population, de 14 p. 100. Les emplois dans la région de la capitale nationale se répartissaient, en 2001, à environ 75 p. 100 en Ontario et à 25 p. 100 au Québec. Il y a une très grande différence entre l'Ontario et le Québec quant au nombre d'employés qui traversent la rivière des Outaouais pour se rendre au travail : 43 p. 100 des Québécois et Québécoises travaillent en Ontario et seulement 5 p. 100 des Ontariens et Ontariennes travaillent au Québec. La situation ne devrait pas beaucoup changer à court ou à moyen terme.

**Tourisme régional** – Les tendances touristiques sont fondamentales pour le plan, puisque la très grande majorité des touristes dans la région visitent le Cœur de la capitale. L'agglomération d'Ottawa-Gatineau se classe quatrième parmi les destinations touristiques au pays, en ravissant 9,3 p. 100 du marché. Toronto, Montréal et Québec arrivent première, deuxième et troisième avec des parts de marché respectives de 22,9 p. 100, de 14,3 p. 100 et de 10 p. 100. De 1995 à 1999, le nombre de visites dans la région de la capitale nationale a augmenté de 2,4 p. 100 par année en moyenne, et 82 p. 100 des visites dans la capitale sont faites par des Canadiens ou Canadiennes. Le nombre de

visites dans la région de la capitale nationale devrait augmenter de près de 1 % par année pour passer de 5,7 millions de visites en 1999 à près de 7 millions de visites en 2021.

**Transport** – Selon le Plan directeur des transports de la Ville d'Ottawa, la demande de transport par automobile devrait augmenter de 31 p. 100 au cours des vingt prochaines années. L'on prévoit aussi que l'usage du transport en commun augmentera de 222 p. 100 d'ici 2021 à la suite d'investissements massifs dans ce domaine au cours des vingt prochaines années.

La proportion des déplacements à pied ou à vélo dans le Cœur de la capitale devrait augmenter, notamment en raison de l'aménagement résidentiel de terrains intercalaires dans le Cœur de la capitale et ses alentours. Le transport de marchandises dans le Cœur de la capitale ne

devrait changer qu'à long terme, après la construction de ponts. Nombre de défis en transport exigent la collaboration soutenue et à long terme de tous les intervenants.

La circulation des camions dans le secteur du Cœur est restreinte à deux ponts, soit le pont Macdonald-Cartier et le pont des Chaudières. Les trois quarts de tous les camions, et surtout les camions lourds, empruntent le premier tandis qu'un quart utilise le pont des Chaudières. Une petite proportion seulement de la circulation des camions transite par la région de la capitale nationale vers une autre destination.

**Logement** – L'abordabilité et la disponibilité du logement sont des objectifs communs aux agglomérations de partout au pays. Ces derniers temps, les taux d'inoccupation des logements locatifs sont bas à Ottawa et se situent à des niveaux critiques à Gatineau. Les faibles taux d'intérêt hypothécaire ont atténué la gravité de la situation en rendant la propriété plus accessible. En mars 2003 sont entrées en vigueur de nouvelles règles permettant aux acheteurs de maison d'obtenir des hypothèques sans mise de fonds. Les loyers sont beaucoup moins chers à Gatineau qu'à Ottawa. La situation ne devrait pas beaucoup changer à court ou à moyen terme.

L'agglomération d'Ottawa-Gatineau arrive en tête des régions métropolitaines du Canada pour ce qui est de l'augmentation du prix des logements, tel que mesuré par l'indice des prix de logements neufs de Statistique Canada. Poussé par des taux d'intérêt hypothécaire très bas, cet indice a fait un bond de 41,7 p. 100 entre janvier 1997 et janvier 2004. La croissance prévue de la population à long terme devrait continuer de soutenir la demande de logements.

#### **Emploi dans l'administration fédérale et location de bureaux**

– Comme le montre le précédant, l'emploi dans l'administration fédérale dans la région de la capitale nationale a augmenté depuis le recul du milieu des années 1990. Il devrait continuer d'augmenter lentement jusqu'à l'horizon de planification. Le nombre d'emplois dans le centre de la capitale (les limites du centre de la capitale aux fins de l'enquête de TPSGC diffèrent des limites du Cœur de la capitale) a diminué depuis 1989, et ce, tant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs.

L'hebdomadaire *Ottawa Business Journal* a établi que le taux d'inoccupation des locaux de bureaux de catégorie A dans le centre des affaires était d'environ un pour cent en décembre 2003 et qu'il n'y avait « pratiquement pas de locaux de bureaux disponibles ». Le journal

indiquait en outre que le centre-ville d'Ottawa affichait l'un des « plus bas taux d'occupation en Amérique du Nord et des loyers relativement bas ».

**Patrimoine** – La notion de paysage culturel se répand de plus en plus comme outil de préservation du patrimoine. Le fait que les sites et les édifices âgés de plus de 40 ans et susceptibles d'être reconnus ou classés par le BEEFP soient de plus en plus des sites et des édifices de l'après-guerre, dont bon nombre présente une architecture moderne, change la perception du public selon laquelle les édifices patrimoniaux se rattachent uniquement à l'époque victorienne. La démolition de plusieurs édifices du Cœur de la capitale a été approuvée au cours des dernières années. L'effet cumulatif à long terme de démolitions effectuées une à une pourrait être important.

**Sécurité** – L'effet cumulatif des incidents terroristes avant, le ou après le 11 septembre a donné lieu à des changements à la conception des édifices et à la circulation à l'intérieur et autour du Cœur de la capitale. Par exemple, une chicane a été ajoutée à la rue Clarence, près de la promenade Sussex, et des murets de béton ont été mis en place autour du haut-commissariat de Grande-Bretagne. La capacité des piétons de circuler librement dans le Cœur de la capitale, en

particulier pour visiter la colline du Parlement, est un engagement qui représente un défi pour les aménagistes en raison du nombre accru de demandes de sécurité. Dans le Cœur de la capitale, la notion de sécurité englobe à la fois les questions de sécurité personnelle, d'agression et d'itinérance et les questions de sécurité nationale.

**Tourisme** – La colline du Parlement est l'attraction touristique la plus populaire du Cœur de la capitale; elle accueille déjà près de 1,5 millions de visiteurs par année et les prévisions (d'avant septembre 2001) portent ce nombre à 2,5 millions en 2010. Il est prévu qu'au moins une nouvelle institution culturelle nationale verra le jour dans le Cœur de la capitale à court terme et une autre à moyen terme. L'agrandissement du Centre des congrès d'Ottawa et la construction d'un centre d'exposition à Gatineau amélioreront la position de l'agglomération d'Ottawa-Gatineau sur ces plans et accroîtront le tourisme dans le Cœur de la capitale. Les tendances régionales et locales influenceront sur la façon dont la CCN dispense ses services aux visiteurs. Le document de la CCN *Vision de la programmation et des activités publiques dans le Cœur de la capitale* donne de plus amples détails à ce sujet.

Sources : *Plan de la capitale du Canada*, Statistique Canada, Un

*portrait du Canada de Statistique  
Canada, Environnement Canada,  
Plan quinquennal de marketing,  
de communications et de relations  
extérieures (2003–2008) de la  
CCN, Enquête sur l'emploi dans la  
fonction publique fédérale 2002.*

## Annexe 4

### Les perspectives d'autres capitales

Les capitales ne sont pas des villes ordinaires. L'aménagement des villes qui sont le siège d'un gouvernement met souvent en jeu des préoccupations d'ordre politique et symbolique différentes de celles des autres agglomérations urbaines. Le Canada est l'un des pays les plus décentralisés du monde, et ces préoccupations ne se confinent pas seulement à la capitale fédérale. Des situations semblables se retrouvent aussi dans d'autres pays, où ces mêmes préoccupations dominent l'aménagement du centre de la capitale, à Washington, à Canberra et à Brasilia, par exemple.

#### Washington (États-Unis)

Fermelement enraciné dans les idéaux des lumières de l'Europe du 18<sup>e</sup> siècle et exprimant de façon percutante les aspirations du Nouveau Monde, le plan de Washington est l'une des réalisations les plus réussies de l'urbanisme mondial. Le plan L'Enfant de 1791, mis en œuvre au cours du 19<sup>e</sup> siècle, a été suivi par le plan McMillan de 1901, qui a réitéré la prépondérance de l'Esplanade nationale (*National Mall*). S'appuyant sur cette riche histoire tout en projetant l'aménagement de la capitale dans le 21<sup>e</sup> siècle, la Commission

d'aménagement de la capitale nationale (*National Capital Planning Commission*) a rendu public, en 1997, le Plan de l'héritage (*Legacy Plan*) pour répondre aux demandes dont la capitale fera l'objet dans l'avenir. Le tourisme devrait doubler au cours des 50 prochaines années, la circulation automobile devrait augmenter du tiers au cours des 20 prochaines, et il faut trouver des emplacements pour nombre de nouveaux monuments commémoratifs, musées et édifices fédéraux.

Le *Plan de l'héritage* s'appuie sur les plans historiques de L'Enfant et McMillan et cherche à unifier la ville et le centre monumental (*Monumental Core*) avec le Capitole au milieu; recourt à de nouveaux monuments commémoratifs, musées et édifices publics pour stimuler le développement économique; raccorde la ville à sa rivière et met de l'avant un système de transport à la fois exhaustif et souple. S'il soutient la croissance et de nouveaux aménagements, le Plan souligne aussi le besoin de préserver le caractère historique et ouvert de l'Esplanade nationale et des corridors d'honneur adjacents. Le plan est appelé *cadre* parce qu'il sert à guider l'aménagement futur, et non à le prescrire.

Le Plan directeur des monuments commémoratifs et des musées (*Memorials and Museums Master Plan*) propose de situer des monuments commémoratifs et des musées au-delà du centre monumental afin de préserver l'espace ouvert historique et les vues de l'Esplanade nationale et de ses environs et de répartir les ressources culturelles et commémoratives dans tous les quartiers de la ville. En plus de déterminer 100 emplacements potentiels de monuments commémoratifs et de musées, le plan directeur donne des lignes directrices générales sur les endroits où ces installations devraient être construites et sur la façon dont elles devraient l'être ainsi que des critères de choix d'emplacement et des stratégies de mise en œuvre. Le plan établit aussi une réserve dans l'axe perpendiculaire central de l'Esplanade nationale, à l'intérieur de laquelle aucun nouveau monument commémoratif ou musée ne sera autorisé. L'urgent besoin de revitaliser nombre de secteurs urbains de la région de la capitale a donné lieu à des programmes originaux de revitalisation urbaine comportant des monuments commémoratifs et des musées.

La sécurité figure au premier rang des considérations de l'aménagement de la capitale fédérale. Après l'attentat à la bombe d'Oklahoma City en 1995, le président Clinton a ordonné la fermeture de l'avenue

Pennsylvanie, en face de la Maison-Blanche. À la suite de la tragédie du 11 septembre 2001, bon nombre de mesures de sécurité affectant le domaine public ont été mises en place et un nombre encore plus grand a été envisagé. Comme il faut toujours assurer la sécurité des lieux publics et l'accès à ces lieux, la Commission d'aménagement de la capitale cherche des façons originales de maintenir cette norme tout en respectant les paysages de rue historiques de la ville et de démontrer que sécurité accrue et bon urbanisme ne sont pas incompatibles.

### **Canberra (Australie)**

La capitale fédérale australienne a été conçue comme un symbole d'unité. L'Administration de la capitale nationale (*National Capital Authority*) est chargée de concrétiser le plan et la vision de 1912 de Walter Burley Griffin. Le plan de Griffin comportait quatre éléments principaux :

- L'utilisation du **relief** comme élément essentiel de la conception et comme cadre;
- Une **hiérarchie symbolique** d'utilisations du sol conçue pour refléter l'ordre et les fonctions d'un gouvernement démocratique;

- Un **plan géométrique** comportant un triangle central formé par de grandes avenues aboutissant à la colline de la Capitale, le centre symbolique du pays;
- Un **réseau** de centres urbains.

(Source : National Capital Authority, *National Capital Plan*, févr. 2002).

Au cours des décennies 1960 à 1980, un certain nombre d'institutions d'importance nationale, telles que la Haute Cour de justice (*High Court*), le Musée national des beaux-arts (*National Gallery*) et le Centre national des sciences et technologies (*National Science and Technology Centre*), ont été érigées au centre de la zone du Parlement (*Parliamentary Zone*). La construction du nouvel édifice du Parlement (*Parliament House*) sur la colline de la Capitale (*Capital Hill*), en 1998, au sommet du triangle central de Griffin, a marqué, pour les Australiens et Australiennes, un siècle d'aménagement de la capitale. Si Canberra a édifié une capitale monumentale, elle cherche maintenant à créer une ville animée complémentaire au domaine de la capitale.

### **Brasilia (Brésil)**

L'établissement de Brasilia comme capitale du Brésil fut l'un des épisodes les plus enthousiasmants de

l'aménagement des capitales du 20<sup>e</sup> siècle. Le plan de Lucio Costa était organisé autour de deux axes perpendiculaires représentant le secteur public et la vie privée et prévoyait un mélange des deux au croisement des axes. Il s'agissait d'une véritable œuvre d'art fondée sur les principes d'urbanisme formulés dans la Charte d'Athènes de 1924, qui préconisait la séparation des besoins fonctionnels : travail, logement, circulation et divertissement du corps et de l'esprit. Cette approche est depuis tombée en défaveur. L'Axe monumental (*Eixo Monumental*), une artère majestueuse, formait l'épine dorsale de la ville et exigeait une conception originale et équilibrée de la part de l'architecte Oscar Niemeyer. La conservation de Brasilia comme site urbain de valeur universelle est définie d'après les quatre échelles selon lesquelles le projet de Lucio Costa est divisé. L'échelle monumentale, conçue pour affirmer le statut de capitale du pays, est concrétisée dans l'axe principal, le long duquel les édifices publics se détachent tant par leur architecture que par leur valeur symbolique.

Comme pour Canberra, le principal défi de Brasilia consiste à créer un secteur fédéral animé qui unifie le domaine de la capitale et le domaine civique. Ces capitales créées de toutes pièces sont semblables en ce qui a trait à la séparation du domaine de la capitale et du



domaine civique. Ottawa et Washington, malgré leur caractère aménagé, intègrent de manière plus étroite le domaine de la capitale et le domaine civique.

## **Rapprochement des capitales du Canada**

Chacune des capitales provinciales et territoriales du Canada a un rôle unique et reflète l'histoire, la culture, l'économie et l'esprit de la population qu'elle représente. De **St. John's** (Terre-Neuve et Labrador) à **Victoria** (Colombie-Britannique), **Iqaluit** (Nunavut) et **Québec** (Québec), la plupart des capitales canadiennes ont des défis qui leur sont propres. Le statut de capitale avantage ces villes, et des stratégies ont été élaborées pour en tirer parti. Des initiatives d'aménagement et de conception ont été prises dans nombre de centres-villes. **Halifax** (Nouvelle-Écosse) connaît une excitante revitalisation de son centre-ville, reposant sur l'aménagement du mélange unique d'éléments passés et présents du secteur et sur la création d'éléments distinctifs du paysage urbain. **Regina** (Saskatchewan) met l'accent sur l'intégration des fonctions d'une capitale dans un plan cohérent, dans lequel chaque élément a la place qui lui convient. Le plan de secteur du Cœur de la capitale souhaite reconnaître ces efforts d'aménagement, d'édification et de développement de l'identité canadienne par le biais de chaque capitale.

## **Annexe 5**

### **Le processus de planification et la participation du public**

Le plan a été élaboré au cours de 2003 et 2004. Sa préparation a nécessité de la recherche, un examen des questions stratégiques concernant le Cœur de la capitale, une évaluation environnementale stratégique et la consultation des ministères et organismes de tous les ordres de gouvernement ainsi que du public.

#### **La consultation du public**

Le plan est un document de la CCN qui a bénéficié de l'apport de plusieurs personnes et organismes qui concourent à créer un Cœur de la capitale dynamique et durable, et qui s'en serviront. Les relations entre ces personnes, ces organismes et leurs initiatives de planification montrent clairement qu'un plan de secteur utile ne saurait être élaboré dans l'isolement. La participation des partenaires, intervenants, résidants et visiteurs à un échange ouvert a été un objectif essentiel du processus de planification entrepris en 1997. De la vision au concept, puis au plan de secteur, ces partenaires ont partagé leur expertise, à la fois comme professionnels participant à l'aménagement du Cœur de la capitale et comme

citoyens profitant des installations et des milieux de vie qu'il offre et des événements qu'il accueille. Les principes et les énoncés de politique du plan de secteur reflètent leurs connaissances et leurs priorités.

Au cours des années 2000 et 2001, le concept pour le Cœur de la capitale a été l'objet d'une période de consultation du public au moyen d'une série de questionnaires, d'ateliers et d'une charrette et il a été présenté aux résidants et aux représentants élus de la région de la capitale nationale, aux autorités locales, aux groupes d'intérêt, aux gens d'affaires, aux associations locales et nationales, aux organismes gouvernementaux, aux visiteurs de la capitale et au public canadien. En 2003 et 2004, le milieu de l'aménagement du Cœur de la capitale ainsi que le grand public ont participé à l'élaboration du plan de secteur. Les représentants de différents organismes fédéraux, institutions et autorités municipales ont offert leurs observations et leurs conseils par le biais d'une série d'entrevues et d'un atelier exhaustif. Le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier a par trois fois été appelé à donner un avis professionnel et un point de vue objectif. Une ébauche du plan a été présentée au grand public lors d'une séance portes ouvertes lors de laquelle ses observations étaient sollicitées au moyen de questionnaires et de discussions. La CCN a fait preuve d'une

grande ouverture et d'un souhait très clair d'établir le Plan de secteur du Cœur de la capitale en collaboration avec ses partenaires, les groupes d'intérêt et le public. Leur influence aura été, en définitive, importante tout au long du processus. Un rapport de consultation publique 2005 a été préparé.

### **Le travail en partenariat**

La CCN compte bon nombre de partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux, y compris Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Parcs Canada, Patrimoine canadien, le ministère des Transports de l'Ontario, le ministère des Transports du Québec, la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau. Elle a aussi un éventail d'organismes partenaires, y compris le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée national des sciences et de la technologie, le Musée canadien des civilisations, le Centre national des Arts, le Musée canadien de la nature, Bibliothèque et Archives Canada et le Musée du portrait du Canada, la Bibliothèque du Parlement, en plus des résidents, des visiteurs et des groupes d'intérêt.

Chaque partenaire a une compétence donnée, que ce soit sur un territoire, sur un réseau, sur une destination ou sur un thème en particulier. L'expression concrète de sa responsabilité peut prendre la forme d'un plan, d'une étude ou

d'une stratégie. Parce que les enjeux dans le Cœur de la capitale sont complexes et interdépendants, les partenaires partagent bon nombre d'objectifs communs, ce qui nécessite une collaboration dans la continuité. Bien que le plan de secteur, comme bien d'autres initiatives visant le Cœur de la capitale, soit un document indépendant, il fait fond sur ces initiatives et est influencé par elles. Le plan de secteur représente l'énoncé formel de l'orientation souhaitée par la CCN pour le Cœur de la capitale et l'on s'attend à ce que tant la CCN que ses partenaires l'utiliseront. Les principes et énoncés de politique font valoir le point de vue de la CCN et visent à guider et à appuyer les plans et décisions futurs concernant l'utilisation du sol, la conception, le transport, l'environnement, les événements et l'animation. Les organismes susmentionnés se référeront au Plan de secteur du Cœur de la capitale pour obtenir des balises et une orientation. Le plan doit à son tour répondre aux besoins des organismes partenaires de la CCN et aux priorités changeantes avec le temps.

Le plan de secteur continuera d'évoluer comme le Cœur de la capitale lui-même. La CCN continuera d'entreprendre, seule ou en collaboration avec ses partenaires fédéraux ou locaux, des études et des plans qui apporteront de nouvelles données, révéleront de nouvelles possibilités et feront ressortir de

nouveaux enjeux. Les résultats de ces travaux bonifieront le contenu du plan de secteur en précisant la vision, les principes, les énoncés de politique et les moyens de mise en œuvre des propositions. Les relations établies et les discussions amorcées au cours du processus de planification du secteur constituent la première étape de concrétisation de la vision formulée dans le plan. La CCN est déterminée à poursuivre ce processus de planification ouvert et à maintenir un plan pertinent et dynamique. Elle continue de donner à ses partenaires des possibilités faire des observations sur le plan et ses modifications dans le temps.

### **Les plans et les initiatives connexes**

Le Plan de secteur du Cœur de la capitale renvoi à un certain nombre d'autres documents de planification de la CCN, y compris le Plan de la capitale du Canada, l'Agenda 21 pour la capitale, l'Initiative stratégique en transport, le document intitulé *Le reflet d'une nation : La création de l'expérience de la capitale pour tous les Canadiens*, la Stratégie de logement de l'administration fédérale et l'Étude du corridor de la rivière des Outaouais. Il appuie aussi les principales recommandations formulées dans les plans et études de ses partenaires, y compris le Plan officiel (*Ottawa 20/20*) et la Stratégie de conception urbaine

du centre-ville d'Ottawa de la Ville d'Ottawa ainsi que le Plan stratégique et le Plan d'urbanisme (en préparation) de la Ville de Gatineau. Le Plan de la capitale du Canada, le Plan officiel d'Ottawa et le Plan d'urbanisme de Gatineau sont les principaux documents de planification de la CCN, de la Ville d'Ottawa et de la Ville de Gatineau, respectivement.

### ***Le Plan pour la capitale du Canada (CCN)***

Un certain nombre d'énoncés de politique formulés dans le Plan de la capitale du Canada sont particulièrement pertinents pour le Cœur de la capitale, notamment les suivants :

- Continuer à donner la priorité à la présence fédérale dans le Cœur de la capitale, tant en termes d'investissements que d'entretien.
- Renforcer les partenariats avec les autorités locales et le secteur privé pour établir et mettre en œuvre des plans d'utilisation des terrains riverains et des îles.
- Collaborer avec des organismes publics, privés et mixtes pour réhabiliter le patrimoine naturel et bâti des îles.
- Rehausser la représentation des peuples autochtones dans le Cœur de la capitale.

- Rehausser les approches symboliques de la colline du Parlement par l'aménagement du paysage de rue et la création de meilleurs liens vers la Cité parlementaire.
- Améliorer l'accès public à la rivière des Outaouais et à tous les cours d'eau du Cœur de la capitale.
- Améliorer l'accès aux institutions culturelles nationales à travers la rivière des Outaouais.
- Améliorer l'accès entre le Cœur de la capitale et les autres particularités de la capitale, comme le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure et d'autres attractions en milieu urbain.

Le plan a tenu compte des observations reçues des partenaires et du public au cours du processus de planification et de l'exercice de planification antérieur, ainsi que des avis de comités consultatifs. Les possibilités relevées étaient notamment les suivantes :

- Relier plus étroitement le domaine de la capitale et le tissu urbain adjacent, tout en maintenant le boulevard de la Confédération comme principal élément structurant du Cœur de la capitale.
- Créer entre le domaine de la capitale et le domaine civique des liens qui

rapprochent physiquement et visuellement la rivière des Outaouais au domaine civique.

- Réinvestir dans l'infrastructure et les édifices du Cœur de la capitale au cours des 25 prochaines années.
- Situer les institutions culturelles et monuments commémoratifs nationaux prestigieux dans des emplacements importants du Cœur de la capitale.
- Créer des liens à l'usage des piétons et des cyclistes entre le boulevard de la Confédération et la rivière des Outaouais.
- Reconnaître l'histoire de la rivière des Outaouais et des îles en tant que portage et lieu de rencontre sacré pour les peuples autochtones.
- Reconvertir à long terme plusieurs sites industriels riverains pour des usages publics.
- Mettre en valeur les plus importants paysages industriels et culturels de la capitale en les rendant davantage accessibles au public.

### ***Ottawa 20/20 (Ville d'Ottawa)***

En mai 2003, la Ville d'Ottawa a approuvé le Plan officiel de la nouvelle ville, intitulé *Ottawa 20/20*. Aux fins du Plan officiel, l'aire centrale est celle délimitée

sur la figure X [aire centrale indiquée au Plan officiel de la Ville]. Cette aire englobe la plupart des aires à caractère distinct définies dans le Plan de secteur du Cœur de la capitale. Les énoncés de politique pour l'aire centrale sont formulés à la section 3.6.6 du plan et soulignent notamment ce qui suit : « L'aire centrale est le cœur économique et culturel de la Ville et le cœur symbolique de la nation, en raison de la combinaison unique d'activités qu'elle offre en matière d'emploi, d'administration gouvernementale, de vente au détail, de logement, de loisirs et de culture. Il s'agit également de la plus importante destination touristique de la région de la capitale nationale qui accueille 5,5 millions de visiteurs annuellement. Les politiques y afférentes renforcent l'identité distincte de l'aire centrale, son caractère patrimonial et l'importance primordiale que revêtent les édifices parlementaires et les autres symboles nationaux. Le plan vise aussi à augmenter la diversité et l'attrait de l'aire centrale en encourageant une vaste gamme d'utilisations des terrains et des activités de jour et de nuit, toute l'année durant. Une façon dont on atteindra cet objectif sera d'augmenter le nombre des unités de logement au centre-ville et autour, notamment en créant une collectivité urbaine dynamique sur les Plaines LeBreton. »

L'aire centrale est composée de plusieurs secteurs distincts ayant chacun son identité et son caractère propre. Ainsi, le plan souligne le caractère patrimonial et le besoin de protection du marché By et reconnaît le Cœur de la capitale comme centre d'emploi, en insistant sur l'aménagement polyvalent et la remise à neuf à l'échelle humaine, et les rues Rideau, Bank et Sparks comme rues de magasinage devant être mises en valeur au moyen d'un environnement amélioré pour les piétons et des bureaux, des logements et d'autres usages au-dessus de la rue. Le plan définit les secteurs résidentiels au sein de l'aire centrale et met l'accent sur la vitalité qu'ils apportent à l'aire centrale et le marché tout indiqué qu'ils représentent pour ses services. Tout en reconnaissant le besoin de densifier les logements et d'aménager les terrains intercalaires au fil du temps, le plan souligne qu'il faut conserver le caractère et l'identité des voisinages.

### ***Le Plan stratégique et le Plan d'urbanisme de la Ville de Gatineau***

La Ville de Gatineau a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 suite à la fusion des cinq villes qui composaient la Communauté urbaine de l'Outaouais. Son territoire s'étend sur 339 km<sup>2</sup>, et elle est, avec une population de près de 230 000 personnes, la

cinquième ville en importance au Québec. Centre urbain de la région de l'Outaouais, elle est reliée à Ottawa, la capitale du Canada. Un Plan stratégique a été produit en 2004 et le Plan d'urbanisme de la nouvelle ville devrait être adopté par le Conseil en 2005. Les énoncés de politique en matière d'urbanisme qui s'appliquent présentement aux terrains de la CCN situés dans le Cœur de la capitale sont contenus dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Hull de 1990.

En 2003, la Ville de Gatineau a produit un Plan stratégique visant à établir une approche générale fondée sur une vision exhaustive de l'avenir de Gatineau. Ce plan vise à parvenir à un consensus sur ce que Gatineau souhaite devenir comme ville et comme organisation et énonce la vision et les orientations stratégiques qui en découlent. Deux des principales orientations sont l'harmonisation des milieux naturels et bâtis et le respect des identités uniques et distinctes des villages urbains.

**Vers une harmonisation entre les milieux naturels et bâtis** – Faire évoluer Gatineau vers un modèle de ville où le milieu de vie s'appuie sur l'intégration harmonieuse de son patrimoine naturel exceptionnel à un milieu bâti de qualité. Dans ce but :

- Concevoir des développements urbains favorisant l'intégration harmonieuse des espaces naturels et bâtis;
- Assurer la mise en valeur durable des qualités du milieu naturel et du paysage agricole;
- Impliquer la population dans la préservation et la mise en valeur des espaces naturels afin que les citoyens et les acteurs du développement s'approprient la responsabilité de contribuer à l'image verte de la ville;
- Développer les réseaux « verts » et les corridors fluviaux afin de favoriser les liens sociaux tant au cœur des villages urbains qu'à l'échelle de la ville;
- Se doter des moyens nécessaires pour soutenir le développement durable des ressources naturelles sur le territoire de la ville.

**Vers une mosaïque de villages urbains** – Faire évoluer Gatineau vers une collectivité exemplaire de villages urbains articulés autour de réseaux sociaux florissants, structurés le long d'un système de transport adapté aux besoins des utilisateurs et reliés entre eux par de multiples canaux de communication. Dans ce but :



- Mettre en valeur les lieux d'appartenance auxquels les citoyens s'identifient;
- Gérer la croissance urbaine en favorisant la densification des activités et la mixité des usages dans les secteurs existants;
- Poursuivre le développement d'un réseau de transport offrant des choix et orienté vers le transport durable;
- Maximiser les occasions pour les individus de s'impliquer et de participer à la prospérité et au bien-être des résidents de leur quartier;
- Développer des outils de communication modernes pour optimiser le dynamisme local;
- Rationaliser la vocation des pôles d'activités pour une contribution optimale au développement économique de la ville et à une structure urbaine cohérente.

## **Annexe 6**

### **Les équipes de direction et de travail**

Le présent plan a été rendu possible grâce à la participation des personnes suivantes :

#### **Commission de la capitale nationale**

Conseil d'administration  
Comité de la haute direction  
Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

#### **Comité directeur**

Curry Wood, vice-président  
François Lapointe,  
John Abel  
Roland Thériault  
Peter McCourt  
Daniel Miron  
Gisèle Kelly  
Anne-Sophie Lawless  
Marie Boulet  
Mark Kristmanson  
Marie Crevier  
Bob Lewis  
Jean-René Doyon

#### **Comité technique**

François Cyr  
Linda Dicaire  
Thérèse St-Onge  
Sylvie Tilden  
Ivana Copelli  
Marc Corriveau  
Jean Charbonneau  
Arto Keklikian  
Mary Taylor  
Johanne Fortier

Mary Devine  
Domitien Mugemana (décembre 2004)  
Peter Moore (décembre 2004)  
Luc-Alexandre Chayer  
Richard Scott  
Lynda Villeneuve (décembre 2004)  
Grace Strachan

#### **Équipe de travail**

François Lapointe, directeur de la planification  
Pierre Dubé, urbaniste principal et chef de projet  
Lori Thornton, urbaniste principale  
David Malkin, urbaniste (février 2005)  
Arturo Samper, architecte principal (graphisme Concept)  
Michel Céré, graphisme et photographies  
Ann Lafortune, adjointe-administrative

Traduction: Franciel

## L'équipe d'experts-conseils

### **URBAN STRATEGIES**

Cyndi Rottenberg-Walker, associée	Chef d'équipe
George Dark, associé	Conseiller stratégique
Eric Turcotte, adjoint	Concepteur principal
Andrew Goodyear, urbaniste	Gestionnaire de projet

### **Delcan**

Ronald Jack, vice-président, Systèmes de transport	Transport
Ronald Fournier, chef, Planification urbaine et environnementale	Évaluation environnementale stratégique
Kelly Mowbray, planificateur environnemental	Évaluation environnementale stratégique

### **Meloshe and Associates Ltd.**

Nancy Meloshe, directrice	Coordination locale des projets
---------------------------	---------------------------------

### **Apropos Planning**

June Creelman, associée	Programmation
-------------------------	---------------

Nous aimerions remercier tous ceux et celles qui ont participé au processus de planification, aux séances portes ouvertes, aux ateliers et aux réunions.

## Annexe 7

### L'approbation fédérale de l'utilisation du sol

File CP2110-43-07

Dossier CP2110-43-07

#### FEDERAL LAND USE APPROVAL

#### 2005 CANADA'S CORE AREA SECTOR PLAN

#### APPROBATION FÉDÉRALE D'UTILISATION DU SOL

#### PLAN DE SECTEUR DU CŒUR DE LA CAPITALE DU CANADA DE 2005

Building upon and updating the policies of the 1999 *Plan for Canada's Capital*, the 2005 *Canada's Core Area Sector Plan* (the "*Plan*") represents the lead policy document governing the planning and development of federal lands in the Core Area over the next twenty years.

The main purpose of the *Plan* is to identify a framework of policies and initiatives and to guide development, programming, preservation, environmental integrity, transportation, animation and architectural and design quality on federal lands in the Capital's Core Area. As a primary tool for the National Capital Commission, other federal departments and agencies, the *Plan* is intended to guide decision-making and inform future planning initiatives.

The Capital Core Area is the hub of Canada's Capital Region, and houses the seat of the federal government of Canada and the Supreme Court, represented by Parliamentary and Judicial Precincts as well as by the Parliament Hill. The Core Area extends over approximately 10 square kilometres on both sides of the Ottawa River. It encompasses the downtown portions of Ottawa and Gatineau, two cities that together form the fourth largest metropolitan area in Canada with a population of more than one million people.

The Capital Core Area is a unique mix of the symbolic and the practical, comprising federal political, cultural and administrative institutions situated along Confederation Boulevard. It is the location of the most significant concentration of office accommodation for federal employees in the National Capital Region, of the official residences of the Prime Minister and Governor General, national

Précisant les énoncés de politiques du *Plan de la capitale du Canada* de 1999, le *Plan de secteur du Cœur de la capitale du Canada* de 2005 (le « Plan ») représente l'énoncé principal de politiques du gouvernement fédéral en matière d'aménagement et de développement du Cœur de la Capitale pour les vingt prochaines années.

Le *Plan* a principalement pour objet de définir un cadre d'aménagement par le biais d'énoncés de politique et d'initiatives et d'orienter l'aménagement, la programmation, la préservation, l'intégrité environnementale, le transport, l'animation et la qualité de l'architecture et de la conception sur les terrains fédéraux du Cœur de la capitale. Outil important pour la CCN et les autres ministères et organismes fédéraux, il guidera le processus décisionnel et encadrera les futures initiatives d'aménagement.

Le Cœur de la capitale est le centre de la région de la capitale du Canada et renferme le siège du gouvernement fédéral du Canada, représenté par les Cités parlementaire et judiciaire ainsi que la colline du Parlement. Le Cœur de la capitale s'étend sur près de 10 km<sup>2</sup> des deux côtés de la rivière des Outaouais. Il englobe les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau, deux villes qui ensemble constituent la quatrième région métropolitaine du Canada en importance avec une population de plus d'un million de personnes.

Le Cœur de la capitale renferme un assemblage unique d'éléments symboliques et pratiques, y compris les institutions fédérales politiques, culturelles et administratives situées le long du boulevard de la Confédération. Le Cœur de la capitale est aussi le centre de la vie économique, culturelle, politique et administrative de la région métropolitaine. On y trouve la plus grande

museums and numerous diplomatic missions of foreign countries.

concentration de locaux de bureaux de l'administration fédérale dans la région de la capitale nationale, les résidences officielles du Premier ministre et de la Gouverneure général, des musées nationaux ainsi que les missions diplomatiques de nombreux pays étrangers.

The NCC mandate translates into three main goals that inform this *Plan*

1. Developing a Meeting Place;
2. Communicating Canada to Canadians;
3. Safeguarding and preserving the Capital's heritage.

Le mandat de la CCN est traduit en trois grands objectifs qui encadrent le *Plan* :

1. Créer un lieu de rencontre;
2. Communiquer le Canada aux Canadiens et Canadiennes;
3. Préserver le patrimoine de la capitale.

Six planning principles constitute the foundation of the *Plan* :

1. An exemplary place for all Canadians;
2. Vibrant representation of an evolving nation;
3. Many functions – from symbolic to functional;
4. Synergy and linkages between different areas;
5. Dialogue and partnerships to achieve common goals;
6. A model of Canadian know-how and leadership in the planning and development of human settlements.

Six principes de planification constituent le fondement du *Plan* :

1. Un endroit exemplaire pour tous les Canadiens et Canadiennes;
2. Une représentation vivante d'un pays dynamique;
3. Des fonctions variées – symboliques et fonctionnelles;
4. Une synergie et des liens entre les différents endroits;
5. Un dialogue et des partenariats pour atteindre les objectifs communs;
6. Un chef de file du savoir faire canadien en matière d'aménagement et de développement des établissements humains.

Three major constructs have guided the development of the Plan and its policies and initiatives, and will continue to instruct the NCC in the daily implementation of the plan: Sustainable Development, Healthy Communities, and Smart Growth.

Trois principaux concepts de référence ont balisé l'élaboration du plan et des énoncés de politique ainsi que des propositions qui guideront la CCN dans la mise en œuvre du *Plan* : le développement durable, le mouvement des « communautés en santé » et la notion de croissance intelligente.

The Planning Concept of the Core Area comprises four major spatial foundations:

- Waterways;
- The Capital Realm;
- The Civic Realm;
- Confederation Boulevard.

Le concept d'aménagement du Cœur de la capitale s'articule autour de quatre principaux piliers :

- Les cours d'eau ;
- Le domaine de la capitale ;
- Le domaine civique ;
- Le boulevard de la Confédération.

The Concept Features are a synthesis of 16 objectives that are captured by three key themes:

- Celebrate (4);
- Connect (5); and
- Consolidate (7).

Les éléments du concept sont une synthèse des 16 objectifs que traduisent trois modes d'action :

- Célébrer (4) ;
- Connecter (5) ;
- Consolider (7).

A total of 211 policies has been developed under 12 policy areas:

1. Confederation Boulevard (25) ;
2. Land Use in the Capital Realm : Federal Accommodation, Cultural Institutions, International Presence (23) ;

Un total de 211 énoncés de politique ont été formulés sous 12 secteurs d'intervention:

1. le boulevard de la confédération (25) ;
2. l'utilisation du sol dans le domaine de la capitale : les immeubles fédéraux, les institutions culturelles et la présence

3. Capital Experience (33) ;
4. Urban Design and Urban Form (10) ;
5. Heritage, Cultural Landscapes and Archaeological Resources (15) ;
6. Natural Environment and Features (18) ;
7. Capital Open & Public Spaces (19) ;
8. Sustainable Urban Transportation (21) ;
9. Capital Commemorations and Public Art (7) ;
10. Safety and Security (19) ;
11. View Protection (9) ;
12. Illumination and Lighting (12).

- internationale (23) ;
3. l'expérience de la capitale (33) ;
4. la conception et la forme urbaine (10) ;
5. le patrimoine, les paysages culturels et les ressources archéologiques (15) ;
6. l'environnement et les caractéristiques naturelles (18) ;
7. les espaces ouverts et publics de la capitale (19) ;
8. le transport urbain durable (21) ;
9. les monuments commémoratifs et les œuvres d'art public (7) ;
10. la sécurité (19) ;
11. la protection des vues (9) ;
12. l'éclairage et l'illumination (12).

The Capital Core has been divided into 15 Character Areas of three types, based on the varying roles of the NCC in these areas:

- **Federal Leadership:** Character Areas where the majority of lands are in federal ownership, have strong Capital significance, are symbolic and fulfill Capital functions.
- **Partnership Action:** Character Areas where the connection between the Capital and Civic realms is strong, where lands fulfill some Capital functions and where land ownership is not only federal but also municipal and private.
- **Supportive Action:** Character Areas where there is limited or no federal land ownership and where the main activities rely on civic functions, although some Capital functions occur on specific sites.

Le territoire du Cœur de la capitale a été divisé en 15 aires à caractère distincts de trois types, selon le rôle que joue la CCN à l'intérieur de celles-ci :

- **Leadership fédéral :** aires à caractère distinct où la majorité des terrains appartiennent au gouvernement fédéral. Symboliques, elles ont une grande importance pour la capitale et remplissent des fonctions liées à la capitale;
- **Partenariat :** aires à caractère distinct où les terrains remplissent certaines fonctions de la capitale et où la propriété foncière n'est pas seulement fédérale, mais aussi municipale et privée, présentant un lien solide entre le domaine de la capitale et le domaine civique;
- **Soutien :** aires à caractère distinct dans lesquelles le gouvernement fédéral possède peu ou pas de terrains et où les principales activités se rattachent à des fonctions privées, bien que certaines fonctions de la capitale prennent place à certains endroits.

A total of 286 policies has been developed for the 15 Character Areas grouped under the three types of role:

- **Federal Leadership :**
  1. Parliamentary and Judicial Precincts (28) ;
  2. Gatineau Central Waterfront (25);
  3. Sussex Drive North and South (31);
  4. Islands (26)
  5. Rideau Canal (27);
  6. Jacques Cartier Park (19);
- **Partnership Action:**
  7. Sparks Street (27);
  8. LeBreton Flats South (12);
  9. Ottawa River (18);
  10. Promenade du Portage (10);
  11. Ruisseau de la Brasserie / rue Montcalm (17);
- **Supportive Action:**
  12. Civic Retail, Arts and Theatre Precinct (10);

Un total de 286 énoncés de politique ont été formulés pour les 15 aires à caractère distinct groupées selon les trois types de rôle:

- **Leadership fédéral :**
  1. les Cités parlementaire et judiciaire (28) ;
  2. l'aire riveraine centrale de Gatineau (25) ;
  3. le nord et le sud de la promenade Sussex (31) ;
  4. les îles (26) ;
  5. le canal Rideau (27) ;
  6. le parc Jacques-Cartier (19) ;
- **Partenariat :**
  7. la rue Sparks (27) ;
  8. le sud des Plaines LeBreton (12) ;
  9. la rivière des Outaouais (18) ;
  10. la Promenade du Portage (10) ;
  11. le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm (17) ;
- **Soutien :**

13. Ottawa Central Business District (15);
14. ByWard Market (10);
15. Hull Island (11).

12. l'arrondissement civique du commerce, des arts et du théâtre (10) ;
13. le centre des affaires d'Ottawa (15) ;
14. le marché By (10) ;
15. l'île de Hull (11).

*Plan* administration and monitoring will be ensured through :

- The review and approval of projects in the Core Area through the Federal Land Use, Land Transaction and Design Approval processes;
- Preparation of successive or related plans and studies, such as Area Plans, site specific plans or strategies;
- the creation of new assets, or the launching of new programming initiatives;
- National Interest Land Mass (NILM);
- Monitoring and Evaluation of the *Plan*;
- The revision of the *Plan* ;
- The Commissioning Plan describing the roles and responsibilities of the participants in the implementation of the *Sector Plan*.

As required by the Commission, a Strategic Environmental Assessment process has been completed, and concludes that the activities presented in the *Plan* are not likely to lead to negative environmental effects and that there are no residual negative effects which would meet the definition of significant.

A public consultation process, initiated in 1998 and divided into three phases, provided the opportunity to consider the concerns of community organizations, interest or user groups, residents, the cities, the NCC's Advisory Committee on Planning, Design and Realty (ACPDR) and staff.

The NCC's Board of Directors approved the 2005 *Canada's Core Area Sector Plan* on June 30, 2005, following the comments and recommendations by the NCC's Advisory Committee on Planning, Design and Realty (ACPDR) on February 3, 2005.

In its analysis, the NCC took into account that :

- The 2005 *Canada's Core Area Sector Plan* is the result of a three stage planning process: the 1998 *Vision for the Core Area of Canada's Capital Region*, the 2000 *Concept of Canada's Capital Core Area* and the 2005 *Canada's Core Area Sector Plan*;
- The 2005 *Canada's Core Area Sector Plan* complies with the 1999 *Plan for Canada's*

La mise en œuvre du *Plan* seront assurés par :

- L'examen et l'approbation des projets par le biais des processus d'approbation fédérale d'utilisation du sol, de design et de transaction immobilière ;
- L'élaboration de plans et d'études successifs ou connexes, tels que plans de zone, plans particuliers d'emplacement ou stratégies ;
- Le lancement de projets de création de nouveaux actifs matériels ou de nouvelles initiatives de programmation ;
- La Masse de terrains d'intérêt national (MTIN) ;
- Le suivi et l'évaluation du *Plan*;
- La révision du *Plan* ;
- Le plan de remise au client décrivant les rôles et responsabilités des participants à la mise en œuvre du *Plan de secteur*.

Le processus d'Évaluation environnementale stratégique a été suivi conformément à la politique de la Commission et a conclu que les activités présentées dans le *Plan* ne sont pas susceptibles d'avoir des effets environnementaux négatifs et qu'aucun effet résiduel négatif ne répond à la définition d' « effet important ».

Un processus de consultations publiques, entrepris en 1998 et réparti en trois phases, a permis de tenir compte des préoccupations des organismes du milieu, des groupes d'intérêt, des résidents, des villes ainsi que du personnel et du Comité consultatif d'urbanisme, de design et de l'immobilier (CCUDI) de la CCN.

Le 30 juin 2005, le Conseil d'administration de la CCN a approuvé le *Plan de secteur du Cœur de la capitale du Canada* de 2005, suite aux commentaires et recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, de design et de l'immobilier (CCUDI) de la CCN du 3 février 2005.

Dans son examen de la proposition, la Commission a tenu compte de ce qui suit :

- Le *Plan de secteur du Cœur de la capitale du Canada* de 2005 est l'aboutissement d'un processus de planification qui a comporté trois étapes : *Vision d'avenir pour le Cœur de la région de la capitale du Canada* de 1998, *Concept du Cœur de la capitale du Canada* de 2000 et *Plan de secteur du Cœur de la capitale du Canada* de 2005 ;
- Le *Plan de secteur du Cœur de la capitale du Canada* de 2005 est conforme au *Plan de la*

*Capital* with the improvement of the goal to enhance the vitality of the Capital Core Area and the reinforcement of connections between the federal and city parts of the Core, as well as to and across the Ottawa River ;

- The 2005 *Canada's Core Area Sector Plan* builds upon, updates and clarifies the policies of the 1999 *Plan for Canada's Capital*;
- The comments of the NCC's ACPDR;
- The comments received as part of the public consultation process.

*capitale du Canada* de 1999 en bonifiant le but de faire de ce lieu un cœur dynamique pour la capitale et d'assurer une meilleure complémentarité des fonctions fédérales de part et d'autre de la rivière des Outaouais ;

- Le *Plan de secteur du Cœur de la capitale du Canada* de 2005 précise les énoncés de politiques du *Plan de la capitale du Canada* de 1999 ,
- Les commentaires du CCUDI de la CCN ;
- Les commentaires reçus durant le processus de consultations publiques.

In consequence:

En conséquence,

**FEDERAL LAND USE APPROVAL IS HEREBY GRANTED TO THE 2005 CANADA'S CORE AREA SECTOR PLAN, PURSUANT TO SECTION 12 OF THE NATIONAL CAPITAL ACT.**

**L'APPROBATION FÉDÉRALE D'UTILISATION DU SOL EST DONNÉE AU PLAN DE SECTEUR DU CŒUR DE LA CAPITALE DU CANADA DE 2005, EN VERTU DE L'ARTICLE 12 DE LA LOI SUR LA CAPITALE NATIONALE.**

**The implementation of the Sector Plan will include the following measures:**

**La mise en oeuvre du plan de secteur comprendra les mesures suivantes :**

**Land Use:**

**Utilisation du sol :**

- Should any contradictions occur between the 2005 *Canada's Core Area Sector Plan* and the 1999 *Plan for Canada's Capital*, the text, maps, figures and other contents of the 2005 *Canada's Core Area Sector Plan* will take precedence over the text, maps, figures and other contents of the 1999 *Plan for Canada's Capital* for the territory within the limits of the Core Area Sector;
- The day-to-day administration of requests for the use of federal lands, and the continuing implementation of the Master Plan will be conducted through the Federal Land Use, Land Transaction and Federal Design Approval process;
- All proposals will be reviewed for conformity with the policies, concepts and objectives of the 2005 *Canada's Core Area Sector Plan* prior to any approval being granted;
- All future plans undertaken under the direction of the Sector Plan, as well as any proposed modifications to the Sector Plan, must also be submitted for separate review and approval;
- Adjustments shall be made to the National Interest Land Mass (NILM) to include the

- En cas de contradiction entre le *Plan de secteur du Cœur de la capitale du Canada* de 2005 et le *Plan de la capitale du Canada* de 1999, les textes, cartes, figures et autres contenus du *Plan de secteur du Cœur de la capitale du Canada* de 2005 ont préséance sur ceux du *Plan de la capitale du Canada* de 1999 pour le territoire compris dans les limites du Cœur de la capitale ;
- L'administration quotidienne des demandes relatives à l'utilisation des terrains fédéraux et la mise en oeuvre des propositions du plan directeur seront effectuées selon les processus relatifs aux approbations d'utilisation du sol, de transaction immobilière et de design en vigueur à la CCN ;
- Toutes les propositions seront examinées pour assurer leur conformité aux énoncés de politiques, au concept et aux objectifs de planification du le *Plan de secteur du Cœur de la capitale du Canada* de 2005 avant qu'une approbation ne soit donnée ;
- Tous les plans futurs, complémentaires au plan de secteur, ainsi que toute proposition de modification au plan de secteur, devront être soumis pour examen préalable et approbation distincte ;
- Des ajustements devront être apportés à la Masse de terrains d'intérêt national



following sectors:

- Parc des Chars-de-combat and manège militaire;
- Sentier de l'Île;
- Le Breton (east and west).

**Design:**

- THE PRINCIPLES OF THE SECTOR PLAN WILL HELP TO GUIDE THE ASSESSMENT AND THE REVIEW OF THE DESIGN OF A DEVELOPMENT OR OTHER WORK, PRIOR TO THE GRANTING OF FEDERAL DESIGN APPROVAL FOR PROJECTS IN THE CORE AREA.

**Environmental:**

- All projects undertaken on federal lands in the Capital Core Area will be subject to the requirements of the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA).

**Heritage and archaeological :**

- Heritage and archaeological issues will be taken into consideration as part of the above federal approval processes.

**Monitoring:**

- The Director of Planning will complete and deliver a Commissioning Plan to the Director, Urban Lands and Transportation.

**Realty transactions:**

- All proposals for leases, disposals, easements or other realty transactions will be reviewed, through the Federal Land Use or Land Transaction Approval process, in conformity with the policies, concepts and objectives of the Sector Plan.

(MTIN) afin d'y intégrer les secteurs suivants :

- Parc des Chars-de-combat et manège militaire;
- Sentier de l'Île;
- Le Breton (est et ouest).

**Design :**

- Les projets découlant de ce plan devront faire l'objet d'un examen préalable et d'une approbation de design selon le processus en vigueur à la Commission, guidés par les principes du plan de secteur.

**Environnement :**

- Tous les projets qui seront entrepris sur des terrains fédéraux du Cœur de la capitale seront assujettis aux exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

**PATRIMOINE ET ARCHÉOLOGIE :**

- Les enjeux relatifs au patrimoine et à l'archéologie seront pris en considération lors de l'examen des demandes d'approbation mentionnées ci-dessus.

**SUIVI :**

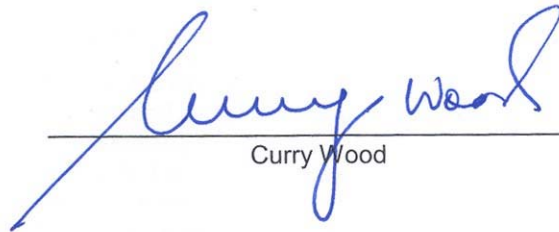
- Le Directeur de la planification devra compléter et déposer un plan de remise au client au Directeur, Terrains urbains et réseau routier.

**Transactions immobilières :**

- Toutes les propositions de location, vente, servitude ou autres types de transaction immobilière feront l'objet d'un examen préalable selon la procédure relative à l'approbation fédérale d'utilisation du sol ou de transaction immobilière, en conformité à l'orientation, aux concepts et aux objectifs de planification du plan de secteur.

Vice-President  
Capital Planning and Real Asset Management

Le Vice-président exécutif de l'Aménagement  
de la capitale et de la gestion de l'immobilier

  
Curry Wood

  
Date

---

**This approval conforms to NCC's decision taken  
at its meeting of June 30, 2005.**

**La présente approbation est conforme à la  
décision prise par la CCN à sa réunion du 30 juin  
2005.**

cc. John Abel  
François Lapointe  
Marie Crevier  
Gisèle Kelly  
Bob Lewis  
Roland Thériault

